



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2020 - 089
Séance du 16 octobre 2020

Dossier de demande d'accréditation 2021-2025 - INSPÉ de l'académie de Lille Hauts-de-France

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres représentés : 3

Nombre de vote pour : 23
Nombre de vote contre :
Nombre d'abstentions :

Le dossier de demande d'accréditation 2021-2025 – INSPÉ de l'académie de Lille Hauts-de-France, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Fait à Arras, le 16 octobre 2020

Le Président

Pasquale MAMMONE



SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr

INSPÉ

Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Lille
Hauts-de-France

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCRÉDITATION 2021 /2025

INSPÉ DE L'ACADÉMIE DE LILLE
HAUTS-DE-FRANCE

Établissement intégrateur
Université de Lille

Établissements partenaires
Université d'Artois
Université du Littoral Côte d'Opale
Université Polytechnique Hauts-de-France

Dates des délibérations
(conseil de l'Institut, conseils d'administration de l'établissement intégrateur
et des établissements partenaires)

- **Conseil d'Institut de l'INSPÉ** : le 2 octobre 2020

- **CA de l'Université Polytechnique Hauts-de-France** :
- **CA de l'Université d'Artois** :
- **CA de l'Université du Littoral Côte d'Opale** :

- **CFVU de l'Université de Lille** :
- **CA de l'Université de Lille** :

Merci de renvoyer ce dossier à :

accreditation.inspe@enseignementsup.gouv.fr

Sommaire

1) Renseignements administratifs	6
1.1 Directeur de l'INSPÉ, présidences du Conseil de l'Institut et du COSP	6
1.2 Equipe de direction	6
1.2.1 Composition de l'équipe de direction de l'INSPÉ Lille HdF	6
1.2.2 Fonctionnement de l'équipe de direction et modalités de pilotage de l'INSPÉ Lille HdF	7
1.2.3 Organigramme de l'INSPÉ Lille HdF	7
1.2.4 Les instances de l'INSPÉ Lille HdF	8
2) Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPÉ	9
<i>Texte d'orientation stratégique issu collégialement de la direction de l'INSPÉ, des partenaires universitaires et de l'académie</i>	
2.1 Bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre lors de la période écoulée	9
2.1.1 La construction progressive d'un continuum de formation aux métiers d'enseignant et de CPE au sein de l'académie de Lille	10
2.1.2 La mise en œuvre d'une politique de recherche ambitieuse au service de l'éducation à l'échelle des Hauts-de-France	11
2.1.3 Le renforcement de l'innovation numérique et pédagogique dans et pour la formation des enseignants	12
2.1.4 Le développement de l'internationalisation de la formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation	13
2.1.5 La valorisation des voies technologique et professionnelle dans la région des Hauts-de-France	14
2.2 Axes stratégiques retenus pour la période d'accréditation à venir	15
2.2.1 Réussir pleinement l'intégration de l'INSPÉ au sein de l'Université de Lille	15
2.2.1.1 La recherche en éducation au cœur de la formation et davantage structurée par la problématique de l'école inclusive	15
2.2.1.2 Le développement d'une politique d'innovation pédagogique et numérique forte	17
2.2.1.3 La poursuite d'une politique d'internationalisation de la Formation axée sur la coopération transfrontalière	19
2.2.2 Former des enseignants et des personnels de l'éducation du XXI ^e siècle capables d'affronter les défis sociétaux, en lien avec le territoire de l'académie de Lille, et en affirmant un positionnement éthique et responsable	20
2.2.2.1 La mise en place d'une approche par compétence(s)	20
2.2.2.2 Une architecture de maquette commune aux quatre mentions	22
2.2.2.3 Deux axes de formation structurants : l'école inclusive et le numérique	23
2.2.2.4 La mise en place d'un parcours de formation personnalisé	25
2.2.2.5 La création d'une commission vie étudiante (CVE)	26
2.2.2.6 La mise en place d'une politique et d'un plan de formation à destination des formateurs du master MEEF	27
2.2.3 Réussir le changement de paradigme de la gouvernance de l'INSPÉ Lille HdF en passant du statut de « bien commun partagé » à celui de « maison commune de l'Education » de l'académie de Lille	28

2.2.3.1	Le partenariat avec l'Institut de Formation Pédagogique de l'Institut Catholique de Lille	29
2.2.3.2	L'intégration de la Maison pour la science au sein de l'INSPÉ	30
2.2.3.3	La poursuite de la valorisation des voies technologique et professionnelle dans la région des Hauts-de-France	30
2.3	Partenariat mis en place entre l'INSPÉ, les établissements et le rectorat dans le cadre de cette stratégie	31
2.3.1	Le partenariat avec les Universités	31
2.3.2	Le partenariat avec le Rectorat et les Directions Académiques des Services de l'Education nationale	32

3) Présentation de l'offre de formation 34

3.1	Périmètre	34
3.1.1	Le périmètre du master MEEF	34
3.1.2	Les parcours adaptés	35
3.2	Déploiement des formations	36
3.2.1	Les dispositifs au service de la coordination pédagogique des formations	36
3.2.2	Les modalités de constitution de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle	39
3.2.3	Prise en compte des différents profils ne nécessitant pas l'obtention d'un master MEEF	41
3.2.4	Principes de mise en œuvre de l'alternance intégrative	42
3.2.5	La mise en œuvre d'une démarche qualité	44
3.2.6	Moyens administratifs et techniques à l'appui des formations	45
3.3	Place de la recherche	45
3.3.1	Modalités d'articulation formation / recherche	45
3.3.2	Liste des laboratoires en appui des formations et modes de structuration de la recherche en éducation sur le site de l'INSPÉ	46
3.3.3	Evolution du potentiel global en enseignants-chercheurs et perspectives	48
3.3.4	Pourcentage des personnels de l'INSPÉ impliqués dans une recherche à dimension nationale ou internationale	48
3.3.5	Liste des programmes de recherche financés sur appels à projets dans lesquels l'INSPÉ est impliqué	49
3.4	Continuum de formation	49
3.4.1	Préprofessionnalisation (en licence et dispositif AED)	49
3.4.2	La formation continuée (T1 à T3)	49
3.4.3	La formation continue	50
3.5	Partenariats	50
3.5.1	Environnement en matière de partenariat	50
3.5.2	Partenariats internationaux	53
3.6	Fiches formation des mentions de master MEEF et « parcours adaptés »	54
3.6.1	Fiche formation du Master MEEF mention 1 ^{er} degré	54
3.6.2	Fiche formation du Master MEEF mention 2 nd degré	60
3.6.3	Fiche formation du Master MEEF mention encadrement éducatif	68
3.6.4	Fiche formation du Master MEEF mention Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF)	75
3.6.5	Fiche formation du DU EEF Parcours adaptés	81

4) Budget de projet	89
4.1 Le projet de budget de 2016	89
4.2 Le projet de budget de 2020	90
4.3 La construction des futurs budgets de projets	90

ANNEXES

Annexe 1 : Indicateurs	93
Annexe 2 : Tableau du nombre de personnels formateurs affectés à l'INSPÉ et pyramides des âges	95
Annexe 3 : Tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1 ^{er} degré	97
Annexe 4 : Tableau du budget de projet actualisé	98
Annexe 5 : Organigramme de l'INSPÉ Lille HdF	101
Annexe 6 : Architecture de la maquette MEEF	102
Annexe 7 : Convention de partenariat	103
Annexe 8 : Cadrage du mémoire	115
Annexe 9 : Liste des projets de recherche financés par l'INSPÉ Lille HdF en 2019-20	117

1) Renseignements administratifs

1.1 Directeur ou directrice de l'INSPÉ et présidences du Conseil de l'Institut et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique

- Nom du directeur de l'INSPÉ : **Sébastien JAKUBOWSKI**, Professeur des Universités en sociologie des institutions et des organisations éducatives à l'INSPÉ Lille HdF

Coordonnées téléphoniques

Portable : 06 88 57 48 90

Courriel : sebastien.jakubowski@inspe-lille-hdf.fr

- Nom du président du Conseil de l'Institut : **Michel GOSSE**, IPR de mathématiques, Directeur de la Délégation Académique pour la Formation des Personnels du rectorat de Lille - DAFOP

Coordonnées téléphoniques

Portable : 06 25 92 63 03

Courriel : michel.gosse@ac-lille.fr

- Nom du président du COSP : **Aziz JELLAB**, Inspecteur Général de l'Education, du Sport et de la Recherche (IGESR)

Coordonnées téléphoniques : +33 (0)1 55 55 30 47

Portable : +33 (0)6 04 52 64 53

Courriel : aziz.jellab@igesr.gouv.fr

1.2 Equipe de direction

Composition et responsabilités, principes de fonctionnement et modalités de pilotage

1.2.1 Composition de l'équipe de direction de l'INSPÉ Lille HdF

L'INSPÉ Lille HdF est dirigé par un directeur. Il est assisté de deux directions adjointes dont les missions ont été redéfinies à la rentrée 2018 afin de préparer le nouveau projet d'accréditation et répondre aux grands enjeux qu'il pose :

- Une direction adjointe en charge de la formation tout au long de la vie dont la mission est de continuer à construire, en lien avec les Universités régionales et les Services académiques, un *continuum* de formation des enseignants et personnels d'éducation au sein de l'académie de Lille, des premières années de licence jusqu'à la formation continue en passant par la formation continuée.
- Une direction adjointe en charge de la recherche et du développement dont l'objectif est de continuer à renforcer le développement et la dynamisation de la recherche en éducation au sein de l'Institut et plus largement du territoire des Hauts-de-France, en lien avec les enjeux liés d'une part, à la formation initiale et continue des enseignants et des professionnels de l'éducation, et d'autre part, à l'innovation pédagogique et numérique.

L'équipe de direction, en plus du directeur et des directrices adjointes, comprend la responsable des services administratifs, les 8 responsables des mentions du master MEEF, les 6 responsables des sites propres de formation INSPÉ et les chargés de missions transversales et thématiques (au nombre de 15).

1.2.2 Fonctionnement de l'équipe de direction et modalités de pilotage de l'INSPÉ Lille HdF

Les modalités de fonctionnement de l'équipe de direction se déclinent de la manière suivante :

- Un **bureau de direction** composé du directeur, des directrices-adjointes et de la responsable des services administratifs. Depuis la rentrée 2018, ce bureau se réunit toutes les semaines. Il traite les questions afférentes au fonctionnement de l'Institut, aux relations avec les différents partenaires ; il veille à la mise en œuvre et au bon déroulement du projet et prépare les comités de direction restreints et élargis ainsi que le Conseil d'Institut, le COSP et le COPIL.
- Un **comité de direction restreint** comprend le directeur, les directrices-adjointes, la responsable des services administratifs, les responsables des quatre mentions du master MEEF et les chargés de mission en charge de formations. Le comité de direction restreint se réunit toutes les deux semaines. Ce comité examine l'ensemble des questions tenant au bon fonctionnement des quatre mentions et au déploiement des axes stratégiques du projet dans les formations.
- Un **comité de direction élargi** composé, en plus des membres du comité restreint, de l'ensemble des chargés de missions thématiques et transversales, des chefs des services administratifs en charge des axes stratégiques du projet, des responsables pédagogiques des sites INSPÉ et des représentants des quatre Universités. Ce comité se réunit environ toutes les six semaines. Il est une instance opérationnelle de mise en œuvre de la politique de l'Institut. Il a également une mission d'aide à la décision.
- Un **comité de suivi et de pilotage (COPIL)** présidé par le Recteur d'Académie réunit le président et la vice-présidente FTLV de l'Université de Lille, le Directeur et les directrices adjointes de l'INSPÉ, les responsables de mention du master MEEF, les responsables de la formation continue premier et second degrés de l'INSPÉ ainsi que les Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale (DASEN), le doyen des IA IPR, le Directeur de la DAFOP et le Doyen des IEN-ET. Ce comité se réunit au moins deux fois par an afin de suivre le projet de l'Institut, la mise en œuvre de la convention qui lie l'INSPÉ au rectorat et d'échanger sur les difficultés rencontrées.

Ces différents comités et leur emboîtement paraissent aujourd'hui adaptés : ils fonctionnent de manière collégiale et permettent le bon fonctionnement de l'Institut en lien avec ses différents partenaires. Il paraît cependant aujourd'hui nécessaire d'ajouter à ces comités, et par là même d'institutionnaliser pour les années à venir, un **séminaire de l'équipe de direction**. Mis en place de manière ponctuelle pour travailler sur le dossier d'auto-évaluation et le projet d'accréditation, l'équipe de direction a en effet fait l'expérience de la pertinence de ces temps de travail plus longs, dédiés à des problématiques de pilotage plus générales, et sortis des urgences de la mise en œuvre du projet et des maquettes de formation. Deux journées de séminaire par an minimum sont d'ores et déjà prévues (une journée par semestre) dès l'année universitaire 2020-2021, chacune consacrée à une problématique spécifique relative à un enjeu de pilotage devant être amélioré : *comment permettre une meilleure diffusion et une bonne compréhension des informations ? Comment mieux articuler et mettre en lien le fonctionnement des différents comités et des différentes instances ?* La finalité de ces séances est d'identifier des leviers de réponse pour remédier aux difficultés rencontrées en partant d'un diagnostic précis de la situation.

1.2.3 Organigramme de l'INSPÉ Lille HdF

Un nouvel organigramme fonctionnel¹ a été mis en place à la rentrée universitaire 2018 afin d'intégrer **de nouvelles missions** qui complètent les missions déjà présentes et viendront soutenir le nouveau projet d'accréditation :

- Une mission « Relations territoriales et partenaires » pour renforcer les liens aux acteurs de l'éducation et pour conduire la politique de responsabilité sociétale de l'Institut (politique de développement durable, éthique du formateur, égalité hommes/femmes, diversité, bien-être au travail des personnels...).
- Une mission « Formation de formateurs » intégrée dans le nouveau pôle recherche et développement dont l'objectif est d'accompagner le développement professionnel des formateurs de l'école en lien avec la mise en œuvre des nouvelles maquettes et de la réforme de la formation.
- Une mission « Communication interne et externe » qui vise à améliorer la communication interne et externe de l'Institut.

¹ Cet organigramme est présenté en annexe 5.

- Une mission « Bien-être à l'école, climat scolaire et santé » afin que ces thématiques soient encore plus présentes dans les formations et en phase avec les priorités académiques et ministérielles.

D'autres missions existantes ont été **renforcées** :

- La mission « Innovation pédagogique et numérique » à laquelle est associé un nouveau service d'appui à l'innovation.
- La mission « Relations Internationales » avec pour finalité de davantage développer cette dimension au sein des formations mais aussi de renforcer les mobilités (étudiants et personnels).
- La mission « Evaluation et appui au pilotage ». L'évaluation des formations et de leur qualité est partie intégrante de la construction d'un pilotage mieux articulé à des indicateurs. Cette mission contribue ainsi à appuyer les évolutions de la culture managériale au sein de l'Institut.

Enfin, viendront s'ajouter aux missions existantes **trois nouvelles missions** en lien avec la mise en œuvre de la réforme de la formation à partir de la rentrée 2020 :

- Une mission « **Démarche portfolio** » chargée de la conception et de la mise en œuvre d'une démarche portfolio au sein des formations et des mentions du master MEEF.
- Une mission « **Certification pour l'enseignement français à l'étranger** » dont l'objectif est la conception et la mise en place de cette certification à destination des étudiants du master MEEF et des personnels de l'Education nationale en poste.
- Une mission « **Parcours personnalisé** » qui aura en charge la coordination de l'offre et l'organisation des modules complémentaires de formation qui seront offerts aux étudiants du master MEEF dans les futures maquettes de formation. Une commission pédagogique inter-mentions sera créée pour piloter cette offre à l'échelle du master.

Deux groupes de travail transversaux compléteront ces missions : un premier groupe de travail sera consacré à **l'école inclusive**, un second au développement de **la réflexivité**. Ceux-ci auront en charge l'élaboration des dispositifs et des contenus de formation en lien avec ces problématiques de formation, le suivi de leur mise en œuvre et de leur évolution tout au long de la période à venir.

Cet organigramme est aujourd'hui **pleinement intégré** : il fait apparaître l'organigramme pédagogique et l'organigramme administratif affirmant ainsi la complémentarité et les interdépendances de l'ensemble des personnels et des services pour la réussite du projet de l'INSPÉ Lille HdF. L'organigramme administratif des services a lui-même été fortement retravaillé au cours de l'automne 2019 dans la perspective du transfert de l'Institut au sein de l'Université de Lille :

- A ainsi été créée une direction de la formation tout au long de la vie (FTLV) regroupant la direction des études (formation initiale), le service formation continue et, à compter de septembre 2020, la Maison pour la science ;
- A été reconstitué un service innovation pédagogique et formation de formateurs pour soutenir les politiques afférentes. Il a été intégré au sein de la direction de la recherche et du développement.

L'Institut se voit également renforcé par un service financier, un service RH de proximité et par un service communication.

Enfin, les liens fonctionnels avec les services du patrimoine, les services de l'appui à l'innovation pédagogique et les services informatiques de proximité contribuent, en relation avec les directions centrales de l'Université de Lille, au fonctionnement de la composante INSPÉ dans toute son envergure.

1.2.4 Les instances de l'INSPÉ Lille HdF

Conformément au Décret n° 2013-782 du 28 août 2013, les instances statutaires de l'INSPÉ sont le Conseil d'Institut et le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP) dont la composition est fixée par ce même décret. Les rôles, missions, organisations et compositions de ces instances statutaires sont décrits dans les statuts de l'INSPÉ qui, suite à l'intégration récente de l'Institut au sein de l'Université de Lille (1^{er} janvier 2020), sont actuellement en cours de réécriture :

- **Le Conseil d'Institut (CI)** : l'INSPÉ Lille HdF est administré par un Conseil d'Institut présidé depuis septembre 2013 par Michel Gosse. Le CI se réunit environ quatre à cinq fois par an. Il adopte les maquettes de formation, les modalités de contrôle de connaissances, le règlement des études, les modalités d'inscription des étudiants et la politique d'emploi de l'INSPÉ. Il vote également le budget de l'Institut et les contrats relatifs à l'INSPÉ.

- **Le Conseil d'Orientation Pédagogique et Scientifique (COSP)** est présidé depuis juillet 2019 par Aziz Jellab. Le COSP se réunit environ deux fois par an. Durant ces séances sont débattus la définition, les modalités de mise en œuvre des axes stratégiques du projet d'accréditation et le projet de formation en lien avec la réforme de la formation.

Les modalités de pilotage au sein de l'INSPÉ Lille HdF sont aujourd'hui opérantes et chacune des instances a une identité et des modalités de fonctionnement qui lui sont propres. La période d'accréditation à venir devrait maintenant être au service **d'une plus grande mise en synergie** des travaux menés durant ces différentes instances en vue d'instaurer **davantage de circularité entre ces instances**. La prochaine période amènera notamment la direction de l'INSPÉ Lille HdF à mieux s'appuyer sur le COSP afin de lui faire jouer pleinement son rôle de conseil et d'orientation et à présenter plus systématiquement en CI les avis et propositions formulées par ce comité.

2) Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPÉ

Pour apprécier le contexte et les enjeux de formation initiale et continue des enseignants et personnels d'éducation, il est indispensable de resituer la stratégie de l'INSPÉ, dans sa dimension académique et non seulement en tant que composante universitaire (INSPÉ, établissements intégrateur et partenaires, rectorat).

A cet effet, un texte d'orientation stratégique, issu collégalement de la direction de l'INSPÉ, des partenaires universitaires et de l'académie présente :

- *le bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre lors de la période écoulée,*
 - *les axes stratégiques retenus pour la période d'accréditation à venir,*
 - *le partenariat mis en place entre l'INSPÉ, les établissements et le rectorat dans le cadre de cette stratégie.*
- La convention liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques sera versée en annexe.*

2-1 Bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre lors de la période écoulée

L'École Supérieure du Professorat et de l'Education Lille-Nord-de-France (ESPÉ LNF) a été créée et rattachée en 2013 à la Communauté d'Universités et d'établissements Lille-Nord-de-France (ComUE LNF) en tant que bien commun partagé des Universités régionales. Ce bien commun partagé s'est incarné dans le développement progressif d'une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire et des services académiques de la région Nord-Pas-de-Calais à savoir les six puis les quatre Universités² membres de la ComUE LNF, le rectorat de Lille et enfin les deux Directions des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) du Nord et du Pas-de-Calais.

Cette démarche partenariale a pu s'appuyer sur un ensemble d'outils et de dispositifs *ad hoc*. L'inscription de tous les étudiants des différentes mentions du master MEEF à l'ESPÉ, la mise en œuvre de maquettes harmonisées à l'échelle des Universités et de l'Institut Catholique de Lille, la délivrance du diplôme MEEF par la ComUE LNF et la mise en place d'un budget de projet, ont été la traduction politique et administrative immédiate de cette démarche partenariale. Celle-ci a également su tirer parti du fort ancrage territorial de l'ESPÉ qui dispose de six sites de formation répartis au sein de l'espace régional, chacun à proximité d'une Université.

Une synergie positive de travail et de collaboration avec le Rectorat et les Directions des services académiques s'est également déployée au cours de la période écoulée. L'ESPÉ LNF a été le partenaire privilégié des services académiques pour la réalisation des actions de formation continue au sein de l'académie de Lille.

L'ensemble de ces éléments ont entre autres permis à l'ESPÉ LNF de connaître depuis 2013 d'une part, un développement qualitatif important par l'élargissement de son offre de formations et, d'autre part, un développement quantitatif soutenu, en nombre d'étudiants et de fonctionnaires stagiaires, qui la positionnait encore en 2019-2020 comme l'INSPÉ ayant le nombre d'inscrits le plus élevé en France avec 5461 inscrits (enquête sise). Les effectifs ont globalement progressé de 47% entre 2013 et 2019 conduisant l'ESPE LNF à mettre en place des capacités d'accueil à partir de la rentrée 2017.

Dotée d'un budget propre intégré à celui de la ComUE, l'ESPÉ LNF a pu, dès 2013, et grâce à des outils visant à rationaliser les coûts liés aux formations, déployer une politique stratégique au service du développement de cinq axes dont le bilan est présenté ci-après.

² Après la fusion des trois Universités lilloises en janvier 2018.

2.1.1 La construction progressive d'un continuum de formation aux métiers d'enseignant et de CPE au sein de l'académie de Lille

Par la création d'une **mission préprofessionnalisation** en 2016-2017, l'ESPÉ LNF a apporté un appui au développement et/ou à la consolidation de modules de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement offerts par les Universités régionales aux étudiants de licence. Un diagnostic a été réalisé en 2018 qui a montré néanmoins l'hétérogénéité de cette offre de formations et des dispositifs au sein des quatre Universités de l'académie. Un groupe de travail intégrant les Vice-Présidents Formation de ces Universités et la direction de l'ESPÉ s'est réuni en 2018. Celui-ci a permis la réalisation d'une cartographie académique des formations incluant une offre en préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement montrant leurs points communs et leurs divergences. La construction d'une convergence de l'offre de prépro à l'échelle des quatre Universités et l'élaboration d'une politique académique de préparation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, dans une logique de continuité entre la licence et le master MEEF, ont été engagées. Elles visent **l'élaboration progressive d'une offre de modules équivalents et l'inscription d'un stage obligatoire dans le dispositif avec l'appui des services académiques**, ceci afin de répondre aux attendus à l'entrée en master MEEF fixés par l'arrêté du 28 mai 2019. La mise en place par l'INSPE des tests d'entrée pour le MEEF 1^{er} degré a reçu un accueil très positif des Universités et participe conjointement à la structuration de cette politique académique.

Parallèlement, une **formation en direction des fonctionnaires stagiaires** (lauréats de concours) a été organisée en prenant au mieux en compte l'hétérogénéité des parcours. C'est pourquoi, afin d'offrir une formation au regard des différents profils des fonctionnaires stagiaires non éligibles au M2 MEEF, a été créé à partir de 2015, un Diplôme Universitaire (DU) intitulé "Enseignement, Education et Formation" (EEF) comprenant quatre formations adaptées à la situation de chaque fonctionnaire stagiaire conformément à la note du MENESR du 29 mai 2015.

Les effectifs de ces fonctionnaires stagiaires inscrits en DU EEF ont connu une progression conséquente puisque leur nombre a plus que doublé et sont passés de 396 à 818 fonctionnaires stagiaires entre 2014 et 2019. La maquette de formation de ces parcours a été régulièrement adaptée sur la période en concertation avec les services académiques. Elle est aujourd'hui plus à même de répondre aux attentes de ces publics spécifiques de fonctionnaires stagiaires.

Le nouveau schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale identifie le continuum de formation comme un axe essentiel et distingue clairement les enjeux de la **formation continuée** de ceux de la formation initiale et continue. La finalité première de la formation continuée est d'accompagner l'entrée dans le métier. L'ESPÉ LNF a fortement développé en lien avec le rectorat de l'académie de Lille, une offre de formation continuée auprès des T1 et T2 (néo-titulaires en première et deuxième année d'exercice) du second degré (l'ESPÉ n'a pas été sollicitée pour intervenir spécifiquement à destination de ces publics pour le premier degré). 1400 Journées Stagiaires (JS) de formation par an ont ainsi été déployés dans le PAF second degré à destination de ce public sur la période.

L'implication de l'ESPÉ dans la **formation continue** a elle aussi sensiblement augmenté **grâce à un travail collaboratif constructif et conséquent** avec le Rectorat de Lille, la DAFOP et les services académiques : l'offre de l'ESPÉ LNF en formation continue du premier et second degrés est ainsi passée en 2014-2015 de 5859 à plus de 30 000 Journées Stagiaires (JS) en 2018-2019. La politique de formation continue de l'ESPÉ LNF a pour ambition le développement professionnel, l'approfondissement des compétences professionnelles et les évolutions de carrière des enseignants, des personnels et des cadres de l'Education nationale. Ces objectifs s'inscrivent dans une logique d'adaptation aux enjeux éducatifs et aux spécificités des territoires mais aussi dans la perspective d'un développement des compétences professionnelles par la recherche et par l'inscription dans un parcours de master, voire de doctorat. L'ouverture des différents parcours de la mention Pratiques et ingénierie de la formation (PIF), élaborés et menés en relation étroite avec les acteurs académiques a rempli ces objectifs. Ces parcours ont également permis d'inscrire la préparation aux certifications de l'Education nationale dans des logiques de formation universitaire et ont favorisé leur réussite. Selon les parcours, de 66 à 80 % des étudiants inscrits dans cette mention et passant le CAFFA (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique), ou le CAFIPEMF (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteurs ou de Professeurs des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF), ou le CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive), ont ainsi obtenu leur qualification sur la période.

L'ESPÉ LNF a également réalisé chaque année des formations dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF) dans plusieurs champs, et en interdegrés : en éducation prioritaire (400 JS en moyenne par an), pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (500 JS), concernant les apports de la recherche en

éducation (350 JS) pour les formateurs académiques et tuteurs du 2nd degré (1700 JS). Les formations aux certifications ont représenté 300 JS pour le CAFIPEMF, 200 JS pour le CAFFA et 8331 JS pour le CAPPEI. En ce qui concerne le premier degré, l'ESPÉ a réalisé entre 200 à 250h annuelles de formation dans le cadre des plans de formation départementaux et plus spécifiquement dans le cadre des animations pédagogiques de circonscription et des groupes départementaux, notamment mathématiques.

Le bilan synthétique de cet axe montre que le continuum de formation s'est structuré au sein de l'académie de Lille depuis 2013. Pour autant, au regard de la préprofessionnalisation jusqu'aux actions de formation continue, en passant par la formation initiale et continuée, l'offre de formation aux métiers du professorat et de l'éducation n'est pas encore à ce jour complètement pensée et construite comme un *continuum*. Le prochain projet d'accréditation continuera à s'y attacher en y associant de façon inter-reliée l'ensemble des partenaires de l'INSPÉ. La création d'une direction adjointe et d'un service dédié chargés de la formation tout au long de la vie a pour finalité d'accompagner la poursuite de cet objectif dans les cinq ans à venir.

2.1.2 La mise en œuvre d'une politique de recherche ambitieuse au service de l'éducation à l'échelle des Hauts-de-France

La direction de l'ESPÉ LNF a affirmé sa volonté de mettre en place, sur le territoire académique, une politique de recherche en éducation ambitieuse qui a été définie lors des Assises de la recherche en éducation tenues à l'ESPÉ LNF le 11 avril 2014, en présence du Recteur de l'académie de Lille, des présidents des Universités régionales et des directeurs des principaux laboratoires en éducation. L'acte fondateur majeur de cette politique repose sur la décision de ne pas créer au sein de l'ESPÉ LNF de laboratoire de recherche spécifique, mais de servir d'interface dynamisatrice entre les laboratoires déjà existants dans les quatre Universités régionales et intervenant dans les champs pluriels de l'éducation. La politique de recherche de l'ESPÉ LNF a dès lors affiché pour finalités principales :

- d'inscrire l'ESPÉ LNF comme un « bien commun partagé » entre les Universités régionales y compris sur le plan de la recherche,
- de contribuer à la structuration d'une politique de recherche en éducation à l'échelle de l'académie dans un contexte où le morcellement en unités de recherches concurrentes est important et où de nombreux enseignants-chercheurs sont isolés dans des laboratoires où l'éducation n'est qu'une des dimensions de leur activité,
- de développer et de dynamiser la recherche en éducation au sein de l'académie en lien avec les laboratoires, en les faisant travailler ensemble autour de projets collaboratifs et souvent pluridisciplinaires soutenus par l'ESPÉ LNF,
- de renforcer les liens entre les services académiques, les professionnels de terrain et les laboratoires, par l'intermédiaire du service recherche de l'ESPE et de sa politique d'appels à projets, en tenant compte des besoins des établissements, des politiques académiques et de la région des Hauts-de-France,
- de former des « passeurs », praticiens de l'enseignement et engagés dans la formation à et par la recherche qui puissent assurer le transfert des acquis de la recherche sur le terrain scolaire,
- de soutenir l'investissement dans la recherche des enseignants-chercheurs nommés à l'ESPÉ LNF et leur implication dans leur laboratoire et dans les équipes pluri-catégorielles de l'institution,
- d'aider à la diffusion la plus large possible des résultats d'une recherche en éducation de qualité et de renforcer la place et le rôle de la recherche dans la formation des étudiants et des fonctionnaires stagiaires de l'ESPÉ mais aussi dans la formation continue.

Cette volonté ambitieuse de développer de manière fédérative la recherche en éducation, et d'en diffuser les résultats, repose sur des choix stratégiques, organisationnels, budgétaires et de ressources humaines assumés et continus depuis 2014 :

- **La nomination d'un directeur-adjoint à la recherche et la création d'un service recherche** en 2014, puis l'attribution au service d'une ligne budgétaire spécifique à partir de 2016 ont permis progressivement de structurer cette politique de dynamisation de la recherche en éducation, en concertation aussi avec ses différents partenaires³. Ce service recherche a eu également pour mission de renforcer les liens entre recherche, formation et pratique professionnelle. Il a eu pour cela un rôle d'interface entre les acteurs de l'Université et de l'académie, jusqu'aux enseignants de terrain dans les établissements primaires et

³ La création d'une commission recherche intégrant les représentants des principales Institutions partenaires permet cette concertation. Cette commission recherche expertise entre autres les projets de recherche en réponse à l'appel à projets de l'ESPE LNF.

secondaires, facilitant la mise en place de projets collaboratifs (recherche, formation, innovation, expérimentation) et le transfert des résultats de la recherche en formation et dans les pratiques professionnelles des acteurs pluriels de l'éducation. En lien avec cette logique de structuration, la politique de recrutement des enseignants-chercheurs a été construite de manière à répondre aux besoins de formation tout en permettant de renforcer et d'irriguer les laboratoires partenaires des Universités régionales.

Le service recherche s'est principalement appuyé sur les leviers suivants qui ont été progressivement renforcés de 2014 à 2020 :

- **Un appel annuel à projets de recherche** financé sur fonds propre et ouvert à l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'académie, permet aujourd'hui à l'INSPÉ Lille HdF d'être positionné comme un Institut référent sur la recherche en éducation et son orientation au sein de l'académie de Lille : entre 20 et 28 projets de recherche ont ainsi été financés tous les ans entre 2015 et 2019.

- En lien avec les projets de recherche soutenus par l'ESPÉ-LNF mais aussi autour de manifestations totalement indépendantes de ces projets, le service recherche de l'ESPÉ a organisé, co-organisé ou apporté son soutien à **de nombreuses journées d'études et à des colloques scientifiques** qui se sont tenus dans l'académie de Lille, sur les sites ESPÉ ou sur les sites des Universités, soutenant aussi les formateurs de l'ESPÉ qui souhaitaient intervenir dans des colloques extérieurs dans le cadre de participations croisées avec le laboratoire de rattachement. De 2013 à 2020, plus de 60 journées d'étude ont ainsi été organisées. L'ESPÉ-LNF a soutenu également la publication des travaux de recherche de ses membres, en lien avec les projets de recherche déposés et en partenariat avec les laboratoires de rattachement. Elle a ainsi financé en partie ou totalement une dizaine d'ouvrages scientifiques depuis 2013 parus dans diverses maisons d'édition à comité de lecture (Presses universitaires de Rennes, Presses universitaires du Septentrion, Fabert, etc.). L'ESPÉ a parallèlement soutenu financièrement et logistiquement la revue *Spirale, revue de recherche en éducation* et la revue *Carrefour de l'éducation*.

- **Les matinales de la recherche** : À côté des journées d'études et des colloques liés ou non aux projets de recherches aidés par l'ESPÉ, l'ESPÉ LNF a organisé depuis 2014, un cycle annuel de 8 conférences (dont certaines traduites en langue des signes) que les étudiants et les personnels peuvent aussi suivre en différé (vidéo disponible sur l'ENT rubrique « matinales de la recherche »). Ces conférences sont ouvertes à tous et réunissent systématiquement deux conférenciers autour d'une thématique proche ou commune. Depuis 2014, c'est ainsi 49 conférences qui ont été organisées pour une petite centaine d'interventions de chercheurs venant de disciplines variées.

C'est dans ce contexte de développement d'une politique de recherche en éducation ambitieuse et dans la perspective de la participation de l'ESPÉ LNF à la structuration de l'écosystème de l'enseignement supérieur au niveau régional, en particulier sur l'éducation, que l'ESPÉ-LNF a travaillé depuis 2017 à **la création d'une structure fédérative de recherche (SFR)** en éducation à l'échelle des Hauts-de-France, avec les rectorats de Lille et d'Amiens, les deux ESPÉ, le conseil régional, les Universités de l'académie de Lille, l'Université de Picardie-Jules Verne et les laboratoires de recherche des cinq Universités des Hauts de France. L'objectif pour la prochaine période d'accréditation sera de créer une structure légère, sur le modèle des instituts Carnot. Ce "hub" de la recherche sera pluridisciplinaire et visera à être un lieu d'échanges pour les enseignants-chercheurs et de soutien à la recherche (projets ou doctorats). Enfin, cette politique de recherche ambitieuse a également permis l'émergence d'un projet de grande ampleur, associant les INSPÉ des académies d'Amiens, Rouen, Caen et Lille dans la construction d'une réponse à l'appel à projets « Pôle Pilote de Formation et de Recherche en Education » (AAP PIA3) dans un projet commun intitulé « 100% Inclusion, un Défi, un Territoire » (IDT). Ce projet a été lauréat en novembre 2019 et bénéficiera à ce titre d'un financement pour une durée de 10 ans.

2.1.3 Le renforcement de l'innovation numérique et pédagogique dans et pour la formation des enseignants

La formation des enseignants est entrée dans une phase nouvelle. Les modifications des caractéristiques sociologiques et culturelles de la jeunesse et des nouveaux enseignants, la redéfinition de la place de l'école dans une société et une économie de la connaissance ainsi que l'importance de l'éducation tout au long de la vie impliquent de modifier les pratiques pédagogiques des futurs enseignants. La formation des enseignants doit donc envisager d'autres formes de transmission, de rapports aux étudiants et aux élèves, d'autres dispositifs et démarches d'enseignement et de formation. C'est dans cette perspective que l'innovation pédagogique a été un axe stratégique majeur du projet de l'ESPÉ LNF.

L'ESPÉ LNF a cherché à impulser au travers de dispositifs d'accompagnement et de financement, et en lien avec le CARDIE de l'académie de Lille, des projets innovants dont l'objectif a été d'enrichir ou de

transformer les pratiques habituelles en inventant des démarches pédagogiques nouvelles et actives qui s'appuient sur les apports de la recherche et/ou qui intègrent les apports et les outils du numérique. Cette stratégie de soutien à l'innovation s'est organisée concrètement autour de **cinq dispositifs**, qui reposent en grande partie sur les fonds propres de l'ESPÉ-LNF :

- un appel à projets annuel destiné à des équipes pluri-catégorielles d'acteurs de la formation, de l'enseignement et de l'éducation (formateurs INSPÉ, enseignants du terrain scolaire et personnels de l'éducation, formateurs académiques et maîtres formateurs, enseignants-chercheurs des universités partenaires, acteurs du secteur social, économique et culturel etc.) ;
- un dispositif de soutien et de suivi des équipes lauréates (aide financière, logistique et humaine) ;
- un ensemble cohérent d'environnements capacitants, de tiers lieux relevant à la fois de l'hétérotopie, de l'ouverture et de la connexion ;
- un soutien à des projets de recherche et/ou internationaux relevant de l'innovation ;
- un ensemble de manifestations pédagogiques et scientifiques, associant les différents partenaires au service des liens entre la recherche, les pratiques d'enseignements et la formation.

Une vingtaine de projets a ainsi été soutenue depuis 2017 en innovation pédagogique et une dizaine en « Création et production de ressources numériques » qui ont pour ambition de produire des ressources numériques innovantes telles que des *serious game*, *escape game*, réalités augmentées, bases de données vidéo, permettant d'initier et de favoriser de nouvelles pratiques pédagogiques dans la formation des enseignants et dans la classe.

Trois projets majeurs sont actuellement en cours de déploiement et bénéficient de l'aide de la Région des Hauts-de-France au travers du fonds FEDER. Il s'agit de l'espace Cocoon (espace dédié à la Conception et Coopération autour du Numérique), de G-classe (*serious game* consacré à la gestion pédagogique de la classe) et d'un projet global et polymorphe prenant appui sur la dynamique du jeu en éducation et en formation, en particulier des *Escape game* pédagogiques. Un projet de Fablab (laboratoire de fabrication) dédié à la fabrication de supports et de matériels pédagogiques et à la formation à et par la créativité a été impulsé à la rentrée 2018 et est en cours de développement et de structuration. C'est un lieu ouvert aux enseignants et étudiants, mais aussi aux enseignants et aux classes des écoles et établissements scolaires des secteurs géographiquement proches, en premier lieu le lycée professionnel Dynah Derycke qui s'associe au projet. Il a pour ambition de soutenir les approches créatives de la formation et de l'enseignement, de favoriser les échanges entre professionnels et de mettre en contact de façon souple les personnels et les publics de l'ESPÉ avec des enseignants de terrain. Ce projet a récemment été lauréat d'un appel à projets de la MEL (Métropole Européenne de Lille) et est inscrit dans la dynamique de Lille Capitale mondiale du design 2020.

2.1.4 Le développement de l'internationalisation de la formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation

L'ESPÉ-LNF s'est engagée sur la période de référence dans une politique qui vise à résolument se tourner vers l'international. Un service « Relations Internationales » a été créé et structuré avec le recrutement en 2015 d'un ingénieur d'étude et en 2018 d'un chargé de mission chargé du pilotage de cette politique. La période écoulée de 2015 à 2020 correspond à la mise en place de plusieurs actions visant à inscrire l'internationalisation de la formation comme l'un des axes majeurs de la stratégie de l'ESPÉ LNF :

- **L'établissement de partenariats bilatéraux** dans le cadre du programme européen Erasmus+ (25 accords signés) et de programmes bilatéraux à l'international (7 accords signés) favorisant la réalisation de mobilités d'étude et de stage pour l'ensemble des étudiants, toutes mentions confondues, et des personnels enseignants et non-enseignants de l'ESPÉ, ainsi que l'accueil d'étudiants et de personnels enseignants des Universités partenaires. A cela s'ajoute **la participation à trois projets Erasmus+** (CALM_SCO, CALM_PRO, Partenariat stratégique MORGAN) en collaboration avec la DAREIC de l'académie de Lille,
- **La participation à des appels à candidatures** au niveau international générant la conception et mise en œuvre de la formation initiale et continue et d'actions faisant appel à l'expertise des enseignants-formateurs et des enseignants-chercheurs de l'ESPÉ LNF, ainsi que de nouvelles mobilités entrantes et sortantes d'étudiants et d'enseignants-chercheurs : collaborations pédagogiques avec les ministères de l'éducation du Paraguay, du Mexique, collaborations diplomatiques avec les ambassades de France et ses opérateurs du réseau français au Mexique, en Tunisie et au Sénégal. Cette stratégie a permis la mise en place de plusieurs formations sous la forme de diplômes universitaires (DU) avec le Paraguay (2016-2017), avec le Centre régional de formation des personnels de l'éducation de Saint-Louis au Sénégal (2018-2019), l'association au lycée franco-mexicain de Mexico (2019), et un établissement scolaire de Tunis en cours d'homologation par l'AEFE (2018).

- **Enfin une attention particulière a été portée à la coopération transfrontalière.** Les collaborations régulières avec les institutions régionales et transfrontalières ont ainsi débouché sur des projets à dimension politique et pédagogique dont l'ESPÉ a été pilote ou participante. La collaboration de l'ESPÉ LNF avec deux groupements européens de coopération territoriale (GECT), l'Eurométropole Lille Kortrijk Tournai et West Vlaanderen Flandre Dunkerque Côte d'Opale, accompagnée parallèlement par un travail de mise en réseau avec les établissements d'enseignement supérieur belges, a généré des synergies pour des collaborations par projet autour des langues française et néerlandaise (Micro-projets Interreg «TALATA-Talent pour les langues/voor de taalen (2017 et 2018) », « TIL-Taal Initiatie/Initiative linguistique»(2019 et 2020)). La collaboration régulière du service RI avec l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai a débouché sur de nombreuses pistes de travail entre autres à travers deux groupes de travail (Groupe 'Enseignement supérieur' et groupe 'Langues') auxquels le service RI participe activement. Depuis 2017, et dans le cadre du groupe 'Enseignement supérieur', le service RI et les établissements partenaires ont lancé des pistes de réflexion pour le montage d'un diplôme MEEF franco-belge.

L'ESPÉ LNF pilote depuis 2018 au nom de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai un projet visant à proposer des lieux de stage dans les trois versants à l'ensemble des étudiants, futurs enseignants, enseignants-stagiaires et enseignants. Les partenaires institutionnels et académiques ont signé en 2019 un accord multilatéral actant cette volonté d'offre de terrains de stage. L'appropriation du territoire transfrontalier par les futurs enseignants et les enseignants, territoire proche géographiquement, offre une expérience inédite pédagogique à l'échelle européenne.

L'ESPÉ LNF s'est également engagée dans la construction d'une offre de formations spécifiques tournée vers l'international. Cela a notamment concerné la mise en place sur la période :

- d'un parcours MEEF M2 dans la mention 1^{er} degré intitulé « Coopération internationale et enseignement scolaire » qui prévoit un stage de 2 à 6 semaines à l'étranger,
- d'un parcours de master MEEF dans la mention PIF « Pilotage des Organisations Scolaires et Educatives en France et à l'International », en partenariat avec l'AEFE,
- d'un DU spécifique en 2016-2017 pour les Cadres éducatifs du Paraguay, dans le cadre d'un programme national qui à l'issue de la formation qui s'est déroulée en France, a donné lieu à une mobilité d'expertise d'enseignants-chercheurs et de personnels de l'ESPÉ LNF au Paraguay,
- d'un DU MEEF-AEFE à destination des formateurs du premier et second degrés pour le lycée français du Mexique en novembre 2019.

Ces parcours très positivement évalués par les participants et les organismes parties prenantes et associés (AEFE, SFERE, ERASMUS+..) continueront d'être développés lors du prochain projet afin de répondre à deux objectifs : mettre l'expertise de l'INSPÉ Lille HdF au service des institutions et organismes de formation en éducation à l'étranger ; accroître les débouchés professionnels des étudiants du master MEEF, en favorisant leur mobilité à l'international sur des postes proposés par les écoles et lycées français à l'étranger.

2.1.5 La valorisation des voies technologique et professionnelle dans la région des Hauts-de-France

Dès 2013, l'ESPÉ LNF a développé une politique volontariste de valorisation des voies technologique et professionnelle en partenariat avec les Universités d'Artois (traditionnellement engagée dans ce champ de formation) et de Lille et a désigné au sein du codir-restreint et de l'équipe des responsables de la mention 2nd degré, **un chargé de mission spécifiquement chargé de la valorisation de ces parcours**. 16 parcours MEEF couvrant 28 concours CAPET et CAPLP composent cette offre en formation d'autant plus stratégique que l'académie de Lille dispose d'un nombre important de lycées technologiques et professionnels et de nombreuses spécialités d'enseignement dans ce domaine. Cette politique s'est traduite par **une sanctuarisation de certains parcours** parfois à faibles effectifs. Une modalité d'enseignement à distance a été introduite pour le parcours MEEF Sciences et Techniques de l'Ingénieur. Le parcours Hôtellerie-Restauration a été retenu dans un appel à projets et a été mis en place à la rentrée 2018.

Les voies CAPET et CAPLP ont été naturellement **ouvertes sur le monde économique** des secteurs privé et public. Dès la première année et en vue d'une des épreuves d'admission pour les disciplines de spécialistes, une immersion en stage en entreprise ou autre organisation fait désormais partie intégrante de la formation et conditionne la validation de l'UE de Mise en Situation Professionnelle (UE5). La formation disciplinaire et didactique bénéficie d'équipements professionnels techniques auprès de lycées partenaires ou en propre à l'ESPÉ (par exemple, une salle dédiée à l'univers de la restauration a été aménagée). Par la suite, les professeurs stagiaires sont incités à la réalisation de projets pédagogiques ouverts sur les partenaires de l'école en particulier avec les professionnels de proximité. De plus en plus d'étudiants sont

impliqués dans des dispositifs rectoraux de la relation école-entreprise, dans le cadre du projet IDEE, ils portent des actions dans leur établissement d'affectation, vivent une immersion dans le Festival des Mini-Entreprises ou encore montent, en collaboration avec le réseau Pépite, le Rectorat (Projet IDEE) et la Région Hauts-de-France (NFID), des Journées d'études thématiques.

Cette politique de valorisation des voies technologique et professionnelle s'est cependant réalisée avec le souci constant que ces parcours de formation MEEF restent fortement intégrés dans la dynamique de formation d'ensemble de la mention 2nd degré au bénéfice de tous les étudiants. C'est pourquoi tous les étudiants bénéficient de cours communs (notamment dans le cadre de l'UE4) afin qu'ils puissent acquérir les fondements d'une culture professionnelle de référence tout en identifiant les spécificités des missions des uns et des autres. C'est également dans cette perspective que l'expérience positive de formation à l'esprit d'entreprise et à l'entrepreneuriat menée auprès des étudiants des parcours CAPET et CAPLP, et en collaboration avec le Rectorat et la cellule IDEE, a été étendue à la rentrée 2018 à tous les étudiants de la mention 2nd degré.

* * *

Les cinq axes stratégiques qui précèdent ont été développés et se sont progressivement structurés depuis 2013. Il va de soi qu'ils seront encore renforcés au cours de la prochaine période d'accréditation et qu'ils constitueront les piliers du projet à venir. Le défi de ce nouveau projet d'accréditation sera néanmoins que le renforcement de chacun de ces axes irrigue de manière complètement **intégrée, systémique et circulaire** le projet de l'Institut dans son ensemble. Dans cette perspective, ces axes stratégiques seront mis **au service des nouveaux enjeux** que pose pour l'INSPÉ Lille HdF la période des cinq années à venir.

2.2 Les axes stratégiques retenus pour la période d'accréditation à venir

Forte du bilan des axes stratégiques précédents, et dans la poursuite de la réflexion engagée dans le cadre de l'autoévaluation pour le HCERES et des diverses réunions préparatoires au projet d'accréditation, l'équipe de direction de l'INSPÉ Lille HdF a progressivement dessiné depuis 2019 les contours d'un projet stratégique pour les cinq années à venir, dont **les enjeux centraux** sont présentés ci-dessous.

2.2.1 Réussir pleinement l'intégration de l'INSPÉ au sein de l'Université de Lille

Un des enjeux forts des années à venir sera de faire de l'intégration de l'INSPÉ au sein de l'Université de Lille **un événement tremplin et dynamisant** pour l'Institut, pour les formations qui y sont délivrées, pour la recherche en éducation et le renforcement des liens entre la formation et la recherche. L'Université de Lille est une grande Université en pleine construction. L'intégration de l'INSPÉ comme composante à part entière au sein de l'Université de Lille est un signe positif de reconnaissance de sa spécificité et invite à une participation pleine et entière au projet stratégique de l'Université, en particulier dans le cadre de la construction de l'établissement public expérimental (EPE), dans le prolongement de l'I-Site UNLE. Il s'agira pour l'Institut d'être à même de saisir les opportunités de collaboration qui se présenteront avec les autres composantes de l'Université au regard de son expertise et de ses champs de compétences, en lien avec les problématiques de la formation aux métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation. **Différents leviers** seront mobilisés à ce titre.

2.2.1.1 La recherche en éducation au cœur de la formation et davantage structurée par la problématique de l'école inclusive

L'Université de Lille a pour ambition de renforcer les liens formation/recherche. L'INSPÉ souhaite participer à cette ambition et mettre la recherche au cœur de la formation des personnels enseignants et des cadres éducatifs de l'académie. Dans cette perspective, le développement d'une recherche en éducation – dans la pluralité de ses composantes disciplinaires – de qualité et reconnue au niveau national et international, et la contribution à la formation de « passeurs » par le développement des travaux de recherche en éducation par les professionnels de l'Education nationale, seront privilégiés. Afin d'atteindre cet objectif, les réflexions sur le volet RH et le recrutement des enseignants-chercheurs seront poursuivies, de même que la publication d'appels à projets pour soutenir la recherche en éducation, l'organisation d'événements fédérateurs dont le cycle annuel de conférences, le soutien à des manifestations scientifiques de grande qualité et enfin l'émergence de la SFR éducation à l'échelle des Hauts-de-France.

La perspective de la période 2021-2025 pour l'INSPÉ Lille HdF est de continuer à structurer la recherche en éducation dans l'académie et d'en démontrer les spécificités et les atouts au sein d'une grande Université comme celle de Lille : **son caractère pluridisciplinaire, son lien fort au territoire et à la formation**. Le cadre de l'appel à projets recherche a suivi les avancées de cette structuration régionale et se centre depuis 2019 sur les thématiques fortes du territoire académique, qui ont été identifiées dans le projet de SFR et qui sont aussi celles qui traversent les formations MEEF. Dès 2021, une nouvelle étape sera franchie en demandant aux porteurs de projets de penser et de mettre plus particulièrement en avant les possibilités de valorisation des résultats de leur recherche pour répondre aux défis de l'inclusion scolaire et sociale. En effet, c'est sur **le thème de l'inclusion (au sens large)** que l'INSPÉ Lille HdF souhaite concentrer ses efforts et ses moyens, dans le cadre de la réforme de la formation.

Ce positionnement sera renforcé et facilité par la **labellisation « Pôle Pilote de Formation et de Recherche en Education »** (AAP PIA3) du projet « 100% Inclusion, un Défi, un Territoire » (IDT) dont l'INSPÉ Lille HdF est lauréat avec les INSPÉ des académies d'Amiens (porteur), de Rouen et de Caen. Ce projet a pour objectif de créer un pôle structurant multidisciplinaire pour relever le défi inclusif en décloisonnant les territoires éducatifs. Plus précisément, la finalité, qui rejoint l'axe 3 du projet de SFR, est de permettre à tous les élèves, quelles que soient leurs caractéristiques, de développer leurs apprentissages et leurs compétences en contexte scolaire. Il engage une collaboration des quatre INSPÉ et des trois académies sur 10 ans autour de cette problématique. Le label en tant que tel, et la dotation qui y est associée, participeront au développement de la recherche en éducation dans l'académie de Lille sur le champ de l'inclusion et son transfert en formation et dans les pratiques professionnelles. Ils devraient aussi favoriser la collaboration interuniversitaire entre les quatre INSPÉ impliqués dans le projet et le travail collaboratif entre les laboratoires partenaires.

Dans les années à venir, l'INSPÉ Lille HdF soutiendra parallèlement d'autres projets liés à cette thématique, dans le cadre de **son appel à projets de recherche** afin de multiplier les éclairages de la recherche dans l'objectif de mieux irriguer les formations initiale et continue et de répondre aux besoins des 10% de formation liés au contexte propre et proposés par le référentiel de la réforme du master MEEF. Cette politique affichée de soutien aux recherches sur l'inclusion permettra de poursuivre l'identification et la structuration des forces de recherche susceptibles de développer des travaux utiles aux professionnels, et d'accompagner les collaborations pluri et interdisciplinaires qui sont une des spécificités et un des potentiels forts de la recherche à l'INSPÉ, avec pour ambition une montée en expertise de l'Institut sur ce défi sociétal majeur.

La mise en cohérence encore plus forte des besoins de formation et de recherche sera facilitée par **la création de la SFR en éducation en Hauts-de-France** qui constituera le levier de cette politique de formation-recherche en ce qu'elle permettra d'une part, la mise en liens de la formation initiale et continue et des laboratoires de recherche et d'autre part, le développement de parcours de recherche doctoraux pour les enseignants de l'académie de Lille. L'INSPÉ Lille HdF ne se centrera cependant pas uniquement sur une recherche directement en prise avec la formation et que l'on pourrait qualifier de recherche appliquée. L'objectif est de soutenir toutes les formes de recherches (appliquée, fondamentale, action, etc.) qui permettent d'alimenter la réflexion et les connaissances dans le domaine de l'éducation.

La seconde ambition pour l'INSPÉ Lille HdF est d'augmenter la visibilité et la qualité des recherches menées par les enseignants-chercheurs de l'Institut. Pour parvenir à cette fin, l'accompagnement des enseignants-chercheurs de l'INSPÉ à la publication sera renforcé. De ce point de vue, l'intégration à l'Université de Lille permettra aux EC de l'INSPÉ de bénéficier de davantage d'opportunités et de plus de formations utiles au développement professionnel (écriture d'articles scientifiques, réponse aux divers appels à projet, analyse statistique, etc.). Depuis cette année, une incitation à déposer des demandes à des comités d'éthique d'établissement pour les études menées en ligne a été impulsée. Ces comités d'éthique sont en effet nécessaires pour la publication d'articles dans des supports internationaux à fort impact et répondent également aux préconisations des « bonnes pratiques scientifiques ». Par ailleurs, la visibilité des chercheurs de l'INSPÉ et/ou de leur recherche devrait également être améliorée par la mise en place d'un **annuaire en ligne des acteurs de la recherche en éducation** à l'échelle de l'INSPÉ Lille HdF. L'objectif de cet annuaire est de rendre visible l'activité de recherche des personnels de l'INSPÉ, qu'ils soient enseignant-chercheur ou non (par exemple, pour les PRAG docteurs ou des personnels ayant développé des compétences en recherche) et de permettre également une meilleure identification des compétences de recherche pour la formation continue.

2.2.1.2 Le développement d'une politique d'innovation pédagogique et numérique forte

L'intégration à l'Université de Lille pourrait être, pour l'INSPÉ, l'occasion de renforcer encore sa politique en matière d'innovation pédagogique et numérique. De nombreux objectifs et de nombreuses dimensions d'une pédagogie de l'innovation sont aujourd'hui communs à l'ensemble des composantes de l'Université et **gagneraient à être travaillés conjointement**, par exemple dans les domaines de l'approche par compétences, de la mise en place d'une démarche portfolio ou encore dans le domaine du numérique. Il s'agira de mener ces réflexions en lien avec les acteurs de l'innovation pédagogique de l'Université de Lille (en particulier la Direction de l'Innovation Pédagogique), de façon à mutualiser les forces et à œuvrer à la politique de l'Université, tout en situant l'INSPÉ dans le cadre de ses missions et de ses spécificités⁴.

En effet, la pédagogie, la diversité et l'innovation dans les pratiques pédagogiques ne sont pas, à l'INSPÉ, uniquement des moyens pour assurer la qualité de la formation des étudiants. Ce sont avant tout des **objets et des problématiques de formation** pour des étudiants futurs enseignants ou futurs CPE. Par des pratiques diversifiées et renouvelées par l'innovation, l'INSPÉ doit former ses publics pour qu'ils développent et confortent des compétences en pédagogie et en innovation pédagogique et qu'ils diversifient leurs propres pratiques pédagogiques futures. On voit ainsi que l'innovation pédagogique est au cœur même de la mission de l'INSPÉ. En outre, dans le contexte de la formation des enseignants, l'innovation induit, de façon spécifique, une conscientisation et une formalisation nécessaires à la formation de praticiens réflexifs et au développement de leur capacité à innover dans leurs pratiques pédagogiques au service de la réussite scolaire de tous les élèves.

Ces spécificités sont à la base de la volonté de l'INSPÉ Lille HdF de maintenir une politique de soutien et de développement de l'innovation pédagogique qui lui soit propre, tout en développant en la matière des collaborations avec l'Université de Lille. Cette politique d'innovation poursuivra **plusieurs objectifs** majeurs au sein de l'INSPÉ :

- Diversifier et faire évoluer la formation (y compris dans ses dimensions évaluatives) pour améliorer le développement des compétences de tous les étudiants et adapter la formation à leurs parcours de vie et d'études ;
- Contribuer à une professionnalisation croissante des étudiants notamment sur l'utilisation du numérique et l'enseignement à distance ;
- Privilégier des démarches de formation qui s'appuient sur les apports de la recherche, qui utilisent de façon pertinente le numérique, qui s'inscrivent dans une dynamique de réseau au niveau régional, national ou international (notamment transfrontalier) ;
- Encourager les démarches de formation isomorphiques des pratiques diversifiées d'enseignement que l'Institut veut promouvoir auprès des futurs enseignants : différenciation, interdisciplinarité, créativité et résolution de problème, apprentissage collaboratif etc. ;
- Développer chez les étudiants les compétences identifiées comme fondamentales au regard de l'évolution de la société : créativité, esprit critique, travail en équipe, communication, littératie et numératie. Elles relèvent du bagage du futur enseignant, qui devra à son tour les développer chez les élèves, mais sont également indispensables à la formation de ceux de nos étudiants qui seront amenés à se réorienter ;
- Repenser les lieux et les temporalités de la formation pour en faire des éléments capacitants, en lien avec le développement de l'autonomie, la formation informelle et de nouvelles formes d'articulation avec le terrain ;
- Développer chez les étudiants en formation initiale et en formation continue, une culture de l'innovation pédagogique qui leur permettra de faire évoluer leurs pratiques tout au long de leur parcours professionnel et de faire face aux défis du XXI^e siècle.

La période de confinement liée à la COVID 19 a rendu encore davantage visibles les enjeux liés au numérique au sein de la formation des enseignants, qui invitent l'INSPÉ à une stratégie d'action plus explicite encore dans la période à venir. **Un travail de veille, de réflexion et de formalisation** des problématiques et des pratiques liées à l'innovation pédagogique dans la formation des enseignants paraît aujourd'hui incontournable.

⁴ Une enseignante de l'INSPE vient à ce titre d'obtenir par l'Université de Lille un congé pédagogique d'une année afin de déployer et de mettre en œuvre un projet d'envergure concernant le développement du numérique dans la formation.

Dans une première période, le projet est de travailler à co-construire, avec les services concernés de l'Université de Lille (en particulier la Direction de l'Innovation Pédagogique (DIP)), des modalités d'échange et de collaboration visant à installer **une articulation et une complémentarité** des activités respectives en matière d'innovation pédagogique et numérique. Les services dédiés à ce domaine dans les autres Universités régionales resteront des partenaires privilégiés du fait de leur implication dans la formation des enseignants du second degré.

En outre, de façon à répondre aux besoins de l'Institut et de son projet, et pour conforter les domaines d'expertise (innovation et/ou recherche) qui ont été investis pendant la période précédente, des axes prioritaires structureront pour au moins deux ans les activités d'innovation de l'INSPÉ : approche par compétences, formation et enseignement à distance, jeux sérieux, espaces de formation, créativité, inclusion et différenciation (de façon transversale, et en lien avec le projet lauréat du PIA3 "100% Inclusion, un Défi, un Territoire"), pensée informatique et interdisciplinarité, développement des compétences professionnelles par analyse croisée de situations d'exercice. Les partenariats engagés dans ces domaines seront consolidés et au besoin, développés. Dans cette perspective, l'INSPÉ Lille HdF continuera de lancer un appel à projets annuel, en complément de celui de l'Université de Lille afin de prendre en compte les spécificités de l'innovation en formation des enseignants.

Il s'agira également dans la période à venir d'accorder des efforts et des moyens importants au développement d'une **communication efficiente** autour des activités d'innovation mises en œuvre, en collaboration avec le service communication de l'INSPÉ, la DIP de l'Université de Lille et en lien avec le service de formation de formateurs de l'INSPÉ. L'objectif bien sûr est de valoriser les projets soutenus par l'INSPÉ pour en développer la portée, mais également de permettre à l'ensemble des personnels et des partenaires d'identifier et de s'appropriier ces innovations. Cette valorisation doit passer par une communication à l'interne en priorité, pour assurer les conditions de la mise en commun, de la discussion, de la dissémination et de l'appropriation des innovations ; et par une communication à l'externe d'autre part pour soutenir la dynamique de réseau et le positionnement central de l'Institut au titre de l'innovation pédagogique et numérique au sein de l'académie de Lille.

Plusieurs moyens seront mis en œuvre et évalués pendant les deux premières années de la période d'accréditation :

- Une meilleure mise en visibilité sur le site web de l'INSPÉ, selon différents modes : articles courts et textes argumentatifs mais également capsules vidéo, reportages en contexte etc. ;
- Le renforcement d'une présence régulière et organisée sur les réseaux sociaux ;
- L'organisation d'une manifestation annuelle de l'innovation, pendant laquelle seront présentés et discutés les projets soutenus et financés par l'INSPÉ. Une place sera faite aux innovations menées par les étudiants du Master MEEF qui auront pu être repérées par les enseignants. Cette manifestation prendra, dans un premier temps et dès l'année 2021, la forme d'une journée dédiée. Par la suite, ces journées pourraient être thématiques. Ouverte à l'ensemble des publics et des acteurs de la formation, elles seront l'occasion de réfléchir aux défis de l'innovation dans la formation des enseignants, et dans la formation des formateurs, ainsi qu'un des moyens d'évaluation du dispositif de soutien. Elles feront elles-mêmes l'objet d'une valorisation sur le site web de l'INSPÉ ;
- Seront également mis à profit des formats plus légers et plus courts, intégrés au quotidien des formateurs, comme les ateliers de formation et co-formation organisés depuis 2019 sur chacun des sites INSPÉ.

L'articulation avec la **formation de formateurs** sera ici décisive et indispensable pour trouver des modalités et des formats qui permettent la prise de connaissance, l'analyse critique et éventuellement l'appropriation d'une démarche qui relève de l'innovation. Il en va de même concernant la nécessaire articulation de cette politique avec la recherche, qui seule sera garante de la validation du caractère innovant des dispositifs et démarches proposées en permettant d'en mesurer leurs effets et leur impact en lien avec les objectifs visés.

2.2.1.3 La poursuite d'une politique d'internationalisation de la formation axée sur la coopération transfrontalière

Outre la **poursuite et le développement des partenariats bilatéraux** dans le cadre du programme européen (Erasmus+), des programmes bilatéraux à l'international favorisant la réalisation de mobilités d'étude et de stage à l'ensemble des étudiants, et de l'accueil d'étudiants et de personnels enseignants des Universités partenaires, l'INSPÉ aura pour objectif dans les cinq prochaines années de développer davantage encore la **coopération transfrontalière**. Cette politique devrait se trouver confortée et renforcée par la stratégie européenne de l'Université de Lille qui vise la construction d'un campus en Europe du Nord fondé sur la coopération transfrontalière.

La collaboration de l'INSPÉ Lille HdF avec les deux groupements européens de coopération territoriale (GECT) : l'Eurométropole Lille Kortrijk Tournai et West Vlaanderen Flandre Dunkerque Côte d'Opale sera poursuivie en vue de continuer à développer des projets communs autour des langues française et néerlandaise. La réflexion entamée en 2017 entre l'INSPÉ et ces établissements partenaires pour le montage d'un **diplôme MEEF franco-belge** se poursuivra.

Parallèlement, l'accord multilatéral visant l'appropriation du territoire transfrontalier par les futurs enseignants permettra de proposer et développer la **mise en stage** en territoire proche géographiquement, afin d'offrir aux étudiants une expérience inédite pédagogique à l'échelle européenne. L'approfondissement de la collaboration de l'INSPÉ Lille HdF **avec le territoire belge** et ses deux versants, l'un wallon, l'autre flamand, se poursuivra sur la période envisagée ainsi que, à partir de la rentrée 2020, le développement de la mobilité des futurs enseignants et enseignants-stagiaires sur les trois versants (français, wallon et flamand). A moyen terme, l'INSPÉ Lille HdF envisage d'associer à ce projet l'autre groupement européen de coopération territoriale (West-Vlaanderen Flandre Dunkerque Côte d'Opale) avec lequel il travaille, afin d'élargir la zone transfrontalière, comme terrain de stages ciblé, aux étudiants français et belges.

La **promotion des langues française et néerlandaise** de chaque côté de la frontière demeurera également une préoccupation forte dans la période 2021-2025. Deux projets de soutien à l'enseignement de la langue devraient voir le jour : l'un initiant la création d'une UE LVE en langue néerlandaise dans la mention 1^{er} degré du Master MEEF, l'autre envisageant avec différents acteurs de l'académie de Lille et de l'enseignement du néerlandais la création d'un master MEEF mention 2nd degré **parcours Néerlandais et/ou parcours bi-langues anglais-néerlandais**. Parallèlement, l'Institut souhaite appuyer, en collaboration avec les deux DSDEN du Nord et du Pas-de-Calais, le développement de l'enseignement-apprentissage du néerlandais dans l'académie de Lille, en apportant son soutien institutionnel et pédagogique aux écoles et établissements scolaires de l'académie délivrant un enseignement du néerlandais.

Enfin, l'INSPÉ Lille HdF s'est porté volontaire pour mettre en place et offrir à ses publics en formations initiale et continue la possibilité d'être préparés au **certificat pour l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE)**. Le déploiement et la mise en œuvre de cette certification permettra à l'INSPÉ de développer des liens privilégiés avec les écoles et établissements français à l'étranger de la zone Europe du nord. Des contacts ont déjà été pris en ce sens afin notamment d'organiser des périodes de stage dans ces établissements scolaires pour les candidats à cette certification.

* * *

Pour conclure sur la présentation de cet enjeu fort du projet de l'INSPÉ pour la période 2021-2025, les trois axes stratégiques que sont la recherche, l'innovation et l'internationalisation sont amenés, au cours des prochaines années, à s'intégrer progressivement dans la dynamique globale du projet stratégique de l'Université de Lille et à ce titre, à bénéficier d'opportunités de développement et d'enrichissement nouvelles, inédites et positives pour l'INSPÉ. En retour, l'INSPÉ dispose de leviers qui sont autant d'atouts qui pourront contribuer au projet de l'Université de Lille. Ces axes stratégiques seront néanmoins, et en priorité, **mis au service de l'enjeu central du projet de l'INSPÉ** : celui de la formation des enseignants, des personnels et des cadres de l'éducation de demain.

2.2.2 Former des enseignants et des personnels de l'éducation du XXI^e siècle capables d'affronter les défis sociétaux, en lien avec le territoire de l'académie de Lille, et en affirmant un positionnement éthique et responsable

L'élaboration des maquettes de formation des différentes mentions du master MEEF s'est initialement appuyée sur les cinq blocs de compétences définis en 2013 par le comité de suivi du master MEEF (disciplinaire (UE1), didactique (UE2), recherche (UE3), contexte d'exercice du métier (UE4) et mise en situation professionnelle (UE5)⁵. Ce choix collectif, s'il a pour inconvénient une tendance au cloisonnement et à la juxtaposition entre blocs limitant une dynamique de formation intégrée par compétences, a permis cependant de positionner clairement **l'identité et l'unicité du master MEEF**, quelles que soient ses mentions, et quelles que soient les sites et les Universités concernés au sein de l'académie de Lille. Il a favorisé l'émergence d'un travail collectif majeur d'harmonisation des pratiques et des fonctionnements entre les quatre mentions (fonctionnement administratif, modalités de formation, d'évaluation, jurys de mention...) qui a été déterminant quant à la mise en œuvre, dans l'académie de Lille, d'un master MEEF porté par une identité forte et par des dispositifs et outils communs à l'ensemble des mentions et des Universités.

Si les équipes ont veillé à professionnaliser la formation, une approche par contenus subsiste encore dans certaines Unités d'Enseignement et une séparation entre UE professionnelles et disciplinaires caractérise parfois certaines formations. Par ailleurs, l'enquête réalisée auprès des étudiants dans le cadre du processus d'autoévaluation du HCERES a posé un élément d'alerte : alors que les étudiants sont relativement satisfaits des apports de la formation concernant la préparation aux concours, ils estiment en revanche dans presque la moitié des cas, que la formation suivie ne les a pas préparés suffisamment à leur futur métier et qu'elle n'était pas suffisamment professionnalisée. Cette perception est encore plus forte chez les étudiants fonctionnaires stagiaires qui se montrent les plus critiques vis-à-vis de la formation, et ceci quelle que soit la mention.

Un groupe de travail chargé de réfléchir à l'évolution des formations pour la prochaine accréditation s'est réuni de janvier à juin 2019. Ce groupe qui a rassemblé une quinzaine de personnes ressources issues des quatre mentions du master MEEF a été chargé de mettre en cohérence les éléments du diagnostic posé par l'autoévaluation avec les préconisations de la nouvelle réforme de la formation. Ce travail d'analyse intégrant les éléments structurants de la réforme, du nouveau référentiel de formation et de l'autoévaluation a débouché sur **la construction d'une architecture de maquette**, élaborée à l'échelle du master, qui inscrit dans ses fondations et dans sa structure, des orientations et des choix de formation qui découlent de ce travail.

L'ensemble de ces éléments ont été présentés au codir-restreint, au codir élargi en juin 2019 et au COSP en juillet 2019 ainsi qu'à l'ensemble des enseignants, formateurs, intervenants et partenaires de l'INSPÉ lors de deux grandes journées de travail organisées les 19 et 24 juin 2019. La construction d'une architecture de maquette⁶ a constitué un préalable, en posant un cadre structuré et structurant à l'échelle du master, au travail d'appropriation de la réforme par les équipes et au travail d'écriture des maquettes de formation, dans chacune des mentions, qui a démarré à partir de septembre 2019. Parallèlement à ces groupes de travail par mention, d'autres groupes de travail transversaux ont été chargés de réfléchir sur les objets, démarches et outils communs à toutes les mentions MEEF (place de la recherche dans la formation, place de l'école inclusive, le numérique, le portfolio...) et de faire des propositions cohérentes à l'échelle du master.

Le projet de formation qui découle de ces différents travaux, et décliné au travers d'une architecture de maquette, s'appuie sur **les orientations suivantes** :

2.2.2.1 La mise en place d'une approche par compétence(s)

Former aux métiers du professorat et de l'éducation au XXI^e siècle signifie, pour l'INSPÉ Lille HdF, que la formation doit former des étudiants à devenir des professionnels et des fonctionnaires autonomes et responsables dans une société de plus en plus fragmentée. Ces professionnels doivent être capables de décrypter les évolutions/transmutations de la société et de s'y adapter, y compris face aux complexités et aux défis sociétaux les plus forts, tout en affirmant un positionnement citoyen engagé.

⁵ Se rajoutent à ces 5 Unités, les UE Culture Numérique/Tice (CNT) et Langue Vivante Etrangère (LVE).

⁶ L'architecture de la future maquette de formation du master MEEF est insérée en annexe 6.

Cette ambition amène l'Institut à faire le choix de privilégier dans la conception et la mise en œuvre de ses formations, les trois caractéristiques que doit revêtir la formation en master MEEF telles que précisées dans l'annexe de la réforme de 2019⁷ :

- Une formation d'adultes ;
- Une formation universitaire professionnalisante ;
- Une formation aux métiers –enseignement, éducation, formation – de la pédagogie auprès d'élèves ou d'apprenants.

La mise en place d'une approche par compétence(s) est la première des orientations retenues pour la conception des futures maquettes afin de mettre en œuvre une formation universitaire plus professionnalisante qui forme à des métiers complexes en forte évolution. Cette approche par compétence(s) ne remet pas en question l'ensemble des contenus de formation sur lesquels reposent les maquettes actuelles et qui sont généralement pertinents⁸. Elle nécessite toutefois de **remettre le métier « réel » au cœur de la formation** et d'y introduire plus explicitement encore des espaces, des dispositifs et des modalités qui permettent aux étudiants **d'apprendre à mobiliser, à tisser et à combiner à bon escient et progressivement, tout un ensemble de ressources**⁹ internes et externes, conduisant au développement de la compétence professionnelle¹⁰.

Souvent considérés comme de la seule responsabilité des étudiants, et se réalisant généralement hors des murs de l'INSPÉ - lors des stages notamment -, ce processus de mobilisation et de tissage des ressources pertinentes pour faire face à des situations professionnelles complexes est en effet loin d'être spontané : il doit au contraire faire l'objet d'un **apprentissage régulier, explicite et conscientisé** pour être reproductible et servir la montée en compétence des futurs professionnels. Par conséquent, seront introduites plus explicitement et plus fortement dans les futures maquettes des modalités de formation permettant aux étudiants de s'entraîner, progressivement et régulièrement, à mobiliser et à combiner des ressources de nature variée, pour répondre à des situations complexes ancrées dans le réel du métier.

➤ **Un concept clé : le tissage**

Mettre en place une telle approche par compétence(s) suppose donc de placer, au cœur du projet de formation, des modalités qui permettent le tissage de ces ressources multiples et variées. Le tissage doit amener les étudiants à s'entraîner à construire des liens, entre les différents éléments, modalités et temps de la formation, qui manquent souvent dans les formations où ces éléments sont généralement juxtaposés. La mise en œuvre de ce tissage doit s'opérer à plusieurs niveaux :

- Entre le métier et la formation ;
- Entre le travail « réel » et les ressources délivrées en formation ;
- Entre les UE et les semestres, les contenus et les modalités de formation ;
- Entre les stages et les autres temps de formation sur site ;
- Entre la recherche et le métier.

La concrétisation de ces orientations ne va pas de soi dans les formations telles qu'elles sont traditionnellement conçues aujourd'hui à l'Université. C'est pourquoi, et pour que ces orientations ne soient pas que théoriques, une architecture de maquette a été conçue afin de rendre visible la traduction et l'intégration dans les fondations, les soubassements et la construction des futures maquettes l'opérationnalité de ces orientations.

⁷ Arrêté du 28 mai 2019, référentiel de formation du master MEEF « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^e siècle », p.7.

⁸ Nous n'entrerons pas ici dans le débat qui oppose la notion de compétence à la notion de savoir : la compétence s'appuie sur, mobilise, questionne et enrichit toutes sortes de savoirs, y compris les plus académiques, les plus théoriques voire les plus abstraits.

⁹ Les ressources peuvent être internes ou externes à la personne, elles peuvent être définies comme des savoirs, savoir-faire, habiletés, savoir-être que l'apprenant mobilise pour résoudre une situation complexe (Tardif, J. 2006. *L'Évaluation des Compétences. Documenter le Parcours de Développement*. Montréal : Chenelière Éducation).

¹⁰ Cela rejoint la définition de la compétence, qui est - et pour ne citer que la plus communément référencée - « un savoir-agir complexe prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situations » (Tardif, *ibid.*).

2.2.2.2 Une architecture de maquette commune aux quatre mentions

➤ Une structuration en unités d'enseignement définies à partir des trois « piliers » du métier d'enseignant

La conception et le découpage des Unités d'Enseignement ont pour parti pris de partir du métier « réel » et des macro-tâches qui le caractérise. Celles-ci peuvent en effet se décomposer en trois grandes composantes que l'on peut circonscrire d'un point de vue temporel même si elles interagissent de manière permanente :

- L'UEA a pour finalité **la maîtrise des savoirs** scolaires et des savoirs didactiques en lien avec la connaissance de l'institution. Cette maîtrise se présente comme un préalable à l'acte de conception et de mise en œuvre de tout enseignement.
- L'UEB vise **la conception** d'un enseignement adapté au contexte d'exercice. Cette macro-tâche est de plus en plus complexe et se nourrit de ressources variées et spécifiques. Elle est un prérequis à l'acte d'enseignement.
- L'UEC renvoie à la conduite et à **la mise en œuvre** des enseignements. Celles-ci nécessitent une analyse et des modalités de **régulation** qui s'appuient sur une pratique réflexive adossée à la recherche.

Ces 3 Unités d'Enseignement se présentent donc comme des **blocs de connaissances et de compétences** en ce qu'elles constituent des ensembles cohérents et homogènes de compétences.

➤ Des semestres dédiés à quatre dimensions professionnelles progressivement conjuguées

Dans chacun des semestres, ces trois UE sont articulées à des problématiques professionnelles qui constituent pour l'INSPÉ Lille HdF le cœur et les défis du métier d'enseignant d'aujourd'hui et de demain. Ces problématiques professionnelles sont conçues dans une logique progressive et cumulative tendant à prendre de l'ampleur au cours des quatre semestres en intégrant l'ensemble des dimensions constitutives du métier :

- Semestre 1 : *Enseigner : oui mais quoi et comment ? ...*
- Semestre 2 : *... En prenant en compte les singularités de chacun...*
- Semestre 3 : *... En engageant sa polyvalence, en croisant les disciplines...*
- Semestre 4 : *... En construisant un collectif.*

➤ Des dimensions professionnelles incarnées par douze pratiques professionnelles de référence

Au croisement de chaque UE et de chaque semestre, une pratique professionnelle de référence (PPR) sert de point d'ancrage pour illustrer et donner corps à **un enjeu explicite de formation au métier**. La PPR est une catégorie de tâches professionnelles rencontrées communément dans l'exercice du métier, dont la maîtrise suppose la mobilisation de ressources variées et pertinentes ; **elle incarne le concept de compétence**. L'ensemble des PPR permet ainsi l'identification des ressources et des modalités de formation à mettre en place tout au long des quatre semestres. Chaque PPR constitue la référence, pour les formateurs comme pour les étudiants, qui donne cohérence aux contenus de formation de chacune des UE à chacun des semestres.

Au final, cette architecture de maquette est au croisement de différents types de dynamiques inter-reliées qui déclinent les différentes modalités de tissage qui vont s'opérer durant la formation :

- Un tissage dynamique qui relie les trois UE ;
- Un tissage entre semestres qui emprunte une logique cumulative ;
- Un tissage progressif des enjeux de formation durant l'ensemble du parcours de formation qui permet d'atteindre graduellement le profil de compétences attendues de l'enseignant du 21^e siècle.

La mise en place d'une **démarche portfolio d'apprentissage** viendra en appui de ce projet de formation. La démarche portfolio apparaît en effet davantage susceptible d'accompagner les étudiants dans l'identification explicite des ressources variées inhérentes aux compétences, et à la réflexivité nécessaire à leur construction. Outil personnel des étudiants, l'usage d'un e-portfolio leur permettra :

- de réaliser, de sélectionner et d'analyser un **ensemble d'expériences pertinentes** en lien avec les PPR, les problématiques des semestres et les UE,

- de s'exercer à **identifier et à tisser les ressources pertinentes** qui participent de la construction des compétences,
- et enfin de mettre en perspective **les progrès réalisés** quant à la construction des attendus de fin de formation, et qui serviront d'appui lors des macro épreuves évaluatives prévues en fin de semestre.

Le portfolio sera expérimenté, dès la rentrée 2020, par des formateurs volontaires au sein des quatre mentions, afin de construire progressivement le cadre et les modalités qui permettront la généralisation réussie de cette démarche à la rentrée 2021. Une nouvelle mission transversale a été créée au sein de la direction de l'INSPÉ, en lien avec la Direction de l'Innovation Pédagogique de l'Université de Lille, pour accompagner cette expérimentation majeure en 2020-21, et sa généralisation à la rentrée 2021.

2.2.2.3 Deux axes de formation structurants et intégrés dans la dynamique de formation : l'école inclusive et le numérique

➤ ***L'école inclusive comme contexte propre à l'INSPÉ HdF***

La réforme laisse le choix d'accorder 10% des heures de formation du master MEEF au contexte propre à chaque INSPÉ et aux innovations pédagogiques. L'INSPÉ Lille HdF a fait le choix, en accord avec Madame le Recteur de l'académie de Lille, de la problématique de l'école inclusive en raison de la spécificité du public scolaire de l'académie et du projet académique 2018-2021 et dans une volonté de cohérence affirmée avec ses autres projets structurants (dont le PIA3).

L'école inclusive a pour objectif de permettre à tous les élèves « quels que soient leurs handicaps et leurs difficultés » d'apprendre et d'avoir « une chance égale » de réussir (Unesco). Cette problématique de l'inclusion est particulièrement saillante dans la région des Hauts-de-France qui connaît des fragilités sociales qui se traduisent par un nombre élevé d'élèves scolarisés en REP/REP+ (plus de 30% dans l'académie de Lille) et des écarts sensibles de résultats des élèves aux évaluations nationales. La région se caractérise également par un nombre proportionnellement plus important que dans les autres académies d'élèves en situation de handicap et de structures médico-éducatives. Dans un tel contexte, la formation des enseignants à l'école inclusive doit prendre une importance majeure dans les années à venir. C'est dans cette perspective que, d'une part, la réponse à l'appel à projet Plan d'Investissement Avenir 3 (PIA3) s'est portée sur la problématique de l'inclusion scolaire et d'autre part, que l'INSPÉ a fait le choix d'allouer les 10% d'enseignements spécifiques à cette problématique.

L'école inclusive sera néanmoins appréhendée de manière large et embrassera, au-delà des élèves à besoins éducatifs particuliers, l'ensemble des élèves et leurs spécificités. La notion d'inclusion sous-tend, en effet, l'idée que les pratiques inclusives bénéficient à tous les élèves dans la mesure où les pratiques pédagogiques sont pensées pour dispenser aux élèves une éducation adaptée à leurs caractéristiques personnelles et à leurs besoins, quels qu'ils soient. L'inclusion repose donc sur l'aménagement du fonctionnement pédagogique pour permettre les apprentissages de tous les élèves.

Pour accompagner ce changement de paradigme chez les enseignants, plusieurs points de vigilance guideront les formations dispensées au sein de l'INSPÉ Lille HdF. Tout d'abord, **une entrée sur le besoin des élèves** sera privilégiée. La notion de besoin permet d'impulser l'idée que les enseignants doivent proposer à tous les élèves, même ceux présentant un décalage important à la norme scolaire, un enseignement ambitieux (aujourd'hui référé au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture), en les obligeant à se centrer non pas sur les causes des difficultés mais sur **la nature des obstacles rencontrés** par chacun de ces élèves dans les apprentissages. La notion de BEP (besoins éducatifs particuliers), contrairement aux étiquetages en lien avec la pathologie ou le milieu social d'origine, est une notion opérante pour les enseignants (Thomazet, 2012¹¹). En effet, les étiquettes « élève handicapé », « élève en difficulté d'apprentissage » ou « élève de milieu défavorisé » ne permettent pas d'informer valablement les enseignants sur les besoins de ces élèves et les réponses pédagogiques à leur apporter (Thomazet, 2013¹²). C'est d'autant plus vrai que des élèves présentant la même pathologie peuvent avoir des besoins différents alors que des élèves, étiquetés différemment, peuvent avoir des besoins communs.

Cette problématique de formation sera par ailleurs travaillée **de manière intégrée à l'ensemble des dimensions de la formation** (et non comme un élément à part et spécifique) et surtout sur les plans didactiques et pédagogiques. Ainsi, des éléments de formation en lien avec la diversité et les spécificités

¹¹ Thomazet, S. (2012), « Du handicap aux besoins éducatifs particuliers », *Le Français Aujourd'hui*, 2, pp. 11-17.

¹² Thomazet, S. (2013), *Des enseignants, des élèves à besoins éducatifs particuliers ou non ? La scolarisation des élèves en situation de handicap : un enjeu pour leur citoyenneté*, UNALG, Hal-01122859.

des besoins des élèves seront intégrés aux éléments de formation relatifs aux disciplines scolaires. A titre d'illustration, l'apprentissage de la lecture sera appréhendé chez les élèves typiques mais également chez les élèves atypiques comme par exemple les élèves dyslexiques ou les élèves allophones. Dans cette perspective, une part importante des contenus de formation sera allouée aux processus d'apprentissage (et notamment en didactique des disciplines) afin de favoriser le transfert des connaissances des étudiants sur l'apprentissage de l'élève typique à l'élève atypique (ou à besoins spécifiques). **Un groupe de travail** dont les missions sont de spécifier ces contenus de formation au sein du master, en s'appuyant sur les résultats récents produits par la recherche, a été mis en place. Un dispositif de formation de formateurs permettra d'accompagner l'ensemble des formateurs dorénavant impliqués dans le traitement de cette problématique de formation.

Enfin, et pour compléter cet axe majeur de formation, les étudiants seront amenés à réaliser au moins un de leur stage dans une école ou un établissement scolaire classé en REP/REP+ ou dans un dispositif inclusif (SEGPA, Ulis, etc.) durant leur année de master 1, de manière à rendre encore plus concrets les éclairages travaillés en formation et mis en perspective avec les observations menées en stage.

➤ **Intégrer le numérique au cœur de la formation**

L'intégration raisonnée et critique du numérique dans les pratiques professionnelles des enseignants et des CPE est une nécessité voire une priorité, à une époque où celui-ci modifie fondamentalement l'enseignement et l'organisation de l'école -en présence ou à distance- (comme l'a montré la mise en œuvre de la continuité pédagogique lors du confinement lié à la pandémie de la COVID 19), le rapport à l'information et au savoir, les interactions des acteurs en contexte scolaire, les relations dans les familles ainsi que le monde du travail.

Les objectifs de cet axe de formation sont pluriels et doivent amener les étudiants à effectuer des choix pertinents de ressources et d'outils numériques, en fonction de critères objectifs, en s'appuyant sur la recherche et en étant conscients du paradigme pédagogique dans lequel ils s'inscrivent. Ils doivent également être capable d'utiliser de façon déontologique, éthique et responsable le numérique en contexte professionnel, en s'appropriant les lois et les règlements, dans le respect des valeurs de l'école, en prenant en compte les aspects sociétaux, économiques et citoyens ainsi que les impacts environnementaux des usages du numérique.

Pour atteindre ces objectifs, l'INSPÉ Lille HdF s'appuiera sur une stratégie en deux volets :

- D'une part, **le numérique sera intégré au cœur même de la formation**. C'est en effet une condition nécessaire à l'atteinte des objectifs, que l'Institut doit conforter. Cette intégration doit faire l'objet d'une politique volontariste en matière de formation de formateurs. Les étudiants doivent pouvoir expérimenter des modalités de formation diverses, en présentiel ou à distance. L'Institut dispose déjà d'une plateforme Moodle dont il convient de conforter et de diversifier les usages ; ce sera notamment le cas à travers le projet « Conspire » mené en collaboration avec l'INSPÉ de l'académie d'Amiens. L'INSPÉ Lille HdF s'est d'ores et déjà engagé dans l'expérimentation de l'utilisation de jeux sérieux à composante numérique, de l'utilisation de la vidéo pour l'auto-confrontation et l'analyse croisée de situations d'exercice. En outre, il s'est doté de deux espaces innovants, de type learning lab et fablab, dont les usages doivent être également confortés pour diversifier les pratiques de formation.
- D'autre part, il s'agira de **diversifier et d'enrichir les contenus et les objets de la formation, en faisant une place plus importante au numérique** et en articulant celui-ci de façon plus étroite à l'ensemble des contenus et objets de formation. La formation au numérique s'intégrera dans la progression définie dans les maquettes, en articulation avec le contexte global de la formation (thématique semestrielle, stage, mémoire de recherche notamment). Elle s'emparera aussi de contenus et d'objets nouveaux issus de l'évolution de la place du numérique dans la société. L'INSPÉ Lille HdF travaille déjà, par exemple, à l'intégration de la pensée numérique dans la formation comme facteur d'interdisciplinarité de développement de compétences transversales ou sur des questions vives comme celles liées à l'intelligence artificielle dans l'enseignement et l'éducation.

Par conséquent, dans les trois mentions de formation initiale, la plupart des attendus de fin de formation doivent être compris comme intégrant les usages ou les questionnements concernant le numérique.

Cette stratégie implique qu'à terme :

- **Le numérique soit intégré à l'ensemble des éléments de formation** délivrés pendant les deux années du Master MEEF, à des degrés divers, comme modalité et comme contenu et objet de formation, dans les trois UE de la maquette. Pour parvenir à une intégration effective et aider les équipes de formateurs à s'en emparer, **un volume horaire minimal de 44 h heures** dévolu au numérique a été défini. Par ailleurs, en fonction de leur parcours précédent et/ou de leur projet professionnel, les étudiants auront la possibilité de choisir un module complémentaire pour renforcer leurs compétences ou les développer au-delà des attendus de formation.
- La progression dans la construction des compétences des étudiants soit organisée en tenant compte **explicitement de l'intégration du numérique dans la plupart des attendus de fin de formation**. Ce travail d'explicitation et son appropriation, indispensable à l'intégration effective du numérique dans l'ensemble des éléments de formation du MEEF, sera partie prenante de la formation de formateurs.

Par voie de conséquence, les modalités d'évaluation des connaissances et de la construction des compétences intégreront les questions relatives au numérique tout au long des quatre semestres, de façon à permettre une réelle progression dans la formation au numérique et, le cas échéant, une remédiation (à travers, notamment mais pas uniquement, des modules optionnels).

L'INSPÉ Lille HdF, pour atteindre ses objectifs, prendra en considération dès sa parution, le référentiel et les modalités de certification du **Pix enseignant** annoncé par le ministre de l'Éducation nationale. D'ores et déjà, l'INSPÉ Lille HdF a intégré dans la formation les trois volets prévus dans le Pix enseignant : des compétences transversales utiles à l'enseignant, des compétences numériques spécifiques au métier, et l'intégration de la dimension réflexive du professionnel sur l'utilisation du numérique dans son métier.

A ce stade, il reste à préciser que le déploiement d'un tel projet de formation ne saurait se suffire à lui-même. Celui-ci doit s'appuyer, pour pouvoir être mis en œuvre de manière pertinente et atteindre ses objectifs, sur **d'autres dispositifs structurants**, en direction notamment des étudiants. Mettre en place une formation d'adultes qui vise le développement de l'autonomie et de la responsabilité de futurs professionnels suppose en effet de donner aux étudiants **la possibilité réelle d'exercer cette autonomie et cette responsabilité dès la formation initiale**. Pour cela, sont envisagées diverses modalités leur permettant d'être davantage acteurs au sein de l'Institut, et de pouvoir exercer des choix au cours de leur formation (choix d'options, de modules de consolidation et d'approfondissement, projets de stage diversifiés).

Deux dispositifs nouveaux ont été envisagés dans cette perspective : la mise en place d'un parcours de formation plus personnalisé et la création d'une commission vie étudiante.

2.2.2.4 La mise en place d'un parcours de formation personnalisé

Trois composantes distinctes du parcours de formation ont été définies afin d'**introduire davantage de personnalisation dans les parcours des étudiants** :

- **Un parcours commun et obligatoire** permettra aux étudiants de construire l'ensemble des attendus de fin de formation et de bénéficier d'une **culture commune et partagée**. Ce parcours comprendra un peu moins de 700 HTD.
- **Un parcours personnalisé** qui intégrera :
 - La prise en compte des besoins spécifiques des étudiants en lien avec leur parcours antérieur. Les étudiants auront ainsi la possibilité de choisir **quatre modules de consolidation** afin de bénéficier d'une remise à niveau dans les disciplines ou les domaines pour lesquels ils n'auraient pas une formation suffisante.
 - La prise en compte des goûts, orientations ou projets professionnels à venir des étudiants. Les étudiants auront ainsi la possibilité de choisir **un module complémentaire** visant un enrichissement et/ou une spécialisation de leur parcours en vue de développer un projet spécifique sur le plan professionnel.
 - **Le module LVE** qui permettra aux étudiants une remise à niveau dans une langue vivante étrangère de leur choix.

Cette part de personnalisation s'élèvera à 108 heures au total. Elle pourrait progressivement prendre encore plus d'ampleur au cours des cinq prochaines années si les étudiants en expriment le besoin et en fonction d'indicateurs en montrant la pertinence.

- **Un parcours accompagné** qui comprendra, articulera et reliera l'ensemble des dispositifs d'accompagnement prévu durant le parcours de l'étudiant à savoir :
 - **Un tuteur de formation** dont la mission sera d'accompagner l'étudiant dans la construction progressive de son parcours et de sa professionnalisation dont il en sera le garant.
 - **Un tuteur de stage** dont la mission sera d'accompagner l'étudiant durant son stage de M2, en lien avec le tuteur terrain.
 - **Un directeur de mémoire** qui accompagnera l'étudiant dans la réalisation de sa recherche liée à son mémoire.

L'organisation de ces différentes modalités d'accompagnement en forme de parcours est l'occasion de mettre en cohérence ces différents temps d'accompagnement, ainsi que d'en préciser les finalités, les contours et modalités de manière à veiller à ce que l'ensemble du parcours de l'étudiant soit accompagné dans ses différentes dimensions. Ce parcours comprend 12H.

Un autre levier identifié pour développer cette autonomie et cette responsabilité est **d'impliquer davantage les étudiants dans la vie et le fonctionnement de l'Institut**. Dans cette perspective, est prévue la création d'une Commission Vie Etudiante (CVE).

2.2.2.5 La création d'une Commission Vie Etudiante (CVE)

La Commission Vie Etudiante a pour objectif de renforcer **le rôle et l'engagement des étudiants** dans l'organisation de la vie étudiante au sein de l'Institut¹³. Elle constituera un lieu de réflexion, de parole, de coopération pouvant favoriser l'organisation d'événements fédérateurs afin **d'améliorer les conditions de formation, de vie, de réussite et le bien être des étudiants** au sein de l'INSPÉ Lille HdF. Elle encouragera également l'engagement des étudiants qui sera valorisé dans leur portfolio de compétences et leur diplomation (octroi d'ECTS spécifiques). La CVE n'aura pas de rôle décisionnel, néanmoins le Vice-Président, ainsi que les autres représentants des étudiants, pourront porter à l'attention des instances les éléments de leurs réflexions : au Conseil d'Institut par l'intermédiaire des élus étudiants et/ou des personnels de cette instance, aux membres du COSP pour les sujets qui relèvent de ses attributions.

Au sein de chaque site de formation de l'INSPÉ sera ainsi créée une Commission Vie Etudiante composée de délégués élus par leurs pairs et de représentants des personnels du site. Cette commission constituera un lieu de réflexion, d'échanges et de propositions concernant les éléments liés :

- A la vie, au bien-être, à la santé et à la réussite des étudiants au sein du site ;
- Au projet du site ;
- Au développement et à la mise en œuvre de projets pédagogiques ;
- Au développement et à la mise en œuvre de projets contribuant à la promotion des valeurs d'éthique et de responsabilité sociétales ainsi qu'au développement durable au sein du site ;
- Au renforcement de la communauté et de l'identité du site et de l'Institut.

La réflexion de la CVE aura pour visée générale :

- L'amélioration de la formation et des conditions de formation et de travail. Les modalités générales de l'organisation du travail personnel et de l'accompagnement. Les modalités de soutien aux étudiants en difficulté ;
- L'amélioration du dialogue entre étudiants et formateurs, et personnels du site ;
- L'amélioration de la réussite des étudiants, de leur coopération et du travail d'équipe ;
- L'amélioration des conditions de vie, de santé et le bien être des étudiants au sein de chacun des sites de formation ;
- Le développement des activités culturelles, sportives offertes aux étudiants. L'organisation d'événementiels : soirée des talents, revues, mises à l'honneur, remises de diplômes, journées portes-ouvertes, etc. ;
- Le développement des actions engageant la responsabilité sociétale de l'INSPÉ Lille HdF ;
- Le développement des actions engageant la responsabilité citoyenne des étudiants (projets tutorés à visées sociales, humanitaires et professionnelles) ;

¹³ La création de la CVE a fait l'objet d'un vote à l'unanimité au Conseil d'Institut de décembre 2019 et sera mise en œuvre dès la rentrée 2020.

La commission vie étudiante de l'INSPÉ sera créée dès la rentrée universitaire 2020 et sera intégrée à la politique de la vie étudiante et de campus déployée à l'échelle de l'Université de Lille. Elle devrait constituer, à moyen terme, un levier et un marqueur d'un engagement plus fort des étudiants de l'Institut au sein de la vie universitaire de l'Université de Lille, en particulier, et des Universités régionales plus largement.

Le projet de formation qui vient d'être décrit ne pourra se réaliser sans un **accompagnement conséquent des équipes enseignantes engagées** dans sa mise en œuvre. L'introduction d'une dynamique de travail plus collective, de même que l'accompagnement des équipes dans une réflexion et un projet nécessitant l'invention de modalités et de pratiques de formation nouvelles, impliquent la définition d'une **politique et de dispositifs de formation de formateurs** capables d'engranger la mobilisation des équipes, qui ont la particularité d'être inter-catégorielles, inter-statuts et pluridisciplinaires.

2.2.2.6 La mise en place d'une politique et d'un plan de formation à destination des formateurs du master MEEF

La désignation d'un chargé de mission et la création d'un service « Formation de formateurs » ont pour objectif de développer progressivement, au cours des cinq années à venir, **une politique ambitieuse et innovante de formation de formateurs**, dans l'intention d'accompagner les équipes aux évolutions que porte le projet de formation. Un plan triennal de formation a d'ores et déjà été élaboré dont les principes ont été présentés en Conseil d'Institut en décembre 2019. Ce plan est organisé **en trois volets** :

- 1- Accompagner l'entrée en fonction des nouveaux formateurs.
- 2- Développer les compétences des formateurs.
- 3- Faire de l'INSPÉ Lille HdF une organisation apprenante au service d'un projet de formation ambitieux et de la mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignants et personnels d'éducation.

Par ailleurs, cinq projets d'innovation et de formation de formateurs construits en collaboration avec l'INSPÉ de l'académie d'Amiens viennent d'être **lauréats d'un appel à projets de la Région Hauts-de-France** et vont pouvoir se déployer dans les cinq années à venir afin de soutenir la stratégie de formation présentée plus haut. Ces projets concernent la mise en place, commune aux deux INSPÉ, d'actions de formations de formateurs visant :

- L'analyse croisée de situations de classe en mobilisant des outils numériques (vidéo en particulier).
- L'apprentissage de la pensée informatique en situation d'interdisciplinarité, et les rapports entre apprentissage du codage et des autres langages.
- L'enrichissement de la plateforme CONSPIRE, conçue et en cours de développement à l'INSPÉ de l'académie d'Amiens. Cette plateforme permet de mettre à la disposition des étudiants, pendant les formations présentielles ou à distance (formation ou auto-formation) des ressources ou des activités de formation, indexées au référentiel de compétences et à quatre niveaux de maîtrise, qui seront alimentées progressivement. Cette plate-forme sera un plus pour les étudiants "empêchés", notamment les étudiants salariés, nombreux dans la région du fait du contexte socio-économique de recrutement.
- La valorisation des initiatives et des innovations à travers l'organisation d'un événement annuel dans chacun des INSPÉ.
- La mise en place de défis entre les deux INSPÉ. Chaque semestre, chacun des INSPÉ lancera à l'autre un challenge à partir d'un ou des problèmes professionnels qui se posent aux formateurs.

*
* *
*

Pour résumer et conclure la présentation de cet enjeu majeur, il convient d'insister sur l'ambition de l'INSPÉ Lille HdF qui est de construire et de mettre progressivement en œuvre, dans les cinq années à venir, un projet de formation susceptible d'**œuvrer pleinement à la formation des professionnels du professorat et de l'éducation de demain**. Ce projet repose sur des stratégies et leviers systémiques. Une méthodologie et une planification rigoureuses accompagneront son déploiement. La caractérisation de paliers successifs et d'indicateurs permettant de mesurer la pertinence des choix réalisés permettront de faire les ajustements nécessaires, et conduiront les équipes à entrer graduellement dans une **dynamique d'Institut « apprenant » conduite par un collectif innovant de formateurs**.

Un tel projet, porté par les axes stratégiques présentés au travers des deux enjeux qui précèdent servira, **de manière complètement intégrée et emboîtée**, un dernier enjeu qui tient au (re)positionnement institutionnel de l'INSPÉ Lille HdF au sein de l'académie de Lille.

2.2.3 Réussir le changement de paradigme de la gouvernance de l'INSPÉ Lille HdF en passant du statut de « bien commun partagé » à celui de « maison commune de l'Education » de l'académie de Lille

Le choix acté par les présidents d'Université, et le recteur d'académie, de positionner l'École Supérieure du Professorat et de l'Education Lille Nord-de-France en 2013 au sein de la ComUE LNF comme un bien commun partagé dans l'académie de Lille a été déterminant. Il a en effet permis une construction et une structuration rapide et efficiente de l'école, de son pilotage, de sa gouvernance, des quatre mentions du master MEEF et, plus globalement, de ses activités de formation et de recherche au service de la constitution progressive d'un champ d'expertise reconnu par les Universités et les partenaires académiques, sur les métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation. L'extinction de la ComUE au 31 décembre 2019, et le transfert de l'INSPÉ à l'Université de Lille au 1^{er} janvier 2020, matérialisent *in fine* la fin d'un modèle de pilotage et de gouvernance pour l'INSPÉ Lille HdF. Les Présidents des Universités régionales ont acté leur volonté de maintenir l'INSPÉ Lille HdF dans la position et le rôle de ce qu'il convient désormais d'appeler « **une maison commune de l'éducation** » au sein de l'académie de Lille. Les principes directeurs qui présideront aux soubassements et à l'architecture de cette maison commune dans cette nouvelle configuration sont aujourd'hui en cours de construction, en lien avec les vice-présidents des équipes présidentielles des quatre Universités régionales. Ce changement de positionnement institutionnel de l'Institut n'est pas sans interroger son rôle et ses missions à venir. L'enjeu des prochaines années sera dès lors de prendre la mesure de ce nouveau positionnement institutionnel afin d'élaborer et de consolider **un nouveau modèle de gouvernance** pour l'INSPÉ et **un nouveau mode de pilotage du champ de formation du Master MEEF** à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le passage du modèle du « bien commun partagé » à la « maison commune de l'éducation » s'explique aussi, outre le transfert de l'INSPÉ à l'Université de Lille, par la volonté des présidents des Universités régionales que chaque Université, dans la mention 2nd degré, inscrive les étudiants qui suivront les parcours de formation offerts au sein de leur site. Si les services conjoints des Universités ont travaillé à la bonne mise en œuvre pédagogique et technique de cette décision politique, il conviendra de faire en sorte que cela ne vienne pas, pour autant, rompre la cohérence du pilotage pédagogique de la mention 2nd degré MEEF par l'INSPÉ. Toutefois, cette décision pourrait constituer également une opportunité qui peut jouer en faveur du **renforcement de la dimension partenariale inter-Universités** autour de cet enjeu commun qu'est la formation des enseignants au sein de l'académie de Lille.

Par ailleurs, les relations avec les services académiques sont appelées à se renforcer en raison du cadre de la réforme de la formation des enseignants qui appelle à ce que davantage de professionnels de terrain interviennent dans la formation. Le comité de pilotage du rectorat / INSPÉ est sans doute appelé à devenir une instance plus régulière de pilotage et de décision au regard des enjeux conjoints afférents à l'organisation pédagogique et au pilotage du master MEEF dans l'académie de Lille.

Dans ce contexte, le paradigme de la « maison commune de l'Education pour tous les enseignants et personnels de l'éducation du territoire académique » pourra se concrétiser, au cours de la période à venir, au travers de quatre perspectives qui intègrent et déclinent, **dans un projet global et intégré**, les enjeux et les axes stratégiques décrits précédemment :

- Une maison commune œuvrant à la **formation de tous les enseignants, personnels et cadres de l'éducation des premier et second degrés** qui met en œuvre des modalités de formation, des maquettes structurées par un projet explicite, et des dynamiques de professionnalisation cohérentes, ayant pour ambition d'être davantage adaptées au contexte académique, et aux évolutions des métiers d'enseignants et de l'éducation (cf. *projet de formation présenté au point 2.2.2 et le point 2.2.3.3 sur les voies technologique et professionnelle*).
- Une maison commune **de référence** pour tous les enseignants et personnels d'éducation **en matière de recherche en éducation et d'innovation pédagogique et numérique** (cf. *projets concernant la recherche et l'innovation pédagogique présentés aux points 2.2.1.1 et 2.2.1.2*).
- Une maison commune « **apprenante** », un lieu de formation, de vie, de ressourcement :
 - En relation étroite avec les établissements scolaires et les écoles pour construire un territoire apprenant et créer une interface entre la recherche et les praticiens dans l'objectif de développer la recherche en éducation, en lien avec les préoccupations des professionnels et en vue de favoriser la coopération recherche/terrain (cf. *projet de création d'une SFR, point 2.2.1.1*).

- Intégrant une politique de formation de formateurs novatrice, pour tous les formateurs (formateurs et universitaires de l'INSPÉ, enseignants maîtres-formateurs, formateurs académiques) (cf. *politique de formation de formateurs, point 2.2.2.6*).
- Une maison commune **au cœur du territoire académique et de sa transformation par l'éducation** :
 - En faisant de l'INSPÉ Lille HdF l'acteur central d'une dynamique territoriale autour de l'éducation (cf. *projet PIA3, point 2.2.1.1*).
 - En faisant de l'INSPÉ un acteur davantage ouvert, mobile et présent sur tout le territoire qui s'appuie sur les sites de formation en territoire, qui diversifie l'offre de formation afin d'être au plus près des attentes du territoire, qui décentralise l'offre d'événements et la mise en réseau des acteurs (cf. *projet concernant la formation continue qui sera présenté infra*). Ce qui suppose la création d'outils spécifiques au service de cette ambition : outil de cartographie, ou de référencement d'expertises pour articuler les besoins aux offres, annuaire des expertises recherches, annuaire des partenaires... (cf. *création d'un annuaire des enseignants-chercheurs, point 2.2.1.1 et création d'un guide des partenaires, point 3.5.1*).
 - En faisant de l'INSPÉ un acteur davantage soucieux de son impact social, économique, politique et environnemental sur son territoire de référence, qui s'inscrit résolument dans une logique de responsabilité sociétale des organisations (RSO). Cette réflexion est en germe au sein de la composante et doit incontestablement monter en puissance tout au long de la période d'accréditation en lien avec la stratégie déployée par l'Université de Lille.

Le changement de positionnement institutionnel de l'INSPÉ Lille HdF en maison commune de l'éducation est d'ores et déjà engagé. L'INSPÉ a ainsi renforcé depuis quelques années ses relations avec les collectivités locales (Métropole, Région, Départements, Villes). Sur le plan de l'innovation pédagogique, l'INSPÉ a noué des liens avec le lycée Dinah Derycke (lycée professionnel) mitoyen du site de Villeneuve d'Ascq. Un partenariat fort a parallèlement été construit avec l'Institut de Formation pédagogique de l'Institut Catholique de Lille avec lequel est mené un travail d'harmonisation de l'offre de formation à l'échelle régionale (cf. *point 2.2.3.1 ci-après*). L'intégration à venir de la Maison Pour La Science (MPLS) au sein de l'INSPE entre également dans cette dynamique, en autorisant la structuration à l'échelle académique d'une offre de formation en sciences (cf. *ci-après point 2.2.3.2*). Enfin, l'attention qui continuera d'être portée à la valorisation des voies technologique et professionnelle au sein de l'INSPÉ participe de plein pied à la construction de cette maison commune de l'éducation dont l'ambition est de couvrir le spectre le plus large possible de la formation initiale et continue des enseignants de demain, intégrant celles et ceux des lycées professionnels et des lycées technologiques, et ce dans une dynamique d'articulation forte au territoire et au monde économique de la région des Hauts-de-France (cf. *point 2.2.3.3 ci-après*).

2.2.3.1 Le partenariat avec l'Institut de Formation Pédagogique de l'Institut Catholique de Lille

Une convention avec l'Institut de Formation Pédagogique (IFP) de l'Institut Catholique de Lille (ICL) permet, dans le cadre d'une coopération entre l'ICL, l'IFP et l'INSPÉ, aux étudiants suivant leur formation au sein de l'ICL, l'obtention du diplôme national de master MEEF. Cette convention, unique en France, engage **une harmonisation des maquettes de formation et des modalités d'évaluation** mises en œuvre au sein des deux institutions dans le respect de la spécificité des deux établissements, et à une inscription administrative seconde des étudiants de l'ICL à l'INSPÉ. Elle donne ainsi lieu à l'intégration des responsables de formation de l'IFP aux différents groupes de travail qui sont mis en place à l'INSPÉ pour construire le nouveau projet de formation et les nouvelles maquettes. Les responsables de mention de l'INSPÉ participent aux jurys de l'IFP qui sont des moments importants de régulation permettant l'harmonisation des pratiques. Une commission permanente se réunit également régulièrement pour traiter des questions afférentes à l'exécution de la convention afin de poursuivre la coopération engagée.

Cette convention a permis que se réduisent les logiques de concurrence entre les deux institutions de formation et rend également moins complexe la prise en charge du parcours de formation des quelques étudiants qui passent, au cours de leur formation, d'une institution à l'autre. La mise en place de la réforme de la formation a été l'occasion de renforcer la coopération entre les deux Instituts et a montré l'intérêt de poursuivre cette coopération au cours des cinq prochaines années.

2.2.3.2 L'intégration de la Maison pour la Science au sein de l'INSPÉ

L'intégration récente au sein de l'INSPÉ de La Maison Pour La Science (MPLS) en Nord-Pas-de-Calais s'ancre également pleinement dans la construction visée d'une maison commune de l'éducation. Portée depuis le 1^{er} janvier 2014 par l'Université de Lille dans le cadre d'une convention avec la Fondation La main à la pâte, d'une part, et avec l'état et le rectorat de l'académie de Lille, d'autre part, la MPLS en Nord-Pas-de-Calais fait partie du réseau des Maisons pour la science dont la Fondation La main à la pâte assure la coordination, l'animation et la représentation au niveau national et international.

Pour assurer ses missions, la MPLS est dotée d'une équipe constituée conformément aux préconisations de la charte des Maisons pour la science et actées dans la convention 2019-562 avec le rectorat de Lille :

- D'un directeur enseignant-chercheur missionné à mi-temps ;
- D'une directrice-adjointe contractuelle ;
- D'une assistante de direction contractuelle ;
- De 5 ingénieurs de formation :
 - Une enseignante du second degré à mi-temps ;
 - Deux enseignantes du premier degré à quart temps ;
 - Deux enseignants-chercheurs pour un quart temps chacun.

Une enseignante du premier degré à mi-temps est affectée à la MPLS dans le cadre d'un poste adapté de courte durée (PACD).

L'intégration de la MPLS au sein de l'INSPÉ Lille HdF va permettre de proposer **une offre mieux coordonnée et convergente de formations continues en sciences** pour les deux degrés et en inter-degrés. Dans le respect des instances propres à la MPLS, cette coordination facilitera la liaison entre toutes les parties prenantes, commanditaires institutionnels, intervenants, et formés, en lien également avec les formateurs de l'INSPÉ Lille HdF. A terme, la MPLS pourrait également apporter son expertise en vue d'ouvrir une liaison entre formation initiale et continue.

Cette intégration de la MPLS à l'INSPÉ est susceptible de donner dans les cinq prochaines années une place plus importante à la formation en sciences au sein du territoire académique. Elle contribuera à **une plus grande expertise scientifique, pédagogique et didactique** conjointe des propositions de formation en sciences, à leur conception et leur montage en proposant une offre globale MPLS-INSPÉ et potentialiser ainsi la pertinence et l'efficacité des formations en réponse aux demandes en territoires.

2.2.3.3 La poursuite de la valorisation des voies technologique et professionnelle dans la région des Hauts-de-France

Le contexte régional et académique, de même que les politiques nationales et locales font que la formation pour les lycées technologiques et professionnels restera un enjeu important pour les cinq années à venir. **La poursuite d'une mission spécifique dédiée à cet objectif** au sein de l'organigramme de la direction s'accompagnera d'un effort conséquent pour assurer la formation des étudiants dans 28 voies technologiques et professionnelles regroupées au sein de 16 parcours MEEF de la mention 2nd degré. Certaines filières, peu ou plus représentées en France (comme la filière transport et logistique en éco-gestion) ont ainsi capté des candidats de multiples régions. Mais les réformes en cours, tant pour ces lycées que pour les nouveaux concours conduisent à prévoir des adaptations majeures dans l'intention de **maintenir la largeur de l'offre de formation** des voies professionnelle et technologique dans une académie où la place de l'enseignement professionnel est essentielle.

En effet, l'appétence des étudiants issus des cursus universitaires reste faible pour ces parcours et mérite d'être stimulée par des campagnes d'information au moment des salons et dans les Universités. En revanche, ces parcours sont attractifs pour des professionnels en reconversion. Toutefois, le changement de politique de financement de l'accès à ces secondes carrières professionnelles des professionnels des secteurs secondaires et tertiaires, faute de financement au titre de la formation continue (déjà raréfiée par le Fongécif depuis 2019), tout comme le déplacement de la place des concours en M2, risquent de constituer un frein majeur aux candidatures pour les formations MEFF CAPET et CAPLP (qui ont déjà en 2019 chuté de 10 à 20%). Cette tendance est d'autant plus préoccupante que les prévisions en terme d'effectifs élèves suivent une tendance inverse d'après la DEPP. Une réorganisation importante de la carte nationale des formations pourrait en découler, en faveur des académies à fort potentiel dans ces voies, ce qui est le cas de celle de Lille qui dispose d'un nombre équivalent de Lycées Professionnels (84), ou Polyvalents (56), que de LEGT (146), sans compter les établissements auxquels s'ajoutent les SEGPA particulièrement présentes dans l'académie (138 sections).

L'INSPÉ Lille HdF sera donc particulièrement attentif au cours de la période à venir à ces évolutions en explorant les pistes d'une part, que constitue **une rationalisation de l'offre** (carte des formations partagées avec des INSPÉ de relative proximité). D'autre part, l'élaboration de **dispositifs de formation à distance ou hybride** pour les disciplines et spécialités « rares » sera parallèlement envisagée pour les parcours à très faibles effectifs. Enfin, le développement de la collaboration avec le monde économique sera poursuivi au travers du déploiement du Resto-Lab (espace d'innovation pour l'enseignement en Hôtellerie-Restauration) comme tiers-lieu apprenant. Il est ainsi envisagé, dans les cinq années à venir, l'essaimage de cette expérimentation à d'autres spécialités pour que les voies d'enseignement professionnel et technologique gagnent en notoriété, en étant davantage irriguées par l'innovation et encore plus tournées vers les partenaires économiques régionaux.

* * *

Si la convention avec l'IFP, l'intégration de la MPLS et la poursuite de la valorisation des voies technologique et professionnelle préfigurent la construction progressive de cette maison commune de l'éducation que l'INSPÉ Lille HdF souhaite bâtir durant les cinq années à venir, cette construction s'appuiera nécessairement sur des relations partenariales fortes qui sont structurellement inscrites au cœur du positionnement institutionnel de l'INSPÉ.

2.3 Le partenariat mis en place entre l'INSPÉ, les établissements et le rectorat dans le cadre de cette stratégie

2.3.1 Le partenariat avec les Universités

La fusion des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie en région des Hauts-de-France dans le cadre de la réforme territoriale de 2014, la création de la région académique en 2015 rassemblant les académies de Lille et d'Amiens, et enfin la fusion récente (2018) des trois Universités lilloises, ont modifié les équilibres en place au sein de l'enseignement supérieur régional, conduit à l'extinction de la ComUE LNF¹⁴ au 31 décembre 2019, et à l'intégration de l'INSPÉ au sein de l'Université de Lille au 1^{er} janvier 2020. Si cette intégration s'est réalisée de manière très satisfaisante, ce changement institutionnel récent n'est pas sans interroger les liens précédemment construits avec les Universités régionales et notamment parmi eux, le principal qui positionnait l'INSPÉ comme « bien commun » au service de l'ensemble des Universités régionales. L'un des points de vigilance est évidemment de pouvoir **maintenir le caractère interuniversitaire des formations et de leur pilotage** dans le cadre de cette intégration au sein de l'une des quatre Universités régionales. La déclinaison du nouveau modèle de maison commune de l'éducation (cf. point 2.2.3) devra faire l'objet d'une attention forte dans les prochaines années car c'est tout le modèle de gouvernance de l'Institut qui doit être réajusté afin de tenir compte de cette nouvelle situation.

Les Universités régionales sont de facto au cœur du système de la gouvernance de l'INSPÉ Lille HdF. Elles sont représentées dans les Conseils de pilotage de l'Institut (Conseil d'Institut et Conseil d'Orientation Scientifique et pédagogique) et le Directeur de l'INSPÉ Lille HdF participe de son côté au Comité de direction de l'Université de Lille. Les enjeux du pilotage interuniversitaire de l'INSPÉ Lille HdF se manifestent surtout dans le cadre du pilotage de la mention 2nd degré du Master MEEF. Cette mention 2nd degré est actuellement pilotée au sein de l'INSPÉ Lille HdF par trois chargés de mission dont l'un en poste au sein de l'INSPÉ ; un en poste dans une autre composante de l'Université de Lille et un en poste à l'Université d'Artois. En tant que tels, ils participent au Comité de direction restreint de l'INSPÉ Lille HdF. De plus, les Universités régionales sont présentes dans le Comité de direction élargi de l'Institut via les Vice-présidents formation ou leur représentant. Au regard des éléments indiqués plus haut, la complexité de la mise en œuvre de la formation à l'échelle du second degré, compte tenu des acteurs impliqués, s'appuie sur une gouvernance articulant : 24 responsables de parcours ; 45 responsables de sites ; et au total plus de 1000 intervenants universitaires et professionnels. La structuration opérée depuis 2013 a permis de démontrer l'efficacité opérationnelle des dispositifs de coordination et de régulation associés dans un contexte marqué par une progression continue des effectifs d'étudiants et de fonctionnaires stagiaires.

¹⁴ Le périmètre de la ComUE LNF correspondait à l'ex région du Nord-Pas-de-Calais et pas à la nouvelle région des Hauts-de-France.

Les travaux sont actuellement lancés afin de définir prochainement le nouveau modèle économique de copportage des formations du MEEF second degré par les quatre Universités, et entre autres, le budget de projet. L'inscription et la diplomation, à compter de la rentrée 2020, des étudiants du Master 2nd degré dans leur Université porteuse du parcours disciplinaire, ne remet pas en cause la mise en œuvre de la formation et le pilotage pédagogique d'ensemble de la mention 2nd degré par l'INSPÉ. Mais ce changement de modèle va impliquer des modifications dans les modalités de gestion des formations second degré qui restent à être précisées et validées *in fine* par l'ensemble des parties prenantes. Les points d'impact sont nombreux (modalités d'inscriptions dans le 2nd degré et facturation aux Universités de la coordination pédagogique assurée par l'INSPÉ ; les services des formateurs dans les modules de préprofessionnalisation en licences ; les services des formateurs dans les parcours Master MEEF 2nd degré dans les Universités régionales ; la formation continue 1^{er} degré (VAE) ; la restructuration afférente des services administratifs de l'INSPÉ dans un contexte de (re)construction des liens fonctionnels avec les directions générales déléguées et les directions de proximité au siège de l'INSPÉ (patrimoine, DSI) ; la fusion des outils de scolarité (Apogée, Moodle, ENT, etc.) ; la dimension interuniversitaire de l'Institut dans le cadre par exemple de sa politique pédagogique et de communication (site internet, ENT, etc.). Le chantier est actuellement en cours d'organisation. **La mise en place d'une instance**, à l'instar de celle existante antérieurement à l'échelle de l'ex COMUE, permettrait de continuer d'échanger à ce propos avec l'ensemble des VP formation des Universités.

Les instances de pilotage de l'INSPÉ Lille HdF seront donc revues et adaptées à ce nouveau contexte. Dans ce nouveau modèle de gouvernance, en accord avec le Recteur de l'académie et les Présidents des Universités régionales, une nouvelle instance sera créée : **un Directoire stratégique**. Ce Directoire réunira le Recteur de l'académie de Lille et/ou le Recteur délégué à l'enseignement supérieur, les quatre Présidents des Universités régionales et le Directeur de l'INSPÉ. Il aura vocation à traiter de toutes les grandes questions stratégiques, politiques et financières qui relient l'ensemble des partenaires de l'INSPÉ au sein de l'académie. Il aura vocation à se réunir une à deux fois par an selon le volume des dossiers à traiter. Les questions pédagogiques seront travaillées et préparées au sein des instances internes, comités de direction restreints et élargis, afin de les proposer aux instances statutaires de l'Institut : le Conseil d'Institut et le COSP. Les décisions ainsi validées seront ensuite soumises à la Commission Formation et Vie Universitaire de l'Université de Lille avant d'être proposées au vote au sein du Conseil d'administration de l'Université de Lille voire, selon les dossiers, des trois autres CFVU et Conseils d'administration des Universités régionales. Au cours de l'année universitaire 2020-2021, compte-tenu des évolutions institutionnelles déjà largement décrites, un travail sera entrepris pour donner à l'INSPÉ de nouveaux statuts et un nouveau règlement intérieur tenant compte de toutes ces évolutions.

Enfin, **le partenariat qui s'est récemment engagé avec l'INSPÉ de l'académie d'Amiens** devrait parallèlement se consolider et se développer dans la période à venir. Ce partenariat s'est concrétisé à travers l'élaboration de réponses communes à différents appels projets qui ont été lauréates, dans le cadre du PIA3 « Pôle Pilote de Formation et de Recherche en Education » d'une part, ou encore de l'innovation pédagogique (projet financé par la région des Hauts-de-France), d'autre part. La mise en œuvre de ces gros projets structurants va se traduire, par voie de conséquence, par une collaboration plus intense entre les deux INSPÉ sur le plan de la formation, de la recherche et de l'innovation pédagogique durant les dix prochaines années, et faire émerger d'autres projets de collaboration. Ainsi, un nouveau projet formation/recherche qui porte sur le climat scolaire est en cours de construction entre les deux INSPÉ, en lien avec les rectorats des deux académies.

La création à venir de la SFR devrait permettre, dans ce contexte, de donner une assise institutionnelle à cette collaboration et constituer, à terme, le levier de son déploiement au service de la formation des enseignants et des personnels de l'éducation, et de la réussite scolaire des élèves au sein de la région académique des Hauts-de-France.

2.3.2 Le partenariat avec le Rectorat et les Directions Académiques des services de l'Education nationale

Le partenariat mis en place avec le rectorat et les services académiques est solide et constructif. Il a permis à l'Institut de déployer progressivement ses différentes missions depuis 2013. Une convention annuelle¹⁵ organise les relations avec le Rectorat pour la mise en œuvre des missions de formation initiale et continue des personnels enseignants, d'encadrement et d'éducation, de l'académie de Lille. Un comité de

¹⁵ Cette convention est insérée en annexe 7.

pilotage (COPI) présidé par le Recteur d'académie se réunit au moins deux fois par an, afin de suivre la mise en œuvre de cette convention et d'échanger sur les difficultés rencontrées. Le rectorat et les services académiques ont mis à la disposition de l'INSPÉ des moyens conséquents : les décharges de presque 200 EMF dans le premier degré, et de 62 formateurs académiques à hauteur de 133 heures de décharges et de 74 IMP (soit 7,39 Equivalents Temps Pleins) dans le second degré. En contrepartie, l'implication de l'INSPÉ dans la formation continue du premier et du second degrés s'est sensiblement accrue et devrait continuer à augmenter dans les cinq prochaines années (voir *infra* point 3.4).

Ces relations fortes sont amenées à se poursuivre dans les années à venir du fait de la réforme qui s'engage et qui doit se traduire par une plus forte présence des professionnels de terrain au sein du master (qui doivent assurer au minimum 33 % des heures de formation).

Un point de vigilance tenait aux difficultés à pouvoir organiser régulièrement des réunions de travail interinstitutionnelles, malgré le souhait partagé de part et d'autre. Si des liens de travail pérennes ont pu être maintenus avec les représentants du second degré, la situation était un peu plus complexe avec ceux du premier degré dans la mesure où l'INSPÉ Lille HdF déploie son offre de formation dans une académie qui couvre deux gros départements (dont l'importance est à souligner comparativement à d'autres départements hors Ile-de-France), et donc deux directions académiques, ce qui rend mécaniquement plus complexe le travail partenarial en multipliant les lieux et les interlocuteurs impliqués. C'est pourquoi, une nouvelle instance de travail réunissant les IENA des deux directions académiques, la direction de l'INSPÉ et pilotée par la DASEN-adjointe du Pas-de-Calais, a récemment été mise en place par Mme le Recteur de l'académie de Lille afin de travailler sur les éléments relatifs à la formation initiale des enseignants du premier degré, et à la mise en œuvre de la réforme de la formation. Plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu et ont permis une réelle concertation et de vraies avancées qui augurent de la construction d'une relation partenariale riche et pérenne. Celle-ci va permettre à l'INSPÉ de répondre aux objectifs fixés par la réforme et accroître ainsi de manière conséquente l'apport des EMF dans la mention 1^{er} degré dès la rentrée 2020.

Parallèlement, l'INSPÉ s'engage à construire un dispositif de validation universitaire visant la valorisation de cette implication plus forte des EMF dans la formation à travers l'acquisition progressive d'unités d'enseignement dans le cadre d'un DU, ou d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) visant le grade de master. La volonté des acteurs est également d'ouvrir le chantier du continuum de la formation des enseignants : la possibilité envisagée de transférer une partie du potentiel d'intervention des EMF de la formation continue vers la formation initiale pourrait s'accompagner, de façon corollaire, d'une plus grande intégration et implication des formateurs INSPÉ dans la formation continue des enseignants du premier degré, et permettre ainsi une plus grande fertilisation croisée des compétences de tous les formateurs au service de la construction et du renforcement du continuum de formation des enseignants dans l'académie de Lille.

* * *

Les changements que connaît aujourd'hui l'INSPÉ du point de vue de son intégration nouvelle au sein de l'Université de Lille et du changement de paradigme impliqué par la réforme de la formation rendent nécessaire, pour les années à venir, **un renforcement des liens avec l'ensemble des partenaires concernés**. De facto, tant avec les services académiques qu'avec les Universités régionales, c'est tout le modèle sur lequel s'était construite l'ESPÉ Lille Nord-de-France qui doit être révisé. Pour autant, tous les acteurs académiques et universitaires ont démontré leur intérêt de vouloir participer à la construction du meilleur projet possible pour l'INSPÉ d'aujourd'hui et de demain. Dans ces conditions, de lourds travaux demeurent à conduire mais la dynamique enclenchée est positive ; la confiance réciproque est avérée.

Les spécificités pédagogiques et professionnelles du master MEEF conduisent à **un pilotage académique unique et complexe** au sein du paysage universitaire régional. En définitive, **le défi majeur** du projet de l'INSPÉ Lille HdF au cours des prochaines années peut se résumer de la manière suivante : *il sera tout à la fois de pouvoir pleinement contribuer au projet et à la stratégie globale de l'Université de Lille, tout en co-pilotant la formation avec les trois autres Universités régionales, et en répondant au défi d'une formation professionnalisante préparant aux métiers du professorat et de l'éducation du XXI^e siècle en lien avec les attentes de l'employeur incarnées par le Recteur-chancelier.*

Les conditions de réussite de ce projet relèvent à la fois de l'efficacité des instances conjointes de pilotage qui seront mises en place, mais aussi de la capacité et la volonté des acteurs à s'entendre et se fédérer derrière ce projet commun, dans un contexte de forte recomposition de l'écosystème de l'enseignement supérieur au sein de la Région des Hauts-de-France. Les modalités que prendra la constitution du prochain budget de projet seront, dans ce nouveau contexte, déterminantes.

3) Présentation de l'offre de formation

3.1 Périmètre

Indiquer la liste des mentions de master MEEF actuellement opérationnelles (et les parcours qui apparaissent dans ces mentions), et celles (avec leurs parcours) pour lesquelles l'INSPÉ demande l'accréditation pour le prochain contrat.

3.1.1 Le périmètre du master MEEF

Le master MEEF de l'INSPÉ Lille HdF a été accrédité par l'arrêté ministériel du 30 Août 2013, accréditation renouvelée le 15 avril 2015. Il comprend **quatre mentions** :

- **La mention 1^{er} degré** prépare les étudiants au métier de professeur des écoles. Cette mention comprend un parcours spécifique proposé aux étudiants de M2 intitulé "**Coopération internationale et enseignement scolaire**" qui a pour finalité de diversifier l'offre de formation à destination des non lauréats du concours en M1. Une vingtaine d'étudiants suit chaque année ce parcours qui prépare au métier de professeur des écoles - en France et à l'international - et aux métiers à l'interface entre le système scolaire et ses partenaires (associations, ONG etc.). A partir de la rentrée 2021, ce parcours international débutera dès le M1.
- **La mention 2nd degré** s'adresse aux étudiants se destinant aux métiers de professeurs de collège, de lycée général et technologique et/ou de lycée professionnel et de documentaliste. Elle est déclinée en 24 parcours disciplinaires au sein des quatre Universités régionales. Elle intègre depuis la rentrée 2019 **un parcours disciplinaire** intitulé « Numérique et sciences informatiques » qui prépare au nouveau CAPES NSI mis en place à la session 2020.
- **La mention encadrement éducatif** est proposée aux étudiants intéressés par le métier de conseiller principal d'éducation (CPE) en collège et/ou en lycée.
- **La mention Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF)** est réservée aux professionnels de l'Éducation nationale qui souhaitent entrer dans des parcours de mobilités professionnelles au sein de l'institution scolaire. Elle offre à ces professionnels une formation continue diplômante leur permettant d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences professionnelles dans un domaine d'expertise. Cette mention comprend cinq parcours :
 - **Le parcours ECLA** (*Ecole inCLusive et Adaptation des pratiques pédagogiques aux besoins spécifiques des enfants et adolescents*) s'adresse aux enseignants voulant se perfectionner dans l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers.
 - **Le parcours EDLF** (*Expertise De La Formation*) a pour but, en lien avec le Plan Académique de Formation (PAF), de développer les compétences de formateur des personnels de l'institution scolaire. Ce parcours permet de préparer, en parallèle, la certification de Formateur Académique (second degré) ou d'Enseignant Maître Formateur (premier degré).
 - **Le parcours 2ESD** (*Expertise Enseignante du 2nd Degré*) vise, en lien avec le PAF, à enrichir les compétences professionnelles des enseignants du second degré et à les valoriser dans le cadre d'une préparation aux concours de l'agrégation interne.
 - **Le parcours POSEFI** (*Pilotage des Organisations Scolaires et Educatives en France et à l'International*) a pour finalité de développer les compétences liées au pilotage des établissements scolaires et à l'exercice de fonctions de direction d'établissement à l'étranger. Il est mis en œuvre en partenariat avec le rectorat de l'académie de Lille (dans le cadre de la formation continue des personnels d'encadrement), et avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE).
 - **Le parcours CLILLE** (*Contenus disciplinaires et Linguistiques Intégrés pour Les apprentissages et L'Enseignement*) s'adresse aux enseignants du premier degré et du second degré souhaitant s'engager dans un enseignement de type « Apprentissage intégré de contenus et de langue » (correspondant à l'appellation DNL dans le second degré), en relation avec un projet d'école / d'établissement ou un projet professionnel spécifique. Ce parcours de Master permet entre autres le développement des compétences professionnelles nécessaires à l'enseignement d'une ou plusieurs disciplines, en langue vivante étrangère dans le premier ou le second degré (général, technique et professionnel).

Un nouveau parcours est envisagé dans cette mention dans le cadre de la prochaine accréditation (ouverture prévue en septembre 2021). Ce parcours s'intitule « **Pratiques Coopératives et Climat Scolaire** »

(PCoCSco). Il s'adressera aux enseignants et professionnels de l'encadrement qui souhaitent se perfectionner sur les fondamentaux apportés par les méthodes pédagogiques alternatives et notamment par les pratiques coopératives comme leviers pour améliorer le climat scolaire. Ce parcours visera parallèlement la formation et l'initiation aux outils et démarches d'accompagnement des équipes dans une approche par les pratiques coopératives.

3.1.2 Les parcours adaptés

Indiquer la liste des autres formations portées par l'INSPÉ : « parcours adaptés » et formations complémentaires, incluant la formation continue.

L'INSPÉ Lille HdF a mis progressivement en place depuis 2013 des parcours adaptés à destination des fonctionnaires stagiaires. Pour les étudiants déjà titulaires d'un Master (ou équivalent) ou dispensés de titres, l'INSPÉ propose de nombreuses formations complémentaires sous la forme d'AUEC (Attestation Universitaire d'Enseignement Complémentaire) qui visent la préparation des concours. Une préparation aux diverses certifications de l'Éducation nationale est offerte aux professionnels en poste dans le cadre de la formation continue. Certaines de ces certifications sont ouvertes également à la formation initiale. Enfin, un DU spécialisé sur l'apprentissage par le jeu, ouvert aux diplômés de master, aux professionnels de l'Éducation nationale et d'autres secteurs d'activité, complète cette offre.

Les parcours adaptés à destination des fonctionnaires stagiaires :

1) Un Diplôme Universitaire (DU) intitulé « **Enseignement, Education et Formation** » (EEF) a pour finalité la formation des publics déjà diplômés d'un master ou dispensés de titres, **lauréats d'un concours de l'Éducation nationale**. Quatre parcours ont été créés au sein de ce DU afin de construire une offre adaptée aux différents profils des fonctionnaires-stagiaires non éligibles au M2 MEEF, conformément à la note du MENESR du 29 mai 2015 :

- DU EEF "Entrer directement dans le métier" pour les Fonctionnaires Stagiaires (FS) issus d'un master non MEEF ou dispensés de titres et de diplômes.
- DU EEF "Poursuivre son entrée dans le métier" pour les FS déjà diplômés d'un master MEEF.
- DU EEF "Conforter son entrée dans le métier" pour les FS en renouvellement de stage.
- DU EEF "Enrichir son entrée dans le métier" pour les FS du second degré temps plein ayant une expérience significative antérieure d'enseignement ou d'exercice du métier de CPE.

2) Un DU « **Formation des psychologues de l'Éducation nationale** » : l'INSPÉ partage avec le centre de formation des psychologues de l'Éducation nationale de l'Université de Lille la responsabilité et la mise en œuvre de ce parcours de formation destiné aux fonctionnaires stagiaires lauréats du concours de Psychologue de l'Éducation nationale et affectés dans l'académie de Lille pour leur année de stage.

Les parcours adaptés et formations complémentaires à destination des étudiants et ouverts aux professionnels de l'institution scolaire :

Parallèlement, pour les étudiants titulaires d'un master mais non fonctionnaires stagiaires, et dans le cadre de la formation continue, l'INSPÉ propose des formations complémentaires permettant de re-préparer les concours, ainsi qu'un DU afin d'élargir les perspectives et les compétences professionnelles de ces étudiants, et de ces professionnels :

- Des formations complémentaires sous la forme de DU et d'AUEC (Attestation Universitaire d'Enseignement Complémentaire), permettent aux diplômés de master non lauréats de concours ou à des professionnels de l'Éducation nationale qui désirent changer de corps de métier, de (re)préparer les différentes épreuves des différents concours. Ces formations sont proposées au sein des mention 1^{er} degré, 2nd degré (dans certains parcours), et encadrement éducatif.
- Le DU « **Apprendre par le jeu** » : ce diplôme a été mis en place à la rentrée 2017 en partenariat jusqu'en 2020 avec l'Université Paris Descartes et le Centre de Recherches Interdisciplinaires. Il accueille une vingtaine d'étudiants en formation initiale et/ou d'enseignants en formation continue. Il permet à ces étudiants d'accéder à une formation pointue permettant la maîtrise du potentiel du jeu sérieux numérique au service de l'enseignement et de la formation. Les secteurs d'application sont multiples : éducation, santé, innovation, marketing digital, citoyenneté, humanitaire, culture, commerce, industrie, recherche...

Les formations complémentaires dans le cadre de la formation continue :

Enfin, l'INSPÉ réalise chaque année en direction de la formation continue, des formations complémentaires préparant aux différentes certifications institutionnelles de l'Education nationale, plus précisément :

- Au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI), commun aux enseignants du premier degré et du second degré ;
- Au Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteurs ou de Professeurs des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) et au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA) ;
- Au Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Etranger (CAPEFE) ;
- Au Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) niveau B2.

3.2 Déploiement des formations

Dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations : conseils (COSP, conseils de perfectionnement...), réunions des responsables des études ou autres dispositifs, en indiquant les responsabilités que se donnent ces dispositifs en termes pédagogiques et de recherche de qualité au sein des formations

3.2.1 Les dispositifs au service de la coordination pédagogique des formations

Des instances, des dispositifs et des outils ont progressivement été mis en place et permettent une coordination d'ensemble, sur le plan pédagogique et administratif, de toutes les formations afférentes au champ de formation MEEF.

Les instances au service de la coordination pédagogique des formations :

- **Le comité de direction restreint** comprend les membres du bureau de direction, les responsables des 4 mentions MEEF et les chargés de mission en charge de formations. Il se réunit toutes les deux semaines pour travailler l'ensemble des questions relatives au bon fonctionnement des quatre mentions et au déploiement des axes stratégiques du projet dans les formations.
- **Le comité de direction élargi** composé, en plus des membres du comité restreint, de l'ensemble des chargés de missions thématiques et transversales, des chefs des services administratifs en charge des axes stratégiques du projet, des responsables pédagogiques des sites INSPÉ et des représentants des quatre Universités. Il se réunit environ toutes les six semaines afin d'assurer la coordination des formations et du projet à l'échelle de l'ensemble des Universités et des sites.
- **Le Conseil d'Institut (CI)** se réunit environ tous les deux mois et a pour tâche l'adoption des maquettes de formation, des modalités de contrôle de connaissances, du règlement des études, des modalités d'inscription des étudiants et de la politique d'emploi de l'INSPÉ.
- **Le Conseil d'Orientation Pédagogique et Scientifique (COSP)** a pour finalité la mise à débats, pour validation, des éléments relatifs à la politique de l'Institut, aux axes stratégiques du projet, et aux modalités relatives à la mise en œuvre de la réforme. Le projet de structuration des futures maquettes a ainsi été discuté lors du COSP du 1/07/2019, la création de la commission vie étudiante et la politique de formation de formateurs lors du COSP du 2/12/2019. Enfin, le dossier « offre de formation » et le projet stratégique du présent dossier d'accréditation ont été débattus lors du COSP du 2/07/2020.

Le pilotage des formations MEEF :

Des responsables de mention sont chargés de la coordination pédagogique de chaque mention. Le pilotage pédagogique des mentions **œuvre à l'unicité du master MEEF** dans le respect des spécificités de chacune des mentions.

- **Dans la mention 1^{er} degré**, deux responsables de mention animent et coordonnent, dans le cadre de réunions bimensuelles, le travail de l'équipe des responsables des six sites de formation INSPÉ dans la perspective d'une mise en œuvre harmonisée de la maquette de formation. Chaque site de formation est piloté localement par un Responsable Pédagogique de Site (RPS) avec l'appui d'un Responsable Administratif et Financier (RAF), et d'un service administratif de scolarité. Les RPS réunissent régulièrement les formateurs permanents et associés lors de réunions pédagogiques pour organiser et mettre en œuvre la formation au sein des sites.

Les responsables de la mention travaillent également en concertation avec des coordonnateurs disciplinaires afin d'harmoniser au sein des sites les pratiques de formation, les modalités de contrôle des connaissances et prévoir les sujets d'examens. Les coordonnateurs disciplinaires organisent des réunions de travail en inter-sites avec les enseignants de leur discipline. Ils conviennent des contenus et modalités de formation, des MCC dans chaque discipline.

Le rôle et les missions du responsable pédagogique de site devraient continuer à se renforcer au cours de la prochaine période d'accréditation, avec en plus de la mise en œuvre de la formation MEEF 1^{er} degré, l'animation des axes stratégiques de l'Institut au plan local (recherche, international, relations avec les Universités ...). La perspective est de déployer le projet stratégique de l'Institut au sein de chacun des sites de l'INSPÉ en mobilisant l'ensemble des équipes pédagogiques, techniques et administratives. La mise en synergie des différentes équipes des sites – administratives et pédagogiques – constitue en effet un levier important de la réussite du nouveau projet de formation-recherche dans une perspective qui ne se veut ni descendante ni ascendante mais systémique.

C'est pourquoi depuis deux ans, la politique de l'Institut consiste à renforcer les moyens accordés aux sites INSPÉ en suscitant des initiatives locales. Des appels à projets de site annuels ont ainsi permis de financer sur fonds propres des projets dans chacun des six sites, à hauteur de 10 000 euros par site en 2019 et à hauteur de 8 000 euros par site en 2020. La perspective pour les 5 ans à venir est de progressivement amener chacun des sites à construire **un projet de site pluriannuel** d'envergure, déclinant de manière spécifique les axes du projet stratégique de l'Institut, y compris le projet de formation –initiale et continue– et ce en lien avec les ressources et les besoins propres du territoire scolaire de proximité du site de formation.

- **Dans la mention 2nd degré**, trois responsables de mention (dont un dédié aux formations dans les voies technologique et professionnelle) coordonnent le travail des 24 responsables de parcours académiques qui se répartissent au sein des quatre Universités régionales. Ces responsables de parcours académiques animent et harmonisent à l'échelle académique les parcours liés à une même discipline et qui peuvent être proposés par plusieurs Universités (contenus de formation, modalités de contrôle de connaissance identiques). Dans chacune des Universités, chaque parcours est piloté localement par un responsable de site et mis en œuvre par les équipes pédagogiques et administratives affectées à ces formations qui se déroulent dans 45 UFR répartis sur 19 sites géographiques. En lien avec les responsables de mention et de parcours académiques, les responsables de parcours de site s'assurent du bon fonctionnement du parcours, ils organisent les examens et contrôle continu dans le respect des Modalités de Contrôle des Connaissances fixées dans la maquette académique du parcours, et participent aux réunions de mention, aux pré-jurys de parcours académiques, aux jurys de la mention. Ils participent également aux conseils de perfectionnement disciplinaires qui viennent en amont du conseil de perfectionnement de mention.

Si les tâches et les responsabilités pédagogiques et administratives de chacune de ces missions de coordination dans la mention 2nd degré sont aujourd'hui bien intégrées, l'objectif de la prochaine période d'accréditation sera de construire des procédures et des circuits de communication encore plus efficaces. En effet, à une telle échelle de diffusion, la transmission des informations souffre parfois de délais, voire ne touche pas toujours les bons interlocuteurs concernés, en raison du nombre très important et de la diversité des interlocuteurs. La création d'une mission « communication » aura entre autres pour tâche d'identifier les leviers à même d'améliorer la transmission et la compréhension des informations à l'échelle de l'Institut et des Universités partenaires.

L'unité pédagogique de la mention 2nd degré s'appuiera également sur une unité d'enseignement (UEB) qui sera organisée en groupes inter-parcours disciplinaires d'étudiants (incluant également les étudiants de la mention encadrement éducatif), au sein de chaque université (à l'instar de l'ex. UE4). Cette UE, au sein de laquelle interviennent principalement des formateurs académiques, est gérée par l'INSPÉ et permet aux étudiants de travailler l'acquisition des attendus professionnels communs aux enseignants, quelle que soit leur discipline d'enseignement, tout en adoptant les fondements d'une culture professionnelle commune. La difficulté sera ici de faire en sorte que cette UE puisse fonctionner en forte articulation avec les deux autres UE de la maquette, condition *sine qua non* de la réussite du projet de formation.

- La coordination de la **mention « encadrement éducatif »** est réalisée par deux responsables (un universitaire et une formatrice de l'INSPÉ, CPE de métier) qui assurent l'animation et l'organisation de la formation. Celle-ci est mono site et mono parcours ce qui facilite la gestion de cette mention. Des réunions régulières avec les enseignants, et les nombreux professionnels qui interviennent dans cette formation, permettent d'animer et de coordonner sa mise en œuvre.

Outre la structuration commune des maquettes et des modalités de formations, des modules de formation en inter-mentions contribueront parallèlement à la convergence des objectifs de formation constitutifs du master MEEF, et plus particulièrement des mentions 1, 2 et 3. Il est ainsi prévu dans le parcours commun de formation, de faire de la transmission des valeurs de la République et de la laïcité **les fondements d'une culture professionnelle commune de référence** pour tous les étudiants. Ces éléments seront travaillés dès le début de la formation (semestre 1 et début du semestre 2 du M1). Une approche pluri-disciplinaire et une centration sur des situations professionnelles exploitées en groupes d'étudiants constitués en inter-degrés et en inter-mentions (premier degré, second degré, CPE) seront privilégiées. La constitution d'un espace numérique dédié à destination des étudiants et des formateurs permettra d'harmoniser les références et les pratiques constitutives d'une culture commune de référence en la matière au sein de l'Institut¹⁶.

Enfin, les modules complémentaires offriront, dans le cadre du parcours personnalisé, des perspectives de formation principalement en inter-degrés et en inter-mentions.

- Dans la **mention « Pratiques et ingénierie de la formation »** la coordination est effectuée par une responsable qui a en charge l'animation du travail de l'équipe des responsables de chacun des parcours constitutifs de cette mention. Des réunions régulières sont organisées afin de structurer cette mention (dont le nombre de parcours continue de s'accroître) et de lui donner une identité plus forte, en développant les liens et les interactions entre les différents parcours au travers de dispositifs et modalités de formation communs, comme par exemple : des ateliers de recherche croisés, une offre de modules complémentaires communs, une journée d'étude et une journée de valorisation de la recherche communes...

Le pilotage de chacune des mentions s'appuie également, en plus des réunions de travail et de concertation régulières, sur **les dispositifs suivants** :

- **Le conseil de perfectionnement** : Le suivi et la régulation des différentes formations sont assurés par des conseils de perfectionnement¹⁷. Ces conseils permettent des échanges constructifs avec les étudiants qui ont permis des évolutions notables de la formation en cours de période (allègement des travaux liés à aux évaluations notamment). Toutefois, si ces conseils ont le mérite d'exister, ils restent insuffisants pour donner une véritable place à la voix des étudiants au sein des formations. C'est pourquoi certaines formations ont constitué une commission pédagogique paritaire, qui réunit chaque semestre les enseignants, les étudiants et les personnels administratifs et techniques en charge de la formation, qui joue le rôle du conseil de perfectionnement mais au niveau du site. La réunion d'une telle commission, en préalable au conseil de perfectionnement de mention, sera, lors de la prochaine période d'accréditation, généralisée afin de donner plus d'importance à l'expression des étudiants et d'en faire de véritables acteurs au sein des formations. La mise en place des commissions vie étudiante (cf. point 2.2.2.5) devrait en ce sens faciliter la généralisation de ces commissions pédagogiques paritaires au sein de chacun des sites et des parcours.
- **Le jury de mention** : Les jurys de mention jouent un rôle important de régulation et d'harmonisation des pratiques de formation et d'évaluation au sein de chacune des mentions qui sont multi-parcours et multi-sites. Les échanges durant les jurys sont généralement animés car ils confrontent des conceptions de la formation qui ne sont pas forcément identiques, ni partagés. Grâce à ces débats, les jurys de mention participent à la constitution progressive d'une culture partagée et commune de mention sur laquelle s'appuie aujourd'hui la coordination des mentions du master MEEF.

¹⁶ <https://questions-reponses-laicite.fr/pourquoi-ce-site/>

¹⁷ Un conseil de perfectionnement est attaché à un cursus de formation identifié. Il peut s'agir d'une mention de master ou d'un regroupement de parcours. Il a pour objectif d'évaluer la mise en œuvre du plan de formation et de faire des propositions d'évolutions. Il est composé d'un minimum de 9 membres et d'un maximum de 27 membres et associe le représentant de chacun des partenaires de la formation : responsables de mention, de parcours, de site, un représentant par Université, 2 à 8 enseignants intervenants dans la formation, 2 à 6 représentants de l'académie de Lille ou entreprises concernées, 2 à 6 représentants des étudiants, 1 personnel administratif représentant des services scolarité.

- **La commission pédagogique** : cette commission est chargée d'examiner les dossiers des candidats à l'entrée du master MEEF. Celle-ci émet un avis sur chaque dossier présenté et procède à son classement en prenant en compte les compétences académiques attestées des candidats (examen de leurs notes de licence, de leur parcours, etc.) et leurs expériences et projet professionnels (lettre de motivation manuscrite exigée) au regard des capacités d'accueil, conformément à la loi du 23 décembre 2016. Dans la mention 1^{er} degré, des tests d'entrée ont été mis en place depuis deux ans. La commission premier degré est de ce fait également chargée de veiller à la construction la plus pertinente possible de ces tests, en lien avec les attendus à l'entrée du master MEEF définis par la réforme.
- **La commission vie étudiante** : présentée *supra*, la CVE aura pour visée générale l'amélioration de la vie étudiante dans son ensemble, intégrant l'amélioration de la formation et des conditions de formation et de travail des étudiants.

3.2.2 Les modalités de constitution de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle

En complément, renseigner l'indicateur « équipe pédagogique pluri-catégorielle » en annexe 1 et le tableau du nombre de personnels formateurs affectés à l'INSPÉ et pyramides des âges en annexe 2

Dans toutes les mentions, la formation est mise en œuvre en associant des compétences diverses : enseignants-chercheurs (EC), enseignants du premier ou du second degré de la composante INSPÉ, des UFR des quatre Universités ou des établissements scolaires de l'académie (formateurs académiques, maîtres formateurs). Dans les sites INSPÉ, les parcours de la mention 1^{er} degré, encadrement éducatif et PIF sont principalement pris en charge par les enseignants de l'INSPÉ et par des professionnels de terrain. Dans les UFR, les parcours de formation de la mention 2nd degré sont pris en charge par les EC et PRAG/PRCE des UFR et de l'INSPÉ et par des professionnels de terrain.

En 2019-2020, l'équipe des enseignants en temps plein à l'INSPÉ se composait de 166 enseignants dont les statuts se répartissaient comme suit : 81 enseignants-chercheurs dont 11 professeurs d'Université et 70 maîtres de conférences auxquels s'ajoutent 6 ATER et 79 autres enseignants dont 2 CPE, 20 professeurs des écoles, 21 PRAG, 33 PRCE et 3 enseignants contractuels.

La répartition des statuts montre **la part significative des enseignants-chercheurs** au sein de l'équipe (un peu plus de 50% en intégrant les ATER), résultat d'une politique volontariste de recrutement menée depuis quelques années. Néanmoins, la part horaire assurée par les EC au sein du master MEEF reste assez faible (de 20 à 40% selon les mentions et parfois moins selon les parcours, *cf. annexe 1*), et rendra nécessaire la poursuite des recrutements des EC dans les cinq prochaines années.

Si la pyramide des âges des maîtres de conférences est équilibrée montrant les effets positifs de cette politique de recrutement, le point d'alerte concerne les pyramides des âges des PU et autres enseignants (*voir annexe 2*) qui indiquent un fort déséquilibre en faveur de la part des enseignants susceptibles de partir à la retraite dans les cinq années à venir, qui s'élève à 24% tous statuts et toutes disciplines confondus. Ces départs à la retraite s'inscrivent dans un contexte déjà très tendu du point de vue de **la charge horaire des enseignants titulaires de l'INSPÉ qui est très lourde** : ceux-ci ont ainsi assuré 56,4% des 21770 heures complémentaires réalisées au cours de l'année universitaire 2018-2019, soit en moyenne 81.1 heures complémentaires pour chaque enseignant titulaire de l'INSPÉ. Le potentiel des enseignants à temps plein de l'INSPÉ est donc extrêmement déficitaire au regard de ce qui précède et implique que le remplacement des enseignants partants à la retraite soit une priorité des années à venir. 7 postes ont ainsi été demandés à l'Université de Lille pour la rentrée 2021 dans le cadre du dialogue de gestion.

La politique de recrutement de l'INSPÉ pour les cinq ans à venir visera à accompagner la mise en œuvre de la réforme de la formation et des nouvelles maquettes de formation. Ces dernières conduiront à devoir sensiblement modifier la composition du corps professoral de l'Institut. Le poids donné à l'enseignement des savoirs fondamentaux dans la mention 1^{er} degré, ainsi que le renforcement de la place de la recherche dans la formation, vont infléchir la structure disciplinaire des équipes de formateurs d'une part, et nécessiter l'augmentation du potentiel d'enseignants-chercheurs, d'autre part.

Des professionnels à temps partagés, mis à disposition par le rectorat et les services académiques viennent compléter cette équipe d'enseignants à temps plein : des Enseignants Maîtres Formateurs (EMF) représentaient en 2019-2020 un effectif de 187 professionnels pour un équivalent horaire en heures de formation de 19192 heures pour la mention 1^{er} degré, et 62 Formateurs Académiques (FA) pour un équivalent de 5616 heures de formation dans la mention 2nd degré et encadrement éducatif.

La réforme qui prévoit qu'au moins un tiers du potentiel d'heures d'enseignement du master MEEF soit mis en œuvre par des professionnels encore en poste, en privilégiant les détenteurs de fonctions de

maître formateur ou de formateur académique (article 5 – Arrêté du 28 mai 2019) a conduit à la réalisation d'un diagnostic des heures d'enseignement effectuées par ces professionnels dans les maquettes actuelles. Ce diagnostic montre que :

- **A l'échelle de la mention 1^{er} degré** : le volume horaire d'enseignement au sein du master assuré par des enseignants en poste en école s'élevait en 2018-19 à **19%**. Cette proportion relève quasi-exclusivement de l'intervention des EMF qui réalisent **17%** des heures, 2% des heures étant assurés par des vacataires¹⁸. Ce pourcentage moyen est néanmoins variable à l'échelle des six sites de formation de l'INSPÉ, certains sites étant dans une situation plus défavorable que d'autres (10% pour le site de Gravelines contre 22% pour le site de Douai).

Un travail de réflexion a été engagé dès la rentrée 2019 avec les directeurs des services académiques du Nord et du Pas-de-Calais pour affiner ce diagnostic et identifier les leviers permettant une augmentation sensible de la participation des EMF aux enseignements du master MEEF, dès la rentrée 2020. Deux leviers principaux ont été actionnés par les deux directions académiques pour faire en sorte que 33% des heures de formation soient réalisées par des EMF au sein de la mention 1^{er} degré à la rentrée 2020 :

- **Un rééquilibrage des postes d'EMF sur l'ensemble du territoire** des deux départements par la création de missions de Maîtres d'Accueil Temporaires (MAT).
- **La spécialisation relative des missions des EMF** : les missions de ces derniers ont en effet évolué depuis quelques années, intégrant une part de plus en plus importante consacrée à la mise en œuvre de la formation continue en lien avec les besoins et la politique de chaque IEN dans sa circonscription. Les EMF sont également sollicités sur des dispositifs plus larges déclinés au niveau départemental et spécifiques au 1^{er} degré. L'expérience de ces dernières années montre que les contraintes inhérentes à ces missions sont souvent, au quotidien, peu compatibles avec les contraintes d'une formation et un calendrier universitaires, et rendent souvent complexe voire impossible l'intervention des EMF à l'INSPÉ, malgré un temps de décharge imparti à la formation initiale. C'est pourquoi il a été acté d'accroître sensiblement les heures à destination de la formation initiale dans les missions des EMF, afin de desserrer les contraintes d'organisation des emplois du temps.

Plus globalement, il s'agit de permettre aux EMF qui le souhaitent d'investir de manière qualitative une formation initiale d'un niveau master, et dès lors d'y apporter une contribution entière et spécifique en œuvrant à un réel travail d'équipe pluri-catégorielle au quotidien.

C'est cet objectif majeur de l'intervention des professionnels dans la formation qui semble au cœur de la réforme, au-delà des normes quantitatives qu'elle pose. C'est pourquoi sera privilégiée, autant que faire se peut, et pour répondre aux souhaits exprimés par les étudiants, l'organisation de temps de formation co-animés par un enseignant de l'INSPÉ et un EMF, afin de davantage rendre explicite le tissage entre éléments théoriques de la formation et leurs déclinaisons professionnelles.

- **A l'échelle de la mention 2nd degré** : **38%** des heures d'enseignement au sein du master sont réalisées par des enseignants en poste en établissements scolaires. Une partie de ces heures est mise en œuvre par les Formateurs Académiques (FA) qui ont effectué, en 2018-2019, **21%** des heures du master, tandis qu'une proportion importante de vacataires complète, pour **17%** des heures, l'intervention des FA dans la formation. Ces pourcentages moyens varient sensiblement en fonction du parcours. Sur les 24 parcours que comprend la mention 2nd degré, 10 parcours sont en deçà du seuil du tiers d'heures effectuées par des professionnels de terrain (hors accompagnement), et 15 parcours ont atteint cette norme. Les parcours déficitaires sont souvent des parcours multi sites (lettres modernes, anglais, espagnol, EPS, histoire-géo) qui de fait accueillent des groupes et des effectifs d'étudiants plus importants. A l'inverse, les parcours les mieux dotés sont généralement les parcours mono site à petits effectifs.

Il conviendra donc d'apporter une vigilance particulière, lors des prochaines campagnes de recrutement de Formateurs Académiques, aux 10 parcours déficitaires de la mention 2nd degré ainsi qu'aux particularités de chacun des parcours. Pour autant, la part des heures effectuées par les FA dans la formation reste inférieure à 33% dans la quasi-totalité des parcours et est de fait insuffisante. Cette part, déjà diminuée l'an dernier, sera de nouveau en baisse en 2020-2021 suite au retrait des moyens octroyés à l'INSPÉ par le rectorat d'1,5 Equivalent Temps Plein, ce qui correspond à une diminution de 648 heures de formation. Cette réduction des moyens accordés par le Rectorat est dommageable car elle induit la nécessité de

¹⁸ Il est à noter que le recours à des vacataires dans le premier degré est structurellement très difficile, contrairement au second degré, compte-tenu du temps hebdomadaire devant élèves d'un professeur des écoles en poste (27 heures/semaine).

recourir à de nombreux vacataires pour compenser ces manques, ce qui n'est pas toujours gage de la qualité des interventions et d'une intégration pleine et entière de ces professionnels dans les équipes enseignantes du master. Le recrutement de vacataires ne pourra donc pas constituer à elle seule la variable d'ajustement pour atteindre cette norme de 33% dans chacun des parcours de la mention 2nd degré.

- **A l'échelle de la mention encadrement éducatif** : durant l'année universitaire 2018-2019, **34%** des heures d'enseignement ont été effectuées par des professionnels en poste. Parmi ces derniers, les formateurs académiques ont réalisé **15%** des heures et les vacataires **19%**. Dans cette mention, la proportion des heures réalisées par des FA est faible mais le recours aux vacataires est rendu nécessaire par le profil spécifique des professionnels qui interviennent dans l'équipe enseignante de cette formation et qui comprend en plus des CPE, des chefs d'établissement.

L'équipe s'engage pour l'année 2020-2021 à maintenir cette proportion et à continuer à réfléchir à un mode de fonctionnement en équipe pluri-catégorielle encore plus intégré pour les années à venir.

- **A l'échelle de la mention Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF)** : cette mention comprend plusieurs parcours qui proposent une formation diplômante à des professionnels de l'Education nationale déjà en poste en vue d'une spécialisation et/ou d'une mobilité de carrière. De fait, cette mention intègre de nombreux professionnels dont les profils sont nécessairement en lien avec la spécialisation du parcours (formateurs, enseignants spécialisés, chefs d'établissement...). La proportion d'heures réalisées par ces professionnels en 2018-19 est significative : elle atteignait **35%** des heures de cette mention, heures réalisées essentiellement par des vacataires.

L'évolution des prochaines maquettes devrait encore accroître cette proportion dans les années à venir. Tout comme la mention encadrement éducatif, l'équipe s'engage pour l'année 2020-2021 à maintenir cette proportion voire à l'accroître dans un mode de fonctionnement en équipe pluri-catégorielle plus intégré, et ceci tout au long du cursus de ces parcours.

Pour conclure sur ce point, si la norme de 33% d'heures assurées par des professionnels en poste dans l'Education nationale sera globalement atteinte dans le master MEEF de l'INSPÉ Lille HdF en 2020-2021, la situation restera variable et parfois préoccupante selon les mentions. Le partenariat étroit qui s'est noué avec les services académiques du Nord et du Pas-de-Calais a permis de parvenir à cet objectif dans la mention 1^{er} degré dès la rentrée 2020. Dans les trois autres mentions, les proportions sont également atteintes mais il convient de rester attentifs à la mention 2nd degré. Globalement, la proportion d'heures effectuées par des vacataires est importante et dix parcours restent déficitaires. L'engagement du rectorat à contribuer à cet objectif lié à la réforme sera essentiel pour que progresse la part de professionnels au sein de ces parcours déficitaires et, plus largement, pour que se réduise le nombre de vacataires qui interviennent dans cette mention, et dont l'investissement ne peut être que partiel, faute d'une décharge leur accordant le temps nécessaire à une réelle intégration dans une équipe pluri-catégorielle d'enseignants de master.

3.2.3 Prise en compte des différents profils ne nécessitant pas l'obtention d'un master MEEF (inscription et intégration dans les formations de master, dispositifs de formation adaptés, ...)

Les lauréats de concours ayant déjà validé un master MEEF ou non MEEF ou ayant un diplôme de niveau bac +5 ou étant dispensés de titre ou de diplôme se voient proposer une formation dans le cadre d'un Diplôme Universitaire (DU) intitulé "Enseignement, Education et Formation" (EEF). Ce DU se décline en plusieurs parcours en fonction du profil des étudiants fonctionnaires stagiaires :

- Les lauréats de concours exerçant à mi-temps en établissement (écoles, collèges, lycées) **dispensés de titre et de diplôme ou diplômés au niveau bac+5 non MEEF** sont intégrés aux formations dispensées aux M2 MEEF et relèvent du DU EEF *Entrer directement dans le métier*. Ce parcours permet à ces étudiants d'acquérir les connaissances académiques et les compétences professionnelles tant disciplinaires que didactiques ou relevant de la culture commune, en lien avec les apports de la recherche travaillées au cours de la deuxième année du master MEEF.
- Les lauréats de concours exerçant à mi-temps en établissement (écoles, collèges, lycées) déjà **diplômés du MEEF** sont inscrits dans le DU EEF *Poursuivre son entrée dans le métier* et se voient proposer une formation spécifique et complémentaire à celle déjà suivie en master.
- Les stagiaires exerçant à mi-temps en établissements (écoles, collèges, lycées) en **renouvellement** de leur année de stage bénéficient du DU EEF *Conforter son entrée dans le métier* et disposent d'une formation proche de la précédente mais assorti d'un suivi individualisé plus étroit.

Ces deux derniers parcours sont majoritairement construits autour de temps d'analyses, de réflexions et de productions en inter mentions, inter degrés et inter parcours. Ils donnent donc l'opportunité d'interroger sous un jour différent de celui du Master MEEF l'exercice du métier d'enseignant(e) ou de Conseiller principal d'éducation. Construits autour de quelques questions de métier, ils visent à développer les gestes professionnels des enseignant(e)s stagiaires pour d'une part, élaborer des situations d'apprentissage ou éducatives qui favorisent la réussite des élèves dans toutes ses dimensions, et pour d'autre part, comprendre, mettre en perspective et en œuvre les Réformes notamment par la place qu'ils accordent :

- à la réflexion sur le continuum des didactiques,
- au développement réflexif des gestes professionnels de l'enseignant ou du CPE dans la gestion des individualités et du groupe classe,
- aux ateliers de projets collectifs innovants à dimensions didactiques ou éducatives en inter cycles et /ou inter degrés, ancrés dans la pratique de classe, les problématiques des écoles et EPLE, en lien avec les attendus de la Loi pour une Ecole de la confiance et les priorités académiques,
- aux stages dans un autre milieu professionnel ou degré d'exercice,
- au partenariat avec des équipes plurielles et pluri catégorielles intervenant dans le cadre des formations thématiques à choix (personnels d'encadrement et de direction, formateurs de terrain, partenaires de l'Ecole...).

Ces parcours permettent par ailleurs de poursuivre la formation dans le domaine du numérique (Culture Numérique et TICE obligatoire, y compris pour les certifiés C2i2e).

- Les lauréats de concours du second degré **ayant une expérience d'enseignement suffisante** et exerçant à temps plein en collège ou lycée (DU EEF Enrichir son entrée dans le métier) se voient proposer une formation spécifique financée par la DAFOP.

L'ensemble de ces parcours a été co-construit et validé en commission académique. Les fonctionnaires stagiaires sont accompagnés de manière conjointe par un tuteur terrain et un tuteur INSPÉ et valident leur DU par la production d'un dossier professionnel réflexif (DPR).

Si pour les lauréats des concours de la session 2021 il semble pertinent de maintenir ces quatre parcours pour l'année 2021/2022, le déplacement des concours au M2 en 2022, et bien que les modalités de mise en alternance de ces publics ne soient pas encore stabilisées, la lecture des arrêtés du 28 mai 2019 et du 24 juillet 2020 peut laisser à penser que :

- Les lauréats relevant des catégories 1 et 3 (titularisation possible sans condition de diplôme ou sur diplôme niveau bac +5 non MEEF) seraient à mi-temps en établissement et à mi-temps en formation. Une formation en DU EEF *Entrer directement dans le métier de Professeur des écoles (DU EEF 1)*, *Entrer directement dans le métier de Professeur du second degré (DU EEF 1 bis)* ou *Entrer directement dans le métier de CPE (DU EEF 1 ter)* leur sera dès lors proposée ;
- Ceux relevant de la seconde catégorie (diplômés du master MEEF) seraient soit à deux-tiers temps en établissement et un tiers temps en formation, soit à temps plein et disposeraient de sessions de formation massées et / ou filées. Ils se verront proposer une formation en DU EEF *Poursuivre son entrée dans le métier d'enseignant(e) ou de CPE (DU EEF 2)* ;
- Ceux des deux dernières catégories (ex contractuels présentant une expérience significative d'enseignement ou titulaires détachés issus d'un autre corps) seraient à temps plein en établissement mais disposeraient de sessions de formation spécifiques. Ils se verront proposer une formation en DU EEF *Enrichir son entrée dans le métier d'enseignant(e) ou de CPE (DU EEF 3)*.

En revanche, le parcours « Conforter son entrée dans le métier » n'aura probablement plus lieu d'être. Il sera néanmoins porté une attention particulière aux stagiaires en difficulté dans le cadre de leur première année de stage. Des sessions de formation spécifiques leur seront proposées en cas de renouvellement de stage, en concertation avec les services académiques.

3.2.4 Principes de mise en œuvre de l'alternance intégrative

L'alternance intégrative¹⁹ est au cœur de la dynamique de formation du master MEEF. Celle-ci conçoit le stage comme un lieu et un moment de formation en lien et réciprocity forte avec la formation à l'Université dans le cadre d'une démarche globale mobilisant et articulant les savoirs professionnels et les savoirs universitaires dans les différents moments et lieux de la formation.

¹⁹ L'alternance intégrative se distingue de l'alternance juxtaposée qui se caractérise par un aller-retour entre périodes de stages et période de formation sans liens explicitement construits entre elles.

L'ensemble des stages, de leurs modalités et finalités est conçu dans **une perspective de progressivité**. Durant l'année de M1, les stages d'une durée totale de 6 semaines permettent de découvrir pour les étudiants de la mention 1^{er} degré les trois cycles de l'école primaire et pour ceux de la mention 2nd degré et encadrement éducatif au moins un stage en collège et en lycée. Ces stages visent l'évolution des représentations du métier plus conformes à la réalité et la construction des premiers gestes du métier. L'affectation d'au moins un stage en éducation prioritaire ou en dispositif inclusif a été introduite à partir de la rentrée 2020 au regard du travail mené au cours du master sur la problématique de l'école inclusive. Un livret de stage intégrant les objectifs de chacun des stages, et les attendus devant y être travaillés, est donné aux étudiants et aux tuteurs. La constitution d'un portfolio a pour objectif de renforcer les liens formations/stages et de permettre aux étudiants de travailler les situations observées et vécues en stage de manière plus systématique en formation sur site.

En M2, les étudiants seront à partir de la rentrée 2021 soit contractuels à tiers temps et donc en responsabilité de classe(s), soit en stage de pratique accompagnée pour une durée de 12 semaines²⁰. L'objectif de cette année de M2 est de viser l'intégration la plus complète possible des apports universitaires et des expériences de mises en situation professionnelle permettant aux étudiants d'appréhender et de construire progressivement la posture, les gestes, les outils professionnels nécessaires à l'exercice du métier, et à l'analyse de leurs pratiques. Pour ce faire, chaque étudiant bénéficiera d'un accompagnement personnalisé qui se déclinera au travers **d'un parcours accompagné** (cf. point 2.2.2.4) qui structurera et reliera l'ensemble des dispositifs d'accompagnement prévu durant le parcours de l'étudiant à savoir :

- Un tuteur de formation dont la mission sera de guider l'étudiant dans la construction progressive de son parcours et de sa professionnalisation. Celui-ci mène des entretiens réguliers pour suivre la progression de l'étudiant et suit la construction de son portfolio. Le tuteur de formation est le garant de la cohérence de l'ensemble du parcours de l'étudiant sur les deux années de formation.
- Un tuteur de stage dont la mission sera d'accompagner l'étudiant durant son stage en M2.
- Un directeur de mémoire qui suivra l'étudiant dans la réalisation de sa recherche liée à son mémoire.

Cet accompagnement démarre dès la rentrée du M1 et couvre l'ensemble du parcours de formation durant lequel les étudiants seront amenés à faire des choix en terme de formation à l'INSPÉ, au niveau des terrains de stage souhaités, ceci en fonction de leurs besoins et de leur projet de formation.

Durant le stage de M2, l'accompagnement s'inscrit **dans un processus collaboratif** porté par des équipes pluri-institutionnelles (Universités, INSPÉ, services académiques) et pluri-catégorielles. Cette collaboration s'organise dès la rentrée et s'articule au travers de l'action croisée des tuteurs « INSPÉ » et « terrain » (concept de tutorat mixte). Trois principes de formation structurent cet accompagnement :

- L'observation en situation de l'étudiant stagiaire constitue un temps fort et essentiel de la formation. Elle ne peut toutefois se concevoir indépendamment de l'ensemble des autres opérations du processus d'accompagnement. Elle est, dans tous les cas, précédée et suivie d'un ou plusieurs rendez-vous professionnels permettant au stagiaire et à ses deux tuteurs de construire l'amorce d'un projet individualisé de formation.
- Ce projet de formation personnalisé intègre au moins une observation en situation focalisée sur un axe de développement professionnel travaillé en amont et en aval, dans le cadre du suivi individuel réalisé par le tuteur INSPÉ et à l'occasion de regroupements collectifs permettant aux tutorés de confronter et de mutualiser leurs expériences. Compte tenu des besoins, et en concertation avec le stagiaire, ce temps d'observation peut prendre la forme d'une observation conjointe des deux tuteurs visant à établir « un bilan conseil » partagé.
- Suite à ces premiers rendez-vous professionnels et moments d'observation, le projet de formation acté par le trinôme stagiaire / tuteur terrain / tuteur INSPÉ a vocation à être affiné et réajusté. C'est à cette occasion que les modalités de l'accompagnement peuvent prévoir d'intégrer un deuxième, voire un troisième temps d'observation INSPÉ ou toute autre proposition d'actions d'accompagnement adaptées (en lien avec l'action des cellules de sites et les moyens dédiés au Dispositif d'Accompagnement Complémentaire (DAC) pour le 1^{er} degré et au Dispositif d'Accompagnement Renforcé (DAR) pour le 2nd degré).

²⁰ Les modalités que prendront ces stages en M2 (filés et/ou massés) sont pour l'instant à l'étude avec les services académiques. A noter qu'en 2020-21, l'INSPE accueillera parallèlement les fonctionnaires stagiaires des concours 2021.

- En tant que pivots d'alternance, les deux tuteurs INSPÉ et terrain sont, à la mesure de leurs missions premières respectives, tous deux garants de la meilleure intégration possible des différentes dimensions de la formation proposée au stagiaire. Le tuteur INSPÉ aide ainsi le stagiaire à tirer le meilleur bénéfice possible de l'offre de formation universitaire (adossée à la recherche) comprise dans la maquette de Master, dans le cadre de son expérience de mise en situation professionnelle. Il est de ce point de vue un référent privilégié dont l'action vient conforter celle de l'ensemble des autres formateurs avec lesquels le stagiaire entre en interaction. Le tuteur terrain œuvre pour sa part à la meilleure insertion possible du stagiaire au sein de la communauté professionnelle et des contextes dans lesquels il exerce ses missions (cadrées par le référentiel de compétences et sa déclinaison en attendus et observables progressifs).
- La dynamique de formation ainsi induite donne lieu à la production de différents écrits et/ou outils réflexifs au sein notamment d'un portfolio qui permettent de fixer les différentes étapes de progrès et constituent des appuis à l'acquisition des attendus de fin de formation.

Enfin, un **dispositif d'accompagnement spécifique** (DAC dans le 1^{er} degré, DAR dans le 2nd degré) complète ces dispositions relatives à l'accompagnement des stagiaires durant l'année de M2. Le DAC ou le DAR est proposé aux étudiants dont les niveaux de difficultés et/ou les contextes d'exercice supposent un accompagnement plus spécifique. L'objectif est alors de leur apporter un ensemble d'interventions complémentaires les plus adaptées à leurs besoins (suivi renforcé, formation complémentaire, dispositif spécifique en relation avec l'employeur).

3.2.5 La mise en œuvre d'une démarche qualité

Outre les conseils de perfectionnement, les commissions vie étudiante et les instances que sont le CI et le COSP, l'INSPÉ Lille HdF a également créé un service qualité intitulé « Evaluation de la Qualité des Formations, des Enseignements et du Fonctionnement des processus et des dispositifs » (EQFEF) afin d'entrer dans une dynamique collective et partagée de l'autoévaluation au service d'une formation de qualité. Ce service a pour mission de mettre en place des outils et de produire des indicateurs pour l'évaluation et l'amélioration continue de la qualité des formations et du fonctionnement de l'Institut, en vue d'améliorer le confort d'apprentissage et la réussite des étudiants, ainsi que la qualité de vie au travail de l'ensemble des personnels.

Les principaux objectifs de cette démarche sont de :

- Contribuer au pilotage des masters Métiers de l'enseignement de l'éducation et la formation des enseignants ;
- Soutenir le confort d'apprentissage, le bien-être et la réussite des étudiants ;
- Conforter la qualité de vie au travail, le bien-être et les compétences de l'ensemble des personnels ;
- Renforcer le dialogue et la réflexion collégiale avec l'ensemble des partenaires de l'INSPÉ ;
- Agir dans le respect de l'intérêt général selon une éthique de service public.

En 2020, sera lancée la 6^e campagne d'évaluation des formations par les étudiants. Le questionnaire d'évaluation a été revu de manière à mesurer plus précisément l'impact des changements qui seront introduits dans les prochaines maquettes de formation. Sont menées parallèlement des enquêtes d'insertion professionnelle sur le devenir des diplômés. L'ensemble des résultats de ces enquêtes fait l'objet de rapports qui sont publiés par le service qualité et mis à disposition de tous sur le site de l'INSPÉ au sein de l'onglet dédié "Evaluation qualité"²¹.

Le service qualité de l'INSPÉ a évolué depuis 2019 et intègre désormais, en plus de l'évaluation, un appui au pilotage. En effet, l'analyse approfondie des résultats des enquêtes et la production d'indicateurs pertinents sont incontournables pour améliorer le pilotage de l'Institut dans son ensemble mais aussi des différents sites de formation. La production de données et d'indicateurs plus fins s'avère nécessaire à la prise de décisions. C'est pourquoi est à l'étude la création d'une commission *ad hoc* chargée de réfléchir et de déterminer, plus précisément, les indicateurs à recueillir les plus susceptibles d'éclairer, dans une démarche qualité, les mentions et les équipes des sites dans la perspective d'une amélioration continue de la qualité des formations.

²¹ <http://www.inspe-lille-hdf.fr/spip.php?rubrique54>

3.2.6 Moyens administratifs et techniques à l'appui des formations

119 BIATSS répartis sur les six sites de formation INSPÉ viennent en soutien et en accompagnement aux équipes enseignantes en charge de la formation et participent pleinement au développement stratégique de l'Institut. Des liens étroits entre les équipes administratives et les équipes pédagogiques ont été tissés à l'échelle des sites et de l'Institut.

Néanmoins, au regard de la restructuration continue de l'INSPÉ au sein de l'Université d'Artois, puis de la ComUE LNF et aujourd'hui de l'Université de Lille, l'Institut a connu et connaît encore aujourd'hui des difficultés importantes à stabiliser ses effectifs et sa structure d'emplois administratifs ainsi que les compétences et expertises acquises en interne. Cela se traduit par une surcharge de travail conséquente pour les personnels administratifs, qui tient non seulement à l'augmentation des charges de formations et des effectifs étudiants, au fait que celles-ci se réalisent sur 6 sites de formation, mais aussi à un manque de personnels souvent non remplacés après une mutation ou un départ à la retraite.

Aussi sur les 119 BIATSS qui sont affectés à l'INSPÉ, 13 sont aujourd'hui en CDD. A cela s'ajoute 6 personnels BIATSS qui sont nés en 1960 ou avant et qui sont susceptibles de partir prochainement à la retraite.

Le chantier RH concernant le corps des BIATSS sera, tout comme celui des personnels enseignants, particulièrement conséquent au cours des années à venir.

3.3 Place de la recherche

Le master MEEF intègre une forte dimension recherche. La formation à/par la recherche proposée occupe une place majeure bien identifiable et s'articule parallèlement étroitement aux autres enseignements et modalités de formation. Les apports de la recherche en éducation irriguent en effet la formation dans les trois UE de la maquette de formation tandis qu'une UE, l'UEC, est plus directement liée à l'initiation et à la mise en œuvre d'une démarche de recherche par les étudiants au travers du mémoire.

3.3.1 Modalités d'articulation formation / recherche

(initiation à la recherche, cahier des charges et encadrement du mémoire)

La formation à et par la recherche a été pensée de manière commune dans les quatre mentions du master. La recherche y est conçue en tant qu'éclairage scientifique de toutes les dimensions (académiques, didactiques et pédagogiques...) des métiers de l'éducation et de la formation mais aussi en tant que dimension constitutive des compétences professionnelles des enseignants et CPE de demain. Elle structure et irrigue, entre autres, la réflexivité professionnelle qui est au cœur du développement professionnel.

Dans cette perspective, le master intègre une initiation à la recherche en M1 et en M2 avec pour visée centrale la réalisation progressive d'un mémoire de recherche à orientation professionnelle par les étudiants. Ce mémoire « *articule une problématique, un cadre théorique et une méthodologie de recherche en relation avec une question pédagogique [...] prenant appui sur [...] une expérience propre en milieu professionnel, ou sur toute autre dimension du métier* » (arrêté du 24/07/2020)²². En plus d'un suivi collectif dans le cadre des séminaires d'initiation à la recherche, chaque étudiant bénéficie, pour conduire sa recherche, de l'encadrement personnalisé et individualisé d'un directeur de mémoire.

L'initiation à la recherche prend la forme de séminaires proposés aux étudiants au cours des 4 semestres du master qui permettent de préciser de manière progressive les enjeux méthodologiques et scientifiques des travaux en cours. Les objectifs sont multiples :

- Expliciter et mettre à distance les présupposés éducatifs ordinaires et les premières évidences professionnelles ;
- Acquérir des compétences relatives à l'observation et à l'analyse des situations éducatives ;
- Mieux saisir les processus qui contribuent aux apprentissages des élèves ;
- Approfondir la connaissance des fondements épistémologiques de disciplines pour opérer des choix didactiques et professionnels raisonnés ;
- Développer des compétences pour se former et innover en accédant à une lecture outillée de publications scientifiques et/ou professionnelles ciblées ;
- Renforcer l'esprit critique ; renforcer l'aptitude à l'écriture argumentée et référencée.

²² Le cadrage du mémoire de recherche à orientation professionnelle est inséré en annexe 8.

Le transfert du concours au M2 conduit cependant à repenser le dispositif existant quant au calendrier de réalisation du mémoire par les étudiants. L'idée majeure est de reconquérir le semestre 1 pour la conception du projet de mémoire en déterminant avec chaque étudiant son sujet beaucoup plus tôt en M1 (dès le S1), que dans le système actuel (au cours du S2), afin de permettre aux étudiants de disposer des deux semestres de master 1 pour avancer dans la problématisation, la construction d'une méthodologie de recherche et le recueil de données. Le semestre 3 permettra de poursuivre le travail d'analyse des matériaux de recherche qui doit être en grande partie finalisé avant le semestre 4, permettant ainsi aux étudiants de davantage se concentrer sur la préparation des épreuves de concours. Le semestre 4 sera celui de la finalisation de la rédaction et de la soutenance du mémoire.

Parallèlement aux enseignements dans les différentes UE et aux séminaires d'initiation à la recherche liés à la réalisation du mémoire, le lien et l'exposition à la recherche des étudiants du master MEEF se réalisent également au travers de deux dispositifs spécifiques :

- « Le cycle de conférences » qui offre aux étudiants la possibilité de suivre en présentiel ou en différé un cycle annuel de 8 conférences portant sur des enjeux éducatifs forts et des thématiques d'actualité avec, pour chaque conférence, l'intervention de deux chercheurs reconnus et spécialistes de la thématique.
- Deux journées banalisées consacrées à la recherche et intitulées « Journée de la recherche » ont parallèlement été intégrées dans les calendriers de formation depuis la rentrée 2018. Ces journées s'organisent sur chacun des sites à l'initiative des équipes. Durant celles-ci, sont proposées aux étudiants des interventions de chercheurs d'une part, et d'autre part, des ateliers croisant le regard des chercheurs et des professionnels de terrain et présentant des expériences concrètes ou des témoignages issus du terrain. Les thématiques traitées varient d'une année à l'autre, en fonction des besoins identifiés ou de l'actualité d'une problématique. En 2020-21, l'une des journées recherche aura pour thème l'école inclusive et la seconde portera sur l'égalité filles/garçons à l'école.

3.3.2 Liste des laboratoires en appui des formations et modes de structuration de la recherche en éducation sur le site de l'INSPÉ

A la rentrée 2019, les mentions 1^{er} degré, encadrement éducatif et PIF portées en propre par la composante INSPÉ, s'appuient sur les compétences de 81 enseignants-chercheurs (70 MCF et 11 PU) appartenant à 20 sections CNU différentes. Les laboratoires d'appartenance de ces enseignants-chercheurs sont au nombre de 23, répartis pour la quasi-totalité d'entre eux au sein des quatre Universités régionales. Ils témoignent de la diversité et de la richesse du potentiel de formation et de recherche au sein de l'Institut.

Le tableau ci-dessous permet d'identifier les laboratoires d'adossement et le nombre d'EC titulaires concernés en 2019-2020. Il est cependant à noter que la récente intégration de l'INSPÉ au sein de l'Université de Lille conduit des enseignants-chercheurs et une équipe de recherche à devoir prochainement quitter l'Université d'Artois pour rejoindre des laboratoires de l'Université de Lille. Ainsi, les membres de l'équipe RECIFES (Université d'Artois) vont intégrer pour partie les laboratoires CIREL et STL en septembre 2020. Des discussions sont également en cours de finalisation avec le LDAR (Université Paris Diderot) afin de créer une tutelle lilloise. Il est probable que d'autres EC rejoignent un laboratoire de l'Université de Lille à plus ou moins long terme.

Intitulé du laboratoire	Répartition des EC de l'INSPÉ
Cognitions Humaine et Artificielle (CHArt - EA 4004) Université de Paris 8	1
CIREL (Centre Interuniversitaire de Recherche en Education de Lille - ÉA 4354) Université de Lille	11
Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (Clersé - UMR 8019) Université de Lille	3
Centre de Recherche et d'Études Histoire et Sociétés (CREHS -UR 4027) Université d'Artois	7
Groupe d'Études et de Recherche Interdisciplinaire en Information et communication (GERIICO - EA 4073) Université de Lille	1
Grammatica (EA 4521) Université de Lille	2
Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie (IEMN) Université de Lille	2
Institut de biologie de Lille Université de Lille	1
Laboratoire d'océanologie et de géosciences (LOG -UMR 8187) ULCO	2
Laboratoire de mathématiques de Lens (LML - UR 2462) Université d'Artois	6
Laboratoire de mathématiques pures et appliquées Joseph Liouville (LMPA - EA 2597) Université de Lille	1
Laboratoire Discontinuités (UR 2468) Université d'Artois	2
Laboratoire génie civil et géo-environnement (LGCgE - EA 4515) Université de Lille	1
Unité de Recherche sur l'Histoire, les Langues, les Littératures et l'Interculturel (HLLI - EA 403) ULCO	1
Laboratoire Sens, Texte, Informatique, Histoire (STIH) Université de Lille	1
Laboratoire de Mathématiques et leurs Applications de Valenciennes (LAMAV - EA 4015) UPHF	1
Laboratoire d'Automatique de Mécanique et d'Informatique industrielles et Humaines (LAMIH – UMR 8201) Université de Lille	1
Laboratoire de Didactique André Revuz (LDAR - EA 4434) Université d'Artois	4
Psychologie : Interactions, Temps, Emotions, Cognition (PSITEC - EA 4072) Université de Lille	4
Recherche en Éducation Compétences Interactions Formations Éthique Savoirs (RECIFES - EA 4520) Université d'Artois	18
Textes et Cultures (EA 4028) Université d'Artois	8
Unité de Recherche Pluridisciplinaire Sport, Santé, Société (URePSSS–EA 7369) Université de Lille	1
STL Savoirs, textes et Langages (UMR 8163) Université de Lille	1

Loin d'être un éparpillement des forces de recherche, la mobilisation de ces 23 laboratoires constitue un véritable atout pour la recherche en éducation au sein de l'Institut (*cf. point 2.1.2*). L'appartenance à ces laboratoires permet en effet aux EC de l'INSPÉ de développer une recherche scientifique de qualité ancrée dans leur discipline d'appartenance (ou d'origine). La présence d'EC de l'INSPÉ dans ces laboratoires favorise parallèlement le développement de recherches sur l'éducation au sens large avec la création d'axes (transversaux ou non) ou d'équipes dans les laboratoires régionaux sur cet objet. A titre d'exemple, le laboratoire STL a décidé de développer un axe transversal sur l'éducation en

lien avec l'accueil des enseignants-chercheurs de l'INSPÉ. Le laboratoire PSITEC a quant à lui une équipe intitulée « Psychologie & Education » dans laquelle les EC recrutés sont majoritairement enseignants à l'INSPÉ. Les travaux issus de ces équipes ou axes sont des ressources précieuses pour penser et irriguer les formations initiales et continues au sein de l'INSPÉ. Enfin, cette configuration particulière de la composante INSPÉ qui accueille des EC relevant d'un nombre important de sections CNU est également propice au développement de recherches pluridisciplinaires sur l'éducation, que l'Institut souhaite davantage promouvoir au cours de la prochaine période.

L'implication de ces laboratoires permet d'envisager aujourd'hui la **création d'une Structure Fédérative de Recherche** dans le champ de l'éducation au sein de la région des Hauts-de-France (cf. point 2.2.1.1). En effet, les laboratoires ont été nombreux à assister aux différentes réunions de création de cette SFR, tout comme ils ont été un certain nombre à participer à la réflexion liée à la réponse à l'appel à projets PIA3. Cette SFR aura pour ambition de maintenir cette dynamique en parvenant à davantage structurer la recherche en éducation au sein de la région. Les objectifs de cette SFR seront de :

(1) Rassembler les forces de recherche qui le souhaitent (laboratoires et enseignants-chercheurs de ces laboratoires) travaillant dans le champ de l'éducation, autour de projets de recherche communs, liés aux réalités éducatives des territoires diversifiés de la région des Hauts-de-France.

(2) Fédérer ces forces de recherche pour permettre la réponse concertée et efficace aux appels à projets d'ampleur (échelle régionale, nationale, européenne et internationale) et ainsi pouvoir disposer de fonds pour la recherche.

(3) Faciliter les liens entre la recherche en éducation, dans toute sa diversité, et le terrain scolaire, au service de la réussite de tous les élèves de la région des Hauts-de-France en renforçant les échanges avec les partenaires académiques et les acteurs éducatifs qui sont en poste dans les établissements scolaires de la région.

(4) Faciliter l'irrigation des formations proposées aux personnels enseignants et aux cadres éducatifs par la recherche, aussi bien en formation initiale qu'en formation continue.

(5) Faciliter la formation de « passeurs » issus du terrain scolaire et qui s'engagent dans les dispositifs de formation par la recherche (masters, thèses de doctorat, habilitation à diriger les recherches) et permettre le financement de projets doctoraux (contrat doctoral...).

(6) Rendre plus visibles les acteurs et les résultats de la recherche en éducation par l'organisation de manifestations scientifiques d'ampleur (colloques...) et la publication d'articles et d'ouvrages de référence.

3.3.3 Evolution du potentiel global en enseignants-chercheurs et perspectives

En complément, renseigner l'indicateur « ressources humaines de l'INSPÉ en matière de recherche » en annexe 1

Depuis 2014, au gré des départs à la retraite assez nombreux ou des mutations obtenues par des enseignants en poste à l'INSPÉ, une politique ambitieuse de recrutement d'enseignants-chercheurs a été mise en place qui a permis, en cinq mouvements annuels, le recrutement de 39 nouveaux enseignants-chercheurs.

Comme précisé au point 3.2.2, 81 enseignants-chercheurs étaient en 2019-20 affectés à l'INSPÉ dont 11 professeurs d'Université et 70 maîtres de conférences. A ces effectifs s'ajoutent 4 docteurs et 8 doctorants parmi les enseignants de l'Institut qui portent à 56% la part des ressources humaines en matière de recherche parmi les personnels enseignants de l'INSPÉ. Ces ressources montrent néanmoins une configuration spécifique avec la part prépondérante qu'y occupe les MCF (72%) comparée à la part minoritaire des PU (12%) et enfin le nombre encore trop peu élevé de MCF titulaires d'une HDR (cf. annexe 7). Une politique de soutien aux MCF visant la réalisation d'une HDR a été initiée mais devrait être renforcée à l'avenir. Ainsi trois MCF engagés dans la rédaction d'une HDR ont obtenu un CRTC par l'Université de Lille pour l'année universitaire 2020-21.

3.3.4 Pourcentage des personnels de l'INSPÉ impliqués dans une recherche à dimension nationale ou internationale

L'accès aux informations concernant l'activité de recherche des personnels de l'INSPÉ n'est pas facile dans la mesure où aucun rapport d'activité n'est réalisé à destination de la composante. Cette information est cependant connue des laboratoires et la grande majorité des EC de l'INSPÉ sont considérés comme publiant par leur Université. Les réponses aux appels à projets recherche de l'INSPÉ, ainsi que les demandes régulières de soutien à la recherche, amènent au constat que la grande majorité des enseignants-chercheurs de l'INSPÉ est impliquée dans une ou plusieurs recherches, qu'elle soit à vocation nationale ou internationale. La mise en place de l'annuaire des personnels de l'INSPÉ devrait faciliter à l'avenir l'identification des projets de recherche nationaux et internationaux en cours de réalisation.

3.3.5 Liste des programmes de recherche financés sur appels à projets dans lesquels l'INSPÉ est impliqué

Depuis 2015, l'INSPÉ a mis en place un appel annuel à projets de recherche, financé sur fonds propres et ouvert à l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'académie. Entre 20 et 28 projets de recherche sont ainsi financés tous les ans à hauteur d'un budget conséquent (110.000 Euros en 2017, 130.000 Euros en 2018). De nombreux EC de l'Institut sont impliqués dans ces recherches²³.

L'appel à projets définit les attendus de ces projets : ils doivent initier un travail collaboratif entre enseignants-chercheurs de l'INSPÉ et ceux des universités partenaires, ils doivent avoir pour finalité de venir en appui à des projets issus ou ancrés dans le terrain scolaire (les classes, les établissements), ils doivent se réaliser en partenariat avec les partenaires académiques et viser l'enrichissement des formations initiales et continues au sein de l'Institut.

Un autre programme de recherche important pour les prochaines années est le Plan d'Investissement Avenir 3 (PIA3) qui porte sur la problématique de l'inclusion scolaire et pour lequel l'INSPÉ Lille HdF a été lauréat avec les INSPÉ des académies d'Amiens, de Rouen et de Caen (cf. point 2.2.1.1). L'ensemble des actions prévues sur les dix prochaines années dans le cadre de ce programme va mobiliser un nombre conséquent de chercheurs de l'INSPÉ ainsi que leur laboratoire, et se traduire par une mise en synergie importante et inédite du point de vue de la recherche et de la formation des 4 INSPÉ et de leur Université respective.

3.4 Continuum de formation

Préciser dans les réponses si l'INSPÉ est pilote de l'action ou s'il y est associé.

3.4.1 Préprofessionnalisation (en licence et dispositif AED)

L'INSPÉ apporte un appui au développement ou à la consolidation de modules de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement par les Universités régionales dans leur offre de licences. Les quatre Universités de l'Académie de Lille proposent des éléments de préprofessionnalisation dans les parcours de Licence qui ont pour finalité d'aider et de préparer les étudiants à l'orientation au sein du master MEEF (notamment en L2). En L3, les éléments de Pré Pro (cours, stages encadrés...) sensibilisent, familiarisent et amorcent la formation professionnalisante. Certaines de ces UE sont animées par des formateurs de l'INSPÉ, par des enseignants universitaires qui interviennent eux-mêmes dans le master MEEF et/ou des professionnels, ce qui assure également, par le biais des formateurs, une continuité.

Un groupe de travail intégrant les Vice-Présidents Formation des Universités et l'INSPÉ a montré la volonté d'une structuration commune de l'offre de Pré Pro à l'échelle des quatre Universités. Celle-ci a commencé à se construire à partir de la déclinaison des attendus à l'entrée en master MEEF. Cette structuration visera la mise en place de modules analogues et l'inscription d'un stage obligatoire avec pour objectif de travailler les attendus à l'entrée en master MEEF fixés par l'arrêté du 28 mai 2019.

Les dernières mesures prises par le Ministère de l'Éducation nationale dans le cadre de la loi « Pour une École de la confiance » afin de favoriser les pré-recrutements d'enseignants dès la L2 au travers du dispositif AED participent de cette dynamique. L'INSPÉ se propose d'assurer le suivi des étudiants bénéficiant de ce dispositif dans l'objectif de sécuriser leur parcours de formation jusqu'à la fin du master MEEF.

3.4.2 La formation continuée (T1 à T3)

La formation continuée constitue pour l'INSPÉ un enjeu essentiel car elle permet d'envisager la formation et d'accompagner l'entrée dans le métier sur plusieurs années (T1-T2-T3). 1400 jours stagiaires de formation par an sont déployés dans le PAF second degré à destination des néo titulaires T1 et T2. La construction de ces formations se fait en partenariat avec les inspecteurs et les formations sont généralement co-animées par un enseignant de l'INSPÉ et un formateur académique. Elles articulent deux temps en présentiel avec un temps central d'observation et de pratiques en situation professionnelle.

En accord avec le nouveau schéma directeur de la formation continue, les objectifs de l'INSPÉ sont de continuer à investir le continuum de formation, en particulier auprès des néo titulaires 1^{er} et 2nd degrés en s'inscrivant dans une approche de la formation menée en proximité. Dès la rentrée 2020, en accord avec

²³ La liste des projets de recherche financés par l'INSPÉ en 2019-20 est insérée en annexe 9.

la Délégation Académique à la Formation des Personnels de l'académie, des formateurs INSPÉ participeront aux réflexions des Conseils d'Orientation Scientifiques académiques et de bassin qui recueilleront les demandes de formation issues des établissements scolaires. L'INSPÉ s'engage ainsi à mieux répondre aux besoins de formation identifiés par les inspecteurs et les chefs d'établissement dans des démarches de formation visant l'accompagnement en proximité des néotitulaires. Cette perspective, déjà amorcée depuis 3 ans, devrait s'accroître par le recueil des besoins spécifiques aux néo titulaires dans les territoires.

3.4.3 La formation continue

Les formations menées dans le cadre de la formation continue ont connu un fort développement au sein de l'INSPÉ (cf. point 2.1.1). Elles ont pour objectif le développement professionnel des titulaires de l'Education nationale au service de la réussite des élèves dans l'objectif de renforcer le sentiment d'efficacité personnel et collectif de chacun des formés. La mention PIF et ses différents parcours, de même que les préparations aux différentes certifications de l'Education nationale, sont conçues pour offrir aux professionnels des formations susceptibles d'enrichir leurs compétences et leurs projets professionnels. Elles permettent l'acquisition de nouvelles postures et l'accroissement de compétences dans une perspective diplômante et d'évolution de carrière.

La formation continue proposée par l'INSPÉ se déploie également en direction des enseignants dans le cadre de la mise en œuvre des réformes, quel que soit le degré d'enseignement concerné, qu'elle relève du PAF ou des plans de formation départementaux. Elle est construite en appui sur la recherche, privilégie les pratiques innovantes, interroge et facilite la continuité des apprentissages des élèves, de l'école au lycée, en développant une analyse réflexive des pratiques.

Dès la rentrée 2020, des formateurs INSPÉ participeront aux réflexions menées dans les Conseils d'Orientation Scientifique académiques et de bassin qui recueilleront les demandes de formation issues des établissements scolaires. Ainsi, les expertises et ressources INSPÉ, et notamment celles en lien avec la recherche, contribueront à la formation en proximité des équipes, y compris en inter degrés, et celle des formateurs requis sur les missions identifiées dans ces cadres. Parallèlement, les formateurs de l'INSPÉ participent aux réflexions et productions des groupes départementaux premier degré et contribuent aux projets liés aux territoires apprenants. Ils interviennent dans le cadre des animations pédagogiques, plus spécifiquement en français et en mathématiques (cf. note DGESCO du 5 mars 2020) et participent à la formation dédiée des Conseillers Pédagogiques. Dans la perspective de donner pleinement à l'INSPÉ sa place de Maison commune au service de l'enseignement, de l'éducation, de la formation, il est envisagé de constituer au fur et à mesure de la période d'accréditation, des équipes référentes INSPÉ en territoire, en lien étroit avec les DASEN, afin de participer à la réflexion et la formation en territoire, dans une dynamique d'organisation apprenante.

3.5 Partenariats

Préciser le positionnement du projet de l'INSPÉ dans son environnement

3.5.1 Environnement en matière de partenariat (associations, partenaires du monde socio-économiques et culturel, etc...)

L'INSPÉ Lille HdF mène une politique partenariale ambitieuse et engagée qui s'appuie sur plus d'une soixantaine de partenaires pluridisciplinaires, académiques, institutionnels, associatifs, culturels ou encore sociaux.

➤ Un partenariat avec les associations :

C'est conscient de l'enjeu d'un travail collaboratif fort entre l'école et les partenaires éducatifs que l'INSPÉ Lille HdF organise annuellement en fin d'année universitaire une « Journée des Partenaires » qui vise à réunir et à faire découvrir l'ensemble des partenaires éducatifs aux fonctionnaires stagiaires de l'académie. Plus d'une soixantaine de partenaires se mobilise chaque année au cours de cette journée. Parallèlement à cette journée, l'INSPÉ édite un Guide des partenaires²⁴ qu'elle met à disposition en accès libre sur son espace numérique afin de faire découvrir les ressources qu'offrent ces partenaires aux enseignants d'un point de vue pédagogique, culturel, disciplinaire, méthodologique, juridique et financier.

Les interventions des partenaires au sein de l'INSPÉ ne se limitent pas à cette journée. Chaque site développe en autonomie des projets en partenariats : permanence de partenaires mutualistes, soutien

²⁴ <http://www.inspe-lille-hdf.fr/spip.php?article928>

financier ou matériel des partenaires à des actions ponctuelles, participation dans le cadre de journées d'études thématiques, présentation de ressources pédagogiques, formation PSC1, projets pédagogiques et sociaux. Des partenariats basés sur le volontariat sont aussi développés pour l'accompagnement pédagogique de publics d'élèves spécifiques hors cadre de la formation : aide aux devoirs des apprentis sportifs du RC Lens ou encore aide pédagogique des enfants pris en charge par l'AFEJI (Maison d'enfants à caractère social) de Gravelines, « vacances apprenantes – école buissonnière » dans le cadre du dispositif Jeunesse au Plein Air (JPA 59). Ces partenariats permettent aux étudiants et stagiaires de développer leurs compétences et leur approche des élèves hors du contexte scolaire et en autonomie, sous la responsabilité de l'INSPÉ.

Des actions de formation ciblées associent aussi des partenaires. C'est le cas de la semaine de la laïcité qui se déroule chaque année dans la semaine qui précède le 9 décembre en partenariat avec la MAIF, La ligue de l'enseignement et la Solidarité Laïque. Durant toute la semaine, des ateliers jeux et des débats sont organisés à destination des étudiants, des films sont projetés (interview de Jean-Louis Bianco, de Patrick Weil, clip « Les clefs de la république » etc.) et une exposition retraçant l'Histoire de la Laïcité est également proposée ainsi qu'une pièce de théâtre « Attention École : Liberté, Egalité, Fraternité ». Durant cette semaine un vade-Mecum de la laïcité est distribué à tous les participants.

Enfin, un partenariat avec le mémorial de la Shoah de Paris s'est concrétisé par l'organisation d'une journée d'étude à destination des étudiants du premier degré intitulée « Enseigner la Shoah à l'École ».

➤ **Un partenariat avec le monde socio-économique :**

Un travail mené en partenariat avec les services universitaires (orientation et insertion professionnelle) et des professionnels de certains secteurs professionnels (Ingénieurs d'Etude TICe, Directeur de centre de formation du médico-social) permet aux étudiants du master MEEF de bénéficier d'un module de réorientation professionnelle composé de plusieurs ateliers proposant des modalités d'accès au métier de l'enseignement sans concours, ou aux métiers connexes de l'éducation. Les participants sont aussi accompagnés dans la réalisation d'un bilan de compétences afin d'avoir une vision réaliste de leur potentiel et de leurs choix de réorientation. Destiné uniquement aux M2 étudiants, sur la base du volontariat, une campagne au printemps de chaque année propose un accompagnement, une possibilité de stage et 5 Ateliers thématiques en fin d'année universitaire (post publication de la plupart des résultats des concours) :

- Ateliers C1 et C2 : La valorisation de ses compétences.
- Atelier M1 : Les métiers de la formation continue.
- Atelier M2 : Les métiers de l'éducation du secteur social.
- Atelier M3 : Les métiers de l'ingénierie pédagogique.
- Atelier M4 : Enseigner sans concours.

Un espace Moodle, accessible dès la page d'accueil, est dédié à ce dispositif de réorientation professionnelle. Il est ouvert à tous (M1 et M2) et permet la gestion des inscriptions aux ateliers. Cet espace donne accès à une publication d'offres d'emploi sans concours et aux ressources utiles et mobilisées dans les différents ateliers. Il conviendra dans les années à venir d'élargir la connaissance des opportunités professionnelles offertes aux titulaires d'un Master MEEF en généralisant l'accès aux ressources de cette plateforme de formation (à étendre par une veille active auprès des professionnels de tous secteurs et des clusters de l'emploi national et de territoire), et en valorisant les activités ouvertes sur le monde économique notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'un entretien d'expérience professionnelle en fin de formation.

La mise en œuvre des nouvelles maquettes de formation va permettre de rendre davantage active l'ouverture professionnelle dès le M1, au travers notamment d'une offre de plusieurs « modules complémentaires » visant à diversifier les projets professionnels des étudiants du MEEF et/ou à enrichir leur formation professionnelle. Trois modules proposés au choix de l'étudiant pour 30 heures de formation ont déjà été identifiés :

- Accompagnement des élèves à l'esprit d'initiative et à l'entrepreneuriat.
- Orientation professionnelle hors EN.
- Mobilité à l'international (CAPEFE).

➤ **Un partenariat avec le monde artistique et culturel :**

L'Education Artistique et Culturelle constitue l'une des priorités nationales des ministères concernés (renouvelée dans le cadre de la loi « Pour une école de la confiance »). Dans le cadre de sa politique culturelle et artistique, l'INSPÉ déploie différents types d'actions visant à promouvoir la démarche de projets et les partenariats artistiques et culturels auprès des étudiants et des personnels, formateurs ou BIATSS.

- Le réseau documentaire de l'INSPÉ propose chaque année, sous l'appellation « Vitamine BU », deux temps forts relayés dans toutes les Bibliothèques Universitaires, organisés sur plusieurs jours qui proposent des manifestations culturelles autour d'une thématique définie et commune à l'ensemble des six bibliothèques. Une convention cadre a été signée avec la DRAC et se voit renouvelée tous les ans.
- En formation initiale, la nouvelle maquette proposera des modules de formation à l'EAC dans une approche transdisciplinaire. Ces modules seront déclinés en fonction des besoins des étudiants pour s'adapter à leur parcours et leur proposer des pratiques pédagogiques opérationnelles. Dans le même esprit, les stagiaires relevant des futurs Parcours adaptés se verront proposer un module EAC obligatoire de 6 à 12h, spécifique en fonction du temps de présence en classe ou identique à celui des étudiants de master, y compris en mêlant éventuellement ces publics. Une attention particulière sera portée à la place de l'EAC dans les modules de formation continuée et continue auxquels contribue l'INSPÉ (ce qui est déjà le cas dans le cadre d'une formation continue de 18h tournée vers les pratiques artistiques et la confiance en soi en Education Prioritaire en partenariat avec des artistes et CANOPE).
- Enfin, un appel à projets annuel permet de soutenir des projets culturels dans chacun des sites de formation à destination des étudiants de l'INSPÉ. Ces projets sont mis en place par les enseignants en partenariat avec des artistes ou des associations.

➤ **Un partenariat avec le monde de la défense et de la sécurité nationale :**

Les enjeux de la défense et de la sécurité nationale ont maintenant leur place dans la formation des enseignants du XXI^e siècle. Plusieurs initiatives ont déjà été lancées au cours de la précédente accréditation et renforcées depuis 2018. L'enjeu est double : à la fois que ces questions trouvent très modestement leur place dans la formation initiale de tous les enseignants et que les formateurs de l'INSPÉ soient aussi mieux sensibilisés à ces questions pour mieux y sensibiliser les étudiants (logique de formation de formateurs). Les conséquences des attentats en France, de la crise sanitaire et des enjeux sécuritaires n'ont pas été complètement tirées par les mondes éducatifs. La responsabilité de l'INSPÉ est d'aller encore au-delà des initiatives passées (un chargé de mission, une conférence recherche, des interventions en formation auprès des psychologues de l'Education nationale et des Conseillers principaux d'éducation, participation des armées et du trinôme académique à la journée des partenaires). De ce fait, il s'agira de renforcer très progressivement la connaissance de ces enjeux pour les enseignants et futurs enseignants formés à l'INSPÉ Lille HdF.

Les partenariats avec le monde de la défense ont été relancés et sécurisés : trinôme académique, délégation militaire départementale, gendarmerie nationale. Il est par ailleurs envisagé pour la période 2021-2025 (avec effet cumulatif d'année en année) :

- 2021-2022 : (en plus des actions déjà existantes) une journée de formation des formateurs à l'IHEDN (Institut des hautes études de défense nationale) en particulier des enseignants impliqués dans les enseignements de la culture commune, des enseignants en Master MEEF Histoire ainsi que tous les enseignants volontaires.
- 2022-2023 : Intégration d'un enseignement dans la formation en inter-parcours 2nd degré (une demi-journée), formation de formateurs de l'INSPÉ à la gestion des crises, à la gestion des attentats en environnement scolaire.
- 2023-2024 : Intégration d'un enseignement dans le parcours commun 1^{er} degré (une demi-journée), convention cadre avec le Ministère des armées et valorisation des dispositifs de la réserve auprès de tous les personnels et étudiants.
- 2024-2025 : Intégration de formateurs militaires dans les séances du parcours commun du 1^{er} et du 2nd degrés avec un exercice de simulation complet (alerte attentat) en présence de forces de sécurité sur l'ensemble des sites de formation de l'INSPÉ afin d'acclimater les étudiants aux enjeux et conséquences des risques en milieu scolaire.

3.5.2 Partenariats internationaux

En complément des éléments présentés dans les points 2.1.4 et 2.2.1.3, trente-trois accords interinstitutionnels dont 28 en Europe et 5 à l'international sont déployés dans le cadre du programme Erasmus+ et en dehors de ce cadre. Ils permettent aux étudiants des différentes mentions du master MEEF d'effectuer un séjour d'étude dans les établissements d'enseignement supérieur. La pleine participation de l'INSPÉ Lille HdF au programme Erasmus+ permet d'offrir des périodes de mobilité aux étudiants du master MEEF toutes mentions confondues, qui peuvent prendre la forme de séjours d'étude d'un semestre, voire de deux semestres, ou de périodes de stage courtes (1 semaine) ou longues (2 mois) et qui font l'objet d'une reconnaissance pédagogique par l'octroi de crédits.

Les partenariats bilatéraux de l'Institut sont nombreux et devraient continuer de s'accroître au cours de la prochaine période :

VIVES University College, HOWEST University college, Erasmus Hogeschool Brussel - Belgique, Hogeschool Nijmegen, Hogeschool Rotterdam, Hogeschool Utrecht - Pays-Bas, VIA University college Aarhus - Danemark, Oslo Metropolitan University - Norvège, University of Oulu - Finlande, Universität Hamburg, Universität Siegen, Pädagogische Hochschule Freiburg im Breisgau, Private Pädagogische Hochschule der Diözese Linz, Pädagogische Hochschule Salzburg - Autriche, Université du Luxembourg - Luxembourg, Universtitatea Mondragon, Universidad de Valladolid-Segovia, Universidad de Granada, Universidad de Cordoba - Espagne, Universita' di Bologna Alma Mater Studiorum - Italie, Instituto Politécnico de Coimbra - Portugal, Károli Gáspár University Budapest - Hongrie, Charles University Prague - République tchèque, Haute école pédagogique de Vaud Lausanne, Pädagogische Hochschule Zürich - Suisse, Université de l'Île du Prince Edouard, Université de Moncton - Canada, Université des langues et des sciences sociales V.Brusov, Université Pédagogique d'Etat Abovian Erevan - Arménie.
Le King's college de Londres propose aux étudiants du MEEF des périodes de stage en établissement scolaire local.

L'établissement de partenariats bilatéraux dans le cadre du programme européen Erasmus+ (25 accords signés) et de programmes bilatéraux à l'international (7 accords signés) favorise la réalisation de mobilités d'étude et de stage des étudiants mais aussi des enseignants de l'INSPÉ Lille HdF ainsi que l'accueil d'étudiants et de personnels enseignants des Universités partenaires. Ces accueils viennent irriguer les formations incitant aux échanges de pratiques entre étudiants et enseignants.

La participation à trois projets Erasmus+ (CALM_SCO, CALM_PRO, Partenariat stratégique MORGAN), valorisant les échanges de bonnes pratiques entre enseignants français et européens, en collaboration avec la DAREIC de l'Académie de Lille, permet la mise en réseau et en visibilité de l'INSPÉ Lille HdF comme acteur de la collaboration au niveau national, européen et international (réseau NETT : réseau européen des établissements d'enseignement supérieur délivrant des formations aux futurs enseignants, réseau RI INSPÉ, Eurométropole Lille Kortrijk Tournai, réseau diplomatique français à l'étranger).

L'ambition est également de soutenir les étudiants dans la réalisation de mobilités hybrides nées de l'adaptation des établissements d'enseignement supérieur au contexte sanitaire de 2020. Ces mobilités pourront correspondre à de nouveaux profils étudiants jusqu'alors non intéressés par une mobilité. Le renouvellement des accords interinstitutionnels du programme Erasmus+ dans sa période 2021-2027 et le soutien par la Commission européenne aux programmes de mobilités hybrides permettront de donner une nouvelle dynamique aux mobilités étudiantes au sein de l'Institut.

Enfin, la mise en place du CAPEFE dès la rentrée 2020 dans le cadre de la formation continue et en 2021 en formation initiale, sera l'occasion de construire des partenariats nouveaux avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) ou d'autres organismes régissant les établissements français à l'étranger, et offrira une opportunité nouvelle d'internationalisation de la formation accessible à tous les étudiants du master MEEF et aux enseignants et personnels en poste. L'INSPÉ Lille HdF intégrera une session en langue anglaise avec un focus sur le système éducatif de la zone de l'Europe du Nord et la Scandinavie, avec la possibilité d'effectuer une période de stage d'une à deux semaines en Europe et à l'international durant la formation.

3.6 Fiches formation des mentions de master MEEF et « parcours adaptés »

Décrire au moyen d'une fiche formation (en utilisant le modèle joint) chaque mention de master MEEF pour laquelle l'INSPÉ demande l'accréditation, ainsi que la formation « parcours adaptés ».

En complément, renseigner le tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1^{er} degré fourni en annexe 3.

3.6.1 Fiche formation Master MEEF 1^{er} degré

Master MEEF mention 1^{er} degré

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation – MEEF Mention 1^{er} degré

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation – MEEF Mention 1^{er} degré - Parcours international

Objectifs professionnels

Le Master MEEF mention 1^{er} degré est une formation universitaire professionnalisante qui a pour objectif premier **de former au métier de professeur des écoles**, en France et à l'étranger. Il prépare au concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) et à la certification pour l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE). La mention 1^{er} degré assure la formation des enseignants qui interviennent en écoles maternelle et élémentaire, c'est-à-dire auprès d'élèves de la maternelle au CM2, scolarisés dans différents contextes (tels que REP, REP+) et au sein de classes pouvant dispenser un enseignement spécialisé (RASED, ULIS École, SEGPA, EREA-LEA).

Le master MEEF 1^{er} degré permet également de préparer à différents métiers en lien avec l'éducation et la prise en charge de l'enfance et de la jeunesse (fiche RNCP) :

- Chargé de mission (éducation - réussite éducative) en collectivité territoriale, chambres consulaires...
- Coordinateur pédagogique dans différentes structures (réseaux d'associations, collectivités locales et/ou territoriales (directeur de centre de loisirs, chargé des questions scolaires...)).

Organisation de la formation

En tant que **formation professionnalisante en alternance**, le master MEEF a été conçu dans la logique d'une **approche par compétence(s)**. Organisée sur deux années, la formation est constituée **d'un parcours commun et obligatoire** pour tous les étudiants de la mention qui comprend un peu moins de 700 heures de formation. A ce parcours commun est associé **un parcours personnalisé** composé de modules de consolidation (qui permettent la remise à niveau dans les disciplines de la polyvalence), d'un module complémentaire (qui offre un enrichissement au projet professionnel des étudiants) et d'un module de LVE. Cette part de personnalisation s'élève à 108 heures de formation. Enfin, **un parcours accompagné** complète ces deux premiers parcours en assurant un suivi personnalisé des étudiants tout au long des deux années sur toutes les dimensions de la formation (pour un volume horaire de 12H).

La maquette de formation est commune aux quatre mentions du master. Elle se décline de manière identique dans la mention 1^{er} degré au sein des six sites de formation de l'INSPÉ et au sein du parcours international. Elle comprend trois Unités d'Enseignement :

UEA : « Maîtriser des savoirs scolaires et des savoirs pour les enseigner »

UEB : « Concevoir un enseignement adapté au contexte d'exercice en étant acteur au sein du système éducatif »

UEC : « Conduire et réguler ses projets, interroger les pratiques »

Ces 3 UE se présentent sous la forme de **blocs de connaissances et de compétences** (BCC). Au croisement de chaque UE et de chaque semestre, **une pratique professionnelle de référence** (PPR) sert de point d'ancrage pour illustrer et

donner corps à **un enjeu explicite de formation au métier**. La PPR est une catégorie de tâches professionnelles dont la maîtrise suppose la mobilisation de ressources variées et pertinentes ; **elle incarne le concept de compétence**. Les PPR déclinées dans chacun des blocs de connaissances et de compétences permettent aux étudiants d'acquérir progressivement les attendus de fin de formation définis par le référentiel de formation du master MEEF (arrêté du 28 mai 2019) au travers, entre autres, **d'un portfolio d'expériences et de compétences**.

Certains de ces attendus sont travaillés dans le cadre de formations qui sont organisées **en inter-degrés et en inter-mentions**, comme par exemple la formation aux valeurs de la République et à la laïcité et contribuent ainsi à la construction d'une culture professionnelle de référence pour les étudiants des mentions 1^{er}, 2nd degré et encadrement éducatif. Ces formations constitutives d'un tronc commun pour les mentions 1, 2 et 3 seront complétées par une offre de modules complémentaires qui sera pour l'essentiel organisée en inter-mentions et qui portera ce tronc commun à 54H de formation.

Une attention particulière sera donnée durant la formation à la problématique **de l'école inclusive** (au sens large) qui sera abordée de manière transversale dans les 3 UE. Cette problématique constitue **le contexte propre** choisi par l'INSPÉ Lille HdF auquel seront consacrés au minimum 10% des heures de la maquette de formation.

Le parcours international présente la même maquette de formation. Il rend néanmoins obligatoire le choix du CAPEFE comme module complémentaire et la réalisation d'au moins un stage à l'étranger en M1 et/ou en M2. Enfin, certains éléments de formation de la maquette sont enseignés en langue étrangère.

Modalités d'enseignement

présentiel enseignements à distance hybride
 apprentissage formation continue

Formation en langue(s)

La formation en langue est assurée au sein d'un module LVE (ECTS spécifiques) qui vise le niveau B2. Les langues proposées sont l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol et le néerlandais. Ce module est complété par une formation en didactique des langues. Les étudiants du Master MEEF 1^{er} degré ont parallèlement accès aux ressources des Centres de Ressources en langues/ Maison des langues de l'Université de Lille.

Place du numérique

La formation pour et par le numérique est placée au cœur de la formation. Elle est ainsi intégrée comme modalité, comme contenu et objet de formation à l'ensemble des UE et des dimensions de la formation pour un horaire minimal de 44 heures. Les étudiants auront par ailleurs, la possibilité de choisir un module complémentaire pour renforcer leurs compétences ou les développer au-delà des attendus de formation.

La progression dans la construction des compétences des étudiants est organisée en tenant compte de l'intégration du numérique dans la plupart des attendus de fin de formation. Par voie de conséquence, les modalités d'évaluation intégreront les questions relatives au numérique tout au long des quatre semestres, de façon à permettre une réelle progressivité dans la formation au numérique et, le cas échéant, une remédiation.

Cette formation s'appuiera sur le service numérique de proximité assuré par l'INSPÉ et sur le service de pédagogie numérique et le service d'innovation pédagogique de l'Université de Lille.

Volume horaire de la formation

La mention 1^{er} degré offre 798 heures de formation qui se répartissent de la manière suivante :

- M1 : 522 heures
- M2 : 276 heures

L'année de M2 qui est en alternance est allégée en heures de formation sur site afin de permettre aux étudiants de préparer dans de bonnes conditions leur stage, leur mémoire et les épreuves de concours.

La ventilation horaire des éléments de formation respecte le cadre imposé par la réforme. Elle est présentée en annexe 3.

Lieux de la formation

La formation se dispense au sein de 6 sites de formation répartis sur l'ensemble du territoire académique à proximité d'une des quatre universités régionales : 4 sites de formation sont situés dans le département du Nord (Douai, Gravelines, Valenciennes et Villeneuve-d'Ascq) et 2 sites de formation sont situés dans le Pas de Calais (Arras et Outreau). Le parcours international n'est ouvert que sur le site de Villeneuve d'Ascq.

Place de la recherche

La formation à/par la recherche occupe une place importante au sein du master. Les apports de la recherche en éducation irriguent en effet la formation dans les trois UE de la maquette de formation tandis qu'une UE (l'UEC) est plus directement liée à l'initiation et à la mise en œuvre d'une démarche de recherche par les étudiants au travers du mémoire et à la réflexivité. Cette formation à/par la recherche est portée par une équipe d'enseignants-chercheurs importante (81 EC). Ces EC appartiennent à une vingtaine de sections CNU et à 23 laboratoires répartis au sein des quatre universités régionales.

La formation à et par la recherche a été pensée de manière commune dans les quatre mentions du master. La recherche y est conçue en tant qu'éclairage scientifique de toutes les dimensions (académiques, didactiques et pédagogiques...) des métiers de l'éducation et de la formation mais aussi en tant que dimension constitutive des compétences professionnelles des enseignants de demain. Elle structure et irrigue, entre autres, la réflexivité professionnelle qui est au cœur du développement professionnel. Dans cette perspective, le master intègre une initiation à la recherche en M1 et en M2 avec pour visée centrale la réalisation progressive d'un mémoire de recherche à orientation professionnelle par les étudiants. Ce mémoire « *articule une problématique, un cadre théorique et une méthodologie de recherche en relation avec une question pédagogique [...] prenant appui sur [...] une expérience propre en milieu professionnel, ou sur toute autre dimension du métier* » (arrêté du 24/07/2020). L'initiation à la recherche prend la forme de séminaires proposés aux étudiants au cours des 4 semestres du master qui permettent de préciser de manière progressive les enjeux méthodologiques et scientifiques des travaux en cours.

En plus d'un suivi collectif dans le cadre des séminaires d'initiation à la recherche, chaque étudiant bénéficie, pour conduire sa recherche, de l'encadrement personnalisé et individualisé d'un directeur de mémoire.

Place des stages et organisation de l'alternance

L'alternance intégrative est au cœur de la dynamique de formation qui conçoit le stage comme un lieu et un moment de formation en lien et réciprocity forte avec la formation à l'Université. L'ensemble des stages, de leurs modalités et finalités sont conçus dans une perspective de progressivité. Ils font l'objet de documents de cadrage (vademecums étudiants, formateurs, tuteurs-terrain) diffusés auprès des étudiants, formateurs, tuteurs, inspecteurs et directeurs d'école. Les services académiques fournissent les berceaux de stage pour les étudiants de M1 et de M2.

Durant l'année de M1, les stages sont d'une durée totale de 6 semaines concentrées sur 2 périodes. Ils se déroulent obligatoirement dans les 3 cycles de l'école primaire (maternelle, cycle 2 et cycle 3) et dans des environnements socio-culturels variés (au moins un des stages doit être réalisé en REP/REP+ ou en dispositif inclusif).

Ils se déclinent selon les modalités suivantes :

- au S1 : 3x1 semaine dans 3 cycles différents
- au S2 : retour dans les mêmes classes selon les mêmes modalités.

Les stages sont pensés dans la progressivité. Au S1, les étudiants observent puis prennent en charge des séances d'enseignement. Au S2, à partir d'observations faites des besoins des élèves (période 1), les étudiants conçoivent et mettent en œuvre des projets dans chaque classe, donc dans chaque cycle (période 2).

En M2, les étudiants seront, à partir de la rentrée 2021, soit contractuels à tiers temps soit en stage en pratique accompagnée pour une durée de 12 semaines (les modalités que prendront ces stages en M2 - filés et/ou massés - sont pour l'instant à l'étude avec les services académiques). L'objectif de cette année de M2

est de viser une intégration la plus complète possible des apports universitaires et des expériences de mises en situation professionnelle permettant aux étudiants d'appréhender et de construire progressivement la posture, les gestes, les outils professionnels nécessaires à l'exercice du métier et à l'analyse de leurs pratiques. Pour ce faire, chaque étudiant bénéficiera d'un accompagnement personnalisé : un tuteur de stage INSPÉ et un tuteur de stage terrain.

Durant le stage de M2, l'accompagnement s'inscrit **dans un processus collaboratif** porté par des équipes pluri-institutionnelles (Universités, INSPÉ, services académiques) et pluri-catégorielles. Cette collaboration s'organise dès la rentrée et s'articule au travers de l'action croisée du tuteur « INSPÉ » et du tuteur « terrain » (concept de tutorat mixte). En tant que pivots d'alternance, les deux tuteurs INSPÉ et terrain sont tous deux garants de la meilleure intégration possible des différentes dimensions de la formation proposée au stagiaire. Le tuteur INSPÉ aide ainsi le stagiaire à tirer le meilleur bénéfice possible de l'offre de formation universitaire comprise dans la maquette de Master, dans le cadre de son expérience de mise en situation professionnelle. Il est de ce point de vue un référent privilégié dont l'action vient conforter celle de l'ensemble des autres formateurs avec lesquels le stagiaire entre en interaction. Le tuteur terrain œuvre pour sa part à la meilleure insertion possible du stagiaire au sein de la communauté professionnelle et des contextes dans lesquels il exerce ses missions (cadrées par le référentiel de compétences et sa déclinaison en attendus et observables progressifs). La dynamique de formation ainsi induite donne lieu à la production de différents écrits et/ou outils réflexifs, dont un portfolio d'apprentissage, qui permettent de fixer les différentes étapes de progrès et constituent des appuis de développement par les étudiants des attendus de fin de formation.

La mise en place de dispositifs de formation type « lessons studies », en M1 et en M2, viendra compléter et enrichir cette formation en alternance afin, notamment, que les étudiants puissent construire une expérience la plus large possible de situations d'enseignement dans les différents niveaux de l'école primaire.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Recrutement : L'INSPÉ a mis en place des capacités d'accueil au sein de la mention 1^{er} degré. Pour candidater, les étudiants doivent constituer un dossier composé de différentes pièces (notes de test en français et en mathématiques, notes de Licence, CV, lettre de motivation manuscrite, certifications éventuelles, notes de prépro. éventuelles).

Les dossiers de candidature à l'entrée du M1 sont examinés par une commission pédagogique au sein de laquelle siège le Directeur, la Directrice-adjointe à la formation tout au long de la vie, les deux co-responsables de la mention 1^{er} degré, la Directrice des études et les 6 Responsables pédagogiques des sites de formation. La commission établit une grille critériée afin d'étudier les dossiers et de classer les candidats. Deux listes sont constituées : une liste principale et une liste complémentaire.

Les AED font l'objet d'un parcours aménagé et leurs acquis en Licence (notamment une UE/EC de préprofessionnalisation) sont pris en compte dans leur candidature au Master MEEF et l'éventuelle adaptation de leurs stages.

Dispositifs de mise à niveau :

La personnalisation du parcours de formation et un accompagnement renforcé participeront à la réussite des parcours des étudiants.

Concernant la remise à niveau, 4 modules de « consolidation » de 15 h chacun (60 heures au total) sont proposés à tous les étudiants durant le M1. Le choix des modules est guidé par le tuteur INSPÉ qui propose les modules les plus adaptés en fonction du positionnement de l'étudiant et de son parcours antérieur.

Réorientation :

Un module de réorientation professionnelle est proposé aux étudiants de M2. Il est composé de plusieurs ateliers présentant les modalités d'accès au métier de l'enseignement sans concours, ou aux métiers connexes de l'éducation. Les participants sont aussi accompagnés dans la réalisation d'un bilan de compétences afin d'avoir une vision réaliste de leur potentiel et de leurs choix de

réorientation. Un espace Moodle, accessible dès la page d'accueil, est dédié à ce dispositif de réorientation professionnelle. Cet espace donne accès à une publication d'offres d'emplois sans concours et aux ressources utiles et mobilisées pour favoriser la réorientation.

La mise en œuvre des nouvelles maquettes de formation va permettre de rendre davantage active l'ouverture professionnelle dès le M1, au travers notamment d'une offre de plusieurs « modules complémentaires » visant à diversifier les projets professionnels des étudiants du MEEF et/ou à enrichir leur formation professionnelle. Trois modules proposés au choix de l'étudiant pour 30 heures de formation ont déjà été identifiés :

- Accompagnement des élèves à l'esprit d'initiative et à l'entrepreneuriat.
- Orientation professionnelle hors EN.
- Mobilité à l'international (AEFE).

Suivi de l'acquisition de compétences

Le suivi du développement des compétences de l'étudiant est réalisé dans l'ensemble des UE du master et donc par l'ensemble des formateurs. Il est opéré également et plus spécifiquement par le tuteur-terrain et le tuteur-INSPÉ qui le positionnent pour chacun des attendus explicites du référentiel de formation sur la base **d'un auto-positionnement régulier de l'étudiant**. La mise en place **d'une démarche portfolio d'apprentissage** viendra en appui de ce développement et permettra d'accompagner et de suivre le parcours de professionnalisation de chaque étudiant ; il permet aussi d'établir un bilan régulier des attendus en fin de semestre et en fin de master, au moment de la soutenance du mémoire et de l'entretien professionnel. A l'issue du M1, les niveaux de certains attendus du référentiel de formation pourront faire l'objet d'une validation. Tous les attendus seront évalués et leur niveau validé à **l'issue du Master**. Un niveau 2 minimal est visé pour chacun d'entre eux.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Depuis 2013, le **nombre d'inscrits en Master MEEF 1^{er} degré** est croissant. Il est passé d'environ 1400 à plus de 1900 étudiants en 2019-20.

Les taux de réussite en M1 et en M2 sont importants :

- de 65 % à 78 % en M1
- de 78 % à 71 % en M2

L'insertion professionnelle des étudiants issus du Master MEEF 1^{er} degré dans des emplois stables est élevée : elle est de 94% pour les titulaires du diplôme entre 2013 et 2014 et de 97% depuis 2016. Ce taux d'insertion est supérieur à la moyenne des étudiants en Master MEEF (qui est de 94%).

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est pluridisciplinaire et pluricatégorielle pour répondre aux différents besoins de la formation des professeurs des écoles.

L'équipe des formateurs à temps plein à l'INSPÉ qui prend en charge la formation au sein de la mention 1^{er} degré se composait à la rentrée 2019 de :

- 81 enseignants-chercheurs (70 MCF et 11 PU) qui relèvent d'une vingtaine de sections CNU (les laboratoires d'appartenance de ces EC sont présentés au point 3.3.2.)
- 6 ATER
- 53 PRAG-PRCE
- 20 Professeurs des écoles
- 3 contractuels (1 docteur et 2 doctorants)
- Des vacataires (PRAG-PRCE)

Des professionnels associés en exercice et appartenant à l'Éducation nationale sont mis à disposition de la composante INSPÉ à temps partiel et complètent cette équipe :

- 187 Enseignants Maîtres Formateurs (EMF)
- des maîtres d'accueil temporaire complètent l'équipe des EMF
- des Conseillers Pédagogiques de Circonscription

67% des enseignements de la mention sont assurés par des formateurs permanents et 33 % par des professionnels en exercice.

Des modalités de formation en co-animation (un formateur INSPÉ/ un formateur terrain) permettent de croiser les regards et de mettre davantage en perspective les apports et éclairages universitaires avec les expériences professionnelles.

Fonctionnement (le cas échéant)

La coordination pédagogique des 4 mentions MEEF est réalisée à l'échelle du Codir restreint et du Codir élargi de l'INSPÉ. **Deux co-responsables de mention** (une MCF et un enseignant issu du 1^{er} degré) ont en charge la coordination de la mention au sein de l'Institut (et des sites de formation ainsi que du parcours international). Ils organisent très régulièrement des réunions de travail avec les Responsables Pédagogiques des 6 Sites de formation. Les co-responsables de la mention réunissent et travaillent également en concertation avec le responsable du parcours international et les coordonnateurs disciplinaires de la mention afin d'harmoniser au sein des 6 sites les pratiques de formation, les modalités de contrôle des connaissances et prévoir les sujets d'examens. Ces derniers sont membres du jury de mention. Enfin, les co-responsables de la mention rencontrent également régulièrement les responsables académiques selon les sujets nécessitant des temps de concertation tels que l'organisation des stages, l'affectation des étudiants...

Les Responsables Pédagogiques de Site réunissent les formateurs permanents et associés lors de réunions pédagogiques afin d'organiser la formation au sein du site. Ils prévoient également des temps d'échanges avec les Inspecteurs des circonscriptions afin de leur présenter l'offre de formation et d'organiser le suivi des étudiants.

Les coordonnateurs disciplinaires et/ou d'UE animent des réunions de travail en inter-sites avec les enseignants de leur discipline dans le but de convenir des contenus, des modalités de formation et des MCC dans chaque discipline et UE.

Un jury unique de mention comprend la direction de l'Institut, les responsables de mention, les RPS, les coordinateurs disciplinaires et les représentants des services académiques et participe à la constitution d'une culture commune en matière d'attendus et d'évaluation. Enfin, tous les ans, **un conseil de perfectionnement** se réunit pour dresser un bilan de la formation. Les étudiants, les responsables pédagogiques de site, les coordonnateurs disciplinaires et les représentants des services académiques sont amenés à faire des propositions d'évolution de la maquette et de l'offre de formation.

Partenariats


Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPÉ

La labellisation « Pôle Pilote de Formation et de Recherche en Education » (AAP PIA3) du projet « 100% Inclusion, un Défi, un Territoire » (IDT) dont l'INSPÉ Lille HdF est lauréat avec les INSPÉ des académies d'Amiens (porteur), de Rouen et de Caen, engage ces quatre INSPÉ à une collaboration sur le plan de la formation et de la recherche pour les dix prochaines années. Ce projet a pour objectif de créer un pôle structurant multidisciplinaire pour **relever le défi inclusif** en décloisonnant les territoires éducatifs.

Internationalisation de la formation

L'internationalisation de la mention s'articule autour des axes principaux suivants :

- L'intégration progressive dans la formation de périodes de mobilité d'étude ou de stage par la signature d'accords interinstitutionnels entre l'INSPÉ Lille HdF et des établissements d'enseignement supérieur en Europe et à l'international et par la pleine participation de l'INSPÉ au programme Erasmus+.
- L'intégration de l'INSPÉ Lille HdF au programme Erasmus+ permet aux enseignants de réaliser des périodes de formation dans les établissements d'enseignement supérieur partenaires au programme, génératrices d'échanges de pratiques pédagogiques et de réflexions pouvant déboucher sur la création



de projets s'appuyant sur des champs scientifiques et d'expertise partagés. 33 accords interinstitutionnels dont 28 en Europe et 5 à l'international ont ainsi permis à la communauté étudiante et enseignante de réaliser une mobilité en 2019/2020.

- La mise en place du CAPEFE dès 2021-22 dans la formation initiale offre une opportunité nouvelle d'internationalisation de la formation accessible à tous les étudiants : l'INSPÉ Lille HdF intégrera une session en langue anglaise avec un focus sur le système éducatif de la zone de l'Europe du Nord et la Scandinavie avec la possibilité d'effectuer une période de stage d'une à deux semaines en Europe et à l'international.

Dans l'objectif de démocratiser et de démultiplier les périodes de stage courtes, l'INSPÉ Lille HdF s'est rapproché de ses établissements supérieurs partenaires transfrontaliers afin de proposer aux étudiants des périodes de stage de quelques jours à plusieurs semaines. Ce projet s'ouvre tout naturellement aux étudiants de la mention 1^{er} degré qui expérimentent souvent une première expérience de mobilité en découvrant le système éducatif belge et en échangeant avec des équipes enseignantes lors de pratique accompagnée. Ce projet transfrontalier est amené à se développer durant les années à venir.

L'Institut soutiendra également ses étudiants dans la réalisation de mobilités hybrides nées de l'adaptation des établissements d'enseignement supérieur au contexte sanitaire de 2020. Ces mobilités pourront correspondre à de nouveaux profils d'étudiants jusqu'alors non intéressés par une mobilité. Le renouvellement des accords interinstitutionnels du programme Erasmus+ dans sa période 2021-2027 et le soutien par la Commission européenne aux programmes de mobilité hybride permettront de donner une nouvelle dynamique aux mobilités étudiantes au sein de la mention.

DOCUMENT DE TRAVAIL

3.6.2 Fiche formation Master MEEF 2nd degré

Master MEEF mention 2nd degré

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation – MEEF Mention 2nd degré

La mention 2nd degré comprend **24 parcours disciplinaires** en lien avec le concours préparé pour un total de 45 UFR répartis sur 19 sites géographiques distincts.

Les parcours ouverts sont :

- Allemand
- Anglais
- Arts Plastiques
- Documentation
- Éducation Musicale
- Espagnol
- Histoire et Géographie
- Informatique ou NSI (Numérique et Sciences Informatiques)
- Italien
- Langue des signes
- Lettres Classiques
- Lettres Modernes
- Mathématiques
- Philosophie
- Physique Chimie
- Sciences Économiques et Sociales
- Sciences de la Vie et de la Terre
- Éducation Physique et Sportive
- Biotechnologies (CAPET)
- Biotechnologie Santé Environnement (CAPET & CAPLP)
- Eco-Gestion
 - (CAPET Communication GRH)
 - (CAPET Gestion des activités touristiques)
 - (CAPET Comptabilité finance)
 - (CAPLP Hôtellerie restauration)
 - (CAPET Marketing)
 - (CAPET Informatique et Systèmes d'Informations)
 - (CAPLP Commerce et vente)
 - (CAPLP Gestion administration)
 - (CAPLP Transport logistique)
- Lettres-Histoire (CAPLP)
- Lettres-Langues (CAPLP)
- Maths Physique (CAPLP)
- Sciences et Techniques Médico Sociales (CAPET & CAPLP)
- Sciences et Techniques Industrielles Lycée technologique
 - (CAPET S2I)
 - (CAPLP Génie Mécanique)
 - (CAPLP Génie Civil)
 - (CAPLP Génie Électrique)
 - (CAPLP Génie Industriel)

Le Master MEEF mention 2nd degré est une formation universitaire professionnalisante qui prépare d'abord et avant tout **au métier d'enseignant** en collège et lycée, en France et à l'étranger et aux modalités de recrutement, qui incluent les concours (CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP...). Il forme :

- les enseignants qui interviennent auprès d'élèves du collège au lycée et, dans

une moindre mesure, dans le supérieur et en classes préparatoires aux grandes écoles,

- les professeurs documentalistes en collège ou en lycée.

Il prépare également à la certification pour l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE).

En dehors du champ des métiers de l'enseignement du second degré dans l'Education nationale, le Master MEEF 2nd degré prépare à **d'autres métiers** qui mobilisent des compétences similaires (fiche RNCP) :

- chargé de mission (éducation - réussite éducative...) en collectivité territoriale, chambres consulaires, entreprises...

- coordinateur pédagogique dans différentes structures (réseaux d'associations, collectivités...),

- médiateur culturel et scientifique.

Organisation de la formation

En tant que **formation professionnalisante en alternance**, le master MEEF a été conçu dans la logique **d'une approche par compétence(s)**. Organisée sur deux années, la formation est constituée d'un **parcours commun et obligatoire** pour tous les étudiants. A ce parcours commun est associé un **parcours personnalisé** composé de modules de consolidation (qui permettent de répondre aux besoins des étudiants), d'un module complémentaire (qui offre un enrichissement au projet professionnel des étudiants) et d'un module de LVE. Enfin, un **parcours accompagné** complète ces deux premiers parcours en assurant un suivi personnalisé des étudiants tout au long des deux années sur toutes les dimensions de la formation.

La maquette de formation est commune aux quatre mentions du master. Elle comprend **trois Unités d'Enseignement** :

UEA : « Maîtriser des savoirs scolaires et des savoirs pour les enseigner »

UEB : « Concevoir un enseignement adapté au contexte d'exercice en étant acteur au sein du système éducatif »

UEC : « Conduire et réguler ses projets, interroger les pratiques »

Ces 3 UE se présentent sous la forme de **blocs de connaissances et de compétences** (BCC). Au croisement de chaque UE et de chaque semestre, une **pratique professionnelle de référence** (PPR) sert de point d'ancrage pour illustrer et donner corps à un **enjeu explicite de formation au métier**. La PPR est une catégorie de tâches professionnelles dont la maîtrise suppose la mobilisation de ressources variées et pertinentes ; **elle incarne le concept de compétence**. Les PPR déclinées dans chacun des blocs de connaissances et de compétences permettent aux étudiants d'acquérir progressivement les attendus de fin de formation définis par le référentiel de formation du master MEEF (arrêté du 28 mai 2019) au travers, entre autres, d'un **portfolio d'expériences et de compétences**.

Ces attendus sont travaillés dans la mention 2nd degré dans des modalités diverses de formation : en groupes disciplinaires (UEA/UEC), en mixant les étudiants des parcours disciplinaires dans chacune des universités (UEB/UEC), dans le cadre de formations qui sont organisées **en inter-degrés et en inter-mentions**, comme par exemple la formation aux valeurs de la République et à la laïcité et contribuent ainsi à la construction **d'une culture professionnelle de référence** pour les étudiants des mentions 1^{er}, 2nd degré et encadrement éducatif. Ces formations constitutives d'un tronc commun pour les mentions 1, 2 et 3 seront complétées par une offre de modules complémentaires qui sera pour l'essentiel organisée en inter-mentions.

Enfin, une attention particulière sera donnée durant la formation à la problématique de **l'école inclusive** (au sens large) qui sera abordée de manière transversale dans les 3 UE. Cette problématique constitue **le contexte propre** choisi par l'INSPÉ Lille HdF auquel seront consacrés au minimum 10% des heures de la maquette de formation.

La formation est pilotée par 3 responsables de mention et 24 responsables de parcours disciplinaires académiques qui respectent ce cadre général et animent et harmonisent à l'échelle académique les parcours liés à une même discipline et proposés par plusieurs Universités (contenus et modalités de formation, modalités

Modalités d'enseignement

présentiel enseignements à distance hybride
 apprentissage formation continue

Formation en langue(s)

La formation en langue est assurée au sein du module LVE, créditée spécifiquement de 4 ECTS. Les étudiants du Master MEEF 2nd degré ont accès aux ressources des Centres de Ressources en Langues / Maison des Langues des universités régionales.

Place du numérique

La formation pour et par le numérique est placée **au coeur de la formation**. Elle est ainsi intégrée comme modalité, comme contenu et objet de formation à l'ensemble des UE et des dimensions de la formation pour un horaire minimal de 44 heures. Les étudiants auront par ailleurs la possibilité de choisir un module complémentaire pour renforcer leurs compétences ou les développer au-delà des attendus de formation.

La progression dans la construction des compétences des étudiants est organisée en tenant compte de l'intégration du numérique dans la plupart des attendus de fin de formation. Par voie de conséquence, les modalités d'évaluation intégreront les questions relatives au numérique tout au long des quatre semestres, de façon à permettre une réelle progressivité dans la formation au numérique et, le cas échéant, une remédiation.

Des **ressources** (disciplinaires, didactiques, pédagogiques, institutionnelles, professionnelles...) sont mises à disposition de l'ensemble des formateurs et étudiants. Les formateurs font également appel aux outils numériques (formation hybride, distanciel temporel et spatial, serious game..) et s'appuient sur le service numérique de proximité de l'INSPÉ et sur le service de pédagogie numérique et le service d'innovation pédagogique des universités régionales.

Volume horaire de la formation

La mention 2nd degré offre 788 heures de formation. Cette ventilation **varie selon les parcours** dans des bornes analogues :

- en M1 de 438 à 486 heures (selon les parcours)
- en M2 de 237 à 284 heures (idem)
- Total 788 heures hors stages (tous parcours)

L'année de M2 qui est en alternance est allégée en heures de formation à l'université afin de permettre aux étudiants de préparer dans de bonnes conditions leur stage, leur mémoire et les épreuves de concours.

S'ajoutent à ces volumes de formation **les accompagnements individualisés** de 12 HTD (Tuteurs-INSPÉ et direction de mémoire).

Lieux de la formation

Les formations se déroulent au sein des quatre universités de l'académie (Université de Lille, Université du Littoral-Côte-d'Opale, Université Artois et Université Polytechnique des Hauts-de-France) et sur les sites de l'INSPÉ.

Certains parcours hybrides comportent aussi des éléments en distanciel (SII, Hôtellerie-Restaurant).

Place de la recherche

La formation à/par la recherche occupe **une place importante** au sein du master. Les apports de la recherche en éducation irriguent en effet la formation dans les trois UE de la maquette de formation tandis qu'une UE (l'UEC) est plus directement liée à l'initiation et à la mise en œuvre d'une démarche de recherche par les étudiants au travers du mémoire et à la réflexivité. Cette formation à/par la recherche est portée par une équipe d'enseignants-chercheurs importante (323 EC). Ces EC appartiennent à une cinquantaine de laboratoires répartis au sein des quatre universités régionales.

La formation à et par la recherche a été pensée de manière commune dans les quatre mentions du master. La recherche y est conçue en tant qu'éclairage scientifique de toutes les dimensions (académiques, didactiques et pédagogiques...) des métiers de l'éducation et de la formation mais aussi en tant que dimension constitutive des compétences professionnelles des enseignants de demain. Elle structure et irrigue, entre autres, la réflexivité professionnelle qui est au cœur du développement professionnel. Dans cette perspective, le master

Place des stages et organisation de l'alternance

intègre une initiation à la recherche en M1 et en M2 avec pour visée centrale la réalisation progressive d'un mémoire de recherche à orientation professionnelle par les étudiants. Ce mémoire « articule une problématique, un cadre théorique et une méthodologie de recherche en relation avec une question pédagogique [...] prenant appui sur [...] une expérience propre en milieu professionnel, ou sur toute autre dimension du métier » (arrêté du 24/07/2020). L'initiation à la recherche prend la forme de séminaires proposés aux étudiants au cours des 4 semestres du master qui permettent de préciser de manière progressive les enjeux méthodologiques et scientifiques des travaux en cours.

En plus d'un suivi collectif dans le cadre des séminaires d'initiation à la recherche, chaque étudiant bénéficie, pour conduire sa recherche, de l'encadrement personnalisé et individualisé d'un directeur de mémoire.

L'alternance intégrative est **au cœur de la dynamique de formation** qui conçoit le stage comme un lieu et un moment de formation en lien et réciprocity forte avec la formation à l'Université. L'ensemble des stages, de leurs modalités et finalités sont conçus dans une perspective de progressivité. Ils font l'objet de documents de cadrage (vademecums étudiants, formateurs, tuteurs-terrain) diffusés auprès des étudiants, formateurs, tuteurs, inspecteurs et chefs d'établissement. Les services académiques fournissent les berceaux de stage pour les étudiants de M1 et de M2.

Durant l'année de M1, les stages sont d'une durée totale de 6 semaines. Ils se déroulent en collège et en lycée, et incluent une période en dispositif inclusif (ULIS, SEGPA) et en entreprise pour certains parcours. Ces stages sont pensés dans la progressivité. Au S1, les étudiants observent puis commencent à prendre en charge l'organisation de séances d'enseignement. Au S2, les étudiants conçoivent et mettent en œuvre des séquences d'enseignement.

En M2, les étudiants seront, à partir de la rentrée 2021, soit contractuels à tiers temps soit en stage en pratique accompagnée pour une durée de 12 semaines. L'objectif de cette année de M2 est de viser une intégration la plus complète possible des apports universitaires et des expériences de mises en situation professionnelle permettant aux étudiants d'appréhender et de construire progressivement la posture, les gestes, les outils professionnels nécessaires à l'exercice du métier et à l'analyse de leurs pratiques.

Pour ce faire, chaque étudiant bénéficiera d'un accompagnement personnalisé : un tuteur de stage INSPÉ et un tuteur de stage terrain.

Durant le stage de M2, l'accompagnement s'inscrit dans un **processus collaboratif** porté par des équipes pluri-institutionnelles (Universités, INSPÉ, services académiques) et pluri-catégorielles. Cette collaboration s'organise dès la rentrée et s'articule au travers de l'action croisée du tuteur « INSPÉ » et du tuteur « terrain » (concept de tutorat mixte). En tant que pivots d'alternance, les deux tuteurs INSPÉ et terrain sont tous deux garants de la meilleure intégration possible des différentes dimensions de la formation proposée au stagiaire. Le tuteur INSPÉ aide ainsi le stagiaire à tirer le meilleur bénéfice possible de l'offre de formation universitaire comprise dans la maquette de Master, dans le cadre de son expérience de mise en situation professionnelle. Il est de ce point de vue un référent privilégié dont l'action vient conforter celle de l'ensemble des autres formateurs avec lesquels le stagiaire entre en interaction. Le tuteur terrain œuvre pour sa part à la meilleure insertion possible du stagiaire au sein de la communauté professionnelle et des contextes dans lesquels il exerce ses missions (cadrées par le référentiel de compétences et sa déclinaison en attendus et observables progressifs). La dynamique de formation ainsi induite donne lieu à la production de différents écrits et/ou outils réflexifs, dont un portfolio d'apprentissage, qui permettent de fixer les différentes étapes de progrès et constituent des appuis de développement des attendus de fin de formation.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Recrutement : l'INSPÉ a mis en place des capacités d'accueil au sein de la mention 2nd degré. Pour candidater, les étudiants doivent constituer un dossier composé de différentes pièces (notes de Licence, CV, lettre de motivation manuscrite, certifications éventuelles, notes de prépro. éventuelles). Les dossiers de candidature à l'entrée en M1 sont examinés par la commission pédagogique de

chaque parcours qui classe les dossiers (quand le nombre des candidats dépasse celui des capacités d'accueil du parcours). Chaque commission pédagogique est composée de membres de l'équipe pédagogique.

Les AED font l'objet d'un parcours aménagé et leurs acquis en Licence (notamment une UE/EC de préprofessionnalisation) sont pris en compte dans leur candidature au Master MEEF et l'éventuelle adaptation de leurs stages.

Dispositifs de mise à niveau :

La personnalisation du parcours de formation et un accompagnement renforcé participeront à la réussite des parcours des étudiants.

Concernant la remise à niveau, 3 modules de « consolidation » de 20 h chacun (60 heures au total) sont proposés à tous les étudiants durant le M1. Le choix des modules est guidé par le tuteur INSPÉ qui propose les modules les plus adaptés en fonction du positionnement de l'étudiant, de son parcours antérieur et de ses besoins.

Réorientation :

Un module de réorientation professionnelle est proposé aux étudiants de M2. Il est composé de plusieurs ateliers présentant les modalités d'accès au métier de l'enseignement sans concours, ou aux métiers connexes de l'éducation. Les participants sont aussi accompagnés dans la réalisation d'un bilan de compétences afin d'avoir une vision réaliste de leur potentiel et de leurs choix de réorientation. Un espace Moodle, accessible dès la page d'accueil, est dédié à ce dispositif de réorientation professionnelle. Cet espace donne accès à une publication d'offres d'emplois sans concours et aux ressources utiles et mobilisées pour favoriser la réorientation.

La mise en œuvre des nouvelles maquettes de formation va permettre de rendre davantage active l'ouverture professionnelle dès le M1, au travers notamment d'une offre de plusieurs « modules complémentaires » visant à diversifier les projets professionnels des étudiants du MEEF et/ou à enrichir leur formation professionnelle. Trois modules proposés au choix de l'étudiant pour 30 heures de formation ont déjà été identifiés :

- Accompagnement des élèves à l'esprit d'initiative et à l'entrepreneuriat.
- Orientation professionnelle hors EN.
- Mobilité à l'international (AEFE).

Depuis la mise en place du Master MEEF, la formation inclut un bonus pour la réussite au concours de 3 h/étudiant). Ce bonus permet d'organiser une formation supplémentaire aux oraux du concours pour les admissibles du concours.

Suivi de l'acquisition de compétences

Le suivi du développement des compétences de l'étudiant est réalisé dans l'ensemble des UE du master et donc par l'ensemble des formateurs. Il est suivi également et plus spécifiquement par le tuteur-terrain et le tuteur-INSPÉ qui le positionnent pour chacun des attendus explicites du référentiel de formation sur la base **d'un auto-positionnement régulier de l'étudiant**. La mise en place d'une **démarche portfolio d'apprentissage** viendra en appui de ce développement et permettra d'accompagner et de suivre le parcours de professionnalisation de chaque étudiant ; il permet aussi d'établir un bilan régulier des attendus en fin de semestre et en fin de master, au moment de la soutenance du mémoire et de l'entretien professionnel. A l'issue du M1, les niveaux de certains attendus du référentiel de formation pourront faire l'objet d'une validation. Tous les attendus seront évalués et leur niveau validé à l'issue du Master. Un niveau 2 minimal est visé pour chacun d'entre eux.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Depuis 2013, le nombre d'inscrits en Master MEEF 2nd degré est croissant. Il est passé d'environ 1600 à plus de 2000 étudiants en 2019-20.

Les taux de réussite se sont stabilisés au cours de la période :

- Autour de 49% en M1
- Autour de 70% en M2

L'insertion professionnelle des étudiants issus du Master MEEF 2nd degré dans des emplois stables est élevée : elle est de 98% pour les titulaires du diplôme entre 2013 et 2014 et de 97% depuis 2016. Ce taux d'insertion est supérieur à la

Composition de l'équipe pédagogique

moyenne des étudiants en Master MEEF (qui est de 94%).

La mention 2nd degré repose sur l'existence, au sein des quatre universités régionales et de la composante INSPÉ, d'équipes pédagogiques pérennes qui sont à la fois pluri-disciplinaires, pluri-statutaires et pluri-institutionnelles constituées de :

- 323 enseignants-chercheurs qui appartiennent à une cinquantaine de laboratoires répartis dans les quatre universités,
- 193 PRAG/PRCE dans les universités,
- de professionnels en exercice (69 formateurs académiques, auxquels se rajoutent 166 vacataires issus du second degré),
- d'inspecteurs,
- de personnels administratifs (universitaires et rectoraux).

Ces équipes sont d'abord organisées au niveau de chaque parcours disciplinaire. Les enseignements sont assurés à 67% par des formateurs universitaires et à 33% par des professionnels en exercice.

Fonctionnement

La coordination pédagogique des 4 mentions MEEF est réalisée à l'échelle du Codir restreint et du Codir élargi de l'INSPÉ. Le pilotage la mention est assurée par trois Co-responsables de mention (dont un dédié aux formations dans les voies technologique et professionnelle) qui coordonnent le travail des 24 responsables de parcours académiques au sein des quatre Universités régionales.

Ces responsables de parcours académiques animent et harmonisent, à l'échelle académique, les parcours liés à une même discipline et proposés par plusieurs Universités (contenus de formation, modalités de contrôle de connaissance).

Dans chacune des Universités, chaque parcours est piloté localement par un responsable de site et mis en œuvre par les équipes pédagogiques et administratives affectées à ces formations qui se déroulent dans 45 UFR répartis sur 19 sites géographiques distincts. En lien avec les responsables de mention et de parcours académiques, les responsables de parcours de site s'assurent du bon fonctionnement du parcours, ils organisent les examens et contrôles continus dans le respect des Modalités de Contrôle des Connaissances fixées dans la maquette académique du parcours. Ils participent aux réunions de mention, aux pré-jurys de parcours académiques, au jury de la mention.

La collaboration avec le Rectorat est importante. Les inspecteurs référents de toutes les disciplines et les deux doyens (IA-IPR et IEN) sont membres de droit du jury de mention, du conseil de perfectionnement et des réunions de concertation de la mention.

Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPÉ

La labellisation « **Pôle Pilote de Formation et de Recherche en Education** » (AAP PIA3) du projet « 100% Inclusion, un Défi, un Territoire » (IDT) dont l'INSPÉ Lille HdF est lauréat avec les INSPÉ des académies d'Amiens (porteur), de Rouen et de Caen, engage ces quatre INSPÉ à une collaboration sur le plan de la formation et de la recherche pour les dix prochaines années. Ce projet a pour objectif de créer un pôle structurant multidisciplinaire pour **relever le défi inclusif** en décloisonnant les territoires éducatifs.

Internationalisation de la formation

L'internationalisation de la mention s'articule autour des axes principaux suivants :

- L'intégration progressive dans la formation **de périodes de mobilité** d'étude ou de stage par la signature d'accords interinstitutionnels entre l'INSPÉ Lille HdF et des établissements d'enseignement supérieur en Europe et à l'international et par la pleine participation de l'INSPÉ au programme Erasmus+.
- L'intégration de l'INSPÉ Lille HdF **au programme Erasmus+** permet aux enseignants de réaliser des périodes de formation dans les établissements d'enseignement supérieur partenaires au programme, génératrices d'échanges de pratiques pédagogiques et de réflexions pouvant déboucher sur la création de projets s'appuyant sur des champs scientifiques et d'expertise partagés. *33 accords interinstitutionnels dont 28 en Europe et 5 à l'international ont ainsi permis à la communauté étudiante et enseignante de réaliser une mobilité en 2019/2020.*

- **La mise en place du CAPEFE** dès 2021-22 dans la formation initiale offre une opportunité nouvelle d'internationalisation de la formation accessible à tous les étudiants : l'INSPÉ Lille HdF intégrera une session en langue anglaise avec un focus sur le système éducatif de la zone de l'Europe du Nord et la Scandinavie avec la possibilité d'effectuer une période de stage d'une à deux semaines en Europe et à l'international.

Dans l'objectif de démocratiser et de démultiplier les périodes de stage courtes, l'INSPÉ Lille HdF s'est rapproché de ses établissements supérieurs partenaires transfrontaliers afin de proposer aux étudiants des périodes de stage de quelques jours à plusieurs semaines. Ce projet s'ouvre tout naturellement aux étudiants de la mention 1^{er} degré qui expérimentent souvent une première expérience de mobilité en découvrant le système éducatif belge et en échangeant avec des équipes enseignantes lors de pratique accompagnée. Ce projet transfrontalier est amené à se développer durant les années à venir.

L'Institut soutiendra également ses étudiants dans la réalisation de mobilités hybrides nées de l'adaptation des établissements d'enseignement supérieur au contexte sanitaire de 2020. Ces mobilités pourront correspondre à de nouveaux profils d'étudiants jusqu'alors non intéressés par une mobilité. Le renouvellement des accords interinstitutionnels du programme Erasmus+ dans sa période 2021-2027 et le soutien par la Commission européenne aux programmes de mobilité hybride permettront de donner une nouvelle dynamique aux mobilités étudiantes au sein de la mention.

3.6.3 Fiche formation Master MEEF Encadrement éducatif

Master MEEF / Encadrement éducatif

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation

**Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation – MEEF
Mention Encadrement éducatif**

Objectifs professionnels

Le master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) mention Encadrement Éducatif (EE) est une formation universitaire professionnalisante en deux ans qui a comme objectif premier **la formation au métier de conseiller principal d'éducation (CPE)** exerçant en établissement scolaire (collèges et lycées). Il prépare donc au concours externe de recrutement, tout en développant les compétences professionnelles des étudiants dans le champ de la gestion et de l'animation de la vie scolaire. Il prépare également les étudiants aux concours internes de l'Éducation nationale et au concours CPE de l'enseignement agricole.

Le master permet de former en deux ans des étudiants qui deviennent des « spécialistes » de la gestion et de l'animation des structures éducatives qui accueillent des adolescents, et qui offre pour **autres débouchés (fiche RNCP)** :

- Cadre éducatif dans les métiers de l'éducation et de l'encadrement de la jeunesse et des adolescents, en liens avec les collectivités territoriales, le tissu associatif.
- Formateur dans le champ de l'animation et de la réussite éducative.
- Coordonnateur socio-éducatif.
- Responsable de secteur "réussite éducative".
- Responsable d'actions de prévention.

Organisation de la formation

En tant que **formation professionnalisante en alternance**, le master MEEF a été conçu dans la logique d'une approche **par compétence(s)**. Quatre caractéristiques principales l'organisent :

-1) **La division des horaires de formation en deux ensembles : un parcours commun** qui regroupe l'essentiel des heures de spécialité en 3 UE; un **parcours modulaire personnalisé** offrant un jeu d'options et se divisant en un module complémentaire, des modules de consolidation et un module de LVE. Les modules de consolidation sont proposés pour un total de 60 heures et permettront aux étudiants de se remettre à niveau ou de progresser dans les exercices liés à la lecture critique de dossiers et dans l'écriture de démonstrations argumentées. Les étudiants se verront ainsi proposer un module complémentaire de 30 h (semestre 2) qui leur permettra entre autres de mettre en œuvre des stratégies possibles de réorientation.

2) - **Une organisation de la maquette en trois UE :**

L'UEA (294 heures sur les quatre semestres) regroupe trois éléments : les apports théoriques liés à la connaissance du système éducatif et de ses valeurs (180 h), regroupant histoire, sociologie, psychologie et philosophie ; « Le métier de CPE » qui présente les grandes caractéristiques de la fonction et ses missions principales en lien avec des cas concrets d'intervention (102 h) ; une formation commune aux « droits et devoirs du fonctionnaire au semestre 1 (12 h).

L'UEB (200 h) se divise en deux éléments : « stratégie d'enseignement de tronc commun » (126 h) qui permet de développer une culture commune ; « Analyser, concevoir et mettre en œuvre un projet éducatif en tant que CPE » (74 heures) qui, cette fois, place le CPE en contexte et analyse les modalités diverses de ses interventions pratiques.

L'UEC enfin (99 heures) lie initiation à la recherche et analyse réflexive de ses pratiques. Elle se divise en deux volets : la présentation des apports de la recherche et l'initiation à la recherche en éducation, englobant différentes modalités (participation à un séminaire spécialisé ; engagement dans des actions plus participatives de la part des étudiants (comme une journée d'études, etc.) ; un

« accompagnement de la réflexivité par la recherche » qui fera également le lien entre recherche et terrain en particulier par le développement des compétences d'analyse réflexive d'une situation observée puis pratiquée.

Ces 3 UE se présentent sous la forme de **blocs de connaissances et de compétences** (BCC). Au croisement de chaque UE et de chaque semestre, **une pratique professionnelle de référence** (PPR) sert de point d'ancrage pour illustrer et donner corps à **un enjeu explicite de formation au métier**. La PPR est une catégorie de tâches professionnelles dont la maîtrise suppose la mobilisation de ressources variées et pertinentes ; **elle incarne le concept de compétence**. Les PPR déclinées dans chacun des blocs de connaissances et de compétences permettent aux étudiants d'acquérir progressivement les attendus de fin de formation définis par le référentiel de formation du master MEEF (arrêté du 28 mai 2019) au travers, entre autres, **d'un portfolio d'expériences et de compétences**.

Certains de ces attendus sont travaillés dans le cadre de formations qui sont organisées en inter-degrés et en inter-mentions avec les étudiants de la mention 2nd degré et contribuent ainsi à la construction d'une culture professionnelle de référence pour les étudiants des mentions 1^{er}, 2nd degré et encadrement éducatif.

3) **10% des heures de formation seront consacrés à la thématique spécifique de « l'école inclusive »** dans sa définition large, spécificité de l'INSPÉ Lille HdF, lauréat de l'appel à projets PIA 3 (avec les INSPÉ d'Amiens, de Rouen et de Caen) sur cette thématique. Cela correspond à 66 heures, intégrées dans les volumes horaires des UEA, UEB et UEC.

-4) **Il est proposé à chaque étudiant un suivi individualisé renforcé** pour tenir compte de son vécu personnel et des situations qu'il rencontre. Chaque étudiant dispose d'un **tuteur INSPÉ** (qui suit la professionnalisation, accompagne l'étudiant dans la construction de son portfolio, etc.) et d'un **directeur de mémoire** dès le semestre 1 désormais. Un tuteur terrain l'encadre lors des stages de M1 et M2.

Modalités d'enseignement

présentiel enseignements à distance- hybride
 apprentissage formation continue

Formation en langue(s)

Assurée au sein du module spécifique LVE (crédité d'ECTS spécifiques), sur les deux semestres, avec un choix entre l'anglais et l'espagnol. Une pédagogie de projet a été mise en place dans ce module qui permet de motiver les étudiants en leur faisant en même temps acquérir des compétences en langues (rédaction d'un projet lié à la vie scolaire).

Place du numérique

La formation pour et par le numérique est intégrée par **tous les formateurs** dans leur activité pour former les étudiants (sensibiliser aux enjeux, utilités et pratiques du numérique, la déontologie associée ainsi que former aux outils numériques professionnels) et pour faciliter leur utilisation par les étudiants aussi bien dans le cadre de la formation (notamment en lien avec leur travail de réflexivité et de recherche) que dans celui de leur activité professionnelle (stages en établissement). La formation par et pour le numérique, bien que répartie dans tous les éléments de formation, représente nécessairement au moins 44 heures de formation qui lui sont explicitement dédiées.

Les compétences numériques entrent également dans les attendus des différents stages du master encadrement éducatif (découverte des logiciels en usage dans les établissements dont PRONOTE et l'ENT de chaque EPLE, ainsi que les différentes applications mises en place par l'Education nationale nécessaires au suivi de l'élève, son orientation ainsi que les signalements aux différents services académiques... sans oublier les outils numériques indispensables à la gestion des personnels du service vie scolaire).

Les étudiants sont formés aux principes et modalités du numérique ainsi qu'aux missions et outils professionnels. Ils sont amenés à **développer un e-Portfolio ainsi qu'à réaliser au moins un projet intégrant le numérique avec leurs élèves**. Des ressources (disciplinaires, institutionnelles, professionnelles...) sont mises à disposition de l'ensemble des formateurs et étudiants. De plus, une partie de la formation ainsi que certaines modalités de validations font appel aux outils numériques.



Les outils et ressources numériques à disposition sont tant universitaires (propre à l'Université de Lille et à l'INSPÉ) qu'institutionnels (rectoraux et ministériels). Depuis l'intégration à l'Université de Lille, en plus du service de proximité assuré par l'INSPÉ, la formation s'appuie sur le service de pédagogie numérique et le service d'innovation pédagogique de l'université qui viennent en support des formateurs.

Volume horaire de la formation

Le nouveau master MEEF Encadrement éducatif propose 800 heures de formation (sans les stages en établissement) dont 659 heures dans le tronc commun, 129 heures dans le parcours optionnel (30 heures de module complémentaire, 60 heures de modules de consolidation et 39 heures de LVE) et 12 heures de suivi individualisé (4 heures/ étudiant de tutorat INSPÉ, 4 heures de direction de mémoire, 4 heures de visites-rendez-vous professionnel)

Sans les stages, sans les heures de suivi individualisées et sans les 10% inclusion, le volume horaire se répartit ainsi selon les deux années :

-Année de master 1 : 488 heures

-Année de master 2 : 234 heures

L'année de M2, qui est en alternance, est allégée en heures de formation sur site afin de permettre aux étudiants de préparer dans de bonnes conditions leur stage, leur mémoire et les épreuves de concours.

Lieux de la formation

La formation est délivrée sur un seul site, le site INSPÉ de Villeneuve d'Ascq

Place de la recherche

Le master MEEF « Encadrement éducatif » intègre **une forte dimension recherche et réflexivité**. Ces apports de la recherche en éducation (dans tous ses champs constitutifs) sont intégrés dans les interventions des collègues des diverses UE, en particulier dans l'UEA- système éducatif et fondements éthiques du métier, mais aussi dans l'UEC plus directement liée à l'initiation à la recherche et à la réflexivité.

Le dispositif central est le mémoire de recherche à orientation professionnelle. Le transfert du concours au semestre 4 du master, pour 2022 amène, en concertation avec les autres mentions du master MEEF, à modifier les dispositifs existants. L'idée majeure est de reconquérir le semestre 1 pour le projet de mémoire en déterminant avec chaque étudiant son sujet beaucoup plus tôt que dans le système actuel (détermination fin janvier de l'année de master 1, l'étudiant étant auparavant sensibilisé à différentes approches de la recherche (psychologie, sociologie, histoire, vie scolaire etc.). Une autre organisation doit permettre de déterminer plus rapidement, dès le semestre 1, le sujet précis de mémoire (vers début octobre), ce qui permettra à l'étudiant de disposer des deux semestres de master 1 pour bien avancer dans sa problématique et son recueil de données. Le semestre 3 permettra de poursuivre le travail qui doit être en grande partie finalisé avant le semestre 4 qui sera très centré sur le concours (les écrits et les oraux). Le semestre 4 sera celui de la finalisation de la rédaction et de la soutenance. Tout au long des deux années de master l'étudiant disposera d'un directeur de mémoire ainsi que d'heures de séminaire.

Les modes opératoires de cette initiation à la recherche seront **diversifiées** pour mieux associer les étudiants mais aussi pour valoriser davantage leur travail : journée d'études à organiser sur le métier de CPE, la vie scolaire au sein de la mention ; présentation de leurs travaux lors d'une journée d'études spécifique à la mention ; participation à des projets des enseignants-chercheurs de l'équipe.

Place des stages et organisation de l'alternance

L'alternance intégrative est au cœur de la dynamique de formation qui conçoit le stage comme un lieu et un moment de formation en lien et réciprocity forte avec la formation à l'Université. L'ensemble des stages, de leurs modalités et finalités sont conçus dans une perspective de progressivité. Ils font l'objet de documents de cadrage (vademeccums étudiants, formateurs, tuteurs-terrain) diffusés auprès des étudiants, formateurs, tuteurs, inspecteurs et chefs d'établissement. Les services académiques fournissent les berceaux de stage pour les étudiants de M1 et de M2.

Durant l'année de M1, les stages sont d'une durée totale de 6 semaines. Ils se déroulent en collège et en lycée. Ces stages sont pensés dans la progressivité.

Au S1, les étudiants observent puis prennent progressivement en charge des



situations éducatives sous la supervision de l'équipe éducative. Au S2, les étudiants conçoivent et mettent en œuvre un projet éducatif qui s'appuie sur l'équipe éducative de l'EPL.

En M2, les étudiants seront à partir de la rentrée 2021 soit contractuels à tiers temps, soit en stage en pratique accompagnée pour une durée de 12 semaines. L'objectif de cette année de M2 est de viser une intégration la plus complète possible des apports universitaires et des expériences de mises en situation professionnelle permettant aux étudiants d'appréhender et de construire progressivement la posture, les gestes, les outils professionnels nécessaires à l'exercice du métier et à l'analyse de leurs pratiques. Pour ce faire, chaque étudiant bénéficiera d'un accompagnement personnalisé : un tuteur de stage INSPÉ et un tuteur de stage terrain.

Durant le stage de M2, l'accompagnement s'inscrit **dans un processus collaboratif** porté par des équipes pluri-institutionnelles (Universités, INSPÉ, services académiques) et pluri-catégorielles. Cette collaboration s'organise dès la rentrée et s'articule au travers de l'action croisée du tuteur « INSPÉ » et du tuteur « terrain » (concept de tutorat mixte). En tant que pivots d'alternance, les deux tuteurs INSPÉ et terrain sont tous deux garants de la meilleure intégration possible des différentes dimensions de la formation proposée au stagiaire. Le tuteur INSPÉ aide ainsi le stagiaire à tirer le meilleur bénéfice possible de l'offre de formation universitaire comprise dans la maquette de Master, dans le cadre de son expérience de mise en situation professionnelle. Il est de ce point de vue un référent privilégié dont l'action vient conforter celle de l'ensemble des autres formateurs avec lesquels le stagiaire entre en interaction. Le tuteur terrain œuvre pour sa part à la meilleure insertion possible du stagiaire au sein de la communauté professionnelle et des contextes dans lesquels il exerce ses missions (cadrées par le référentiel de compétences et sa déclinaison en attendus et observables progressifs). La dynamique de formation ainsi induite donne lieu à la production de différents écrits et/ou outils réflexifs, dont un portfolio d'apprentissage, qui permettent de fixer les différentes étapes de progrès et constituent des appuis de développement des attendus de fin de formation.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

1) Modalités de recrutement : des capacités d'accueil ont été mises en place au sein de la mention. Les dossiers de candidature sont examinés par la commission pédagogique du master (280 dossiers pour l'entrée en master 1 en septembre 2020 pour 60 places). Au regard du *curriculum vitae*, de la lettre de motivation et des relevés de notes, les dossiers des étudiants sont classés. Une liste principale et une liste secondaire sont constituées.

2) Dispositifs d'aide à la réussite

Au regard de la diversité des licences d'origines des étudiants et des fortes exigences du concours CPE, en particulier dans les capacités rédactionnelles et d'analyse critique de questions d'éducation et de dossiers documentaires, sont proposés aux étudiants des **modules de consolidation** qui sont basés sur des exercices de méthodologie aux épreuves du concours et qui visent à développer leurs compétences d'analyse et de synthèse de dossiers documentaires et de sujets de réflexion sur l'éducation. Il s'agit aussi de développer leurs compétences rédactionnelles.

Des épreuves blanches (une par semestre lors des 3 premiers semestres) permettent d'entraîner les étudiants et de faire avec eux une correction interactive stimulante, dégageant leurs points forts et leurs points faibles.

La mise en place du portfolio doit aussi permettre de disposer de bilans intermédiaires et d'écrits réflexifs montrant la construction progressive des attendus de fin de formation.

Enfin, actuellement, la formation inclut un **bonus pour la réussite au concours** (de 3 h/étudiant). Ce BPC permet d'organiser une formation supplémentaire aux oraux du concours pour les admissibles du concours.

3) AED en encadrement éducatif : La majorité de nos étudiants salariés sont AED en collège ou en lycée, au sein du service vie scolaire.

4) Echec au concours, réorientation

-En cas d'échec au concours, l'étudiant doté de son master se verra proposer une préparation AUEC pour les épreuves écrites et une pour les épreuves orales du concours externe CPE.

-Tout au long du master MEEF encadrement éducatif des liens sont opérés avec **les autres secteurs de l'éducation et de la formation** : éducation spécialisée, structures éducatives municipales, centre de Formation des Apprentis, Missions de lutte contre le décrochage scolaire. Des actions concertées sont menées avec différents partenaires comme le coordinateur départemental du Nord de l'Equipe Mobile de Sécurité (EMS Rectorat de Lille), des assesseurs au tribunal pour enfants de Lille, des représentants des autorités militaires des trois Armées dont le CIRFA ainsi que le trinôme académique dans le cadre de la formation citoyenneté-défense des élèves, une chargée de mission du rectorat de Lille en entrepreneuriat (IDEE : Innovons et Développons l'Esprit d'Entreprendre), des représentants de l'école de Police de Roubaix, des représentants de l'Ecole Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ). D'autres interventions plus récentes comme des représentants de la gendarmerie avec notamment la brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) ou diverses associations qui travaillent en éducation (comme ATD-Quart-Monde et le centre GAIA de Lille).

- Les étudiants disposeront également d'**un module complémentaire de 30 heures** (semestre 2) afin de répondre à leurs projets spécifiques en lien également avec un éventuel projet de réorientation.

- Enfin, un module de réorientation professionnelle est proposé aux étudiants de M2. Les participants sont aussi accompagnés dans la réalisation d'un bilan de compétences. Un espace Moodle, accessible dès la page d'accueil, est dédié à ce dispositif de réorientation professionnelle. Cet espace donne accès à une publication d'offres d'emplois sans concours et aux ressources utiles et mobilisées pour favoriser la réorientation.

Suivi de l'acquisition de compétences

Le métier de Conseiller Principal d'Éducation est défini dans le Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (J.O. du 18-7-2013) comme un acteur essentiel de la communauté éducative, à l'interface permanente des différentes dimensions de la vie d'un établissement scolaire et au contact quotidien des différents acteurs et usagers des collèges et lycées. Par la culture générale et spécifique dispensée sur le système éducatif, ses acteurs et ses enjeux, par la formation d'un futur cadre éducatif spécialiste des questions de la vie scolaire et de l'animation éducative, ce master vise l'acquisition de compétences nombreuses inscrites dans ce référentiel : des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation et des compétences spécifiques au conseiller principal d'éducation (arrêté du 1-7-2013) et qui sont au service des missions du CPE précisées par la circulaire du 10-08-2015.

Le développement des compétences de l'étudiant est **assuré dans l'ensemble des UE du master par des exercices ciblés** qui sont en lien direct avec ce qui est demandé à un futur CPE (réaliser une note de synthèse, animer une réunion, monter un projet, etc.). **Ce développement des compétences de l'étudiant est suivi spécifiquement par le tuteur-terrain et le tuteur-INSPÉ** qui le positionne pour chacun des attendus explicites du référentiel de formation sur base d'un auto-positionnement régulier de l'étudiant (éventuellement assisté par ses pairs et l'ensemble de l'équipe pédagogique). Ce dispositif permet de suivre le parcours de professionnalisation de chaque étudiant ; il permet aussi d'établir un bilan régulier des attendus : fin de semestre 2, fin de semestre 3, semestre 4, au moment de la soutenance du mémoire et de l'entretien professionnel de fin de master. A l'issue du M1 les niveaux de certains attendus du référentiel de formation feront l'objet d'une validation. Tous les attendus seront évalués et leur niveau validé à **l'issue du Master** (ce qui donnera lieu à un complément au diplôme). Un niveau ≥ 2 est visé pour chacun d'entre eux.

Les effectifs du master Encadrement éducatif et des DU qui l'accompagnent sont restés relativement stables depuis 2015-2016

	2015-16	16-17	17-18	18-19	19-20
Master MEEF EE	94	101	98	94	97

Le % d'admis au master est important :

Admis au master Encadrement éducatif// Inscrits pédagogiques						
	Master 1			Master 2		
	inscrits	Admis	%	inscrits	Admis	%
2014-2015	64	46	71,8%	46	40	86,9%
2015-2016	54	37	68,5%	40	30	75%
2016-2017	66	41	62,1%	35	23	65,7%
2017-2018	49	35	71,4%	49	42	85,7%
2018-2019	54	37	68,5%	40	30	75%
2019-2020	58	44	75,8%	39	36	92,3%

L'insertion professionnelle première des étudiants du master est la réussite au concours de recrutement externe des CPE pour une minorité des étudiants. Beaucoup sont néanmoins déjà salariés à l'entrée dans le master (assistants d'éducation pour beaucoup). A l'issue du master, ceux qui n'ont pas le concours poursuivent cette activité salariée et tentent de nouveau le concours (succès souvent à la deuxième ou troisième tentative). D'autres deviennent CPE contractuels puis passent le concours interne. D'autres encore trouvent à s'insérer dans les métiers connexes de l'encadrement de la jeunesse au sein des collectivités territoriales et des associations.

Admis au concours CPE externe

	Inscrits pédagogiques			Admis au concours CPE externe			
	M1	M2	TOTAL	M1	M2	Total	% admis/total
2015	64	46	110	6	9	15	13,63%
2016	54	40	94	4	8	12	12,76%
2017	66	35	101	4	1	5	04,50%
2018	49	49	98	8	6	14	14,28%
2019	54	40	94	11	4	15	15,95%

Ces chiffres ne prennent pas en compte les étudiants formés au sein du master et qui sont restés en lien formatif avec l'INSPÉ par le système des AUEC (attestation universitaire d'enseignement complémentaire), pas plus que les anciens étudiants désormais sans lien avec nos formations, ni les étudiants ayant réussi les concours CPE interne ou agricole. Le concours externe préparé demeure très sélectif : Pour 2019, par exemple, les données nationales sont les suivantes : 6072 inscrits, 2826 présents aux deux épreuves, 544 admissibles et 260 admis : 9,2% d'admis par rapport aux présents aux deux épreuves.

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique

L'équipe du master MEEF « Encadrement éducatif » est pluridisciplinaire et pluri-catégorielle. Elle comprend à l'heure actuelle 23 personnes :

- 8 enseignants-chercheurs de l'INSPÉ qui appartiennent à 3 laboratoires : CLERSE (Centre Lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques –UMR 8019 ; PSITEC (Psychologie : Interactions, Temps, Emotions, Cognition–EA 4072 de l'université de Lille ; CREHS, Centre de Recherche et d'Études Histoire et Sociétés, EA 4027 de l'université d'Artois).
- 7 formateurs à temps plein à l'INSPÉ (dont deux ex-CPE).
- 8 professionnels de terrain : une IA-IPR, 3 CPE en poste, 3 chefs d'établissement, un commandant de police en retraite, EMS au sein de l'académie, deux formateurs académiques.

- A ces formateurs s'ajoutent une soixantaine de tuteurs qui accueillent les étudiants de M1 et les M2 non lauréats, ainsi qu'une vingtaine de tuteurs-tutrices-terrain qui accueillent en responsabilité les M2 ou DU lauréats du concours.

La participation des professionnels sur l'année 2019-2020 est de 35% dans les enseignements.

Fonctionnement

La coordination pédagogique des 4 mentions MEEF est réalisée à l'échelle du Codir restreint et du Codir élargi de l'INSPÉ. La mention Encadrement éducatif est pilotée par un duo comprenant un professeur des universités et une formatrice CPE de métier en poste à temps plein à l'INSPÉ. La gestion des dimensions plus « académiques » de la formation et de l'initiation à et par la recherche est davantage piloté par le premier; les dimensions académiques sur la vie scolaire et le métier de CPE, les dimensions liées aux stages sont davantage pilotées par la seconde.

Le master MEEF Encadrement éducatif n'est proposé que sur le site de Villeneuve d'Ascq pour toute l'académie de Lille. Le fait d'être mono-site facilite la gestion du master qui s'opère par deux à trois réunions annuelles (une en juin-juillet de bilan de l'année écoulée et de préparation de la rentrée suivante ; une en septembre pour affiner le travail de lancement de l'année). Une bonne partie de l'équipe est également présente lors des jurys de semestre, et lors du jury d'année qui sont l'occasion de réaliser des bilans pédagogiques. Un conseil de perfectionnement est également organisé chaque année qui, cette fois, intègre dans les discussions deux délégués des étudiants par année d'études, élus par leurs camarades.

La participation de professionnels est pleinement intégrée à la formation et à l'accompagnement de chacun des étudiants. Elle se traduit aussi par des échanges directs entre l'inspection (en contact avec les tuteurs-terrain et les chefs d'établissement) et les responsables de mention.

Tous les formateurs de l'équipe (quelle que soit leur statut, ou leur appartenance administrative), ainsi que les responsables administratifs, sont membres légitimes des équipes pédagogiques, des conseils et des jurys.

Partenariats

Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPÉ

La labellisation « Pôle Pilote de Formation et de Recherche en Education » (AAP PIA3) du projet « 100% Inclusion, un Défi, un Territoire » (IDT) dont l'INSPÉ Lille HdF est lauréat avec les INSPÉ des académies d'Amiens (porteur), de Rouen et de Caen, engage ces quatre INSPÉ à une collaboration sur le plan de la formation et de la recherche pour les dix prochaines années. Ce projet a pour objectif de créer un pôle structurant multidisciplinaire pour relever le défi inclusif en décrochant les territoires éducatifs.

Internationalisation de la formation

L'internationalisation de la mention s'articule autour des axes principaux suivants :

- L'intégration progressive dans la formation de périodes de mobilité d'étude ou de stage par la signature d'accords interinstitutionnels entre l'INSPÉ Lille HdF et des établissements d'enseignement supérieur en Europe et à l'international et par la pleine participation de l'INSPÉ au programme Erasmus+.

- L'intégration de l'INSPÉ Lille HdF au programme Erasmus+ permet aux CPE de réaliser des périodes de formation dans les établissements d'enseignement supérieur partenaires au programme, génératrices d'échanges de pratiques pédagogiques et de réflexions pouvant déboucher sur la création de projets s'appuyant sur des champs scientifiques et d'expertise partagés. *33 accords interinstitutionnels dont 28 en Europe et 5 à l'international ont ainsi permis à la communauté étudiante et enseignante de réaliser une mobilité en 2019/2020.*

- La mise en place du CAPEFE dès 2021-22 dans la formation initiale offre une opportunité nouvelle d'internationalisation de la formation accessible à tous les étudiants : l'INSPÉ Lille HdF intégrera une session en langue anglaise avec un focus sur le système éducatif de la zone de l'Europe du Nord et la Scandinavie avec la possibilité d'effectuer une période de stage d'une à deux semaines en Europe et à l'international.

3.6.4 Fiche formation Master MEEF Pratiques et Ingénierie de la formation (PIF)

Master MEEF, mention Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF)

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation – MEEF Mention Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF)

La mention PIF comprend **6 parcours** :

Parcours Ecla : Ecole inclusive et adaptation des pratiques pédagogiques aux besoins spécifiques des enfants et adolescents

Parcours EDLF : Expertise De La Formation

Parcours 2ESD : Expertise de l'Enseignement du Second Degré

Parcours POSEFI : Pilotage des Organisations Scolaires et Éducatives en France et à l'International

Parcours CLILLE : Contenus disciplinaires et Linguistiques Intégrés pour Les apprentissages et L'Enseignement

Parcours PCoCSco : Pratiques Coopératives et Climat Scolaire

Objectifs professionnels

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat (fiche RNCP) :

- Formation de formateurs
- Accompagnement professionnel dans les domaines de l'éducation et de la formation
- Prise en compte de publics à besoins éducatifs particuliers
- Encadrement et développement de structures éducatives ou de formation
- Développement du numérique en éducation/formation
- Développement de formations autour des éducations à... (au développement durable, aux média...)
- Médiation culturelle, scientifique et artistique.

Les parcours de la mention PIF s'adressent en priorité à des personnels de l'éducation nationale en poste et en responsabilité. Ils visent le **développement professionnel des compétences des enseignants et cadres de l'éducation** et sont pensés pour répondre à leurs projets professionnels. Ils s'appuient sur les référentiels de compétences professionnelles en adéquation avec le parcours choisi et vise une maîtrise à un degré expert. Le référentiel de compétences de formateurs est commun aux différents parcours même s'il est décliné selon leurs spécificités.

Pour l'ensemble de la mention, l'action de formation, selon la définition contenue dans la circulaire DGEFP n°2011-26 du 15 novembre 2011 (fiche n°1), consiste à « conduire un processus visant à une évolution des savoirs et des savoir-faire » du professionnel « à partir de ses connaissances, compétences, qualifications et besoins ». Ainsi, en accord avec les spécificités des missions ou des responsabilités liées à aux parcours, les formations CLILLE, Ecla, 2ESD, PCoCSco mettront plus particulièrement en avant dans le référentiel de compétences du formateur, le champ de l'accompagnement de l'individu et du collectif, celle du POSEFI portera un regard privilégié sur le domaine de la conception et de l'élaboration des formations pensées en lien avec les environnements des établissements, l'EDLF s'emparera de tous les axes du référentiel.

Cette mention permet donc d'accéder aux métiers de **la formation d'adultes**. Quels que soient les parcours, une attention particulière est portée à l'éducation inclusive dans une perspective d'accompagnement des équipes.

Organisation de la formation

Pour l'ensemble des mentions du master, est mise en œuvre **une approche par compétences** qui prend appui sur les référentiels professionnels. Une démarche portfolio articule l'accompagnement individuel par un tuteur à des moments d'auto-positionnement par les étudiants. Comme pour les autres mentions, la formation est constituée **d'un parcours commun** et de modules qui permettent **la personnalisation du parcours** de chaque étudiant.

Le parcours commun est défini par une architecture en 3 UE. Ces UE correspondent à des blocs de connaissances et de compétences (BCC) :

UEA : Maîtriser des savoirs pour former

UEB : Concevoir des actes de formation ou d'expertise/ assurer ses fonctions en se réaffirmant comme acteur du système éducatif

UEC : Conduire et réguler les projets, interroger les pratiques

Ces 3 UE se présentent sous la forme de **blocs de connaissances et de compétences** (BCC). Au croisement de chaque UE et de chaque semestre, **une pratique professionnelle de référence** (PPR) sert de point d'ancrage pour illustrer et donner corps à **un enjeu explicite de formation au métier**. La PPR est une catégorie de tâches professionnelles dont la maîtrise suppose la mobilisation de ressources variées et pertinentes ; **elle incarne le concept de compétence**. Les PPR déclinées dans chacun des blocs de connaissances et de compétences permettent aux étudiants d'acquérir progressivement les attendus de fin de formation au travers, entre autres, **d'un portfolio d'expériences et de compétences**.

Ces UE sont ajustées aux objectifs et contenus de chaque parcours. Des spécialités sont mises en place dans les parcours EDLF, Ecla, 2ESD afin d'apporter des contenus adaptés aux missions spécifiques visées, en particulier en lien avec les organisations apprenantes et la difficulté scolaire.

Une personnalisation de la formation est réalisée au travers d'un **module complémentaire** que choisit l'étudiant en fonction de son expérience antérieure et de son projet professionnel. Il permet de croiser les contenus des différents parcours de la mention PIF afin de créer un réseau d'acteurs de la formation et une communauté réflexive. Parallèlement, chaque étudiant est accompagné individuellement par son tuteur-INSPÉ qui suit sa professionnalisation et par son directeur de mémoire qui supervise son travail réflexif et de recherche. L'étudiant construit aussi durant toute sa formation un Portfolio des expériences et compétences qui l'aide à développer une posture de réflexivité professionnelle et qui s'appuie sur les apports de la recherche.

Chaque parcours fait l'objet d'un partenariat fort avec les partenaires académiques. La collaboration se matérialise également par la présence de représentants académiques lors des commissions d'examen des candidatures, dans les jurys et lors du vote des maquettes au Conseil d'Institut.

Les jurys sont composés des responsables de parcours et de mention et intègrent les partenaires académiques.

Modalités d'enseignement

présentiel enseignements à distance hybride
 apprentissage formation continue

Les calendriers de formation de cette mention sont organisés pour permettre aux professionnels en poste de suivre cette formation : une partie est réalisée en distanciel et les activités en présentiel sont planifiées durant les périodes de vacances scolaires.

Formation en langue(s)

Un module LVE apporte des contenus adaptés aux parcours selon des modalités qui leur sont adéquates. Pour chaque parcours, un élément de formation apporte, en présentiel ou à distance, des contenus en langue anglaise en relation avec les thématiques traitées dans le parcours. Ces apports donnent la possibilité aux étudiants de mener des recherches de ressources anglo-saxonnes et de pouvoir communiquer plus largement sur leurs travaux.

Place du numérique

La formation pour et par le numérique est intégrée par tous les formateurs dans leur activité d'enseignement et de suivi.

Les temps de formation à distance précédemment mis en œuvre sont reconduits avec renforcement des modalités pédagogiques de construction des formations hybrides. Ils participent à l'évolution des pratiques pédagogiques.

L'ensemble des enseignements prend appui sur des outils numériques, dans une perspective de développement des usages du numérique dans les situations d'accompagnement, de formation, d'interactivité entre les individus et les groupes, visées par ces parcours.

Au-delà des usages, les contenus de formations, intégrés à d'autres éléments de

formation ou spécifiquement dédiés, portent sur les enjeux, les utilités, la déontologie des pratiques du numérique. L'usage du numérique à travers les enseignements vise à inciter son utilisation par les étudiants aussi bien dans le cadre de leur formation, notamment en lien avec leur travail de réflexivité et de recherche que dans leur activité professionnelle.

Les outils et ressources numériques de l'INSPÉ et de l'Université de Lille seront mis à disposition des étudiants. Les formateurs et étudiants pourront bénéficier du service de proximité assuré par l'INSPÉ, ainsi que du service de pédagogie numérique et du service d'innovation pédagogique de l'université de Lille.

Volume horaire de la formation

Volume horaire d'enseignement en M1 et en M2 pour chaque parcours type

Parcours	M1	M2
ECLa	266 (dont CAPPEI)	126
EDLF	125	128
2ESD	108	81
POSEFI	159	84
CLILLE	105	168
CScoPCo	100	100

Lieux de la formation

Le site de Villeneuve d'Ascq sera privilégié car son positionnement au sein de l'académie est central, accessible facilement par plusieurs moyens de transports et au plus près des autres campus de l'Université de Lille.

Place de la recherche

La formation à/par la recherche occupe **une place importante** au sein de cette mention. La recherche y est conçue en tant qu'éclairage scientifique de toutes les dimensions (académiques, didactiques et pédagogiques, professionnelles...) des métiers de l'éducation et de la formation mais aussi en tant que dimension constitutive des compétences professionnelles de tous les personnels de l'éducation. Elle structure et irrigue, entre autres, la réflexivité professionnelle qui est au cœur du développement professionnel. Dans cette perspective, la mention intègre **une initiation à la recherche qui est commune à l'ensemble des parcours** avec pour visée centrale la réalisation progressive d'un mémoire de recherche à orientation professionnelle par les étudiants. L'initiation à la recherche prend la forme d'ateliers de recherches inter-parcours, d'une journée d'étude commune aux différents parcours afin de fédérer les parcours autour de thématiques propices à encourager les croisements de regards.

Les travaux de recherche concernant l'enseignement, l'éducation ou la formation pourront :

- porter sur différents champs de questionnement tels que les acteurs, les structures, les organisations, les systèmes, les dispositifs, les contextes, les outils, les démarches, les supports...
- s'appuyer sur des approches scientifiques adéquates à l'objet de recherche de façon pluridisciplinaire (historique, sociologique, psychologique, didactique, pédagogique...)
- s'enrichir d'un questionnement collectif sur un objet commun ou à travers des projets de recherche à l'occasion des séminaires

En plus d'un suivi collectif dans le cadre des séminaires d'initiation à la recherche, chaque étudiant bénéficie, pour conduire sa recherche, de l'encadrement personnalisé et individualisé d'un directeur de mémoire.

Place des stages et organisation de l'alternance

L'objectif des stages est de participer au développement des compétences en cours de construction dans des situations liées aux nouvelles fonctions envisagées, afin de les mettre à l'épreuve des contextes d'exercice. Les étudiants réalisent leur stage soit dans leur contexte habituel de pratique professionnelles (EDLF ; 2ESD ; PCoCSco ; ECLA) soit dans des environnements nouveaux en lien avec les missions visées (POSEFI, CLILLE, ECLA). Le parcours POSEFI dispose d'une convention avec l'AEFE qui permet des apports de contenus et ouvre des possibilités de stages à l'étranger.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la

Les dossiers de **candidatures** sont examinés par des commissions spécifiques à chacun des parcours qui tiennent compte des projets professionnels et des

réussite

objectifs de formation des candidats. Les commissions, ainsi que les **jurys**, sont composées de membres de l'équipe pédagogique et associent des membres des services académiques. Les passerelles entre les parcours sont favorisées par des éléments de formation communs, dans les moments consacrés à la recherche et grâce à des modules complémentaires proposés de manière transversale aux 6 parcours.

Suivi de l'acquisition de compétences

Un Portfolio d'expériences et de compétences servira d'appui au suivi de l'acquisition des compétences attendues en fin de formation. Son élaboration, accompagnée par le tuteur INSPÉ, permet un suivi et un positionnement en lien avec les compétences des référentiels métier et de formateur. L'étudiant sera amené à réaliser régulièrement un auto-positionnement à partir d'indicateurs des compétences visées afin qu'il puisse évaluer ses progrès, dans la perspective d'atteindre un niveau d'expertise.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

A la rentrée 2015, la mention comptait 160 inscrits pour cette année d'ouverture des 4 parcours initiaux. L'année suivante, les parcours comportaient chacun un M1 et un M2 pour un effectif global de 278 étudiants. Il s'agit là du pic d'effectif en lien avec la montée en puissance des formations aux nouvelles certifications de formateurs. Depuis la rentrée 2017, un vivier solide de certifiés s'étant constitué, les effectifs se stabilisent autour de 200 inscrits : il est composé d'enseignants préparant les certifications ou envisageant d'autres perspectives de carrière. Les taux de réussite en M1 comme en M2 évoluent de 60 à 80% selon les années.

Les étudiants de ces parcours sont tous en poste et en responsabilité. Le but de ces parcours est de favoriser le développement professionnel, l'acquisition de nouvelles postures et de permettre aux étudiants à l'issue de leur formation de pouvoir évoluer dans leur carrière en candidatant sur de nouveaux postes et de nouvelles responsabilités professionnelles au sein de l'Education nationale, voire au-delà.

Pour tous les parcours, les étudiants ayant obtenu leur M1 poursuivent en M2.

Les indicateurs significatifs des réussites pour cette mention sont ceux relatifs à l'évolution professionnelle des étudiants. L'évaluation HCERES a fait apparaître qu'en POSEFI, 100 % des inscrits au master qui ont passé le concours de chef d'établissement l'ont obtenu. Pour l'EDLF, 67 % des inscrits au master présentant l'épreuve de CAFIPEMF l'obtiennent et 80 % pour le CAFFA. Ainsi, le master contribue à l'accroissement des compétences professionnelles des formateurs qui pourront rapidement être utilisées sur des postes d'Enseignants-Maîtres-Formateur dans le 1^{er} degré ou de Formateurs Académiques dans le second degré. En Ecla, 67% des inscrits ont obtenu le CAPPEI et seront personnes ressources en établissement.

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est pluridisciplinaire et pluricatégorielle pour répondre aux différents besoins de la formation des parcours.

POSEFI

Formateurs à temps plein : 4 enseignants-chercheurs : 2 PU ; 2 MCF

Professionnels associés en exercice : 4 Chefs d'établissement, 1 IA-IPR, 1 délégué formation à l'international, 5 personnels AEFÉ issus de l'Education nationale.

45% des enseignements sont assurés par des formateurs permanents et 55% par des professionnels en exercice.

ECLA :

Formateurs à plein temps (20%) : 7 enseignants-chercheurs : 1PU, 5 MCF ; 1 docteur, 1 PE spécialisé, 1 PRCE

Professionnels associés en exercice (93 %) : 30 enseignants spécialisés, 2 professeurs des écoles, 1 psychologue scolaire, 3 IEN, 2 CPC

70% des enseignements sont assurés par des formateurs permanents et 30% par des professionnels en exercices.

EDLF

Formateurs à plein temps : 4 enseignants chercheurs : 4 MCF, 5 PRAG-PRCE

Professionnels associés en exercice : 2 IEN, 2 IA-IPR, 1 agrégé

80% des enseignements sont assurés par des formateurs permanents et 20% par des professionnels en exercices.

CLILLE

Formateurs à temps plein : 5 enseignants-chercheurs : 2 PU ; 3 MCF, 3 PRAG-PRCE

Professionnels associés en exercice : 1 CPC Langues, 1 CPD Langues, 2 PE animateurs langues, 2 chefs d'établissement

55% des enseignements sont assurés par des formateurs permanents et 45% par des professionnels en exercices.

2ESD

Formateurs à temps plein : 2 MCF

Professionnels associés en exercice : 2 agrégés, 2 IA-IPR

70% des enseignements sont assurés par des formateurs permanents et 30% par des professionnels en exercices.

PcoCsco

Formateurs à temps plein : 2 PU ; 6 MCF

Professionnels associés en exercice : 2 membres du collectif CAPE Nord-Pas-de-Calais ICEM, 2 membres de la DASEN Pas-de-Calais

66% des enseignements sont assurés par des formateurs permanents et 34% par des professionnels en exercice.

Les enseignants-chercheurs qui interviennent dans les parcours de la mention sont pour la plupart personnels de INSPÉ, pour l'un d'entre eux de l'UFR Développement social et de l'éducation, pour un autre de la faculté des sciences et technologies de l'Université de Lille. Ils sont issus des laboratoires régionaux suivants :

CREHS : Centre de Recherche et d'Etude Histoire et Société, Université d'Artois.

LDAR : Laboratoire de Didactique André Revuz, Université d'Artois.

CIREL : Centre Interuniversitaire de Recherche de Lille, Université de Lille.

RECIFES : Recherche en Éducation Compétences Interactions Formations Éthique Savoirs, Université d'Artois.

CLERSE : Centre Lillois d'Etude et de Recherches Sociologiques et Economiques, Université de Lille.

PSITEC : Psychologie : Interactions, Temps, Emotions et Cognition, Université de Lille.

Fonctionnement

La coordination pédagogique des 4 mentions MEEF est réalisée à l'échelle du Codir restreint et du Codir élargi de l'INSPÉ. La mention PIF est pilotée par un responsable (MCF) qui coordonne le travail des responsables de parcours de la mention (en général chaque parcours comprend 2 responsables). Des réunions régulières de travail sont organisées à l'échelle de la mention avec l'ensemble des responsables de parcours afin d'harmoniser les pratiques et de créer des dispositifs communs et de donner une identité forte et commune à cette mention.

Les responsables de parcours organisent la formation, animent l'équipe pédagogique. Ils sont en lien avec l'équipe administrative qui gère la formation. Ils organisent les examens et les Modalités de Contrôle des Connaissances et participent aux réunions de mention, aux pré-jurys de parcours académiques, aux jurys de la mention.

Un Conseil de perfectionnement a lieu une fois par an à l'échelle de la mention en présence des étudiants représentants et des partenaires académiques.


Partenariats

Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPÉ

La **labellisation « Pôle Pilote de Formation et de Recherche en Education »** (AAP PIA3) du projet « 100% Inclusion, un Défi, un Territoire » (IDT) dont l'INSPÉ Lille HdF est lauréat avec les INSPÉ des académies d'Amiens (porteur), de Rouen et de Caen, engage ces quatre INSPÉ à une collaboration sur le plan de la formation et de la recherche pour les dix prochaines années. Ce projet a pour objectif de créer un pôle structurant multidisciplinaire pour relever le défi inclusif en décloisonnant les territoires éducatifs.

Internationalisation de la formation

L'intégration de l'INSPÉ Lille HdF au programme Erasmus+ permet aux étudiants de la mention de réaliser des périodes de formation et de stages dans les établissements d'enseignement supérieur partenaires au programme, génératrices



d'échanges de pratiques pédagogiques et de réflexions pouvant déboucher sur la création de projets s'appuyant sur des champs scientifiques et d'expertise partagés.

Dans le cadre de cette mention aux parcours variés, l'offre de formation intègre de manière facultative, tout en les recommandant, des périodes de stage en Europe ou à l'international. Le format des périodes de stage en établissement scolaire local ou au sein du réseau français en Europe ou à l'international s'adapte à ces parcours. Une période de stage de 40 heures est par ailleurs obligatoire dans le parcours POSEFI. Le parcours CLILE peut développer la mobilité sous forme de stages dans des établissements scolaires à l'étranger en lien avec les projets de pilotage ou d'enseignement intégré des langues et des contenus. Les autres parcours, ainsi que cela s'est déjà organisé pour l'EDLF, peuvent accueillir des étudiants étrangers sur des modules correspondant à la spécificité de leur projet de formation continue.

La mise en place du CAPEFE dès 2021-22 dans la formation initiale (après une phase d'expérimentation en 2020-21 auprès de la formation continue) offre une opportunité nouvelle d'internationalisation de la formation accessible à toutes les mentions : l'INSPÉ Lille HdF intégrera une session en langue anglaise avec un focus sur le système éducatif de la zone de l'Europe du Nord et la Scandinavie avec la possibilité d'effectuer une période de stage d'une à deux semaines en Europe et à l'international.

DOCUMENT DE TRAVAIL AU

3.6.5 Fiche formation Parcours Adaptés

Master MEEF / formation « parcours adaptés »

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation

Diplôme Universitaire Enseignement Education et Formation (DU EEF).

Ce DU comprend 3 parcours, le premier se subdivisant selon le degré d'exercice (**DU EEF 1 et 1 bis**) ou le métier (**DU EEF 1 ter**) du public de stagiaires concerné :

DU EEF 1 - Entrer directement dans le métier d'enseignant(e) du premier degré

DU EEF 1 bis - Entrer directement dans le métier de Professeur du second degré (cf. 24 parcours de MEEF Second degré)

DU EEF 1 ter - Entrer directement dans le métier de CPE

DU EEF 2 - Poursuivre son entrée dans le métier d'enseignant(e) ou de CPE

DU EEF 3 - Enrichir son entrée dans le métier d'enseignant(e) ou de CPE

Ces parcours permettent de répondre aux besoins de formation des 5 catégories de fonctionnaires-stagiaires envisagés (cf. arrêtés du 28 mai 2019 et du 24 juillet 2020) :

- dispensés de titre ou de diplôme (**DU EEF 1 – 1 bis ou 1 Ter**) ;
- diplômés de MEEF antérieurement à la réussite à l'un des concours (**DU EEF 2**) ;
- diplômés de master non MEEF ou à niveau bac +5 (**DU EEF 1 ou 1 bis ou 1 Ter**) ;
- ex contractuels disposant de l'ancienneté exigée (**DU EEF 3**) ;
- titulaires détachés dans un autre corps (**DU EEF 3**).

Objectifs professionnels

Les étudiant(e)s inscrit(e)s dans ces parcours sont lauréat(e)s d'un concours de la fonction publique et fonctionnaires stagiaires. Le DU EEF vise à leur permettre de développer leurs compétences d'enseignant(e) ou de CPE dans le cadre d'une formation en alternance et de problématiser les interactions entre questionnements en situation et apports universitaires, dans une perspective réflexive et en appui sur la recherche.

Organisation de la formation

En tant que formation professionnalisante, la maquette de formation du DU EEF privilégiera **une approche par compétences et la démarche de projet** et reprendra la structure retenue pour les maquettes des quatre mentions du MEEF qui repose sur un parcours commun de 3 UE (ou Blocs de Connaissances et de Compétences, BCC) :

UE A : Maîtriser des savoirs scolaires et des savoirs pour les enseigner ou maîtriser les grands champs éducatifs (CPE)

UE B : Concevoir un enseignement / une action adapté(e) au contexte d'exercice en étant acteur au sein du système éducatif

UE C : Conduire et réguler ses projets, interroger les pratiques.

Ces 3 UE se présentent sous la forme de **blocs de connaissances et de compétences** (BCC). Au croisement de chaque UE et de chaque semestre, **une pratique professionnelle de référence** (PPR) sert de point d'ancrage pour illustrer et donner corps à **un enjeu explicite de formation au métier**. La PPR est une catégorie de tâches professionnelles dont la maîtrise suppose la mobilisation de ressources variées et pertinentes ; **elle incarne le concept de compétence**. Les PPR déclinées dans chacun des blocs de connaissances et de compétences permettent aux étudiants d'acquérir progressivement les attendus de fin de formation définis par le référentiel de formation du master MEEF (arrêté du 28 mai 2019) au travers, entre autres, **d'un portfolio d'expériences et de compétences**.

La formation dispensée en 3 UE est enrichie et personnalisée par différents types de modules qui permettent à chaque étudiant de personnaliser son parcours :

- Un module complémentaire.
- Des modules de consolidation.
- Un module LVE (obligatoire pour les DU EEF 1 – 1 bis et 1 ter et DU EEF 2) ou optionnel (pour le DU EEF 3).

Selon les parcours, la part de modules permettant la personnalisation du parcours diffèrera. En ce qui concerne les parcours **DU EEF 1 – 1 bis et 1 ter**, le type de modules sera défini selon les besoins en termes de mise à niveau disciplinaire (cf. arrêté du 28/5/2019), entendue aussi du point de vue de la polyvalence pour les lauréats du CRPE ou de la bivalence pour certains domaines disciplinaires du second degré ou les PLP des disciplines d'enseignement général.

La problématique de l'école inclusive (qui représente le contexte propre choisi par l'Institut dans le cadre de la réforme) sera travaillée de manière transversale dans les différents dispositifs de formation.

Selon les besoins identifiés – y compris par le stagiaire – et en fonction des contraintes organisationnelles et pédagogiques diverses, certains temps de formation – relevant tant du parcours commun que des modules de consolidation ou du module complémentaire – seront partagés et mutualisés entre les 3 parcours de DU EEF et les M1 ou encore les M2, de manière à favoriser les échanges d'expériences pour sensibiliser les étudiants aux principes de la formation entre pairs dans une démarche apprenante. Une attention accrue sera portée à cette éventualité tout particulièrement pour les parcours **EEF 1 bis et 1 ter** (Second degré disciplinaire et CPE). Les contenus de formation relevant de l'UE B voire de l'UEC seront réalisés au moins pour partie en interdegrés, et majoritairement en interparcours.

En ce qui concerne les parcours **EEF 2**, les contenus de formation proposés s'inscriront dans une perspective de formation tout au long de la vie, et ne seront ni redondants ni communs avec les enseignements de master (sauf éventuellement certains modules complémentaires) mais relèveront d'approfondissements (cf. arrêté du 28/5/2019), qu'il s'agisse :

- d'approfondissements disciplinaires et didactiques, entendu aussi du point de vue de la polyvalence pour les lauréats du CRPE ou de la bivalence pour certains domaines disciplinaires du second degré ou les PLP des disciplines d'enseignement général, d'approfondissement relatifs aux grands champs éducatifs pour les CPE ;
- d'approfondissements liés au contexte d'exercice et à l'analyse fine des problématiques associées ;
- d'approfondissements liés au développement réflexif des gestes professionnels.

Les UE A et B pourront proposer des contenus de formations spécifiques à choix et des modules complémentaires en fonction des besoins de formation des stagiaires. Un temps de formation dédié à l'EAC sera proposé de manière obligatoire. Les contenus de formation seront conduits majoritairement en interdegrés et en mode projet collaboratif, de manière à favoriser les échanges d'expériences pour sensibiliser les stagiaires au continuum des didactiques et des apprentissages et aux principes de la formation entre pairs, dans une démarche apprenante.

En ce qui concerne les parcours **EEF 3**, les approfondissements proposés seront :

- disciplinaires et didactiques, à entendre aussi du point de vue de la polyvalence pour les certifiés détachés dans le corps des PE, ou relatifs aux grands champs éducatifs pour les CPE ;
- liés au contexte d'exercice et à l'analyse fine des problématiques associées ;
- liés au développement réflexif des gestes professionnels.

Les contenus de formation seront conduits majoritairement mais non exclusivement en regroupements pluridisciplinaires et en mode projet collaboratif, de manière à favoriser les échanges d'expériences pour sensibiliser les stagiaires aux principes de la formation entre pairs, dans une démarche apprenante.

Dans le même esprit, et pour **tous les parcours**, les partenaires institutionnels de l'INSPÉ - compris au sens large - seront sollicités pour contribuer à la formation de ces stagiaires et constituer ainsi des équipes pluricatégorielles.

Parallèlement, chaque fonctionnaire-stagiaire est accompagné individuellement :

- par son tuteur-terrain,
- par son tuteur-INSPÉ (qui suit la professionnalisation),
- par le directeur du Dossier Professionnel Réflexif (DPR) qui accompagne l'élaboration du travail réflexif.

Les stagiaires en **DU EEF 1 – 1 bis et 1 ter** construiront durant leur formation un **Portfolio des expériences et compétences** afin de développer une posture de réflexivité professionnelle en appui sur les apports de la recherche.

Les stagiaires en **DU EEF 2** poursuivront leur portfolio initié en master dans une perspective de formation tout au long de la vie.

Les stagiaires en **DU EEF 3** n'y seront pas tenus.

De manière à mobiliser les membres des jurys de manière optimale :

- le jury des **DU EEF 1** sera commun au jury de master MEEF Premier degré ;
- le jury de **DU EEF 1 bis** sera commun avec le jury de master MEEF Second degré ;
- le jury des **DU EEF 1 Ter** sera commun avec le jury de master MEEF Encadrement éducatif.
- le jury des **DU EEF 2 et 3** se rattachera aux trois jurys de masters susnommés en fonction du degré d'enseignement des stagiaires concernés et de leur fonction (CPE).

Modalités d'enseignement

- présentiel enseignements à distance hybride
 apprentissage formation continue (**DU EEF3**)

Formation en langue(s)

La formation en LVE constituera un module d'enseignement spécifique :

- obligatoire pour les DU EEF 1 – 1 bis et 1 Ter avec pour les DU EEF 1 des contenus pour partie didactiques,
- obligatoire et en distanciel pour les DU EEF 2,
- facultatif et en distanciel pour les DU EEF 3 (si projet DNL, par exemple).

Place du numérique

La formation pour et par le numérique sera intégrée aux contenus, modalités et démarches de formation du parcours commun que constituent les 3 UE et pourra être approfondie au sein des modules complémentaires.

Elle vise à :

- former les étudiants (les sensibiliser aux (**DU EEF 1 – 1 bis et 1 Ter**) ou les conforter (**DU EEF 2 et 3**) sur les enjeux, utilités et pratiques du numérique, la déontologie associée ainsi que former aux outils numériques professionnels...),
- induire leur utilisation par les étudiants aussi bien dans le cadre de la formation (notamment en lien avec leur travail de réflexivité) que dans celui de leur activité professionnelle (en établissement).

La formation par et pour le numérique permet la validation des attendus de fin de formation liés au numérique pour les stagiaires en **DU EEF 1 – 1 bis et 1 Ter**.

Les étudiants stagiaires sont ainsi formés aux principes et modalités du numérique ainsi qu'aux missions et outils professionnels. A l'exception des stagiaires en DU EEF 3, ils sont amenés à développer un e-Portfolio ainsi qu'à réaliser au moins un projet intégrant le numérique avec leurs élèves.

Volume horaire de la formation

DU EEF 1 – 1 bis et 1 Ter

Les stagiaires découvrant le métier se verront proposer une formation didactique et pédagogique ou sur les grands champs éducatifs (CPE) entre 220 et 250h (soit 1 à 2 journées calendaires communes de formation par semaine pendant 24 à 28 semaines dont une journée possiblement commune avec celle des DU EEF 2) selon qu'ils auront besoin ou non d'une mise à niveau disciplinaire (cf. arrêté du 28/5/2019).

DU EEF 2

Les stagiaires issus d'un master MEEF se verront proposer une formation didactique et pédagogique ou sur les grands champs éducatifs (CPE) de 150 à 180h (soit 1 journée de formation calendaire, possiblement commune avec les DE EEF 1 – 1 bis et 1 ter, pendant 25 à 30 semaines).

DU EEF 3

Ces stagiaires à temps plein se verront proposer des « crédits de jours de formation d'approfondissement » (cf. Arrêté du 28/5/19), sous le statut de public désigné. Leurs journées de formation seront inscrites au PAF.

Le nombre de journées – non calendaires – de formation pourrait être de 12 pour un volume de formation total de 72h :

- 6 journées communes à tous ;

- 4 journées disciplinaires en regroupement de disciplines connexes ;
- 2 journées dédiées à un parcours individualisé selon les besoins de formation identifiés, en lien avec l'expérience antérieure des collègues.

S'ajoutent à ces volumes de formation ceux relatifs à l'accompagnement et au suivi individualisé : 8h pour les DU EEF 1 – 1 bis – 1 Ter et 2 (Observation en classe, suivi DPR et portfolio), 4 à 6 h pour les DU EEF 3 (Observation en classe, suivi DPR voire portfolio).

Lieux de la formation

Les 6 sites de formation INSPÉ et les 4 universités (**DU EEF 1 – 1 bis et 1 ter et DU EEF 2**) et le site de Villeneuve d'Ascq (**DU EEF 3**).

Place de la recherche

La dimension recherche tout comme la formation aux démarches réflexives continueront à irriguer l'ensemble des éléments de formation et se verront aussi interrogées lors de participation à des journées d'études thématiques dédiées à telle ou telle mention de master ou communes à plusieurs.

Place des stages et organisation de l'alternance

L'alternance intégrative est au cœur de la dynamique de formation qui conçoit le stage comme un lieu et un moment de formation en lien et réciprocity forte avec la formation à l'Université. L'objectif du stage en responsabilité est la professionnalisation progressive des fonctionnaires stagiaires au travers d'un processus d'accompagnement formatif de l'entrée dans le métier. Pour ce faire, chaque fonctionnaire stagiaire bénéficiera d'un accompagnement personnalisé : un tuteur de stage INSPÉ et un tuteur de stage terrain.

Cet accompagnement s'inscrit **dans un processus collaboratif** porté par des équipes pluri-institutionnelles (Universités, INSPÉ, services académiques) et pluri-catégorielles. Cette collaboration s'organise dès la rentrée et s'articule au travers de l'action croisée du tuteur « INSPÉ » et du tuteur « terrain » (concept de tutorat mixte). En tant que pivots d'alternance, les deux tuteurs INSPÉ et terrain sont tous deux garants de la meilleure intégration possible des différentes dimensions de la formation proposée au stagiaire. La dynamique de formation ainsi induite donne lieu à la production de différents écrits et/ou outils réflexifs (portfolio et/ou dossier professionnel réflexif).

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Stagiaires lauréats des concours CRPE, CAPES, CAPET, CAPLP, CPE, Agrégation, externes et internes, détachements, listes d'aptitude.

Les modules de consolidation (DU EEF1 – 1 bis et 1 Ter) et les modules complémentaires à choix (DU EEF 2 et 3) contribuent à la réussite du stagiaire.

Une attention particulière sera portée aux attendus de fin de formation initiale pour les stagiaires n'ayant pas bénéficié de la formation en master MEEF. Les tests de positionnement préconisés dans l'arrêté du 28 mai 2019 y contribueront tout comme ils permettront d'envisager la dimension individualisée du parcours de formation (cf. modules à choix, de consolidation ou complémentaires).

Suivi de l'acquisition de compétences

Le développement des compétences du stagiaire est suivi spécifiquement par le tuteur-terrain et le tuteur-INSPÉ qui le positionne pour chacun des attendus explicites du référentiel de formation sur base d'un auto-positionnement régulier du stagiaire (éventuellement assisté par ses pairs et l'ensemble de l'équipe pédagogique). Ce dispositif permet de suivre le parcours de professionnalisation de chaque stagiaire. Pour tous, il permet aussi d'établir un lien avec les attendus de fin de formation initiale, qu'ils aient été travaillés en master (**DU EEF2**) ou pas (**DU EEF 1 – 1 bis et 1 Ter et DU EEF 3**). Le DPR et sa soutenance permettent de faire un bilan et de définir des perspectives, en lien avec les actions de formation continuée (T1 – T3) puis continue et le PPCR.

EFFECTIFS

**Stagiaires diplômés de master non MEEF
ou d'un diplôme bac +5 ou dispensés de titre et de diplôme**

DU ENTRER				
	1^{er} degré	2nd degré	CPE	total
2014/2015	186	210		396
2015/2016	97	161	4	262
2016/2017	207	296	3	506
2017/2018	212	298	9	519
2018/2019	184	250	6	440
2019/2020	170	290	8	468

Stagiaires diplômés de MEEF

DU POURSUIVRE				
	1^{er} degré	2nd degré	CPE	total
2014/2015				
2015/2016	169	126	13	308
2016/2017	154	64	15	233
2017/2018	109	57	4	170
2018/2019	104	40	6	150
2019/2020	120	47	7	172

Stagiaires en renouvellement

DU CONFORTER				
	1^{er} degré	2nd degré	CPE	total
2014/2015				
2015/2016	42			
2016/2017	31	38	1	70
2017/2018	35	42		77
2018/2019	26	41		67
2019/2020	28	46	1	75

Stagiaires avec expérience significative

DU ENRICHIR			
	2nd degré	CPE	total
2014/2015			
2015/2016	116	20	136
2016/2017	114	4	118
2017/2018	152	1	153
2018/2019	152	5	157
2019/2020	130	6	136

TAUX DE REUSSITE

**Stagiaires diplômés de master non MEEF
ou d'un diplôme bac +5 ou dispensés de titre et de diplôme**

DU ENTRER				
	1^{er} degré	2nd degré	CPE	TOTAL
2013/2014				
2014/2015	68.3%	21.9%		43.7%
2015/2016	46.4%	62.7%	25%	56.1%
2016/2017	41.5%	83.1%	100%	66.2%
2017/2018	54.7%	75.7%	100%	67.2%
2018/2019	70.1%	62.8%	66%	65.9%
2019/2020	NC	NC	NC	NC

Stagiaires diplômés de MEEF

DU POURSUIVRE				
	1 ^{er} degré	2 nd degré	CPE	TOTAL
2013/2014				
2014/2015				
2015/2016	56.2%	66.7%	76.9%	61.4%
2016/2017	52.6%	70.3%	93.3%	60.1%
2017/2018	75.2%	82.5%	75%	77.6%
2018/2019	85.6%	85%	83.3%	85.3%
2019/2020	NC	NC	NC	NC

Stagiaires en renouvellement

DU POURSUIVRE				
	1 ^{er} degré	2 nd degré	CPE	TOTAL
2013/2014				
2014/2015				
2015/2016	23.8%			23.8%
2016/2017	61.3	39.5%	0%	48.6%
2017/2018	77.1%	54.8%		64.9%
2018/2019	50%	48.8%		49.3%
2019/2020	NC	NC	NC	NC

Stagiaires avec une expérience significative

DU ENRICHIR			
	2 nd degré	CPE	TOTAL
2013/2014			
2014/2015			
2015/2016	66.4%	75%	66.7%
2016/2017	68.4%	0%	66.1%
2017/2018	68.4%	100%	68.6%
2018/2019	72.4%	100%	73.2%
2019/2020	NC	NC	NC

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique

Plusieurs équipes pédagogiques pluridisciplinaires et pluricatégorielles contribuent aux Parcours adaptés, certains collègues intervenant par ailleurs dans différents parcours. En ce qui concerne le **DU EEF 1** - Entrer directement dans le métier d'enseignant(e) du premier degré - l'équipe pédagogique est issue de celle du master MEEF Premier degré, à savoir :

- des formateurs à temps plein à l'INSPÉ, soit à la rentrée 2019 :
 - 81 enseignants-chercheurs (70 MCF et 11 PU) qui relèvent d'une vingtaine de sections CNU (les laboratoires d'appartenance de ces EC sont présentés au point 3.3.2.)
 - 6 ATER
 - 53 PRAG-PRCE
 - 20 Professeurs des écoles
 - 3 contractuels (1 docteur et 2 doctorants)
 - Des vacataires (PRAG-PRCE)
- des professionnels associés en exercice et appartenant à l'Éducation nationale mis à disposition de la composante INSPÉ à temps partiel :
 - 187 Enseignants Maîtres Formateurs (EMF)

En ce qui concerne le **DU EEF 1 bis** - Entrer directement dans le métier de Professeur du second degré - l'équipe pédagogique pluri-disciplinaire, pluri-statutaire et pluri-institutionnelle émane de celles qui composent les équipes du master Second degré, à savoir :

- 323 enseignants-chercheurs qui appartiennent à une cinquantaine de laboratoires répartis dans les quatre universités,
- 193 PRAG/PRCE dans les universités,
- des professionnels en exercice (69 formateurs académiques, auxquels se rajoutent 166 vacataires issus du second degré)
- des inspecteurs.

En ce qui concerne le **DU EEF 1 ter** - Entrer directement dans le métier de CPE - l'équipe, elle aussi pluridisciplinaire et pluri-catégorielle, émane de celle du Master Encadrement éducatif qui comprend à l'heure actuelle 23 personnes :

- 8 enseignants-chercheurs de l'INSPÉ qui appartiennent à 3 laboratoires : CLERSE (Centre Lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques -UMR 8019 ; PSITEC (Psychologie : Interactions, Temps, Emotions, Cognition-EA 4072 de l'université de Lille ; CREHS, Centre de Recherche et d'Études Histoire et Sociétés, EA 4027 de l'université d'Artois).
- 7 formateurs à temps plein à l'INSPÉ (dont deux ex-CPE).
- 8 professionnels de terrain : une IA-IPR, 3 CPE en poste, 3 chefs d'établissement, un commandant de police en retraite, EMS au sein de l'académie, deux formateurs académiques.

Dans le cadre des **enseignements mutualisés** entre les trois catégories de publics de ce DU EEF décomposé en DU EEF 1 – 1 bis et 1 ter, les équipes ont vocation à intervenir devant l'ensemble des trois publics mêlés, selon les éléments de formation à interroger et les champs spécifiques d'intervention des formateurs concernés.

En ce qui concerne le **DU EEF 2** – Poursuivre son entrée dans le métier d'enseignant(e) ou de CPE, l'équipe pluricatégorielle et pluridisciplinaire se compose en moyenne :

- d'une cinquantaine de formateurs temps plein (Enseignants-Chercheurs, PRAG-PRCE, CPE, PE) assurant les enseignements en présentiel et / ou le suivi des stagiaires (observation en classe, accompagnement à l'écriture du DPR, voire à l'élaboration du portfolio) ;
- d'une quarantaine de FA assurant soit les enseignements en présentiel, accompagnés le cas échéant de leur IA-IPR ou IEN ET-EG, soit le suivi des stagiaires (observation en classe, accompagnement à l'écriture du DPR, voire à l'élaboration du portfolio), soit les deux ;
- d'une quarantaine d'EMF assurant soit des enseignements en présentiel, soit le suivi des stagiaires (observation en classe, accompagnement à l'écriture du DPR, voire à l'élaboration du portfolio), soit les deux ;
- de nombreux partenaires (DRAC, ENPJJ, CAPE, MGEN, MAE, MAIF ...).

L'équipe a vocation à contribuer aux formations à destination de l'ensemble des stagiaires, quels que soient leur degré d'exercice ou leur métier (enseignant(e), CPE), dès lors qu'il s'agit de contenus communs. Pour autant, le suivi individuel des stagiaires est assuré en fonction du degré d'exercice ou du métier des professionnels (PE avec PE, second degré avec second degré, CPE avec CPE).

En ce qui concerne le **DU EEF 3** - Enrichir son entrée dans le métier d'enseignant(e) ou de CPE, l'équipe pluricatégorielle et pluridisciplinaire se constitue de :

- 20 formateurs INSPÉ temps plein PRAG/ PRCE qui assurent les enseignements en présentiel et le suivi des stagiaires (observation en classe et accompagnement à l'écriture du DPR, voire à l'élaboration du portfolio) ;
- 25 formateurs académiques qui assurent des enseignements en présentiel accompagnés le cas échéant de l'IA-IPR ou l'IEN ET TG de la discipline concernée et / ou le suivi des stagiaires (observation en classe et accompagnement à

l'écriture du DPR, voire à l'élaboration du portfolio) ;

- 30 enseignants en poste, vacataires, qui assurent le suivi des stagiaires (observation en classe et accompagnement à l'écriture du DPR)

Fonctionnement

La coordination pédagogique des 4 mentions MEEF et des Parcours adaptés est réalisée à l'échelle du Codir restreint et du Codir élargi de l'INSPÉ.

Une chargée de mission assure le pilotage et la coordination des 3 parcours du **DU EEF** en lien avec les responsables des mentions de Master relevant de la formation initiale, les responsables des sites INSPÉ, les responsables de parcours académiques au sein des quatre Universités régionales, les corps d'inspection, les services académiques, les partenaires, et les services d'appui pédagogique de l'INSPÉ direction et des sites de formation en territoire.

Elle est invitée à participer aux réunions de concertation des différentes mentions dès lors que la mise en œuvre des temps de formation mutualisés entre stagiaires inscrits en DU EEF et étudiants de master figure à l'ordre du jour.

Elle participe aussi aux réunions et temps de formation plus spécifiquement destinés aux formateurs académiques.

Un conseil de perfectionnement se réunit annuellement afin de dresser un bilan de la formation. Les stagiaires des différents parcours du DU EEF, des représentants des responsables pédagogiques de site, des représentants des responsables académiques de parcours, des représentants de formateurs de tout statut, et les représentants des services académiques sont amenés à faire des propositions d'évolution de la maquette et de l'offre de formation.

Partenariats

Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPÉ

La labellisation « Pôle Pilote de Formation et de Recherche en Education » (AAP PIA3) du projet « 100% Inclusion, un Défi, un Territoire » (IDT) dont l'INSPÉ Lille HdF est lauréat avec les INSPÉ des académies d'Amiens (porteur), de Rouen et de Caen, engage ces quatre INSPÉ à une collaboration sur le plan de la formation et de la recherche pour les dix prochaines années. Ce projet a pour objectif de créer un pôle structurant multidisciplinaire pour relever le défi inclusif en décroissant les territoires éducatifs.

Internationalisation de la formation

Les programmes de mobilité sont ouverts à l'ensemble des fonctionnaires stagiaires de l'INSPÉ Lille HdF qui peuvent intégrer une mobilité formative dans le cadre de leur parcours. Le format des périodes de stage en établissement scolaire local ou au sein du réseau français en Europe ou à l'international s'adapte à ces parcours.

DOCUMENT

4) Budget de projet

Le budget de projet est l'outil financier et politique du pilotage de la formation initiale et continue des enseignants dans une académie. Il traduit les modalités de partenariat entre les acteurs de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation nationale de façon longitudinale.

Dans l'académie de Lille, le dernier budget de projet consolidé date de 2016. A cette période, sur le plan institutionnel, l'ESPÉ Lille Nord de France vient d'être transférée comme composante (masse salariale incluse) au sein de la ComUE Lille Nord-de-France. Dans l'Enseignement supérieur, six Universités de plein exercice contribuent à la formation des enseignants : les trois Universités lilloises, l'Université d'Artois, l'Université du Littoral Côte d'Opale, l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis. Les services académiques viennent bien entendu compléter cette contribution partagée à la formation des enseignants.

Les évolutions institutionnelles multiples depuis 2016 n'ont pas permis une actualisation consolidée du budget de projet avant cette année 2020 sur la base de l'année universitaire 2019-2020. La situation de 2020 est, sur le plan institutionnel, très différente de celle de 2016 : la ComUE Lille Nord de France s'est éteinte, l'INSPÉ Lille HdF est devenu une composante au sein de l'Université de Lille, les trois Universités lilloises ont fusionné en une seule Université de Lille et l'Université Polytechnique des Hauts-de-France, nouvel établissement expérimental, a été créée en 2019. Ces modifications institutionnelles ont évidemment eu un impact sur la construction du nouveau budget consolidé présenté dans ce dossier d'accréditation. De plus, au cours de cette période, comme nous l'avons montré plus haut, le nombre d'étudiants inscrits en Master MEEF et dans les formations proposées par l'INSPÉ et les universités, a connu une augmentation très significative.

4.1 Le budget de projet de 2016

La somme des contributions des acteurs du projet montre l'ampleur du budget de la formation initiale, continuée et continue des enseignants de l'académie de Lille. Elle représente un montant de 57,157 millions d'euros. En 2016, le premier contributeur est la ComUE Lille Nord de France pour 24,586 millions d'euros soit 43%. Le second contributeur est le rectorat de l'académie de Lille pour 17,930 millions d'euros soit 31,4%. Les Universités régionales se répartissent le quart restant : l'Université de Lille III pour 9,5%, l'Université d'Artois pour 5,3%, l'Université Lille I pour 4,9%, l'Université du Littoral-Côte d'Opale pour 2,4%, l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis pour 2,1% et, enfin, l'Université de Lille II pour 1,4%. Il est à noter que le regroupement des trois Universités lilloises représente 15,85% de l'ensemble en 2016. Dans ce budget de projet, l'essentiel des coûts engagés relève de la masse salariale des enseignants (74,4%) et des BIATSS (13,6%) soit 88% du budget de projet.

Dans ce budget de projet de 2016, ce sont clairement les formations initiale, continuée et continue qui emportent la grande majorité du budget (81,5%). La part de la formation initiale (57,5% du budget total) est largement prédominante (la part de la formation continue est de 24%). Les autres dispositifs de formations, de recherche et de gouvernance se partagent le reste du budget. Le budget nécessaire à la mise en œuvre de la formation initiale est porté à 82,3% par l'Enseignement supérieur. Le budget nécessaire à la mise en œuvre de la formation continuée et continue est porté à 88% par l'Éducation nationale avec la contribution centrale de l'ESPÉ LNF pour les 12% restants. Concernant la formation initiale, la répartition du financement entre les acteurs de l'Enseignement supérieur (pour la mention 2nd degré du Master MEEF) a permis d'aboutir, depuis les débuts du nouveau master MEEF en 2013, à une prise en charge par les Universités régionales des UE 1, 2, 3 et LV (M1). Les autres UE de la mention 2nd degré UE 4, 5, LV (M2) et CNT ont été prises en charge par l'ESPÉ LNF. Les autres mentions relèvent de la responsabilité seule de l'ESPÉ. Depuis 2013, les évolutions des équipes pédagogiques ont rendu moins étanches ces répartitions qui demeurent jusqu'à la fin de l'année 20-21 la clé de répartition des financements du Master MEEF. La conception partagée de la formation des enseignants dans l'académie de Lille, de l'ESPÉ LNF au sein de la ComUE LNF puis maintenant de l'INSPÉ Lille HdF au sein de l'Université de Lille, comme maison commune de l'éducation, a permis également aux collègues de l'ESPÉ devenu INSPÉ de contribuer à certains enseignements disciplinaires et à certains modules de préprofessionnalisation dans les parcours de licences des Universités régionales. A la faveur de l'intégration à l'Université de Lille et du déploiement de la nouvelle offre de formation de l'INSPÉ Lille HdF à partir de 2021, les acteurs de l'Enseignement supérieur ont prévu de mettre à profit l'année universitaire pour finaliser la nouvelle répartition des moyens engagés par chacun dans la formation initiale des enseignants. Ce travail s'est amorcé et sera instruit au cours des mois à venir.

4.2 Le budget de projet de 2020

Le budget de projet consolidé de 2020 a été construit de manière partagée avec les équipes des vice-présidents formation et directions générales des Universités régionales puis avec le rectorat de l'académie de Lille. Des réunions ont permis les régulations nécessaires sur la base des données de l'année universitaire 2019-2020. Comme indiqué plus haut, la construction du budget de projet autour de la nouvelle offre de formation 2021-2025 s'opérera au cours de cette année universitaire 2020-2021 dans un contexte de stabilisation institutionnelle et de déclinaison opérationnelle sur les plans pédagogique et financier de cette nouvelle offre de formation.

A l'instar de celui de 2016, le budget de projet de 2020 est construit en coûts complets. Il intègre l'ensemble des éléments nécessaires à la mise en œuvre de la formation des enseignants au sein de l'académie de Lille : les heures de formation valorisées en masse salariale, les collègues administratifs mobilisés pour l'appui à la formation, les budgets de fonctionnement, d'investissement, les services de documentation ainsi que, enfin, la valorisation des locaux mobilisés pour les formations²⁵.

Le montant global du budget de projet 2020 est de 55,964 millions d'euros. Il accuse une légère baisse d'1.2 million d'euros par rapport à celui de 2016. Celle-ci s'explique par les modifications institutionnelles engendrées tant à l'INSPÉ que dans les établissements partenaires. En 2020, le premier contributeur du projet est l'INSPÉ au sein de l'Université de Lille pour 43.7%. Cette part augmente d'un peu moins d'un point par rapport à 2016. Le second contributeur est le rectorat de l'académie de Lille pour 32.9%, ce qui constitue une hausse de près de deux points par rapport à 2016. L'Université de Lille (hors INSPÉ) est le troisième établissement contributeur de ressources pour 15%; ce qui est quasiment identique à la contribution consolidée des trois Universités lilloises en 2016. L'Université d'Artois (4.5%), l'Université du Littoral-Côte d'Opale (2.7%) et l'Université Polytechnique des Hauts-de-France (2.4%) mettent à disposition des ressources au bénéfice du projet dans une enveloppe équivalente en 2020 à celle de 2016. Il est à noter que la part de l'Université d'Artois diminue d'un peu moins d'un point en raison principalement de la baisse du nombre des collègues « non-optants » tant enseignants qu'administratifs dans ses effectifs.

Comme en 2016, le budget de 2020 montre que ce sont les dispositifs de formation initiale, continue et continuée qui représentent l'essentiel de ce budget : 79%. La part de la formation initiale est prédominante dans le budget de projet global : 55.2% devant la part de la formation continue : 23.8%. Là encore, ces données sont sensiblement identiques à celles de 2016. Les établissements d'enseignement supérieur portent 80% du budget de projet de la formation initiale. Le rectorat de l'académie porte 90.4% des ressources consacrées à la formation continue.

Ce budget de projet de 2020 traduit la continuité de l'engagement financier de l'ensemble des partenaires et acteurs de la formation initiale, continuée et continue des enseignants au sein de l'académie de Lille.


4.3 La construction des futurs budgets de projet

L'outil politique qu'est le budget de projet rend compte de la volonté partagée et croisée des acteurs partenaires de travailler ensemble à la consolidation de la place de l'éducation, des formations et de la recherche associée au sein d'une académie. Les années futures, comme indiqué précédemment dans le cadre du déploiement de la nouvelle offre de formation, doivent permettre de consolider conjointement les procédures de structuration du budget de projet. L'assise politique de l'INSPÉ, qui est forte aujourd'hui, repose aussi sur celles-ci dans la durée.

La soutenabilité des formations sera ainsi travaillée avec les Universités régionales et le rectorat de l'académie de Lille. L'augmentation de la part des professionnels (33%) qui interviennent dans les formations dans le cadre de la réforme modifiera *de facto* la structuration du budget de projet tout au long du déploiement de la nouvelle offre de formation 2021-2025. De plus, la répartition des charges de formation entre les Universités régionales dans la nouvelle offre de formation tiendra compte du nouveau modèle politique de gouvernance.

Le budget de projet permet, en outre, de développer, au sens plein du terme, de nouveaux projets de formation-recherche dans le champ de l'éducation entre les acteurs. Les chantiers et projets de recherche

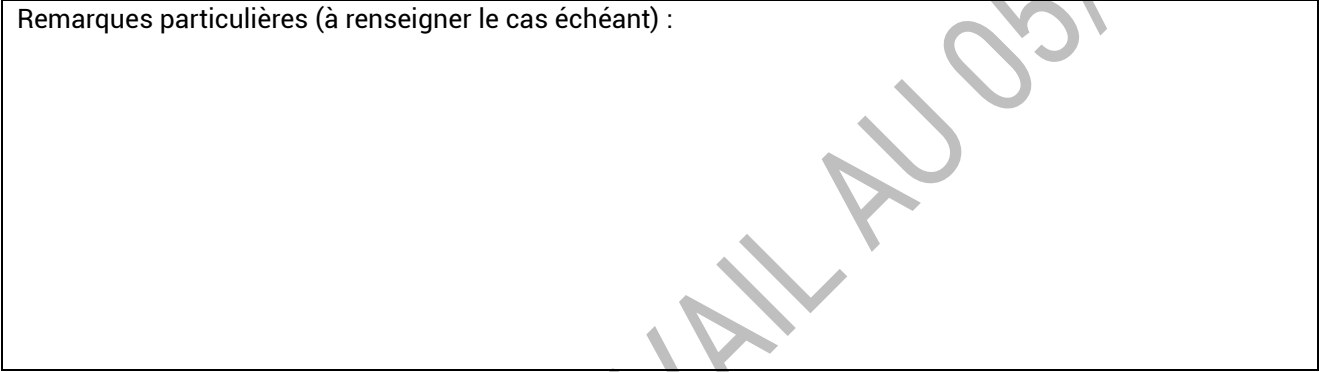
²⁵ Ce budget de projet est présenté en annexe 4.



en éducation, en particulier, ne manquent pas dans l'académie de Lille à la faveur des appels à projets de l'INSPÉ et de l'obtention du PIA3. La structuration en cours de la recherche en éducation au sein de la Région Hauts-de-France, en lien avec l'INSPÉ de l'académie d'Amiens, doit également permettre de mieux relier encore l'ensemble des acteurs universitaires et académiques dans la perspective d'améliorer toujours les dispositifs de formation et, au bout du processus, d'accroître la réussite scolaire des élèves dans cette académie et, plus largement, dans la Région académique. Il s'agit là d'un enjeu fondamental qui emporte l'accord de l'ensemble des acteurs partenaires et dont témoigne le budget de projet.

* * *

Remarques particulières (à renseigner le cas échéant) :



ANNEXES

- Annexe 1 :** Indicateurs
- Annexe 2 :** Tableau du nombre de personnels formateurs affectés à l'INSPÉ et pyramides des âges
- Annexe 3 :** Tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1^{er} degré
- Annexe 4 :** Tableau du budget de projet actualisé
- Annexe 5 :** Organigramme de l'INSPÉ Lille HdF
- Annexe 6 :** Architecture de la maquette MEEF
- Annexe 7 :** Convention de partenariat
- Annexe 8 :** Cadrage du mémoire
- Annexe 9 :** Liste des projets de recherche financés par l'INSPÉ Lille HdF en 2019-20

ANNEXE 1 : INDICATEURS

Équipe pédagogique pluri-catégorielle

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Données des années universitaires 2018 à 2020 et projection sur les années universitaires 2020 à 2022
Champ de la mesure	Nombre d'heures d'enseignement étudiant dispensées par les différentes catégories de formateurs de l'INSPE sur l'ensemble de la formation (1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de master)

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	- nombre d'heures d'enseignement étudiant dispensées par chaque catégorie de formateurs (EC, enseignants des 1 ^{er} et 2 nd degrés et CPE en temps partagé...) sur l'ensemble de la formation = A - nombre total d'heures d'enseignement étudiant sur l'ensemble de la formation = B
Mode de calcul	- nombre d'heures étudiant dispensées par une catégorie de formateurs (A) / nombre total d'heures d'enseignements étudiant (B) x 100

	Master MEEF 1 ^{er} degré		Master MEEF 2 nd degré*		Master MEEF encadrement éducatif		Master MEEF PIF*		Parcours adaptés	
	Ancienne maquette M1 + M2	Prévisionnel : nouvelle maquette M1 + M2	Ancienne maquette M1 + M2	Prévisionnel : nouvelle maquette M1 + M2	Ancienne maquette M1 + M2	Prévisionnel : nouvelle maquette M1 + M2	Ancienne maquette M1 + M2	Prévisionnel : nouvelle maquette M1 + M2	Ancienne maquette M1 + M2	Prévisionnel : nouvelle maquette M1 + M2
Part assurée par des EC	26%	26%	Min : 0% (parcours «Hôtellerie-restauration») Max : 69% (parcours « Physique-Chimie »)	Min : 0% (parcours « Hôtellerie-restauration») Max : 69% (parcours « Physique-Chimie »)	20%	30%	Min : 27% (parcours « EDLF») Max : 51% (parcours « ECLA»)	Min : 23% (parcours « EDLF») Max : 47% (parcours « ECLA»)	2%	3%
Part assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire	19%	33%	Min : 5% (parcours « Lettres modernes») Max : 92% (parcours «Hôtellerie restauration »)	Min : 33% (parcours «Lettres modernes ») Max : 90% (parcours « Hôtellerie restauration »)	34%	35%	Min : 2% (parcours «EDLF») Max : 62% (parcours «CLILLE »)	Min : 17% (parcours «EDLF») Max : 55% (parcours « POSEFI »)	64%	65%
Part des autres catégories	55%	52%	Min : 0% (parcours « Lettres classiques ») Max : 68% (parcours « EPS »)	Min : 0% (parcours « Lettres classiques... ») Max : 68% (parcours «EPS »)	46%	35%	Min : 0% (parcours « POSEFI») Max : 71% (parcours « EDLF »)	Min : 0% (parcours « POSEFI») Max : 60% (parcours « EDLF»)	34%	32%
TOTAL	100 %	111 %**			100 %	100%				

* Indiquer uniquement la part minimum et la part maximum de chaque catégorie en précisant le parcours correspondant.

**Le total excède ici 100% en raison des possibilités de co-interventions.

- **Leviers d'action** : les leviers d'action et les commentaires sont présentés dans le dossier.

SUITE ANNEXE 1

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre et ratio en %
Date de la mesure	Données de l'année universitaire 2019-2020
Champ de la mesure	Personnels de l'INSPE

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Nombre et part des d'enseignants-chercheurs et de docteurs / doctorants parmi les personnels de l'INSPE
Mode de calcul	56 % : (nb d'EC, docteurs, doctorants de l'INSPE / nb total de personnels enseignants et formateurs de l'INSPE) *100

Enseignants-chercheurs, docteurs et doctorants de l'INSPE

	PU	MCF HDR	MCF	Docteurs	Doctorants
Nombre	11	3	67	4	8
%	6,6	1,8	40	2,4	5,4

- **Leviers d'action** : les leviers d'action et les commentaires sont présentés dans le dossier.

ANNEXE 2

Nombre et type de personnels formateurs affectés à l'INSPE et évolution par type de catégorie (en personne physique)

	2018			2019			Evolution en % (2018-2019)*	Evolution en nombre de personnels*	Projection 2020		
	F	H	Total*	F	H	Total*			F	H	Total*
Professeur d'université	1	8	9	2	9	11	22%	2	2	9	11
Maître de conférence	38	27	65	43	27	70	8%	5	43	27	70
Autres formateurs du supérieur (ATER, PRAG, PRCE, PE, CPE...)	46	41	87	43	42	85	-2%	-2	50	44	94
Professeur de lycée et collège (agrégé, certifié...) : FA	45	21	66	39	23	62	-6%	-4	25	37	62
Professeur des écoles EMI	151	36	187	151	36	187	0%	0			0
Conseiller Principal d'éducation : FA	1	2	3	1	1	2	-33%	-1	1	1	2
Autres formateurs de l'enseignement scolaire			0			0	#DIV/0!	0			0
Total	282	135	417	279	138	417	0%	0	26	38	64

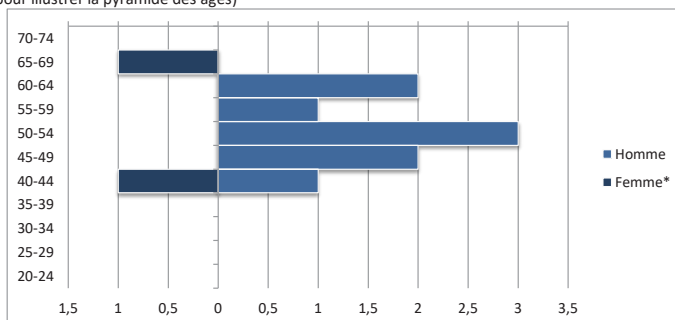
* colonnes automatiquement remplies

Pyramides des âges des personnels formateurs affectés à l'INSPE par sexe et par catégorie

(données fictives pour illustrer la pyramide des âges)

PU		
	Homme	Femme
70-74	0	0
65-69	0	1
60-64	2	0
55-59	1	0
50-54	3	0
45-49	2	0
40-44	1	1
35-39	0	0
30-34	0	0
25-29	0	0
20-24	0	0

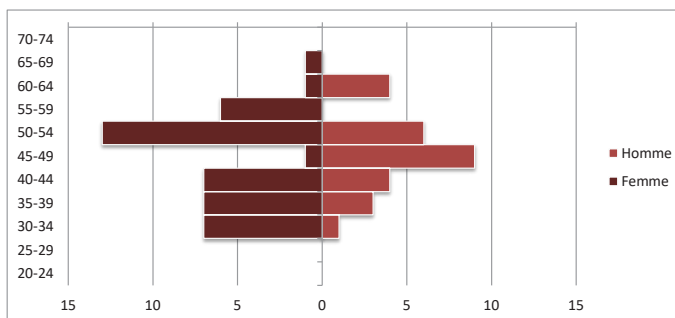
Femme*
0
-1
0
0
0
0
-1
0
0
0
0
0



* colonne automatiquement remplie et nécessaire pour la réalisation du graphique

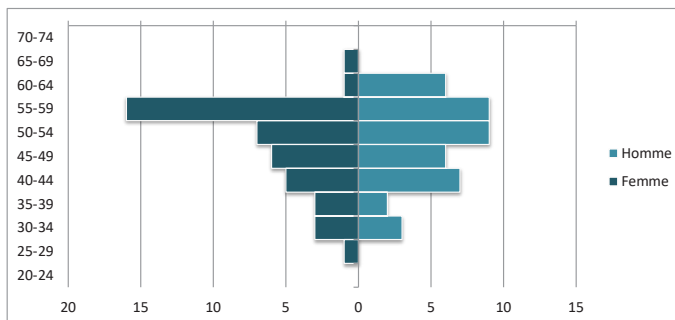
MCF		
	Homme	Femme
70-74	0	0
65-69	0	1
60-64	4	1
55-59	0	6
50-54	6	13
45-49	9	1
40-44	4	7
35-39	3	7
30-34	1	7
25-29	0	0
20-24	0	0

Femme
0
-1
-1
-6
-13
-1
-7
-7
-7
0
0
0



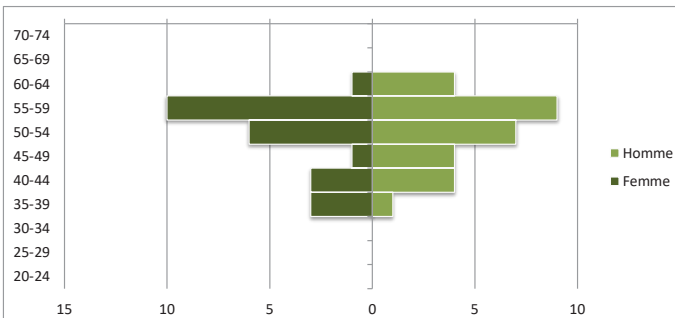
Autres SUP		
	Homme	Femme
70-74	0	0
65-69	0	1
60-64	6	1
55-59	9	16
50-54	9	7
45-49	6	6
40-44	7	5
35-39	2	3
30-34	3	3
25-29	0	1
20-24	0	0

Femme
0
-1
-1
-16
-7
-6
-5
-3
-3
-1
0



PLC (temps plein à l'INSPE)		
	Homme	Femme
70-74	0	0
65-69	0	0
60-64	4	1
55-59	9	10
50-54	7	6
45-49	4	1
40-44	4	3
35-39	1	3
30-34	0	0
25-29	0	0
20-24	0	0

Femme
0
0
-1
-10
-6
-1
-3
-3
0
0
0

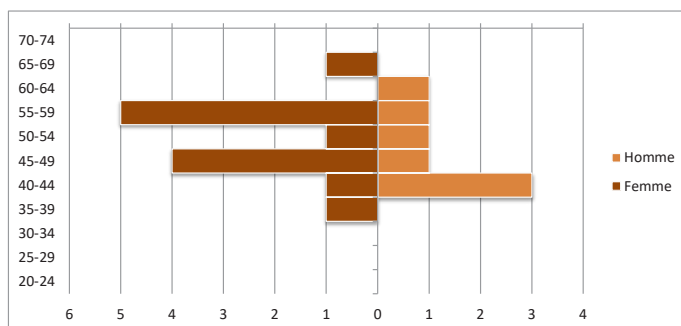


SUITE ANNEXE 2

Professeurs des écoles (temps plein à l'INSPE)

	Homme	Femme
70-74	0	0
65-69	0	1
60-64	1	0
55-59	1	5
50-54	1	1
45-49	1	4
40-44	3	1
35-39	0	1
30-34	0	0
25-29	0	0
20-24	0	0

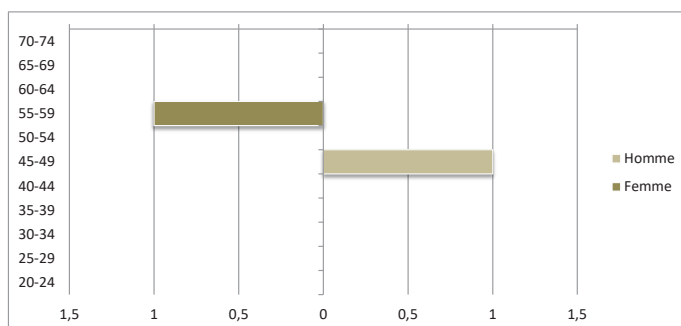
Femme
0
-1
0
-5
-1
-4
-1
-1
0
0
0



CPE (temps plein à l'INSPE)

	Homme	Femme
70-74	0	0
65-69	0	0
60-64	0	0
55-59	0	1
50-54	0	0
45-49	1	0
40-44	0	0
35-39	0	0
30-34	0	0
25-29	0	0
20-24	0	0

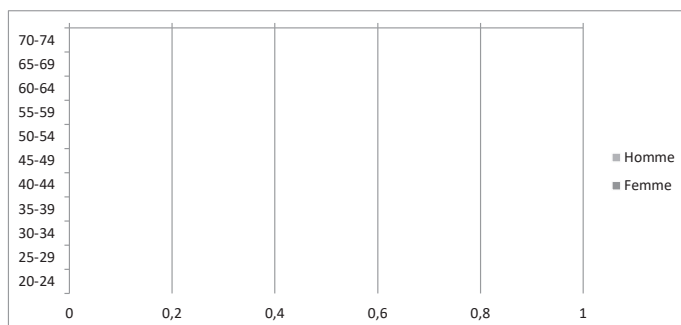
Femme
0
0
0
-1
0
0
0
0
0
0
0



Autres SCO

	Homme	Femme
70-74		
65-69		
60-64		
55-59		
50-54		
45-49		
40-44		
35-39		
30-34		
25-29		
20-24		

Femme
0
0
0
0
0
0
0
0
0
0
0



ANNEXE 3 : TABLEAU DE VENTILATION DU TEMPS GLOBAL DE FORMATION MASTER MEÉF 1^{er} DEGRÉ

Intitulé des enseignements	Nombre d'heures*	% du temps global de la formation	Nombre d'heures* assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire	Part en % assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire (ventilation sur la part dédiée)	Part en % assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire (ventilation sur la totalité du Master)
Cadre de référence et enseignement des savoirs fondamentaux	Finalités, principes, valeurs du service public d'éducation	10	3	1,25	0,42
	Histoire de l'enseignement	12	4	1,50	0,50
	Savoirs fondamentaux et didactiques en français	120	40	15,04	5,01
	Savoirs fondamentaux et didactiques en mathématiques	120	40	15,04	5,01
	Mettre en relation les exigences scolaires, l'activité enseignante et les acquisitions de l'élève	12	4	1,50	0,50
	Développement de l'enfant et apprentissages	16	5	2,01	0,67
	Concevoir un enseignement adapté au contexte en intégrant les valeurs de la République	12	4	1,50	0,50
	Vie de l'école et la participation à un collectif de travail, relation aux parents	18	6	2,26	0,75
	module LVE	18	6	2,26	0,75
	Module de consolidation disciplinaire	60	20	7,52	2,51
	Module complémentaire	30	10	3,76	1,25
	Spécificités des apprentissages et de l'enseignement en maternelle: Les premiers apprentissages et le développement de l'enfant	16	5	2,01	0,67
	Total	444	55,64	148	55,64
Polyvalence et pédagogie générale	Maîtriser les savoirs liés à la polyvalence	48	16	6,02	2,01
	Savoirs didactiques et pédagogiques au service de la conception d'une démarche d'apprentissage dans un domaine pluridisciplinaire	102	34	12,78	4,26
	Approches pédagogiques : planifier, expliciter, différencier et réguler les apprentissages	12	4	1,50	0,50
	Autorité éducative et gestion de classe	10	3	1,25	0,42
	Total	172	21,55	57	21,55
Initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles	Efficacité de l'enseignement et réflexivité	63	21	7,89	2,63
	Initiation, apports et pratiques de la recherche en contexte d'éducation	39	13	4,89	1,63
	Accompagnement	12	4	1,50	0,50
Contexte propre et innovations pédagogiques	Total	114	38	14,29	4,76
	Contexte propre INSPE-Hdf-Academie Lille: Ecole inclusive	68	23	8,52	2,84
	Total	68	23	8,52	2,84
Total pour la mention	798	100,00	266	100,00	33,33

* Nombre d'heures d'enseignement étudiant

/!\ Les cellules colorées contiennent des formules pour calculer les totaux et les pourcentages automatiquement

ANNEXE 4 : TABLEAU DU BUDGET DE PROJET ACTUALISÉ

Missions (1)	Effectifs	budget de projet INSPE Lille-HdF															
		Enseignants				Documentation (5)				BIATSS (6)				Immobilier (7)		Fonct.	Invest.
		valo MS (4)		valo MS		valo MS		valo MS		valo MS		€		€	€		
		HETD	€	ETPA	ETPB	ETPC	€	€	ETPA	ETPB	ETPC	€	m²	€	€	€	
Formation initiale	5772	102 995	19 171 899 €	5,4	9,5	7,6	1 014 300 €	422 759 €	16,8	21,5	91,8	6 153 133 €	43 080	1 395 944 €	2 121 848 €	618 884 €	
Master MEEF																	
Mention 1er degré	2544	49 930	9 323 930 €	4,6	8,0	5,9	842 600 €	173 000 €	2,7	5,2	46,9	2 702 000 €	28 000	980 000 €	1 155 989 €	298 292 €	
Mention 2nd degré Parcours PLC	2284	34 344	6 729 299 €	0,6	0,9	1,4	119 900 €	191 400 €	9,1	8,5	20,4	1 750 634 €	8 511	273 494 €	587 288 €	105 396 €	
Mention 2nd degré Parcours PLP	376	5 516	1 037 145 €	0,0	0,0	0,0	9 900 €	5 800 €	0,8	0,8	1,8	154 554 €	3 390	31 150 €	1 906 €	0 €	
Mention encadrement éducatif	123	1 406	326 400 €	0,2	0,5	0,2	44 900 €	15 900 €	0,8	0,5	2,3	176 400 €	2 500	87 500 €	58 727 €	48 100 €	
Licence - PREPRO		6 033	904 875 €						1,8	2,2	9,6	569 245 €	0	0 €	142 432 €	27 994 €	
Autres formations (compléments de formation - préparation concours)+DU	445	5 668	850 250 €					36 659 €	1,6	4,1	10,8	800 300 €	679	23 800 €	175 505 €	139 100 €	
Formation continue	188	5 696	12 909 073 €	0,0	0,0	0,0	0 €	0 €	1,1	1,2	4,0	298 195 €	0	0 €	132 228 €	1 499 €	
MEN		2 078	12 366 400 €						1,0	1,0	3,0	241 600 €	0	0 €	0 €	0 €	
MESR (Master MEEF mention PIF)	188	1 242	186 200 €						0,0	0,0	0,0	0 €	0	0 €	0 €	0 €	
Autre (agrégation interne)		2 376	356 473 €						0,1	0,2	1,0	56 595 €	0	0 €	132 228 €	1 499 €	
AED prepro	166	0	198 868 €	0,0	0,0	0,0	0 €	0 €	0,0	0,1	0,3	15 644 €	0	0 €	3 854 €	1 022 €	
		0	198 868 €						0,0	0,1	0,3	15 644 €	0	0 €	3 854 €	1 022 €	
VAE		291	43 650 €						0,4	0,1	0,1	28 430 €	0	0 €	0 €	0 €	
Recherche - Innovation (14)		0	7 732 541 €	0,9	1,4	1,9	191 100 €		12,7	7,4	7,0	1 368 866 €	147	5 145 €	525 629 €	111 712 €	
Recherche en éducation		0	7 732 541 €	0,9	1,4	1,9	191 100 €		12,7	7,4	7,0	1 368 866 €	147	5 145 €	462 908 €	31 712 €	
Innovation pédagogique INSPE									0,0	0,0	1,0	48 300 €			62 721 €	80 000 €	
Gouvernance		5 954	893 025 €						2,5	2,0	4,8	449 500 €	0	0 €	145 277 €	12 607 €	
Communication		0	0 €						1,5	0,0	1,8	159 500 €	0	0 €	95 000 €	0 €	
Gestion des instances adm generale		0	0 €						1,0	2,0	3,0	290 000 €	0	0 €	0 €	0 €	
Suivi de l'insertion		0	0 €						0,0	0,0	0,0	0 €	0	0 €	0 €	0 €	
Gestion de projet		5 954	893 025 €						0,0	0,0	0,0	0 €	0	0 €	50 277 €	12 607 €	

Missions (1)	Ressources et contributions des établissements											
	INSPE											
	Enseignants				BIATSS				Immobilier		Fonct.	Invest.
	EC	Ens	Vac	valo MS	valo MS			valo MS		€	€	
Formation initiale	18 601	32 255	5 495	8 452 830 €	11,4	19,7	71,5	4 955 200 €	34 679	1 091 300 €	1 786 424 €	485 492 €
Master MEEF												
Mention 1er degré	14 363	21 592	727	5 502 230 €	7,3	13,3	52,8	3 544 600 €	28 000	980 000 €	1 328 989 €	298 292 €
Mention 2nd degré Parcours PLC	2 038	5 101	2 035	1 376 100 €	1,3	1,2	4,9	357 600 €	1 000		162 937 €	
Mention 2nd degré Parcours PLP	500	708	1 766	446 100 €	0,1	0,1	0,2	19 300 €	2 500		7 706 €	
Mention encadrement éducatif	400	848	158	210 800 €	1,1	1,0	2,5	221 300 €	2 500	87 500 €	74 627 €	48 100 €
Licence - PREPRO	327	486	5	122 700 €			0,3	12 100 €			0 €	
Autres formations (compléments de formation - préparation concours)+DU	974	3 521	805	794 900 €	1,6	4,1	10,8	800 300 €	679	23 800 €	212 164 €	139 100 €
Formation continue	1 630	1 677	178	522 700 €	1,0	1,0	3,0	241 600 €			117 490 €	
MEN	839	1 105	134	311 700 €	1,0	1,0	3,0	241 600 €				
MESR (Master MEEF mention PIF)	627	572	44	186 200 €								
Autre (agrégation interne)	165	0	0	24 800 €							117 490 €	
AED prepro	0	0	0	0 €	0,0	0,0	0,0	0 €				
VAE												
Recherche - Innovation (14)	0	0	0	4 353 625 €	1,0	1,0	1,0	145 000 €	147	5 145 €	294 443 €	84 000 €
Recherche en éducation				4 353 625 €	1,0	1,0	0,0	96 700 €	147	5 145 €	231 721 €	4 000 €
Innovation pédagogique INSPE							1,0	48 300 €			62 721 €	80 000 €
Gouvernance	1 627	2 434	549	691 500 €	2,5	2,0	4,8	449 500 €			95 000 €	0 €
Communication					1,5	0,0	1,8	159 500 €			95 000 €	0 €
Gestion des instances adm generale					1,0	2,0	3,0	290 000 €				0 €
Suivi de l'insertion												
Gestion de projet	1 627	2 434	549	691 500 €								

Missions (1)	Université Artois											
	Enseignants				BIATSS				Immobilier		Fonct.	Invest.
	EC	Ens	Vac	valo MS	valo MS			valo MS		€	€	
	HETD	HETD	HETD	€	ETPA	ETPB	ETPC	€	m²	€	€	€
Formation initiale	2 589	4 335	701	1 143 747 €	2,2	2,3	7,3	510 313 €	1 897	66 395 €	197 321 €	59 407 €
Master MEEF												
Mention 1er degré	1 451	1 711	70	484 902 €	1,0	1,0	2,3	197 661 €	1 007	35 245 €	197 321 €	59 407 €
Mention 2nd degré Parcours PLC	87	2 296	159	381 345 €	0,8	0,8	1,7	142 154 €	890	31 150 €		
Mention encadrement éducatif	0	0	0	0 €								
Licence - PREPRO	1 051	327	472	277 500 €	0,4	0,5	3,4	170 498 €				
Autres formations (compléments de formation - préparation concours)+DU	0	0	0	0 €	0,0	0,0	0,0	0 €				
Formation continue	384	184	36	90 623 €	0,1	0,1	0,6	31 579 €	0	0 €	0 €	0 €
MEN												
MESR (Master MEEF mention PIF)	384	184	36	90 623 €	0,1	0,1	0,6	31 579 €				
Autre (agrégation interne)												
AED prepro	0,0	0,0	0,0	0 €	0,0	0,0	0,0	0 €				
VAE	0	0	0	0 €	0,0	0,0	0,0	0 €				
VAE	20	0	35	8 250 €	0,2	0,1	0,0	17 633 €				
Recherche - Innovation (14)	0	0	0	400 246 €	0,0	0,0	0,0	0 €				
Recherche en éducation				400 246 €	0,0	0,0	0,0	0 €				
Innovation pédagogique INSPE												
Gouvernance	0	16	0	2 400 €	0,0	0,0	0,0	0 €				
Communication												
Gestion des instances adm generale												
Suivi de l'insertion												
Gestion de projet	0	16	0	2 400 €								

SUITE ANNEXE 4 : TABLEAU DU BUDGET DE PROJET ACTUALISÉ

Missions (1)	Ressources et contributions des établissements												
	Université Lille												
	Enseignants				BIATSS				Immobilier (12)		Fonct. (13)	Invest.	
	EC	Ens	Vac	valo MS	valo MS								
HETD	HETD	HETD	€	ETPA	ETPB	ETPC	€	m²	€	€	€		
Formation initiale	7 671	2 638	3 276	2 037 800 €	5,1	5,3	11,2	967 414 €	4 231	158 694 €	304 670 €	23 590 €	
Master MEEF													
Mention 1er degré				0 €									
Mention 2nd degré Parcours PLC	4 945	2 531	3 159	1 595 300 €	4,5	4,4	8,7	798 060 €	4 231	158 694 €	244 987 €	16 226 €	
Mention 2nd degré Parcours PLP				0 €	0,0	0,0	0,0	0 €					
Mention encadrement éducatif				0 €	0,0	0,0	0,0	0 €					
Licence - PREPRO	2 726	107	117	442 500 €	0,6	0,9	2,5	169 354 €			59 683 €	7 364 €	
Autres formations (compléments de formation - préparation concours)+DU				0 €									
Formation continue	690	349	163	180 300 €	0,1	0,1	0,2	16 473,0 €	0	0 €	9 377 €	197 €	
MEN													
MESR (Master MEEF mention PIF)													
Autre (agrégation interne)	690	349	163	180 300 €	0,1	0,1	0,2	16 473 €			9 377 €	197 €	
AED prepro	0	0	0	0 €	0,0	0,0	0,0	0 €					
					0,0	0,0	0,0	0 €					
VAE	80	20	136	35 400 €	0,1	0,0	0,1	10 797 €					
Recherche - Innovation (14)				2 886 472 €	11,9	7,4	8,4	1 387 542 €			231 187 €	27 712 €	
Recherche en éducation				2 886 472 €	11,9	7,4	8,4	1 387 542 €			231 187 €	27 712 €	
Innovation pédagogique INSPE													
Gouvernance	570	161	255	147 825 €	0,0	0,0	0,0	0 €	0	0 €	0 €	0 €	
Communication													
Gestion des instances adm generale													
Suivi de l'insertion													
Gestion de projet	570	161	255	147 825 €	0,0	0,0	0,0	0 €					

Missions (1)	Ressources et contributions des établissements												
	Université du Littoral												
	Enseignants				BIATSS				Immobilier (12)		Fonct. (13)	Invest.	
	EC	Ens	Vac	valo MS	valo MS								
HETD	HETD	HETD	€	ETPA	ETPB	ETPC	€	m²	€	€	€		
Formation initiale	5 193	0	0	778 998 €	1,3	1,9	4,1	316 609 €	1 463	51 205 €	130 705 €	18 943 €	
Master MEEF													
Mention 1er degré				0 €									
Mention 2nd degré Parcours PLC	4 824	0	0	723 648 €	1,2	1,6	3,4	277 508 €	1 463	51 205 €	130 705 €	18 943 €	
Mention 2nd degré Parcours PLP	0	0	0	0 €	0,0	0,0	0,0	0 €					
Mention encadrement éducatif	0	0	0	0 €	0,0	0,0	0,0	0 €					
Licence - PREPRO	0	0	0	0 €	0,0	0,3	0,7	39 101 €					
Autres formations (compléments de formation - préparation concours)+DU	369	0	0	55 350 €	0,0	0,0	0,0	0 €					
Formation continue	0	0	0	0 €	0,0	0,0	0,1	6 217 €	0	0 €	0 €	0 €	
MEN													
MESR (Master MEEF mention PIF)													
Autre (agrégation interne)	0	0	0	0 €	0,0	0,0	0,1	6 217 €					
AED prepro	0	0	0	0 €	0,0	0,1	0,2	13 724 €			0 €	0 €	
	0	0	0	0 €	0,0	0,1	0,2	13 724 €					
VAE	0	0	0	0 €	0,0	0,0	0,0	0 €			0 €	0 €	
Recherche - Innovation (14)				92 198 €	0,6	0,4	0,5	73 724 €			0 €	0 €	
Recherche en éducation				92 198 €	0,6	0,4	0,5	73 724 €			0 €	0 €	
Innovation pédagogique INSPE													
Gouvernance	144	90	0	35 100 €	0,0	0,0	0,0	0 €	0	0 €	0 €	0 €	
Communication													
Gestion des instances adm generale													
Suivi de l'insertion													
Gestion de projet	144	90	0	35 100 €							0 €	0 €	

SUITE ANNEXE 4 : TABLEAU DU BUDGET DE PROJET ACTUALISÉ

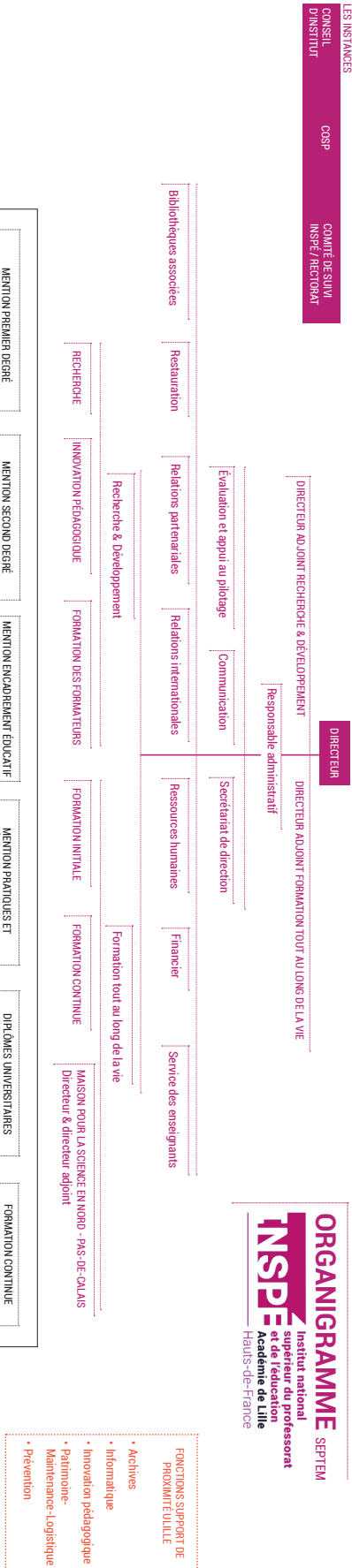
Missions (1)	Ressources et contributions des établissements											
	Université Polytechnique Hauts-de-France											Invest.
	Enseignants				BIATSS				Immobilier		Fonct.	
	EC	Ens	Vac	valo MS				valo MS	(12)	(13)		
HETD	HETD	HETD	€	ETPA	ETPB	ETPC	€	m²	€	€		
Formation initiale	2 098	1 231	588	587 424 €	2,4	1,8	5,2	417 897 €	810	28 350 €	125 487 €	31 452 €
Master MEEF												
Mention 1er degré												
Mention 2nd degré Parcours PLC	2 024	942	536	525 249 €	1,6	1,2	2,5	239 705 €	810	28 350 €	42 738 €	10 822 €
Mention 2nd degré Parcours PLP	0	0	0	0 €	0,0	0,0	0,0	0 €				
Mention encadrement éducatif	0	0	0	0 €	0,0	0,0	0,0	0 €				
Licence - PREPRO	74	289	52	62 175 €	0,8	0,7	2,7	178 192 €			82 749 €	20 630 €
Autres formations (compléments de formation - préparation concours)+DU	0	0	0	0 €	0,0	0,0	0,0	0 €				
Formation continue	261	115	29	60 750 €	0,0	0,0	0,0	2 326 €	0	0 €	5 361 €	1 302 €
MEN												
MESR (Master MEEF mention PIF)												
Autre (agrégation interne)	261	115	29	60 750 €	0,0	0,0	0,0	2 326 €			5 361 €	1 302 €
AED prepro	0,0	0,0	0,0	0 €	0,0	0,0	0,0	1 920 €			3 854 €	1 022 €
	0	0	0	0 €	0,0	0,0	0,0	1 920 €			3 854 €	1 022 €
VAE	0	0	0	0 €	0,0	0,0	0,0	0 €			0 €	0 €
Recherche - Innovation (14)				0 €	0,0	0,0	0,0	0 €			0 €	0 €
Recherche en éducation				0 €	0,0	0,0	0,0	0 €			0 €	0 €
Innovation pédagogique INSPE												
Gouvernance	80	28	0	16 200 €	0,0	0,0	0,0	0 €	0	0 €	50 277 €	12 607 €
Communication												
Gestion des instances adm generale												
Suivi de l'insertion												
Gestion de projet	80	28	0	16 200 €							50 277 €	12 607 €

Missions (1)	Ressources et contributions des établissements											
	Rectorat											Invest.
	Enseignants				BIATSS				Immobilie	Fonct.		
	EC	Ens	Vac	valo MS				valo MS	(12)	(13)		
HETD	HETD	HETD	€	ETPA	ETPB	ETPC	€	m²	€	€		
Formation initiale	0	16 224	0	6 171 100 €	0,0	0,0	0,0	0 €	0 0 €	0 €	0 €	0 €
Master MEEF												
Mention 1er degré				13 248				3 821 700 €				
Mention 2nd degré Parcours PLC				2 976				2 024 100 €				
Mention 2nd degré Parcours PLP								209 700 €				
Mention encadrement éducatif								115 600 €				
Licence - PREPRO												
Autres formations (compléments de formation - préparation concours)+DU												
Formation continue	0	0	0	12 054 700 €	0,0	0,0	0,0	0 €	0 0 €	0 €	0 €	0 €
MEN				12 054 700 €								
MESR (Master MEEF mention PIF)												
Autre (agrégation interne)												
AED prepro								198 868 €				
								198 868 €				
VAE												
Recherche - Innovation (14)												
Recherche en éducation												
Innovation pédagogique INSPE												
Gouvernance												
Communication												
Gestion des instances adm generale												
Suivi de l'insertion												
Gestion de projet												

ANNEXE 5 : ORGANIGRAMME DE L'INSPÉ LILLE HDF

LES INSTANCES
CONSEIL D'INSTITUT
CCSP
COMITÉ DE SUIVI
INSPÉ / RECTOAT

ORGANIGRAMME SEPTEN
Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Lille
Hauts-de-France



- CHARGÉS DE MISSION THÉMATIQUES & TRANSVERSAUX**
- Relations territoriales & partenariales et l'responsabilité sociale des organisations
 - Évaluation et appui au pilotage
 - Innovation pédagogique & numérique
 - Relations internationales
 - Relations monde économique et voie professionnelle
 - Enseignement des langues
 - Culture numérique Tice
 - Éducation artistique et culturelle
 - Bien être à l'école, climat scolaire et santé
 - Dispositif d'accompagnement renforcé
 - Défense, sécurité nationale, citoyenneté
 - Preprofessionnalisation
 - Communication interne et externe
 - Laïcité et citoyenneté
 - PPREL et autres dispositifs professionnalisants
 - Démarche Portfolio
 - Formation de formateurs

Légende
● Services administratifs
● Missions pédagogiques
● Fonctions support
Communication 02/09/20



ANNEXE 6 : ARCHITECTURE DU MASTER MEÉF

<p>3 piliers du métier coordonnés (UE) 3 incarnés par 3 Pratiques Professionnelles de Référence (PPR)</p> <p>4 dimensions professionnelles progressivement conjuguées (semestres) 0</p>	<p>UE-A</p>	<p>UE-B</p>	<p>UE-C</p>
<p>SEMESTRE 1</p> <p>ENSEIGNER, OUI MAIS QUOI ET COMMENT ?...</p>	<p>expert de contenus à enseigner... Acquérir et renforcer les connaissances et construire un apport critique (conscience disciplinaire) aux disciplines enseignées / aux domaines d'apprentissage.</p> <p>c PPR : En s'appuyant sur la maîtrise de ses connaissances, un enseignant analyse l'activité des élèves (Les contenus sont-ils maîtrisés ?), interroge les contenus (Lesquels ? A quel moment ? Quels liens entre eux ?) et leurs finalités (épistémologie, sens des contenus).</p>	<p>concepteur de projets d'enseignement disciplinaires... - Dans un contexte connu et identifié, construire un projet formalisé présentant une tâche ou une séance concertée(s), inscrite(s) dans des cadres institutionnels (aspects réglementaires, socle commun / programmes, loi d'orientation, valeurs de la République). - Percevoir l'intérêt de s'attaquer à la tâche, la séance, dans une séquence, voire dans une programmation annuelle.</p> <p>c PPR : A partir d'une situation vécue ou partagée, un enseignant produit une préparation écrite. Cette préparation s'appuie sur un étayage institutionnel / référentiel (textes cadres, outils d'accompagnement) et éventuellement sur des propositions disponibles (manuels, ressources diverses sur Internet, etc.).</p>	<p>qui co-conduit une activité de type "exercice" avec un groupe d'élèves et mène une analyse réflexive... - Conduire la relation tissant activités des enseignants et activités des élèves en situation (enseigner et apprendre). - Engager une relation pédagogique qui permette à l'élève de maîtriser de plus en plus efficacement un/des contenus. - Observer et analyser les intérêts et limites du processus d'exercitation en général (ou d'un autre processus communément observé en milieu scolaire), et de la tâche effectivement vécue en contexte.</p> <p>c PPR : Un enseignant anime ou co-anime une tâche, une séance avec un groupe d'élèves ou une classe, puis analyse la situation vécue en la mettant notamment en relation avec sa préparation de séance.</p>
<p>SEMESTRE 2</p> <p>EN PRENANT EN COMPTE LES SINGULARITÉS DE CHACUN...</p>	<p>exerçant des choix pour les enseigner... - Investir les savoirs issus des didactiques, disciplines de recherche qui analysent les contenus en tant qu'ils sont objets d'enseignement et d'apprentissages, référentiels / étables à des matières scolaires. - Diversifier les domaines de savoirs, notamment en s'appuyant sur les sciences humaines et sociales, pour appréhender le développement de l'enfant, l'apprentissage et l'éducation à l'école et en dehors de l'école, indépendamment d'une référence disciplinaire.</p> <p>c PPR : Un enseignant maîtrise la diversité des contenus relatifs aux programmes scolaires et des stratégies d'apprentissage possibles. Il réalise des choix qu'il est capable de justifier, en s'appuyant notamment sur la recherche.</p>	<p>concepteur de projets d'enseignement adaptés à la spécificité des publics et à leur hétérogénéité... Proposer et enrichir le projet formalisé, en présentant une séquence différenciée, inscrite dans des cadres institutionnels (projet d'établissement, aspects réglementaires, socle commun / programmes, loi d'orientation, valeurs de la République), centrée sur une problématique d'apprentissage et d'éducation.</p> <p>c PPR : A partir de l'étude d'une situation vécue ou partagée, un enseignant produit une préparation écrite fondée sur la nécessaire prise en compte des singularités de chacun. Elle s'appuie, de manière critique, sur des choix didactiques et pédagogiques.</p>	<p>qui conduit et régule un "dispositif décroché" auprès d'un groupe d'élèves... - S'inscrire dans un dispositif type "devoirs faits" ou dans un autre dispositif d'accompagnement spécifique. - Mettre en oeuvre des réponses diversifiées et de plus en plus pertinentes face aux difficultés identifiées d'un nombre restreint d'élèves. - S'appuyer sur plusieurs disciplines lorsque l'interdisciplinarité constitue une piste pertinente pour affronter la difficulté, donner un sens nouveau aux contenus.</p> <p>c PPR : Un enseignant engage une analyse réflexive contextualisée centrée sur les interactions entre un élève, ses pairs et l'enseignant, s'appuyant sur des contenus maîtrisés et un document de préparation préalable à la prise en charge. Il est capable de participer à une discussion professionnelle en mesurant les intérêts et limites de ses choix et de son vécu, en envisageant de nouvelles perspectives.</p>
<p>SEMESTRE 3</p> <p>EN ENGAGEANT SA POLYVALENCE</p> <p>EN GROISSANT LES DISCIPLINES...</p> <p>EN CO-INNOVANT A UNE CITOYENNETÉ PARTICIPATIVE ET EN S'APPUYANT SUR LES EDUCATIONS A...</p>	<p>s'appuyant sur plusieurs domaines / disciplines... Inscrire les contenus dans des configurations disciplinaires composites (pluri- / disciplinaires- / interdisciplinaires- / transdisciplinaires- / éducation à..., parcours).</p> <p>c PPR : Un enseignant observe et analyse des situations mettant en jeu plusieurs disciplines à enseigner sous l'angle des choix de savoirs et de compétences visées.</p>	<p>concepteur de projets d'enseignement croisés... Dans un contexte connu et identifié, concevoir un projet formalisé combinant les disciplines / domaines et incluant éventuellement des partenaires de la communauté éducative, dans des cadres institutionnels (projet d'établissement, aspects réglementaires, socle commun / programmes, loi d'orientation, valeurs de la République), situé (e/s) dans une programmation annuelle.</p> <p>c PPR : A partir d'une étude de situation vécue ou partagée, un enseignant élabore un projet d'enseignement différencié qui combine à minima deux disciplines / domaines.</p>	<p>qui orchestre un dispositif inclusif... Orchestrer une coopération à visée inclusive, en articulant les activités de préparation, planification, action, interaction, évaluation, régulation. - Adopter des postures et gestes professionnels pertinents avec une communauté d'acteurs : élèves et partenaires impliqués.</p> <p>c PPR : Un enseignant est capable d'exposer et de justifier ses choix et implications dans la mise en oeuvre d'un projet inclusif. Il sait réguler ce projet, en considérant les contraintes en situation.</p>
<p>SEMESTRE 4</p> <p>EN CONSTRUISANT UN COLLECTIF</p>	<p>acquérant de plus en plus d'autonomie... Rechercher et investir des objets de culture et de savoirs, en situant la validité, la fiabilité et la pertinence des informations (sources, auteurs, méthodologie, actualisation, champ, ... etc.)</p> <p>c PPR : Face à une tâche complexe dans la(s) discipline(s) / domaine(s) qu'il enseigne, un enseignant est en mesure de produire une diversité de réponses. En s'appuyant entre autres sur des ressources externes dont il est capable d'évaluer et de fonder la pertinence, il sait exposer les intérêts et limites de ce qu'il produit, au regard de sa situation.</p>	<p>concepteur de projets de parcours de formation inclusifs... Intégrer une dimension de co-éducation pour proposer un projet formalisé à des fins d'inclusion.</p> <p>c PPR : A partir de l'étude de situations vécues et / ou partagées, un enseignant produit un projet inclusif fondé sur la prise en compte des singularités et la construction du collectif. Le projet s'appuie sur des étayages variés, qu'il est capable de mettre en cohérence.</p>	<p>qui orchestre un dispositif inclusif... Orchestrer une coopération à visée inclusive, en articulant les activités de préparation, planification, action, interaction, évaluation, régulation. - Adopter des postures et gestes professionnels pertinents avec une communauté d'acteurs : élèves et partenaires impliqués.</p> <p>c PPR : Un enseignant est capable d'exposer et de justifier ses choix et implications dans la mise en oeuvre d'un projet inclusif. Il sait réguler ce projet, en considérant les contraintes en situation.</p>

ANNEXE 7 : CONVENTION RECTORAT DE LILLE - INSPÉ 2019/2020



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Communauté
d'Universités et Établissements
Lille Nord de France

Convention entre le Rectorat de l'académie de Lille et la Communauté d'Universités et Établissements « Lille Nord de France »

- Vu les articles L721-1 à 721-3 du Code de l'Éducation ;
- Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république ;
- Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance.
- Vu le décret n°2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des écoles supérieures du professorat et de l'éducation ;
- Vu l'arrête du 30 août 2013 portant création de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Lille au sein de la communauté d'universités et établissements « Université Lille Nord de France » ;
- Vu l'arrête du 10 août 2015 portant renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Lille au sein de la communauté d'universités et établissements « Lille Nord de France ».
- Vu la convention du 10 juillet 2014 conclue entre l'académie de Lille et la communauté d'universités et établissements « Lille Nord de France » en vue de l'organisation des relations entre la communauté d'université et établissement et le rectorat de l'académie de Lille pour la mise en œuvre par l'INSPE de la formation professionnelle des enseignants, des personnels d'encadrement et d'éducation



La présente convention est conclue entre l'Académie de Lille, représentée par la Rectrice, Chancelière des universités, Valérie CABUIL, et la Communauté d'universités et établissements « Lille Nord de France », représentée par son Président, Mohammed OURAK, en vue de l'organisation des relations entre la Communauté d'universités et établissements et le Rectorat de l'académie de Lille pour la mise en œuvre par l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Lille – Hauts-de-France, de la formation professionnelle initiale et continue des enseignants des 1^{er} et 2nd degré, et des personnels d'encadrement et d'éducation de l'Académie de Lille.

Préambule

La formation professionnelle doit permettre aux personnels de développer des pratiques pédagogiques et éducatives innovantes et de répondre à trois grands objectifs : l'adaptation à l'emploi, l'adaptation aux évolutions prévisibles du métier, l'acquisition de nouvelles compétences. Ces objectifs ne peuvent être atteints que par une étroite association entre formation universitaire, formation professionnelle et recherche dans les domaines de l'éducation et de la formation. En mobilisant des équipes pédagogiques pluri-catégorielles, la formation des enseignants est construite sur une alternance entre l'Université et le lieu de stage et sur une progressivité dans la construction de la professionnalité pensée dans un continuum de formation tout au long de la vie.

La loi d'orientation et de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 fait de la formation professionnelle des personnels enseignants et d'éducation le levier majeur de la qualité du service public d'enseignement. Elle fixe aux écoles supérieures du professorat et de l'éducation la mission d'organiser et d'assurer la formation initiale des futurs enseignants et des personnels d'éducation et de participer à la formation continue. La loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019 réaffirme cette mission par la création des INSPE. Aussi, la Rectrice d'académie, maître d'ouvrage de la formation professionnelle, associe l'INSPE à sa maîtrise d'œuvre et cela suivant le cadre commun à tous les prescripteurs de formation que constitue le nouveau référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

L'offre de formation doit répondre aux priorités nationales et académiques que sont, notamment, la réforme du lycée et le nouveau baccalauréat, la transformation de la voie professionnelle, les nouveaux programmes, le numérique, l'éducation prioritaire, la laïcité, et permettre de développer, dans toutes les unités d'enseignement, une véritable capacité d'innovation, afin d'apporter de nouvelles réponses pour améliorer l'ambition et l'équité scolaire. Les formations délivrées intègrent parallèlement les méthodes et les apports de la recherche en éducation dans sa définition la plus large en vue de former un « praticien réflexif ». Cette formation à et par la recherche irrigue ainsi l'ensemble de la formation.

Cette même offre de formation s'inscrit dans une construction de la professionnalité de l'enseignant, qui commence dès la licence et qui dure tout au long de sa vie professionnelle.

Les diagnostics et bilans des compétences professionnelles des enseignants sont réalisés en partie par l'autorité académique et les corps d'inspection dans le cadre de leurs missions. Les réponses de formations sont articulées sous forme d'actions de formations modulaires, éventuellement certificatrices, de stages de formation, de conférences, de séminaires, de parcours hybrides, d'animations pédagogiques ... selon les termes de la présente convention. L'objectif partagé est de construire, pour chaque personnel enseignant et d'éducation, un parcours de formation qui prolonge la formation initiale, qui inclut le numérique, l'innovation, qui renforce une posture de recherche, qui favorise l'analyse des pratiques, les échanges entre pairs et qui participe in fine à la réussite de tous les élèves.

Titre Ier : La formation initiale

Chapitre Ier : Les fonctionnaires stagiaires

Chapitre Ier- A: La gestion administrative et financière :

Article 1 : Sont concernés par les dispositions de ce titre 1^{er} les personnels enseignants stagiaires du 1^{er} degré, les personnels enseignants et d'éducation stagiaires du 2^d degré, les psychologues de l'Education nationale. Les stagiaires, à l'exception des stagiaires agrégés ayant déjà le CAPES, sont tous ciblés par cette formation initiale, quel que soit le mode d'accès au corps : concours externe, interne ou réservé, accès par liste d'aptitude. Les personnels recrutés par voie de détachement sont assimilés à cette population.

Les fonctionnaires stagiaires en prolongation ou renouvellement de stage sont également concernés.

Article 2 : La gestion administrative et financière de ces personnels est assurée par les services académiques.

Article 3 : Les fonctionnaires stagiaires sont affectés par l'autorité académique qui transmet l'information au Directeur de l'INSPE. Ils perçoivent une rémunération à taux plein pour un temps partagé entre le service et le temps d'études. Leur obligation de service inclut donc l'assiduité aux cours figurant dans leur cursus de formation. L'INSPE vérifie leur présence et rend compte des éventuelles absences à l'autorité académique. Réciproquement, l'autorité académique informe l'INSPE des démissions et des suites accordées aux demandes de congés.

Par exception, les fonctionnaires stagiaires détenteurs d'un master et ayant une expérience d'enseignement ou issus des concours réservés effectuent un service à temps complet.

Article 4 : Tous les fonctionnaires stagiaires visés à l'article 1 sont inscrits à l'INSPE pour une formation en vue de la préparation de la 2^{ème} année du master MEEF ou pour suivre un parcours de formation adapté en fonction du parcours initial et professionnel des fonctionnaires stagiaires. Ces fonctionnaires stagiaires sont exonérés des frais d'inscription.


Chapitre Ier-B: Le service en responsabilité professionnelle:

Article 5 : Les fonctionnaires stagiaires effectuent un service en responsabilité dans une ou plusieurs classes d'école, de collège ou de lycée ou exercent les fonctions de Professeurs documentalistes ou de CPE dans un établissement du second degré. Ce service constitue un élément central de la formation en alternance.

Pour les fonctionnaires stagiaires qui effectuent un service en établissement scolaire, les jours ou demi-journées de présence dans l'établissement sont définis conjointement entre l'INSPE et les services académiques au plus tard au mois de mai.

Article 6 : Les lieux d'exercice sont déterminés par les services académiques et communiqués à l'INSPE au plus tard durant le mois de mai précédant la rentrée scolaire pour le second degré et au plus tard début juillet pour le premier degré.

Article 7 : Chaque fonctionnaire stagiaire est accompagné par un tuteur universitaire et un tuteur de terrain. Ce tutorat mixte permet un suivi de proximité du stagiaire qui lui permet d'articuler savoirs théoriques et savoirs issus de l'expérience. Le tuteur universitaire est un des enseignants du parcours de formation suivi par le stagiaire. Il est désigné par le responsable de formation. Les deux tuteurs sont conjointement responsables du bon déroulement du processus d'alternance et concourent ensemble au suivi des stagiaires.



Les professeurs agissant en qualité de tuteur, par leur double mission d'enseignement dans une classe et de formateur d'adultes, garantissent la dimension professionnelle de la formation et le caractère formateur du stage.

Article 8 : Lors de son année de stage, le professeur stagiaire du 1^{er} degré bénéficie de l'appui de l'équipe pédagogique de l'école d'affectation et d'un tuteur, maître d'accueil temporaire ou conseiller pédagogique.

Les maîtres d'accueil temporaire sont désignés pour l'année par le Directeur académique, sur proposition de l'Inspecteur chargé de circonscription.

Article 9 : Les tuteurs de terrain, pour les stagiaires du 2nd degré, sont désignés par la Rectrice, sur proposition des corps d'inspection après avis pris auprès des chefs d'établissement, parmi les professionnels expérimentés en activité dans ces établissements.

Article 10 : La rémunération des tuteurs est fixée conformément à la réglementation en vigueur. Elle est assurée par les services académiques après attestation du service fait par le chef d'établissement ou l'inspecteur chargé de circonscription.

Article 11 : Le suivi du fonctionnaire stagiaire, inscrit à l'INSPE, dans le cadre de son stage en établissement scolaire est sous la responsabilité de l'INSPE. Ce suivi prend en compte les avis des tuteurs, des chefs d'établissement pour le 2nd degré, des inspecteurs et des enseignants référents de l'INSPE.

Dans ce cadre, un dispositif continu, appelé Dispositif d'Accompagnement Renforcé (DAR), reposant sur un cahier de charges et des bilans intermédiaires permet d'individualiser les parcours de formation. L'examen de ces situations est effectué par un groupe de suivi académique constitué de membres de l'INSPE et de membres des corps d'inspection et des services académiques sous le pilotage de la direction des ressources humaines de l'académie. Ce groupe propose les mesures d'adaptation adéquates. Il se réunit au moins deux fois dans l'année, sur les 1^{er} et 2^{ème} trimestre de l'année scolaire.

Article 12 : Les Frais de déplacement des stagiaires sont pris en charge par les services académiques.

Chapitre 1er-C: L'organisation de la formation :


Article 13 : La Rectrice organise l'accueil des stagiaires avant la rentrée, conjointement avec l'INSPE. Cette session présente les enjeux de l'année de stage, les conditions de son déroulement et l'environnement scolaire.

Article 14 : Les programmes de formation et les modalités de contrôle des connaissances sont votés annuellement par le conseil de l'école et adoptés par les instances de la communauté d'universités et établissements « Lille Nord de France ». L'ensemble de ces éléments est porté à la connaissance des autorités académiques.

Article 15 : Tous les fonctionnaires stagiaires cités à l'article 1 sont inscrits à l'INSPE pour une formation en vue de la préparation de la 2^{ème} année du master MEEF ou pour suivre un parcours de formation adapté déterminé en fonction du parcours initial et professionnel des fonctionnaires stagiaires : dispensés de titre, détenteurs d'un master MEEF ou d'un autre master. Ces formations adaptées s'intègrent dans un diplôme universitaire (DU).

Article 16 : Les lauréats justifiant d'une expérience significative ou d'un concours réservé d'enseignement suivent des modules spécifiques déterminés en fonction de leurs besoins. Ils sont inscrits à l'INSPE dans un parcours adapté qui s'intègre dans un DU.

Article 17 : Les diplômes universitaires (DU) destinés aux fonctionnaires stagiaires à temps plein et aux stagiaires déjà titulaires d'un master MEEF ou équivalent sont articulés avec le plan académique de formation (cf. annexe financière).



Article 18 : Les parcours de formation concernant les stagiaires cités aux articles 15 et 16 sont déterminés par une commission académique présidée et composée par la Rectrice conformément à l'article 2 de l'arrêté du 18 juin 2014. Elle est composée à parité entre les représentants de l'INSPE et des services académiques. Cette commission se réunit avant la fin du mois de juin.

Article 19 : La formation des fonctionnaires stagiaires se déroule selon le calendrier scolaire.

Chapitre II : Les étudiants :

Article 20 : Les étudiants en 1^{ère} année de master MEEF bénéficient d'un stage d'observation et de pratique accompagnée non rémunéré d'une durée d'environ 108 heures.

Article 21 : Les stages d'observation et de pratique accompagnée préparent les étudiants aux situations professionnelles rencontrées par les professeurs, professeurs-documentalistes ou CPE. Les objectifs des stages sont définis par les conventions signées entre le chef d'établissement ou l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription, le stagiaire et le directeur de l'INSPE.

Article 22 : Les lieux de stage et les tuteurs sont identifiés par les corps d'inspection. Ces informations sont validées par l'autorité académique. L'INSPE affecte les étudiants sur les lieux de stage. La liste est transmise, au plus tard au 31 août de l'année scolaire en cours à l'INSPE et actualisée chaque trimestre.

Article 23 : Le recueil et le traitement des candidatures des étudiants sont assurés par l'INSPE qui affecte à partir des lieux de stage communiqués par les services académiques.

Article 24 : Les inspecteurs d'académie (IA-DASEN) sont informés des affectations dans le 1^{er} degré, la Rectrice des affectations dans le 2nd degré.

Article 25 : L'évaluation de l'étudiant en stage est de la responsabilité de l'INSPE qui en précise les modalités au responsable du stage au sein de l'établissement du 2nd degré ou de l'école d'accueil. L'assiduité de l'étudiant en stage est attestée auprès de l'INSPE par le responsable de l'établissement accueillant l'étudiant.

Article 26 : Les étudiants non admis au concours et inscrits en 2^{ème} année de master MEEF bénéficient d'un stage de pratique accompagnée non rémunéré d'une durée d'environ 108 heures. Le parcours spécifique doit amener une ouverture vers d'autres champs des métiers de l'éducation.

Chapitre III : dispositifs de pré-professionnalisation


Article 27 : Afin de sensibiliser les étudiants dès la licence aux métiers de l'enseignement, l'INSPE coordonne avec les universités une offre pré-professionnelle de formation en licence (UE de sensibilisation aux métiers de l'enseignement) particulièrement adaptés aux pré recrutements. L'INSPE coordonne avec les universités des unités d'enseignement libres et d'ouverture pour les étudiants en lien avec les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. L'INSPE peut organiser les stages d'observation des étudiants à la demande de l'université.

Article 28 : Les établissements scolaires et les écoles peuvent accueillir en stage d'observation des étudiants de licence inscrits dans un dispositif de préprofessionnalisation.

Article 29 : La valorisation dans le cadre du diplôme est établie par l'établissement d'enseignement supérieur ou il est inscrit.

Chapitre IV : Evaluation et titularisation

Article 30 : L'évaluation en cours de formation est assurée par l'INSPE.



Article 31 : La titularisation des stagiaires issus des concours externes, internes et réservés des CACPE, CAPES, CAPEPS, CAPLP, CAPET, CRPE est prononcée par la Rectrice, après avis des jurys académiques, selon la réglementation en vigueur. Le jury se prononce au vu des différents avis dont ceux du directeur de l'INSPE, des membres des corps d'inspections, du chef d'établissement pour le 2nd degré.

Article 32 : La Rectrice prolonge d'un an le stage des stagiaires jugés aptes à être titularisés par le jury mais ne remplissant pas les conditions du diplôme à l'issue du stage.

Chapitre V : Intervenants

Article 33 : Une partie significative des intervenants contribuant à l'ensemble de la formation sont des professionnels de terrain : corps d'inspection, conseillers d'orientation psychologues, conseillers principaux d'éducation, chefs d'établissement, directeurs d'école, conseillers pédagogiques, enseignants du premier et du second degré, en particulier les Enseignants Maîtres Formateurs (EMF) et les Formateurs Académiques (FA).

Le recrutement des personnels relevant du Ministère de l'éducation nationale est soumis à l'avis de la Rectrice ou du DASEN. Il peut s'agir soit de professeurs formateurs académiques ou des enseignants maîtres formateurs bénéficiant d'un allègement de service, soit de personnels devant solliciter une autorisation de cumul d'activités.

Article 34 : Conformément à la circulaire du 11 décembre 2015, les interventions des inspecteurs au titre de la formation des candidats aux concours de recrutement des futurs enseignants dans le cadre des masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) préparant aux métiers du professorat des premier et second degrés et de l'éducation relèvent de leurs missions tout comme leurs interventions dans les formations à destination des fonctionnaires stagiaires. Ces interventions ne donnent donc pas lieu à rémunération complémentaire.

Article 35 : Le paiement des vacances des personnels du ministère de l'éducation nationale ainsi recrutés, au titre d'une activité accessoire, est assuré par l'INSPE.

Article 36 : La rémunération et le versement des indemnités dues aux tuteurs de terrain sont prises en charge par le rectorat.

Titre II : La formation continue


Article 37 : La Rectrice, responsable de la définition et de l'évaluation de la politique de formation et des priorités s'y rapportant, est maître d'ouvrage de l'ensemble des opérations déclinées par le plan Académique de Formation (PAF).

A partir du cahier des charges de la formation tout au long de la vie élaboré par la Rectrice, l'INSPE propose à la Rectrice l'offre de formation et les ressources humaines adaptées selon le calendrier fixé par l'autorité académique.

Afin d'afficher l'INSPE comme un opérateur privilégié de la formation, l'offre de l'INSPE intègre les interventions de l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) de l'académie de Lille et de la Maison pour la Science.

Chapitre 1er : La formation faisant suite à l'entrée dans le métier :

Article 38 : Sont concernés par les dispositions de ce chapitre 1^{er}, les personnels enseignants du 1^{er} degré, les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du 2nd degré, de la première et deuxième année suivant la titularisation.



Article 39 : La formation a pour objectif, dans la continuité de la formation initiale, d'assurer l'entrée dans le métier : accueillir, accompagner et approfondir les compétences professionnelles des professeurs et personnels d'éducation et d'orientation titulaires durant ces années.

Article 40 : A l'issue de la titularisation et en fonction des besoins individuels de formation, des actions de formation à caractère modulaire sont proposées. Les besoins de formation sont déterminés par les corps d'inspection à travers le bilan des compétences restant à approfondir.

Article 41 : Afin d'assurer la continuité du parcours de formation en alternance, ces fonctionnaires suivent des modules de formation en public désigné et/ou en public volontaire. Les volumes d'heures sont déterminés en annexe financière.

Article 42 : Les modules, proposés par l'INSPE, sont spécifiquement développés pour ce public. Ils intègrent les orientations et priorités déterminées par le cahier des charges de la formation tout au long de la vie de l'académie et veillent à répondre à l'hétérogénéité des publics.

Article 43 : Les contractuels nouvellement nommés pour l'année scolaire en cours peuvent participer aux deux journées de formations en bassin organisées par l'INSPE dans la maquette de formation du master MEEF, en fonction des capacités disponibles.

Chapitre II : Formation continuée des personnels

Article 44 : Sont concernés par les dispositions de ce chapitre II, les personnels enseignants du 1er degré, les personnels enseignants, d'éducation, d'orientation du 2^d degré au delà de la deuxième année de titularisation et les personnels d'encadrement.


Article 45 : La formation a pour objectif d'accompagner les personnels dans leurs parcours professionnels : accompagner les adaptations et/ou reconversions, aider et valoriser les parcours professionnels, promouvoir les préparations aux concours internes.

Article 46 : L'INSPE s'appuie sur la mention de master MEEF « Pratique et Ingénierie de la Formation (PIF) » pour construire des formations et propose à ce titre la possibilité d'inscription et de validation du master MEEF mention PIF pour les stagiaires de formation continue volontaires. Ces parcours de formation intègrent des modules de formation continue et des approfondissements universitaires. Les frais d'inscription en formation universitaire, diplômante sont à la charge du stagiaire, sur la base des tarifs pratiqués en formation initiale. Des conventions peuvent en prévoir la gratuité pour le stagiaire dans le cadre d'échange ou de partenariat particulier.

Article 47 : L'INSPE est chargé de mettre en œuvre les formations des personnels intervenant face aux élèves à besoins particuliers, en faveur de la réussite éducative (élèves en difficultés d'apprentissage, élèves en situation de handicap). Ces formations auront pour objectif d'amener les équipes pédagogiques à favoriser l'inclusion scolaire de ces élèves.

Ces formations peuvent déboucher sur des certifications (CAPPEI) ou de la diplomation conformément à l'article 46. A cet effet, l'INSPE propose un parcours de master ECLA « Ecole inCLusive et adaptation des pratiques pédagogiques aux besoins spécifiques des enfants et des Adolescents » dans le cadre de la mention PIF dont l'objectif est de former des professionnels de l'éducation en capacité de concevoir et de gérer des dispositifs d'accompagnement des élèves en difficulté d'apprentissage. Il vise à former des personnes ressources dans les établissements et les structures spécialisées.

Article 48 : La préparation aux concours internes de l'agrégation est coordonnée par l'INSPE, en lien avec les services académiques, assurée par des intervenants des universités de l'INSPE et des formateurs de terrains. La Rectrice finance ces préparations dans les disciplines qu'elle a déterminées chaque année, disciplines reprises en annexe financière. Il appartient alors à l'INSPE de coordonner cette offre académique de préparation avec les universités. Cette préparation peut faire l'objet d'une diplomation pour un public volontaire conformément à l'article 45. A cet effet, l'INSPE



propose un parcours de master de la mention PIF 2ESD « Expertise Enseignante du second degré » qui vise l'approfondissement didactique et pédagogique en prenant appui sur les expériences professionnelles afin de faire évoluer les pratiques d'enseignement.

Les Préparations aux concours internes CAPES et CAPLP sont assurées par les services académiques.

Article 49 : La mention PIF du master MEEF favorise le développement de la culture professionnelle tout au long de la vie. Elle articule la formation continue et la possibilité de valider un diplôme de niveau master. L'INSPE propose un parcours POSEFI « Pilotage des Organisations Scolaires En France et à l'Etranger ». Il s'agit d'une formation en vue de construire des compétences adaptées au management et à la direction d'établissements scolaires à l'étranger ou en contexte interculturel. Un parcours CLILLE (Contenus disciplinaires et Linguistiques Intégrés pour Les apprentissages et L'Enseignement) favorisant le développement de compétences dans le domaine de l'enseignement intégré des contenus et des langues pour les 1^{er} et 2nd degrés est aussi proposé par l'INSPE.

Pour ces deux parcours, conformément à l'article 45, des modules communs de formation sont proposés par l'INSPE et les services académiques.

Article 50 : Dans le cadre des préparations aux concours internes, les personnels ne bénéficient pas du remboursement de leurs frais de déplacement.

Article 51 : La validation des acquis et de l'expérience est assurée par l'INSPE. Celle-ci est une démarche individuelle à la charge des stagiaires.

Chapitre III : La formation continue des formateurs et leur certification

Article 52 : Sont concernés les personnels susceptibles d'intervenir dans la formation et notamment les formateurs académiques (FA) pour le 2nd degré, les maîtres enseignants formateurs pour le 1^{er} degré et les enseignants chargés d'accompagner les stagiaires (tuteurs ou référents de formation).

Article 53 : Les professeurs formateurs académiques sont obligatoirement affectés dans un établissement du second degré. Ils bénéficient d'un allègement de service d'enseignement compris entre 3 et 6 heures au titre de la formation initiale et peuvent bénéficier d'un service à l'INSPE (temps partagé). Ils sont désignés par la Rectrice, après avis des corps d'inspections et de l'INSPE.

Article 54 : Dans le cadre de l'article 46 de la présente convention, les stagiaires inscrits aux épreuves de certification (CAFFA ou CAFIPEMF) peuvent s'inscrire de manière volontaire à un parcours du master MEEF mention PIF. A cet effet, l'INSPE propose un parcours de master MEEF EDLF « Expertise de la Formation » qui permet la construction de compétences sollicitées lors de pratiques de formation via la confrontation des vécus avec des avancées de la recherche en éducation. Comme les autres parcours de la mention PIF, il est articulé à des modules de la formation continue.

Chapitre IV : Modalités de fonctionnement en ce qui concerne les actions de formation continue mises en œuvre par l'INSPE

Article 55 : La Rectrice alloue les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions de formation continue. Les moyens sont exprimés en journées stagiaires actions de formation et fixés par l'annexe financière à la présente convention.

Article 56 : L'INSPE propose à la validation de la Rectrice les actions de formation à inscrire au plan académique de formation et les publics ciblés.



Article 57 : La Rectrice assure le pilotage budgétaire en lien avec les modules de formation validés, ainsi que l'ensemble des actes de gestion administrative et financière.

Article 58 : L'INSPE informe la Rectrice du statut des intervenants au moment de la planification des formations qu'elle organise. S'il s'agit de personnels de l'enseignement supérieur, il doit être précisé si les heures de formation sont incluses ou non dans les obligations statutaires des intervenants. Quel que soit le statut des personnels, toute intervention en qualité de formateur doit faire l'objet d'une demande préalable d'autorisation de cumul d'activités par l'organisateur de la formation, s'il est employeur secondaire, auprès de l'employeur en charge de la rémunération principale.

Article 59 : La rémunération des interventions des enseignants formateurs de l'INSPE, qu'ils soient enseignants-chercheurs ou de statut 1^{er} ou 2nd degré, sera calculée sur la base du barème académique des vacances de formation, joint en annexe actualisée annuellement, en fonction de l'activité menée en formation. Cette rémunération ne sera pas versée directement aux intervenants par les services académiques mais fera l'objet d'une facturation de l'INSPE, s'il s'agit d'enseignants à temps plein de l'INSPE ou de la communauté d'universités, qui interviennent dans le cadre de leurs obligations statutaires. L'INSPE s'assurera de la complétude du service de chacun de ses formateurs et versera d'éventuelles heures complémentaires aux intéressés.

En cas d'interventions d'enseignants formateurs de l'INSPE dans le plan académique de formation (hors action INSPE), cet article s'applique également.

Article 60 : La rémunération des autres intervenants, hors INSPE, est assurée par les services académiques sous forme de vacances en application du barème académique. Les heures d'intervention en formation peuvent aussi être décomptées au titre de la décharge horaire accordée aux formateurs DAFOP.

S'agissant des personnels affectés dans l'enseignement supérieur, si les heures de formation ne sont pas incluses dans leurs obligations statutaires, elles seront payées en vacances aux intéressés par les services académiques, en application du barème académique.

Dans le cadre des formations aux agrégations internes, concernant les enseignants des universités, l'INSPE établit un bon de commande à partir d'un bilan annuel des interventions. L'agent comptable de la COMUE LNF met en paiement les heures à destination des universités sur présentation d'une facture chorus pro reprenant le numéro du bon de commande. Les heures d'enseignement réalisées par les personnels des universités sont prises en compte selon leurs services et peuvent éventuellement donner lieu à des heures complémentaires le cas échéant.

Article 61 : La gestion administrative et financière des frais de déplacement est assurée par la Rectrice.


Article 62 : L'INSPE met à disposition, pour les formations dont l'INSPE est opérateur, ses locaux dans ses sites de formation. Quand elle n'est pas opérateur, l'utilisation de ses locaux est possible et est valorisée dans le cadre du budget de projet au titre de la participation de la ComUE.

Titre III : Modalités de coordination et de suivi

Article 63 : Est instauré un comité de suivi auquel participent l'INSPE et le rectorat pour assurer la coordination des services, la réalisation d'un bilan et l'actualisation des annexes.

Article 64 : Ce comité se réunit une fois par an minimum.

Article 65 : Il est piloté par la Rectrice. Il est composé du secrétaire général, des inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services départementaux, des doyens de l'inspection



pédagogique régionale, du délégué académique à la formation des personnels, du directeur de l'INSPE, des directeurs adjoints de l'INSPE, des 4 responsables de mention de l'INSPE (PLC, PE, CPE), des responsables de la formation continue de l'INSPE (1^{er} et 2nd degré) et du responsable administratif de l'INSPE.

Titre IV : Recherche, innovation, développement du numérique et internationalisation

Article 66 : La Rectrice, représenté par le CARDIE (conseiller académique en recherche – développement, innovation et expérimentation), le SEPIA, les DSDEN et l'INSPE par son directeur adjoint en charge de la recherche s'engagent à collaborer et développer toute action conduisant à renforcer la posture de recherche de l'enseignant, notamment à déployer et construire des actions de recherche menées par des équipes pluri-catégorielles suivies et soutenues par l'INSPE.

Article 67 : L'INSPE et la Rectrice, représenté par son DAN (Délégué Académique au Numérique) s'engagent à collaborer dans la mise en place d'une stratégie visant à faire entrer l'école dans l'ère du numérique dans la formation initiale et continue des enseignants. Cette politique vise l'ensemble des disciplines dès l'année de M1 et met en lien la formation, les établissements scolaires et la recherche, dans une perspective d'ouverture, de mutualisation, de partage et diffusion des pratiques. La production de ressources pédagogiques vise l'amélioration de la formation des étudiants en master MEEF, des enseignants titulaires en fonction et les formateurs de l'INSPE.

Article 68 : L'INSPE et la Rectrice s'informent des projets en cours en matière de recherche de numérique et d'innovation afin de permettre un repérage des expériences et le développement de travaux de recherche notamment par la construction d'une cartographie des projets. L'INSPE et la Rectrice mettent en œuvre des programmes de recherche autour de projets identifiés par le rectorat et/ou par l'INSPE, en associant les enseignants dans leurs classes, les étudiants, les fonctionnaires-stagiaires et des enseignants-chercheurs identifiés par l'INSPE. Cette mise en œuvre conjointe permet à terme la coparticipation à des appels à projets locaux, académiques, régionaux, nationaux voire internationaux.

Article 69 : L'INSPE permet à chaque personnel académique d'accéder à son environnement numérique de travail suivant une procédure simplifiée d'authentification. L'INSPE et la Rectrice favorisent mutuellement la diffusion numérique d'informations à destination de leurs personnels et usagers réciproques.


Article 70 : L'INSPE promeut la mobilité internationale des étudiants de master MEEF en proposant un programme de stages voire un programme de mobilité combinée étude et stage à l'étranger intégré dans les maquettes de formation. Dans le même cadre, elle s'engage à accueillir des étudiants des établissements étrangers partenaires et à leur fournir un stage dans les établissements scolaires de l'académie.

Le départ de fonctionnaires-stagiaires en stage à l'étranger est possible sur un temps et une période concertés avec l'académie et après accord de la Rectrice.

L'INSPE développe un partenariat avec la Rectrice, représenté par la DAREIC (délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération) sur des projets internationaux.

Article 71 : La présente convention prend effet au 1^{er} septembre 2019 pour une durée d'un an. Elle est renouvelable par tacite reconduction d'année en année. Les annexes financières font l'objet d'une mise à jour annuelle par voie d'avenant à la convention.

Elle peut être révisée à tout moment par voie d'avenant sous réserve de l'accord des parties. A défaut d'accord entre elles, la convention peut être résiliée selon les modalités décrites ci-dessous.



Les parties se tiennent mutuellement informées des difficultés rencontrées. En cas de non respect des termes de la convention ou de difficultés persistantes n'ayant pas trouvé de règlement à l'amiable ou pour des motifs tirés de l'intérêt général, la Rectrice de l'académie et le président de la communauté d'universités et établissements « Lille Nord de France » peuvent dénoncer cette convention sans indemnité. Cette dénonciation par l'une ou l'autre partie s'effectue par lettre recommandée avec accusé réception au plus tard le 30 avril qui précède la rentrée scolaire.

Fait à Lille, le

En présence du Directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Lille – Hauts-de-France, Sébastien JAKUBOWSKI.

Le Président de la Communauté d'Universités et
Établissements « Lille Nord de France »

La Rectrice de l'Académie de Lille,
Chancelière des universités

Mohamed OURAK

Valérie CABUIL



ANNEXE 8 : CADRAGE DU MÉMOIRE DU MASTER MEÉF

Les différentes mentions du Master MEEF dédient des heures spécifiques, réparties sur les quatre semestres, pour la réalisation progressive d'un mémoire de recherche universitaire à visée professionnelle. La recherche y est conçue en tant qu'éclairage scientifique sur les dimensions des métiers de l'éducation et de la formation (académiques, éducatives, didactiques, pédagogiques...) par les différentes disciplines de recherche.

Comme le précise l'arrêté du 24/07/2020, le mémoire « articule une problématique, un cadre théorique et une méthodologie de recherche en relation avec une question pédagogique [...] prenant appui sur [...] une expérience propre en milieu professionnel, ou sur toute autre dimension du métier ».


Les éléments indispensables constitutifs du mémoire sont donc :

- Un état de l'art permettant de situer les enjeux du sujet et ses implications professionnelles.
- Une problématique de recherche.
- La mise en place d'une méthodologie de recherche rigoureuse, répondant aux standards scientifiques.
- La constitution d'un corpus de données primaires (par exemple, enregistrements audio et/ou vidéos, questionnaires, entretiens, observation) et/ou secondaires (par exemple, données documentaires et statistiques, manuels scolaires). La récolte de données peut être réalisée dans le cadre des stages mais ce n'est pas une obligation.
- Une analyse originale des données sur le plan théorique et pratique.
- La mise en perspective des apports du mémoire sur le plan de la professionnalisation.

La formation à/par la recherche proposée dans le cadre du Master MEEF occupe à la fois une place spécifique bien identifiable et s'articule le plus étroitement possible aux autres enseignements et modalités de formation. Selon les mentions et les parcours, elle peut prendre la forme de séminaires de recherche, de séances de formation en groupes, de pratiques collectives, de conférences inter-mentions, etc. Des séminaires proposés dès le S1 permettent aux étudiants de construire leur mémoire de recherche à visée professionnelle. Pour ce travail, ils sont encadrés par un directeur de mémoire, désigné dès le semestre 1.

Les compétences visées au travers de la réalisation du mémoire sont multiples :

- Développer des compétences pour se former, s'adapter et éventuellement innover en accédant à une lecture outillée de publications scientifiques et professionnelles pertinentes.
- Expliciter et mettre à distance les présupposés éducatifs ordinaires et les premières évidences professionnelles.
- Acquérir des compétences relatives à l'observation et à l'analyse des situations éducatives.
- Analyser les organisations et processus qui contribuent aux apprentissages cognitifs, sociaux, etc. des élèves, ainsi qu'à la professionnalité des différents acteurs.
- Approfondir la connaissance des fondements épistémologiques des disciplines pour aider aux choix didactiques et professionnels raisonnés.
- Renforcer l'esprit critique.
- Renforcer l'aptitude à l'écriture argumentée et référencée.
- Collecter et analyser des données adaptées à une problématique.
- Acquérir les compétences pour rédiger un écrit à visée professionnelle qui soit cohérent, démonstratif et attestant de la maîtrise de la langue française.
- Acquérir les compétences à l'oral pour argumenter, présenter son travail et répondre de manière justifiée aux questions posées.



En somme, le mémoire vise d'une part à permettre aux étudiants de prendre conscience du rôle des éclairages que peut apporter la recherche scientifique pour résoudre des questions professionnelles. Les étudiants, à l'issue de leur mémoire, doivent donc être capables de chercher et d'utiliser des données adaptées aux différents contextes d'exercice. D'autre part, la réalisation du mémoire doit leur permettre le développement de compétences méthodologiques mobilisables pour analyser et comprendre des situations professionnelles. C'est dans cette perspective qu'un parcours d'initiation à la recherche est proposé selon une progression qui recouvre les quatre semestres de formation.

Ainsi, le semestre 1 vise à la conception du projet de mémoire. Pour ce faire, une sensibilisation liminaire aux questions de recherche, ainsi qu'aux enjeux d'une formation par la recherche permet à chaque étudiant de s'engager dans un travail de recherche qui sera poursuivi aux trois autres semestres. Ce semestre permet également de préciser les attentes dans la production d'un mémoire universitaire à visée professionnelle, de pointer les enjeux des recherches dans les pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. C'est également lors de ce semestre que les étudiants choisissent leur sujet de recherche et identifient leur directeur ou directrice de mémoire. Afin de leur permettre un choix éclairé, les étudiants sont informés des sujets/problématiques possibles. Les étudiants lors de ce semestre commencent à établir un état de l'art sur leur thématique de recherche.

Le semestre 2 permet aux étudiants de construire leur méthodologie de recherche et de réaliser leur récolte de données. Ainsi, des enseignements axés sur les méthodes de recherche et une sensibilisation à l'analyse des données sont délivrés durant ce semestre.

Le semestre 3 vise à poursuivre la collecte des données au besoin, à les analyser, à les confronter avec la littérature existante, à les positionner dans le contexte pour envisager leurs implications (et éventuellement applications) pratiques dans le cadre professionnel.

Enfin, le semestre 4 est consacré à la finalisation du mémoire et à sa soutenance.

Tout au long de ces quatre semestres, les étudiants bénéficient d'un encadrement scientifique à la fois individualisé par une directrice ou un directeur de mémoire et collectif par le biais de séminaires ou regroupements.

Le format du mémoire est le suivant :

- Une page de titre (modèle mis en ligne sur le site de l'INSPE).
- Un résumé en Français et en Anglais (ou autre pour les parcours langue et langue vivante – lettres pour lesquels le résumé doit être dans la langue de spécialité) en 4ème de couverture.
- Une liste de mots clés.
- Un sommaire paginé.
- Une introduction annonçant clairement la problématique du travail et ses finalités.
- Un texte problématisé et hiérarchisé attestant d'une maîtrise de la langue française et d'une réflexion cohérente sur la ou les question(s) traitée(s) (cadre théorique utilisé, méthodologie utilisée pour le recueil des données, analyses de ces données etc.), s'appuyant sur des lectures scientifiques adaptées et sur la collecte de matériaux. Le propos sera cohérent et organisé en parties et sous-parties.
- Une conclusion permettant de dégager les apports principaux du travail effectué, les apports et interrogations sur sa professionnalité, les limites et suites possibles à donner.
- Les références bibliographiques (suivant une norme en accord avec le directeur/directrice de mémoire).
- Des annexes éventuelles numérotées et référencées dans le corps de texte.

ANNEXE 9 : PROJETS DE RECHERCHE FINANCÉS PAR L'INSPÉ EN 2019-2020

Titre du projet	Nom du porteur de projet
L'apprentissage des langues au-delà de la salle de classe dans un contexte multilingue	BARNA Judith Recifes, Université d'Artois
Vers une reconfiguration des pratiques de philosophie à l'école primaire ?	BERTON Bettina CIREL, Université de Lille
L'informatique au féminin : déjouer les déterminismes	BOLKA TABARY Laure GERICO, Université de Lille
Liens langage oral et écrit chez les élèves allophones	CASALIS Séverine STL, Université de Lille
Projet Musée emportable ou comment démocratiser les pratiques culturelles ?	COHEN-AZRIA Cora CIREL, Université de Lille
Difficultés et vulnérabilités des acteurs éducatifs sur les territoires (XIXe-XXe siècles) : entre indifférence, remédiation et prévention ?	CONDETTE Jean-François CRESH, Université d'Artois
PRESCOLEVAL Encourager la scolarisation précoce : analyse de dispositifs dédiés et des modalités d'accompagnement des acteurs	CONDETTE Sylvie CIREL, Université de Lille
Escape Game au service de l'enseignement	COURDENT Albine CIREL, Université de Lille
Le sentiment de compétence des enseignants au service de l'inclusion	DESOMBRE Caroline PSITEC, Université de Lille
Lutter contre les stéréotypes sexués à l'école	DESOMBRE Caroline PSITEC, Université de Lille
Quels supports sont les mieux adaptés pour améliorer les performances en lecture chez les enfants du cycle 3 ?	GIMENES Guillaume PSITEC, Université de Lille
SANORAL : Questionner la circulation de savoirs et de normes sur l'alimentation à l'école : réseaux de médiations en contexte	KOVACS Susan GERICO, Université de Lille
Impact des unités syllabiques dans l'apprentissage de la lecture	MAHÉ Gwendoline SCALab, université de Lille

SUITE ANNEXE 9

Décrochage scolaire, santé et activité physique (DSSAP)	MASSON Philippe et PORROVECCHIO Alessandro URepsss, Université de Lille
Quels prérequis faut-il entraîner afin de faciliter les apprentissages mathématiques formels ?	MEJIAS Sandrine SCALab, université de Lille
Accompagner le développement des élèves et des enseignants du secondaire par un dispositif participatif d'éducation à la citoyenneté. Quel travail éducatif ?	MELIN Valérie CIREL, Université de Lille
Profils de recrutement, modalités d'accompagnement et évolutions des positionnements professionnels des enseignants débutants	MIERZEJEWSKI Stéphan Recifes, Université d'Artois
Parcours scolaires de réussite "en contexte" des élèves de milieux populaires	MONFROY Brigitte CLERSE, Université de Lille
Codage et modélisation - LEMME	MOULIN Marianne Laboratoire de mathématiques de Lens, Université d'Artois
EPS et stratégies numériques : effets multiples (EPSNUM)	POTDEVIN François URepsss, Université de Lille
Activité Physiques et Sportives, Motivations, EPS (MOTIVES)	POTDEVIN François URepsss, Université de Lille
Analyse didactique des environnements numériques en classe	SALAGNAC Nathalie CIREL, Université de Lille
MOTIF.. MOTIF.. Pensée informatique : reconnaissance et synthèse de motifs redondants en grande section et cours préparatoire	SECQ Yann CRISTAL, Université de Lille
Autoformation coopérative des enseignants et réussite scolaire	SOUPLET Catherine CIREL, Université de Lille
Anxiété de performance et évaluation mathématique	VILETTE Bruno PSITEC, Université de Lille
Étude du dispositif "Devoirs Faits" : constructions et pratiques effectives	ZAID Abdelkarim CIREL, Université de Lille

inspe-lille-hdf.fr



INSPÉ LILLE HDF
365 bis rue Jules Guesde
BP 50458
59658 Villeneuve d'Ascq cedex
direction@inspe-lille-hdf.fr